Royaume du Cambodge

Nation - Religion - Roi

Gouvernement Royal du Cambodge

MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE RECTANGULAIRE

et

BESOINS EN ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT

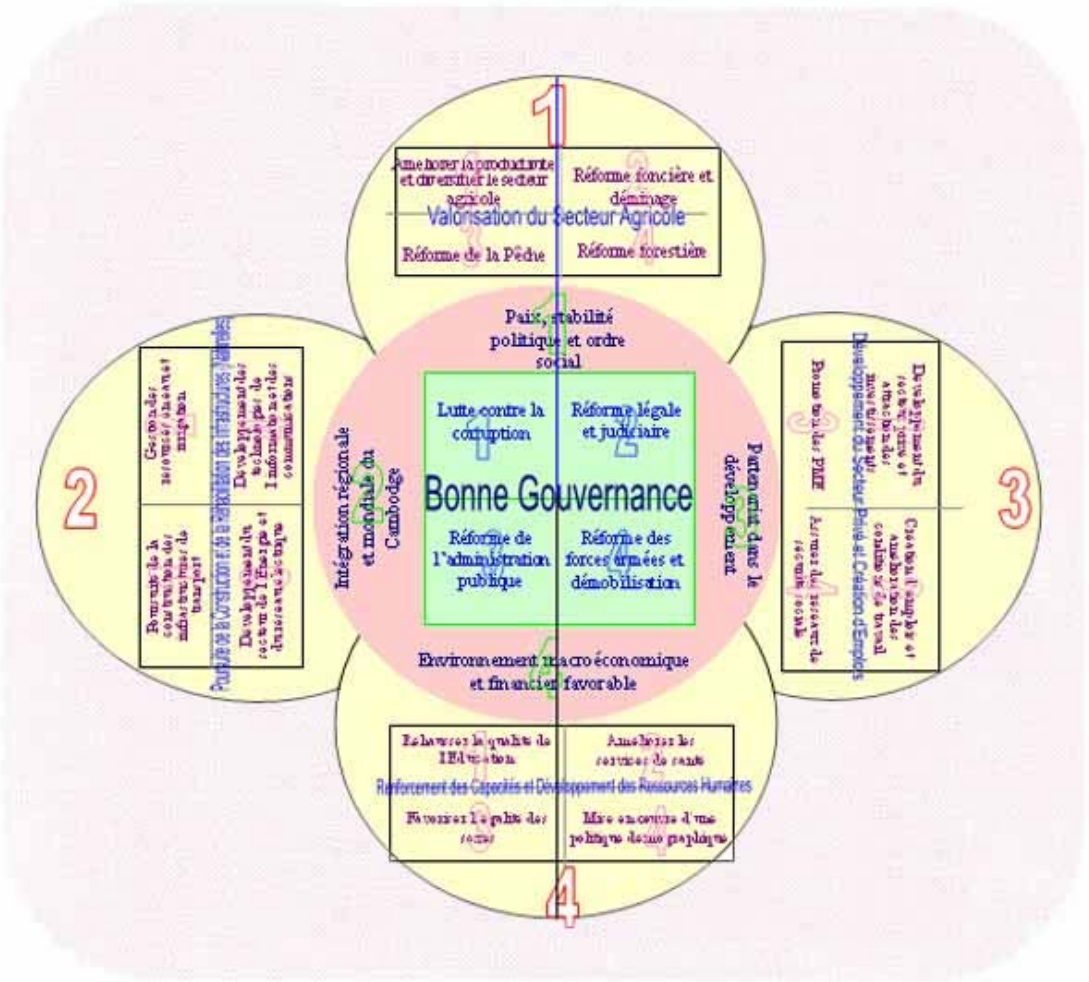

Royaume du Cambodge
Nation - Religion - Roi

Gouvernement Royal du Cambodge

MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE RECTANGULAIRE
et
BESOINS EN ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT

Document présenté au Groupe Consultatif 2004 pour le Cambodge
Phnom Penh, Cambodge

TABLE DES MATIERES

Page

AVANT-PROPOS

PRESENTATION i

1. INTRODUCTION 1

2. PRINCIPAUX SUCCES RENCONTRES DEPUIS LE DERNIER GC 5
2.1 Résultats politiques 6
2.2 Résultats macroéconomiques 18
2.3 Résultats de la politique monétaire et fiscale 25
2.4 Développements sectoriels 30
2.5 Autres programmes transversaux 55

3. LA STRATEGIE RECTANGULAIRE : PLATE-FORME DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE DU GOUVERNEMENT ROYAL 71

4. PRIORITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE RECTANGULAIRE 75
4.1 Bonne gouvernance 75
4.2 Contexte de mise en œuvre de la Stratégie Rectangulaire 80
4.3 Croissance 90

5. BESOINS FINANCIERS ET OBJECTIFS DE MOBILISATION DE L'APD 124

6. CONCLUSIONS 130

ANNEXES
I. APD/Mobilisation des ressources en investissements publics: 2005-2007 131
II. Liste des abréviations 148

AVANT-PROPOS

Ce rapport a pour ambition de présenter à nos partenaires pour le développement, nationaux et internationaux, un bref exposé des priorités du gouvernement royal du Cambodge pour la mise en œuvre de la Stratégie Rectangulaire, ainsi que les besoins du gouvernement en assistance au développement pour les trois prochaines années (2005-2007). Le présent document inclut également le rapport des activités lancées depuis la dernière réunion du GC, qui s'est tenue à Phnom Penh en juin 2002. La pierre angulaire de ce rapport est la Stratégie Rectangulaire, qui s'appuie sur les composantes clefs des Objectifs de développement du millénaire pour le Cambodge, le Programme cambodgien de développement socio-économique 2001-2005 (SEDP2), la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté 2003-2005 (NPRS), et les différentes politiques, stratégies, initiatives et programmes de réformes. Tous ces cadres logiques d'intervention ont été élaborés en consultation avec les acteurs nationaux et internationaux concernés, y compris les représentants de la société civile et des donateurs. La Stratégie Rectangulaire est la plate-forme économique de la politique du troisième mandat du gouvernement royal.

Les besoins financiers et les objectifs de mobilisation de l'assistance au développement (ODA) présentés dans ce rapport s'appuient sur le plan d'investissement à trois ans du gouvernement pour la période 2005-2007 et sur les programmes et projets sectoriels identifiés comme prioritaires.

Le présent rapport est le fruit d'un long processus de consultation et de coordination qui s'est tenu d'avril à novembre 2004, entre le CDC/CRDB, chargé de l'élaboration du rapport, et les ministères concernés. Outre les analyses présentées dans ce document, de nombreux mémorandums ont abordé diverses questions. Ces mémorandums exposent les priorités du GRC et les ressources que le gouvernement engagera à court et moyen terme pour réaliser ses objectifs de développement à long terme. Ces engagements seront tenus et les réformes nécessaires seront mises en œuvre pour que le Cambodge puisse relever avec succès les défis du futur.

Le gouvernement royal du Cambodge souhaite exprimer ses remerciements à tous ses partenaires, qui ont généreusement contribué à l'élaboration des programmes de développement du Cambodge. Le gouvernement espère qu'ils continueront à apporter leur aide, et nous permettre ainsi de réaliser notre objectif de réduction de la pauvreté. Au nom du gouvernement royal du Cambodge, je tiens à remercier tous nos partenaires extérieurs, en particulier le PNUD, la Suède et la Banque Mondiale qui ont généreusement fourni leur assistance dans la préparation et la conduite de cette importante réunion.

Phnom Penh, le 19 novembre 2004

KEAT CHHON, MP
Ministre d'État, Ministre de l'Économie et des Finances
Premier Vice-Président du CDC

PRESENTATION

1. Au cours de cette dernière décennie, le gouvernement royal s'est largement consacré à reconstruire le pays marqué par le génocide Khmer Rouge, les conflits internes et les ravages d'une guerre régionale prolongée. Pour la première fois de son histoire récente, le pays jouit de la paix et de la stabilité politique. L'ordre public, la démocratie, le respect des droits de l'homme et la stabilité économique ont été progressivement rétablis depuis 1999. Le gouvernement royal a mis en œuvre un programme exhaustif de réformes, et a dû relever de nombreux défis. Les modalités de transition d'une économie planifiée vers une économie de marché, amorcées dans les années 1980, se poursuivent, en même temps que les efforts de réhabilitation et de développement visant à remettre le pays sur le chemin de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

2. Au cours de son second mandat, de 1998 à 2003, le gouvernement royal du Cambodge a énergiquement mis en oeuvre sa *Stratégie Triangulaire* pour créer un environnement favorable au progrès, conduisant le Cambodge sur la voie des réformes et du développement durable. La mise en œuvre réussie de cette stratégie a permis la profonde transformation du Cambodge, d'une région arriérée, incertaine, ravagée par la guerre, les conflits et l'instabilité en un épicentre de paix durable, de sécurité, d'ordre public, de respect de la démocratie, des droits de l'homme et de la dignité, de coopération et de développement conjoint. En un laps de temps très court comparé à l'histoire de bien des pays développés, le gouvernement royal a su démontrer que le Cambodge est pleinement à même de s'engager, sur un pied d'égalité avec tous ses partenaires, dans les affaires régionales et internationales. Les résultats positifs obtenus jusqu'à présent ont renforcé la confiance de tous en l'avenir prometteur du Cambodge, posant les fondations pour le développement du secteur privé, des échanges, des investissements et du secteur touristique, générateurs d'emploi et de revenus pour les Cambodgiens.

3. Ces cinq dernières années, des progrès significatifs ont été accomplis en termes de mise en oeuvre de politiques de développement favorables aux plus démunis, de stabilité macroéconomique, de réforme de la gestion des finances publiques, de renforcement de la démocratie et de l'ordre public, de bonne gouvernance, de mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires au développement et d'amélioration des services publics, pour répondre aux attentes de la population. Tous ces efforts tendent à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement du Cambodge. Comme avec toute entreprise humaine, ces efforts n'ont pas été exempts de défaillances et de faiblesses. En effet, la structure actuelle de la production nationale reste trop limitée et concentrée géographiquement ; elle doit être étendue et diversifiée pour pérenniser la croissance économique. Bien que le gouvernement royal ait mis en place des mécanismes performants pour améliorer la gestion du budget, ces mécanismes n'ont jamais été totalement opérationnels en raison de nombreuses influences transversales et de contraintes qui ont compromis les objectifs fixés en termes de collecte des impôts et de meilleure affectation des dépenses publiques. La coordination entre les divers ministères et partenaires administratifs laisse encore à désirer. Dans le cadre du renforcement de l'état de droit, de nombreuses lois ont été élaborées et attendent d'être promulguées par le Parlement. La réorganisation et la restructuration de l'appareil judiciaire demeure une des priorités du gouvernement royal. L'assistance internationale fournie par de nombreux partenaires, bien que généreuse et précieuse, reste malgré tout assujettie à des conditions parfois peu réalistes, qu'elles soient techniques, politiques ou autres. En bref, en dépit des succès considérables du gouvernement royal, le nouveau gouvernement reste confronté à de nombreux défis.

4. Pour le gouvernement royal, le plus grand défi à relever en termes de développement reste la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la qualité et du cadre de vie d'une population croissante. Le gouvernement royal considère la pauvreté comme un gaspillage des précieuses ressources économiques, non seulement moralement condamnable mais pouvant conduire à la polarisation et aux troubles sociaux. Pour atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté, le gouvernement royal a lancé, en mars 2003, la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, qui s'articule autour des objectifs suivants :

i. Renforcer la paix, la stabilité et l'ordre public par la mise en œuvre de mesures concrètes visant à améliorer l'état de droit, promouvoir le respect des droits de l'homme et de la démocratie et créer un cadre politique et sécuritaire favorable à un développement pérenne ;
ii. Assurer un fort taux de croissance économique durable, de 6 à 7% par an en moyenne ;
iii. Assurer une répartition équitable des retombées de la croissance économique entre riches et pauvres, zones urbaines et zones rurales, et entre hommes et femmes ;
iv. Promouvoir une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

5. Suite aux élections législatives du 27 juillet 2003, déclarées libres, équitables et transparentes par les observateurs nationaux et internationaux, la nouvelle Assemblée nationale et le nouveau gouvernement ont pris leurs fonctions conformément aux choix exprimés par le peuple. La bonne tenue des élections législatives et la formation d'un nouveau gouvernement de coalition ont démontré la volonté et l'engagement des autorités de respecter les principes fondamentaux de la démocratie et de permettre à la population de choisir librement ses représentants politiques. Le gouvernement royal du Cambodge de la troisième législature de l'Assemblée nationale a pris ses fonctions avec humilité devant le peuple, et s'engage à servir au mieux les intérêts de la Nation. Le gouvernement s'attachera à répondre aux aspirations et aux demandes des citoyens cambodgiens, qui ont accordé un vote de confiance au gouvernement royal lors d'élections législatives libres et équitables. Peu après la formation du nouveau gouvernement, ce dernier a publié sa «*Stratégie Rectangulaire*», qui défini le programme économique du gouvernement royal. Le Premier Ministre Samdech Hun Sen a présenté la Stratégie Rectangulaire lors du premier Conseil des ministres, le 16 juillet 2004.

LA STRATEGIE RECTANGULAIRE

6. La Stratégie Rectangulaire définit le programme économique du gouvernement royal, et s'appuie sur les résultats de la seconde législature de l'Assemblée nationale et les acquis de la Stratégie Triangulaire. La Stratégie Rectangulaire reprend les éléments clefs des Objectifs de développement du millénaire, du Plan national de développement socio-économique 2001-2005 (SEDP2), de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté 2003-2005 (NPRS), et d'autres politiques, stratégies, plans et programmes de réformes. La Stratégie Rectangulaire sera un outil important de mise en oeuvre de « la plate-forme politique du gouvernement royal de la troisième législature de l'Assemblée nationale », acceptée à l'unanimité par les deux partenaires de la coalition du gouvernement royal. Son objectif est de favoriser la croissance économique, générer des emplois pour la main d'œuvre cambodgienne, garantir l'équité et la justice sociale et améliorer l'efficacité du secteur public par la mise en oeuvre du Plan de Gouvernance et de réformes approfondies, coordonnées et cohérentes à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Le gouvernement royal du Cambodge de la troisième législature de l'Assemblée nationale sera ainsi connu comme le « *Gouvernement de la croissance, de l'emploi, de l'équité et de l'efficacité* ».

7. La Stratégie Rectangulaire a été publiée et largement diffusée à tous nos partenaires pour le développement, nationaux et internationaux, et aux représentants de la société civile. En bref, la *Stratégie Rectangulaire* est un mécanisme intégré, composé de rectangles emboîtés :

Premièrement, le noyau de la *Stratégie Rectangulaire* est la **bonne gouvernance** qui s'articule autour de quatre grands axes de réforme : (i) la lutte contre la corruption ; (ii) la réforme juridique et judiciaire ;(iii) la réforme de l'administration publique, y compris décentralisation et dé-concentration ; et (iv) la réforme de l'appareil militaire, et la démobilisation en particulier.

Deuxièmement, le **cadre pour la mise en oeuvre de la Stratégie Rectangulaire** consiste en quatre éléments : (i) paix, stabilité politique et ordre public ; (ii) partenariats de développement avec tous les acteurs concernés, y compris le secteur privé, les bailleurs et la société civile ; (iii) un environnement financier et macroéconomique favorable ; et (iv) l'intégration régionale et internationale du Cambodge.

Troisièmement, les quatre « rectangles de **croissance** » stratégiques sont : (i) la mise en valeur du secteur agricole ; (ii) la croissance du secteur privé et le marché de l'emploi ; (iii) la réhabilitation et la construction de nouvelles infrastructures ; et (iv) le renforcement et le développement des ressources humaines.

Quatrièmement, chaque **« rectangle de croissance »** stratégique a quatre côtés :

- *Rectangle 1 : Mise en valeur du Secteur Agricole :* (i) renforcement de la productivité et diversification des récoltes ; (ii) réforme foncière et déminage ; (iii) réforme du secteur de la pêche ; et (iv) réforme de l'industrie forestière ;
- *Rectangle 2 : Réhabilitation et Construction de Nouvelles Infrastructures* : (i) poursuite des travaux de restauration et de construction des infrastructures de transport (terre, mer, air) ; (ii) gestion des ressources en eau et irrigation ; (iii) extension du réseau énergétique et électrique ; et (iv) développement des technologies de l'information et des communications ;
- *Rectangle 3 : Croissance du Secteur Privé et Marché de l'Emploi* : (i) renforcement du secteur privé et promotion des investissements ; (ii) appui aux PME ; (iii) création d'emploi et amélioration des conditions de travail ; et (iv) mise en place d'une protection sociale pour les fonctionnaires, les employés et les ouvriers ;
- *Rectangle 4: Renforcement et Développement des Ressources Humaines*: (i) renforcement de la qualité de l'éducation ; (ii) amélioration des services de santé ; (iii) promotion de la parité ; et (iv) mise en œuvre de la politique démographique.

8. En dépit des progrès significatifs accomplis ces dix dernières années, le plus grand défi, en termes de développement, que le gouvernement royal doit maintenant relever est la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions et du cadre de vie d'une population croissante. Au cours de ce nouveau mandat, le gouvernement royal s'appuiera sur la Stratégie Rectangulaire pour réduire la pauvreté et atteindre les Objectifs de développement du millénaire. Le gouvernement royal est conscient que le Cambodge a encore beaucoup de chemin à parcourir et de nombreux obstacles à surmonter avant de réaliser des progrès durables et d'atteindre un seuil de prospérité pérenne, pour le pays et ses habitants. L'objectif principal du gouvernement royal est la promotion d'efforts concertés au sein de la population cambodgienne pour réduire la pauvreté. Le gouvernement royal admet que la question de la pauvreté ne sera pas résolue en un jour, un mois ou même une année. Cependant, le gouvernement royal reste convaincu que des programmes bien conçus associés aux efforts sincères, concordants et conjoints de tous les

acteurs concernés, peuvent permettre d'améliorer sensiblement le niveau de vie de la population au cours des quatre prochaines années. Par la mise en œuvre énergique de la Stratégie Rectangulaire, le gouvernement royal portera ses efforts sur le renforcement des programmes de réformes, essentiels pour la survie du Cambodge.

9. Le gouvernement royal appelle tous ses partenaires pour le développement : les donateurs, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, la société civile ; ainsi que les fonctionnaires des ministères et institutions, les membres de l'appareil législatif, exécutif et juridique, les membres des forces armées, les autorités à tous les niveaux ; et tous les citoyens, à fournir toute assistance nécessaire et à participer activement, aux côtés du gouvernement, à la mise en oeuvre de la plate-forme politique et économique du gouvernement royal de la troisième législature de l'Assemblée nationale.

REALISATIONS DEPUIS LA REUNION DU GC EN JUIN 2002

10. Depuis la 6ème réunion du Groupe Consultatif, qui s'est tenu pour la première fois à Phnom Penh en juin 2002, le gouvernement royal du Cambodge (GRC) poursuit ses efforts pour la réalisation des Objectifs de développement du millénaire. Dans toutes ses actions, le gouvernement royal du Cambodge s'efforce de mettre en œuvre les recommandations énoncées lors de la dernière réunion du GC. La Stratégie nationale de réduction de la pauvreté a été élaborée et officiellement lancée en mars 2003 ; les réformes fiscales et bancaires sont approfondies ; la stratégie de réforme de la fonction publique a été finalisée et est en cours de mise en œuvre ; suite aux élections communales de 2002, les mécanismes d'attribution des pouvoirs au niveau des communes sont mis en œuvre et renforcés ; la stratégie de réforme juridique est prête et actuellement mise en œuvre ; la gestion des ressources naturelles est renforcée par l'adoption et la mise en œuvre de la Loi Foncière, l'élaboration de la Loi sur l'exploitation des forêts et de la Loi sur l'exploitation communautaire des forêts, et l'accès des plus démunis aux ressources piscicoles est facilité ; la mise en œuvre des mesures énoncées dans les sous décrets régissant les modalités d'acquisitions publiques couvre maintenant toutes les dépenses des ministères et agences gouvernementales, à l'exception du Palais Royal ; la Loi sur les Investissements a été modifiée ; l'Autorité Nationale d'Audit (NAA) est maintenant opérationnelle ; le Plan de Développement du Secteur Financier pour 2001-2010 est finalisé et en cours de mise en œuvre ; le Deuxième Plan Socio-économique (2001-2005) est finalisé et en cours de mise en œuvre.

11. La dernière réunion du Groupe Consultatif, en juin 2002, a identifié un certain de nombre de priorités ainsi que les mécanismes de contrôle afférents. Les efforts soutenus du gouvernement royal ont permis des progrès dans la plupart de ces domaines. Cependant, il est à noter que suite aux élections législatives de juillet 2003, les retards pris dans la formation du gouvernement et les incertitudes liées à cette situation ont pu provisoirement ralentir l'impulsion lancée avec succès sous le second mandat du gouvernement royal. Avec la formation du nouveau gouvernement en juillet 2004, le gouvernement royal de la troisième législature de l'Assemblée nationale s'engage à poursuivre sans relâche son programme de réformes. Les progrès accomplis depuis la 6ème réunion du GC, en dépit des nombreux défis à relever, sont brièvement exposés ci-après.

12. **Réforme juridique et judiciaire :** des progrès importants ont été accomplis dans ce domaine. Le gouvernement royal a mis en place le Conseil pour la Réforme Juridique et Judiciaire (CLJR) en juin 2002, co-présidé par le Ministre d'Etat à la présidence du Conseil des Ministres et le Président de la Cour Suprême. En août 2002, la formation du Comité Permanent de Coordination (CPB) a permis de rassembler les décideurs des différentes institutions concernées. En décembre 2002, le département en charge de la gestion des projets (PMU) est formée pour

appuyer le CPB et le CLJR. Sous l'égide du CLJR, la Stratégie pour la Réforme Juridique et Judiciaire est élaborée et approuvée par le gouvernement royal en juin 2003. Cette stratégie s'articule autour de 7 objectifs :

i. Meilleure protection des droits et libertés fondamentales ;
ii. Modernisation du cadre juridique ;
iii. Accès facilité à l'information juridique et judiciaire ;
iv. Amélioration de la qualité du processus juridique et des services liés ;
v. Renforcement des services juridiques et judiciaires ;
vi. Introduction de méthodes alternatives de résolution des conflits ;
vii. Renforcement des institutions du secteur juridique et judiciaire, pour leur permettre de s'acquitter de leur mission.

13. Egalement en 2003, un projet de Plan d'Actions a été élaboré. Ce document posait les bases de la discussion pour le Séminaire National qui s'est tenu en décembre 2003 sous l'autorité du CPB et qui rassemblait les acteurs concernés des différentes institutions gouvernementales, de la société civile et les représentants des donateurs. A l'issue de cette rencontre, des consultations ont permis l'élaboration d'une liste exhaustive de priorités à court et moyen terme. Le plan d'actions à court terme (2004-2006) s'articule autour de 33 priorités qui couvrent les 7 objectifs stratégiques. Le plan d'actions à moyen terme identifie 27 priorités à atteindre d'ici 2008. Ces deux plans d'actions s'appuient sur une réalisation progressive des 7 objectifs de la Stratégie de Réforme Juridique et Judiciaire.

14. **Restructuration du Conseil Suprême de la Magistrature (CSM) :** les amendements à la Loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil Suprême de la Magistrature ont été élaborés et approuvés par le Conseil des Ministres ; ils attendent la ratification du Parlement. Les modalités de restructuration du CSM sont maintenant bien avancées : un Secrétariat est en place et les besoins nécessaires au bon fonctionnement du CSM sont en cours d'évaluation. En janvier 2003, le gouvernement royal a augmenté de manière significative la rémunération des juges et magistrats. L'Ecole Royale de la Magistrature et le Centre de Formation des Avocats sont maintenant opérationnels. Un tribunal modèle est mis en place dans la province de Kandal pour identifier les meilleures pratiques professionnelles de traitement des cas ; de nouvelles installations seront achevées en 2006. La mise en place de tribunaux spécialisés est également en cours, pour mieux traiter les affaires juvéniles, commerciales et administratives. Des institutions clefs, telles que le CSM, le Conseil des Juristes, le ministère de la Justice ainsi que les organes d'appui à la réforme tels que le CPB et la PMU, sont en cours d'évaluation et de renforcement. Des moyens sont affectés aux activités liées aux réformes. A quelques exceptions près, ces activités ont été financées par le gouvernement royal.

15. **Loi sur le Statut des Magistrats soumise au Parlement :** le projet de Loi sur le Statut des Magistrats et la Loi Organique sur l'organisation et le fonctionnement des tribunaux sont en cours d'élaboration et devraient être soumis au Parlement en 2005, conformément aux priorités définies dans le plan d'actions à court terme de réforme juridique et judiciaire.

16. **D'autres réalisations dans le domaine de la réforme juridique et judiciaire** incluent la mise en application de nombreuses lois importantes liées à la protection des droits de l'homme, aux investissements, aux échanges commerciaux et à la gestion des ressources naturelles. Le Code Civil et ses Procédures et le Code Pénal et ses Procédures ont été rédigés et sont en cours d'évaluation par le Conseil des Juristes. Ils seront soumis au Conseil des Ministres et au Parlement en 2005.

17. Bien que tous les partenaires pour le développement du Cambodge s'accordent sur l'importance de la réforme de ce secteur, seul un nombre restreint d'entre eux ont fourni une assistance à ce jour. Les réformes judiciaires ont été identifiées par l'étude *Investment Climate Survey* comme essentielles pour créer un cadre favorable au développement du secteur privé. Plus fondamentalement parlant, l'accès facilité des plus démunis à la justice et aux services judiciaires est essentiel pour endiguer les sentiments d'injustice sociale et de vulnérabilité, renforcer la confiance des communautés dans l'état de droit et la qualité de vie et réduire la pauvreté.

18. Les réformes juridiques et judiciaires sont rendues encore plus difficiles par le contexte social du Cambodge. Trois décennies de guerre, de turbulence et de conflits internes ont suscité des traumatismes psychologiques profonds et des tensions sous-jacentes. Une population jeune et croissante et des changements sociaux expéditifs encouragés par le développement des technologies et une meilleure intégration régionale et mondiale défient les valeurs traditionnelles. La société est en pleine mutation. Dans le même temps, le manque d'experts juridiques cambodgiens a conduit à une forte influence des experts internationaux sur le cadre juridique existant. Ceci génère des incohérences qui rendent l'application difficile. L'application de la loi reste un défi pour nombre de raisons, mais en particulier à cause de salaires trop bas. Il est difficile d'appliquer la loi en toute transparence et sans peurs ni privilèges lorsque les salaires des agents chargés d'appliquer la loi sont en dessous du seuil minimum de pauvreté.

19. Poser les fondations du cadre juridique est une des priorités du gouvernement royal qui devrait renforcer le développement d'une économie de marché dynamique et favoriser les échanges et les investissements en établissant un cadre juridique régissant la protection des droits de la propriété intellectuelle, l'établissement et la clôture des entreprises, le secteur bancaire, fiscal et comptable, le secteur de l'assurance, les transactions sécurisées, les entreprises commerciales, les procédures de faillite, les contrats, le crédit commercial et la loi sur les instruments de transfert et les transactions de paiement, afin de garantir le bon fonctionnement du secteur financier.

20. Afin de faciliter l'accès à l'information juridique et judiciaire, non seulement pour les professionnels du secteur juridique et judiciaire mais également pour le grand public, le gouvernement royal a mis en place le Bureau de la Gazette. Etabli en premier lieu comme un Service Général, le Bureau devra dans le futur fonctionner de manière autonome sur la base de principes commerciaux. Le Président de la Cour Suprême (*Chief Justice*) s'est engagé à publier les décisions judiciaires afin de renforcer la transparence du système judiciaire et de permettre la création d'une jurisprudence cambodgienne. La collecte des jugements rendus est en cours.

21. Le projet de **Loi Anti-Corruption** approuvé par le Conseil des Ministres le 20 juin 2003, a été soumis au Parlement le 25 juin 2003. Le projet a été renvoyé par le Parlement pour révision. Le processus de révision a cependant été ralenti par les retards rencontrés dans la formation du nouveau gouvernement. En s'appuyant sur les recommandations émises par les partenaires pour le développement lors de la réunion préparatoire du GC qui s'est tenue en septembre 2004, le gouvernement royal reprendra le travail de révision et soumettra un nouveau projet de Loi Anti-Corruption au Parlement. Le gouvernement royal reconnaît, comme le suggèrent les partenaires pour le développement, la nécessité d'une approche intégrée pour combattre la corruption. La mise en oeuvre de la Loi Anti-Corruption est un grand pas en avant, mais le développement des moyens nécessaires à une application stricte de la loi n'en demeure pas moins important. Pour combattre la corruption, qui entrave les performances économiques et enraye les efforts de réduction de la pauvreté, outre la mise en œuvre de la Loi Anti-Corruption, bien d'autres mesures

sont nécessaires. Certaines mesures telles que l'optimisation des procédures administratives, la simplification et la modernisation du système d'imposition, la suppression de règles excessives et la motivation des fonctionnaires grâce à des salaires décents peuvent contribuer à une réduction des facteurs de corruption. Le gouvernement royal reste malgré tout conscient que changer les habitudes et comportements existants demandera un certain temps.

22. **Cas de corruption qui ont fait l'objet d'une enquête et estés en justices :** en dépit d'énormes difficultés et obstacles, le GRC a fait des progrès significatifs dans la lutte contre la corruption, en s'attaquant aux racines du problème. La lutte contre les coupes forestières illégales, une meilleure gestion des recettes et dépenses du gouvernement, l'élimination des employés fictifs des registres du service public et des forces armées, la confiscation des terres obtenues ou vendues illégalement, sont parmi les mesures prises pour lutter contre la corruption. L'Autorité Nationale d'Audit (NAA) a été établie et est désormais opérationnelle. Elle agit comme mécanisme de contrôle de perception des recettes et gestion des dépenses. Les postes d'audit internes sont renforcés dans les ministères. La NAA travaille en collaboration avec ces équipes d'audit ministérielles afin de garantir une plus grande transparence et la responsabilisation des personnes en charge.

23. Le **champ d'application du Sous-décret sur les Acquisitions Publiques** a été étendu à toutes les catégories de dépenses dans tous les ministères, à l'exception du Palais Royal.

24. Conformément aux engagements du gouvernement royal, **aucune nouvelle concession forestière** n'a été accordée depuis le 1er janvier 2002. En outre, les opérations des détenteurs actuels de licence de concessions forestières ont été limitées à des opérations de ramassage de petite envergure et de travaux de maintenance, conformément à la législation en vigueur. En septembre 2002, il a été demandé aux concessionnaires de fournir un Plan Stratégique de Gestion Forestière (SFMP) ainsi qu'une Evaluation de l'impact social et environnemental (ESIA). Treize concessionnaires ont soumis leur plan et ESIA en novembre 2002. Ces documents ont été utilisés lors de consultation avec les communautés concernées.

25. **Publication et possibilité pour les experts indépendants de commenter les SFMP et ESIA avant l'évaluation finale du gouvernement :** avec l'assistance technique de la Banque Mondiale, le gouvernement royal a procédé à l'évaluation des SFMP et ESIA soumis par les concessionnaires. Le contenu des SFMP et ESIA a été communiqué aux communautés concernées. Compte-tenu des détails techniques et de la complexité des Plans Stratégiques de Gestion Forestière (SFMP) et des Evaluations de l'impact social et environnemental (ESIA), les communautés concernées peuvent être dans l'incapacité d'émettre des commentaires immédiats. Elles se sont donc vues octroyer une période de consultation illimitée. Les SFMP et ESIA ont été diffusés à 245 communautés situées à proximité ou à l'intérieur même de concession forestières. Les équipes du DFW/FA ont consulté les communautés et consigné leurs inquiétudes. Le DFW/FA a demandé aux concessionnaires d'inclure des solutions acceptables dans leurs plans de gestion, pour répondre aux attentes des communautés. Fin juillet 2003, avec l'assistance technique de la Banque Mondiale, le *Technical Review Team* (TRT) du DFW/FA a complété son évaluation et ses conclusions ont été communiquées aux douze concessionnaires forestiers. Les nouveaux SFMP sont en cours d'évaluation par l'équipe indépendante du Groupe de Travail des Donateurs pour la Gestion des Ressources Naturelles. Pour garantir la transparence des modalités d'évaluation et limiter "le manque de confiance et les suspicions", ainsi que les perceptions erronées, qui ont caractérisé et parfois inutilement polarisé les opinions, le DFW/FA a mis en place un département des affaires publiques (*Public Affairs Unit*) pour faciliter la communication entre les parties.

26. **Les licences des concessionnaires qui n'ont pas présenté de SFMP ont été révoquées**. Depuis 1999, le gouvernement royal du Cambodge (GRC) a révoqué les licences d'exploitation de concessions forestières de 17 compagnies, ce qui représente un total d'environ 3,5 millions d'hectares sur 24 sites. Cinq autres concessionnaires: Hero Taiwan, Wood Tee Peanich, GAT International, Mieng Ly Heng et Kingwood ont vu leur licence révoquée lors de l'évaluation des SFMP. Seuls 12 concessionnaires sont actuellement en cours de planification de leurs concessions et ils seront tenus de garantir la pérennité des forêts conformément aux standards internationaux. Ces 12 concessionnaires se sont vus allouer un total de moins de 3,4 millions d'hectares de forêt. Le gouvernement royal maintien la suspension des droits d'exploitation de tous les concessionnaires, tant que leurs Plans Stratégiques de Gestion Forestière et leurs ESIA n'ont pas reçu l'approbation officielle du gouvernement.

27. Le gouvernement royal du Cambodge continue de combattre avec zèle les exploitations illégales. Sept agents de l'administration des forêts ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions, et 34 autres blessés. Quelques 1,386 scieries illicites, 653 ateliers de transformation de bois, 39 ateliers de fabrication de poudre de vigne à usage médicinal, 24 ateliers de fabrication d'huile de Tepiro et 159 étuves et fours à bois et produits forestiers dérivés ont été démantelés, détruits et mis hors service. 332 contrevenants ont été appréhendés et traduits en justice.

28. La déforestation illégale, la contrebande d'espèces protégées, la corruption et l'empiètement sur la forêt n'atteignent plus les proportions critiques d'avant la mise en oeuvre des réformes du gouvernement. Les mesures sévères prises par le gouvernement contre la déforestation illégale couvrent l'ensemble des modalités d'application de la loi, de prévention, de détection et de suppression. Toute l'approche du gouvernement royal en terme de gestion des ressources, d'exploitation communautaire des forêts et de gestion des zones protégées vise essentiellement à prévenir la criminalité. En juin 2004, le gouvernement royal a émis l'Ordre Nº 01BB pour la prévention, la suppression et l'abolition de la déforestation et de l'empiètement et a mis en place un Comité National appuyé de sous-comités au niveau provincial pour assurer la mise en œuvre de cet Ordre.

29. Comme indiqué précédemment, **le respect des conditions de l'ESIA** est un élément essentiel du processus d'évaluation des concessions forestières en cours. Le **Sous décret sur l'Exploitation Communautaire des Forêts** a été promulgué en décembre 2003, afin de placer les biens publics forestiers sous la direction des communautés locales, dans le cadre de plans de gestion conjointement approuvés et d'accords de bénéfices mutuels. Le Sous décret est le fruit de six années de consultation avec de nombreux acteurs et conseillers et complémente d'autres mesures, telles que le Sous décret sur les Concessions Foncières Sociales, afin de garantir une meilleure gestion et une plus grande productivité des ressources foncières. Le gouvernement royal a travaillé en partenariat avec plusieurs donateurs et organisations non gouvernementales au pilotage d'initiatives d'exploitation communautaire des forêts dans plusieurs endroits du pays. A ce jour, presque 110,000 hectares ont été mis en valeur dans le cadre d'accords d'exploitation communautaire des forêts.

30. En mars 2003, le gouvernement a promulgué le **Sous décret sur les Concessions Foncières Sociales.** Pour mettre en œuvre le sous décret au niveau national, provincial/municipal, district/khan, des projets pilotes ont été menés dans trois communes et un Sangkat dans les provinces de Battambang, Kampot, Kampong Speu et à Phnom Penh. S'appuyant sur les conclusions des projets pilotes et sur l'étude de l'impact sur la pauvreté des concessions foncières sociales, le Conseil pour la Politique Foncière, en collaboration avec des partenaires pour le développement, élabore actuellement un programme d'affectation de terrain pour favoriser le développement socioéconomique (LASED).

31. Le **Décret Royal sur la création de pêcheries communautaires** et un Sous décret sur la gestion des pêcheries communautaires ont été élaborés et soumis au Conseil des Ministres pour approbation. Bien que le processus législatif soit en cours, quelques 360 lots de pêcheries communautaires ont déjà été mis en place dans le pays, avec le soutien des partenaires pour le développement. La Loi sur les Pêcheries, déjà visée par le Conseil des Ministres devrait être prochainement soumise au Parlement.

32. **Les déboursements budgétaires pour quatre ministères prioritaires ont été augmentés à 3,6% du PIB** : A l'issue du 6ème GC, la mise à jour des données relatives au PIB jusqu'à 1993 a été achevée par l'Institut National des Statistiques (INS), avec l'assistance du FMI, fin 2002. Certaines modifications ont été apportées suite à la mise à disposition par les ministères et agences concernés de nouvelles données ou de données révisées, et suite à la révision des méthodes de compilation des données. Le résultat final montre une augmentation du PIB visible en remontant jusqu'en 1993. Pour la période 1998-2002, les estimations de PIB au prix actuel ont été revues à la hausse : 10,1% pour l'année 1998 et 15,8% pour l'année 2000. Compte tenu de ces révisions, le prix de référence établi lors de la réunion du GC en juin 2002 devrait être un peu plus bas lorsque l'on tient compte des importantes révisions à la hausse sur l'ensemble des estimations du PIB. D'après les estimations corrigées du PIB, les déboursements effectifs envers les ministères prioritaires représentaient environ 3,6% du PIB. Cependant, en raison d'un manque de revenus considérable, imputable à des facteurs locaux (les violentes manifestations à Phnom Penh début 2003 et les incertitudes de la période pré- et post-électorale) et internationaux (épidémie de SRAS dans la région et guerre en Irak), les déboursements réels à l'attention des ministères prioritaires n'ont atteint qu'environ 3,3% du PIB en 2003. Malgré tout, la somme des déboursements effectués a légèrement augmenté, de 512,1 milliards de Riels en 2002 à 529,4 milliards de Riels en 2003.

33. **Les déboursements pour le ministère de la Santé au niveau national et provincial représentent au moins 35% du budget au Chapitre 11 et 40% au Chapitre 13; et les déboursements pour le ministère de l'Education représentent 40% du budget au Chapitre 11 et 50% au Chapitre 13 au niveau national et provincial :** la mise en œuvre de ces deux seuils de références aurait nécessité que 75% du budget au Chapitre 11 et 90% du budget au Chapitre 13 soit alloué aux deux ministères : Santé et Education. Une telle ré-attribution des budgets aux Chapitres 11 et 13 était impossible. Cependant, les sommes attribuées au ministère de la Santé aux Chapitres 11 et 13 ont augmenté : 152,4 milliards de Riels en 2002 et 166,5 milliards de Riels en 2003. Pour le ministère de l'Education, les attributions budgétaires aux Chapitres 11 et 13 sont passées à 130,1 milliards de Riels en 2002 et 136,1 milliards de Riels en 2003.

34. **Les déboursements pour les ministères de la Santé et de l'Education avoisinent 100% pour les Chapitres 11 et 13 :** pour le ministère de la Santé, les déboursements réels, en pourcentage des attributions budgétaires aux Chapitres 11 et 13, atteignaient 88,1 et 99,9% en 2002 et 84,6 et 93,5% en 2003. Pour le ministère de l'Education, les déboursements réels, en pourcentage des attributions budgétaires aux Chapitres 11 et 13, atteignaient 87,1 et 107,2% en 2002 et 95,1 et 85,1% en 2003.

35. **Promulgation de la législation sur le VIH /SIDA :** en juin 2002, le Parlement a approuvé la Loi sur la Prévention et le Contrôle du VIH/SIDA. La prévention du VIH/SIDA et l'amélioration de la qualité de vie des personnes infectées ou touchées par le VIH/SIDA par la prestation de services de santé et de soins, est une priorité nationale pour le gouvernement royal. La Loi sur la

Prévention et le Contrôle du VIH/SIDA fourni le cadre nécessaire à la mise en œuvre de mesures préventives, curatives et de réduction de la propagation.

36. L'Autorité Nationale pour le Sida (NAA), créée en janvier 1999, est responsable de la coordination et de la mise en œuvre de mesures exhaustives de prévention, de soin et de soutien et de réduction. En 2001, la NAA a lancé son « Programme National Stratégique d'Approche Exhaustive et Multi-Sectorielle du VIH/SIDA : 2001-2005 ». Par la suite, cinq ministères – Santé ; Défense Nationale; Education; Affaires Sociales, Travail et Réhabilitation de la Jeunesse ; Développement Rural – ont développé leurs Plans stratégiques pour faire face aux défis du VIH/SIDA. En outre, les provinces de Battambang et Siem Reap ont également élaboré des Programmes Exhaustifs et Multi-sectoriels pour faire face aux défis du VIH/SIDA. La NAA est composée de 26 ministères et 24 provinces et municipalités. En mars 2003, la NAA a créé un Comité de Coordination qui se réunit chaque mois pour coordonner son action avec les agences onusiennes, les donateurs et les principales ONG concernées. Pour planifier et mettre en œuvre des campagnes lors de la Journée Mondiale du Sida, la Fête des Eaux et des commémorations aux chandelles, la NAA a établi des mécanismes de coordination des actions des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

37. Les efforts combinés des institutions publiques et des partenaires pour le développement commencent à porter leurs fruits. On estime que le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA a diminué : de 175,000 en 1998 à 157,500 en 2003. La prévalence du VIH chez les 15-49 ans a décliné, passant de 3,3% en 1998 à 2,6% en 2003. Près de 100,000 personnes ont fait le test et ont bénéficié des services d'aide. Des tests volontaires et confidentiels sont maintenant disponibles dans 13 provinces et municipalités au travers de 49 centres VCCT, dont 18 gérés par des ONG. Quelques 2000 malades du Sida ont maintenant accès gratuitement à des traitements anti-rétroviraux (ARV). La mise en œuvre du programme national d'utilisation des préservatifs (*100 percent Condom Use Program*) a permis de réduire la prévalence du VIH chez les prostitués : de 54% en 1998 à 37% en 2003. Les *Peer Education Programs* sont mis en oeuvre avec succès chez les agents de la fonction publique, de la défense et de la police. Environ 50,000 bonzes ont intégré la question du VIH/SIDA à leur prêche. Des programmes de sensibilisation au VIH/SIDA sont également mis en oeuvre pour les employés du secteur privé.

38. **Mise à disposition de temps d'antenne radio et télévision gratuit pour les programmes sur le VIH/SIDA :** de grands progrès ont été accomplis pour obtenir gratuitement du temps d'antenne radio et télévision pour les programmes sur le VIH/SIDA. Certaines stations de télévision diffusent des messages de prévention du VIH/SIDA. Egalement, certains sponsors du secteur privé ont commence à mettre à disposition un temps d'antenne lors de leurs programmes. Par exemple, Cambrew inclus des messages sur le VIH/SIDA dans ses émissions hebdomadaires de Karaoké à la télévision. Les donateurs ont également renforcé leur appui à l'élaboration de messages diffusés : par exemple, l'assistance fournie par DFID au BBC World Service Trust pour la production de spots et de fictions radio et télévisés. Le PNUD, l'UNESCO et l'UNICEF ont également produit des programmes courts. Les donateurs ont aussi augmenté leur assistance pour la diffusion des messages : DFID soutient les diffusions sur TV5 tandis que l'UNICEF appuie la diffusion des mêmes messages sur d'autres chaînes pour toucher un public plus large.

39. **Réforme de la fonction publique et structure des dépenses à moyen terme :** dans ce domaine, les critères définis lors de la réunion du 6ème GC étaient les suivants : « Après étude, et avec l'appui de la Banque Mondiale, un programme à moyen terme de réforme de la fonction publique sera élaboré visant à aligner les salaires de la fonction publique sur ceux du secteur

privé, y compris primes de départ et de précarité pour les travailleurs licenciés et des options de financement en accord avec la Structure des Dépenses à Moyen Terme».

40. Le Programme National de Réforme Administrative (NPAR) a été approuvé par le gouvernement royal début 1999. En octobre 2001, le gouvernement royal a approuvé la stratégie d'optimisation de la fonction publique. Dans le cadre de cette stratégie, le Conseil pour la Réforme de l'Administration (CAR) a été mandaté pour étudier la possibilité d'accélérer les réformes sur les salaires et l'emploi. Le CAR a entrepris les six études suivantes pour collecter des informations factuelles et préparer une synthèse qui permettrait de prendre les décisions nécessaires pour accélérer ces réformes et renforcer la gestion de la fonction publique :

i. Amélioration de la fourniture des services publics ;
ii. Définition des critères de référence du marché du travail ;
iii. Evaluation du fonctionnement ;
iv. Augmentation de la rémunération pour améliorer les performances ;
v. Développement de l'embauche pour fournir un service adéquat ; et
vi. Amélioration de la gestion des effectifs de la fonction publique.

41. En avril 2002, la Banque Mondiale a accepté de financer cinq de ces études. Les Termes de Références ont été validés en mars 2003 et les financements dégagés en mai 2003. L'étude sur l'amélioration de la fourniture des services publics s'est achevée en septembre 2003. L'étude des salaires et bénéfices sur le marché du travail s'est achevée en septembre 2004. Avec l'appui technique du Brunei, les travaux ont commencé pour documenter et renforcer les pratiques et procédures de gestion des ressources humaines. Grâce à l'assistance de l'UE, cette étude est approfondie pour en faire un outil puissant de prévision des besoins en ressources humaines, de gestion des employés de la fonction publique et de développement des ressources humaines.

42. L'étude sur l'évaluation du fonctionnement sera bientôt lancée pour compléter les travaux en cours dans les ministères prioritaires (éducation, santé, agriculture, justice). Cette étude fera le point sur les progrès accomplis et élaborera une méthodologie et un cadre logique qui peuvent être répliqués à d'autres études similaires. L'étude conduira également des projets pilotes de mise en oeuvre de la méthodologie et mettra l'accent sur la formation pour développer la capacité du gouvernement à évaluer les opérations.

43. En ce qui concerne la politique salariale de la fonction publique, le gouvernement royal s'appuiera sur deux principes fondamentaux. En premier lieu, tout changement devra respecter le principe de relativité entre les différentes catégories d'employés de la fonction publique (politiques, fonctionnaires, militaires et agents de sécurité). Deuxièmement, ces changements doivent être financièrement viables sur le long terme, en accord avec le cadre fiscal. En conséquence, les augmentations de salaires demeurent sujettes aux fonds disponibles et donc aux recettes publiques. Le GRC s'engage à augmenter les salaires de 10 à 15% par an. Les fonds disponibles seront alloués aux besoins prioritaires par le biais d'instruments tels que le programme PMG, et par un système d'indemnisation qui complémente le salaire de base. Le secrétariat du CAR opère des simulations systématiques pour évaluer les différentes options. Les travaux de l'étude sur la politique de rémunération seront superposés à l'évaluation du fonctionnement qui doit commencer début 2005, sur la base de termes de référence révisés.

44. L'étude sur la politique d'embauche sera également lancée début 2005 pour renforcer l'information existante sur les besoins en ressources humaines et pour concevoir les mécanismes nécessaires à la reconfiguration de la fonction publique. Les prises de décision relatives à la

dernière étude sur la gestion des effectifs de la fonction publique sont reportées jusqu'à l'achèvement des travaux connexes déjà en cours.

45. Pendant la première phase de mise en oeuvre du programme NPAR, les efforts ont été centrés sur les cinq grandes activités suivantes : documenter et contrôler la composition et la répartition des employés de la fonction publique ; développer les instruments nécessaires pour diriger et motiver le personnel ; évaluer les besoins en services centraux des ministères (administration) ; compléter les travaux préliminaires pour rendre l'Administration plus accessible au grand public ; et renforcer la capacité de planification et de gestion des réformes. Ce qui a déjà été réalisé dans le cadre du programme NPAR :

- Les données sur la composition et les caractéristiques de la fonction publique ont été rassemblées et analysées. En conséquence, il y a maintenant une vision claire de la composition et des caractéristiques des employés de la fonction publique, au niveau national et local ;
- Le cadre juridique et de contrôle de la fonction publique est maintenant en place ;
- Les systèmes de gestion des ressources humaines, y compris le *Human Resources Management Information System* (HRMIS), sont opérationnels pour planifier et gérer les effectifs de la fonction publique ;
- Un nouveau système d'embauche et de rémunération, plus favorable à l'évaluation des performances et à l'avancement a été élaboré et est maintenant en place ;
- Des politiques novatrices ont été conçues pour rassembler les ressources disponibles et accroître les performances dans les secteurs prioritaires : les Groupes de Missions Prioritaires (PMG), indemnités ciblées et services à guichet unique pour les employés au niveau local.

46. **Perception des recettes ; les recettes du gouvernement ont augmenté et atteignent 12,75% du PIB :** comme expliqué ci-avant, à l'issue de la réunion du 6ème GC, l'historique remontant jusqu'en 1993 des données sur le PIB a été ajusté fin 2002 par l'Institut National des Statistiques (NIS), avec l'assistance du FMI. Compte tenu des ajustements significatifs des estimations du PIB révisées à la hausse, l'objectif de 12,75% d'augmentation des recettes établi sur la base des anciennes données disponibles sur le PIB est en fait sensiblement moindre lorsqu'il est calculé sur la base des données révisées du PIB. Il faut noter que l'évaluation des progrès présentée dans ce rapport s'appuie sur les données révisées.

47. Pendant son second mandat, le GRC a fait de grands progrès en termes de gestion macroéconomique : maintient de la stabilité macroéconomique ; renforcement des institutions bancaires et financières ; et mise en œuvre des mesures nécessaires à la réforme fiscale. Le Cambodge a fait des progrès impressionnants de réintégration au sein de la communauté internationale. La croissance moyenne annuelle du PIB réel est de 6,8% pour les cinq dernières années. Les développements monétaires témoignent d'une meilleure situation fiscale. La politique monétaire et fiscale prudente mise en oeuvre par le GRC, a eu pour résultat une inflation modérée et un taux de change généralement stable. Sur la période, le taux d'inflation s'est maintenu autour de 1,6% par an. Les réserves brutes se sont maintenues à un niveau confortable.

48. En dépit des nombreux défis que le gouvernement royal a dû relever au cours des cinq dernières années – y compris la restructuration des droits de douane et l'abaissement des droits maximums applicables ; le contrôle de la contrebande et la fraude fiscale - le gouvernement a considérablement augmenté le taux de perception des recettes fiscales. La mise en œuvre énergique des réformes fiscales, avec l'assistance des partenaires pour le développement, et la mise en œuvre de mesures visant à augmenter le niveau des recettes commencent à porter leurs

fruits. Les recettes, en pourcentage des estimations révisées du PIB, sont passées de 8,1% en 1998 à 11,1% en 2002. En 2003, la perception des recettes a été affectée non seulement par l'épidémie du SRAS qui a frappé la région, les manifestations violentes à Phnom Penh début 2003, la guerre en Irak et l'inefficacité du système de recouvrement, mais également par les incertitudes liées aux élections dans la première moitié de l'année 2003 et les retards dans la formation du nouveau gouvernement suite aux élections du 27 juillet 2003.

49. Le climat incertain qui a prédominé en 2003 a également eu une incidence négative sur la **collecte des recettes liées au paiement des baux pour les biens publics ; le recouvrement des arriérés d'impôts et les résultats du programme d'inspection** avant expédition (*pre-shipment inspection program*)

50. **Renforcement des audits fiscaux et de l'administration :** l'autorité Nationale d'Audit (NAA), créée début 2000, est maintenant opérationnelle et sa capacité est en cours de renforcement. La NAA complète actuellement les rapports d'audit pour les années 2000, 2001 et 2002. Ces rapports seront ensuite soumis au Parlement. Les fonctions d'audit internes sont également renforcées dans les ministères. La NAA travaille en collaboration avec les départements d'audit des différents ministères pour garantir une plus grande transparence et responsabilisation des personnes concernées.

51. **Plus grande transparence des conditions régissant les acquisitions publiques :** pour une plus grande transparence et afin de minimiser les abus, le champ d'action du Sous Décret sur les Acquisitions Publiques a été étendu à toutes les dépenses de tous les ministères, à l'exception du Palais Royal.

52. L'amélioration de la gestion des finances publiques est essentielle au renforcement de la bonne gouvernance. En conséquence, le GRC a élaboré un schéma clair de gestion des finances publiques (GFP), et les étapes nécessaires à la bonne mise en oeuvre de ce schéma. Le programme de réforme de la GFP s'articule autour de quatre composantes et plates-formes hiérarchisées : (i) un budget plus crédible ; (ii) une réelle responsabilisation financière ; (iii) le programme du GRC devient totalement abordable et les priorités sont hiérarchisées ; et (iv) les dirigeants du GRC sont entièrement responsables de la réussite du programme. Dans le cadre de la réforme de la GFP, le GRC lancera une initiative pilote basée sur le mérite, et entreprendra la restructuration du ministère de l'Economie et des Finances pour appuyer cette réforme. Le GRC accueille très favorablement l'approche trans-sectorielle « *Sector Wide Approach – SWAP* » élaborée en accord avec les partenaires pour le développement pour mettre en œuvre le programme de réforme. Cette approche offre au Cambodge la possibilité de jouer le rôle d'un partenaire actif et en particulier, permet au ministère de l'Economie et des Finances de tirer les enseignements des stratégies et expériences acquises lors des programmes de développement et de s'appuyer sur les actions en cours en faveur des réformes et des améliorations pour les reformuler en un programme de GFP consolidé offrant plus de précisions et d'une efficacité accrue.

PRIORITES DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE RECTANGULAIRE

53. La vision que le gouvernement royal du Cambodge se fait du développement est la vision d'un Cambodge de cohésion sociale, avec un système éducatif de pointe et une grande richesse culturelle, d'où sont absents la pauvreté, l'illettrisme et la maladie. La réalisation de cette vision nécessite le respect sans faille des valeurs de la justice sociale, des intérêts du peuple et de son

développement, et l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de réduction de la pauvreté qui s'appuient sur une croissance économique durable et une meilleure gouvernance.

54. La « Stratégie Rectangulaire » du gouvernement royal de la troisième législature de l'Assemblée nationale est conçue pour faire de cette vision une réalité. Peu après la formation du nouveau gouvernement en juillet 2004, le Premier Ministre Samdech Hun Sen a enjoint à tous les ministères et agences gouvernementales d'élaborer des programmes de mise en œuvre de la Stratégie Rectangulaire. Lors de la réunion préparatoire du GC qui s'est tenue le 10 septembre 2004 au Conseil pour le Développement du Cambodge (CDC), le Premier Ministre a prié tous les partenaires pour le développement de travailler en collaboration avec les ministères et agences concernés pour définir les priorités et élaborer les plans d'actions nécessaires à la mise en œuvre des politiques définies dans le cadre de la Stratégie Rectangulaire. Il a été demandé aux sept groupes de travail techniques sectoriels mixtes nouvellement formés dans le cadre du GC (*Joint Government-Donor Technical Working Groups*) de terminer leurs travaux à temps pour la 7ème réunion du GC qui se tiendra début décembre 2004. Les priorités de mise en oeuvre de la Stratégie Rectangulaire, présentées au chapitre 4 du présent rapport, sont le fruit des travaux préliminaires des ministères et agences concernés. Au moment de la rédaction du présent rapport, ces travaux étaient en cours de révision par les groupes de travail sectoriels conjoints. A l'issue de ce processus, qui devrait s'achever fin novembre 2004, les groupes de travail sectoriels auront conjointement défini les priorités, plans d'actions et l'allocation des ressources pour mettre en œuvre les programmes. *Les priorités de mise en œuvre de la Stratégie Rectangulaire énoncées au chapitre 4 doivent donc être considérées comme en cours de finalisation.*

55. Pour le gouvernement royal, la **bonne gouvernance** est la condition préalable et sine qua non à un développement économique durable, caractérisé par l'équité et la justice sociale. Atteindre les objectifs de bonne gouvernance requière la participation active et l'engagement de toutes les sphères de la société, un plus grand partage de l'information, la responsabilisation des personnes, la transparence, l'égalité, l'intégration et l'état de droit. Au cours de son troisième mandat, le gouvernement royal s'attachera à favoriser la mise en œuvre effective de son plan d'actions de gouvernance (*Governance Action Plan*), qui s'articule autour de quatre axes multisectoriels : (i) la lutte contre la corruption ; (ii) les réformes juridiques et judiciaires ; (ii) la réforme de la fonction publique, qui couvre la décentralisation et la déconcentration ; et (iv) la réforme des forces armées et la démobilisation en particulier.

56. Dans le cadre de la **lutte contre la corruption,** le gouvernement royal poursuivra une approche globale, participative, progressive et durable pour s'attaquer à l'origine du problème. Bien que des progrès aient été accomplis dans certains domaines, le GRC doit encore relever de nombreux défis. Pour combattre la corruption, le gouvernement royal appliquera fermement la Loi Anti-Corruption, une fois promulguée par le Parlement, et mettra en place un organe indépendant de lutte contre la corruption. Le gouvernement royal consolidera également les concepts d'efficacité, de transparence et de responsabilisation des acteurs dans la gestion des finances publiques, en particulier par le renforcement des modalités d'acquisitions publiques et des procédures d'audit. Le gouvernement royal mettra également en oeuvre les réformes multi- et trans-sectorielles de gouvernance, en particulier celles dictées par le plan d'actions de gouvernance (*Governance Action Plan*), élaboré avec la participation active des ministères et institutions gouvernementales, les représentants de la société civile et les partenaires pour le développement.

57. Le gouvernement royal respectera et favorisera l'indépendance et la neutralité de l'appareil judiciaire, conformément à la Constitution. Ceci comprend les réformes nécessaires pour

garantir l'autonomie du Conseil Suprême de la Magistrature. Le Gouvernement royal poursuivra les **réformes juridiques et judiciaires** et renforcera la confiance du public en l'appareil judiciaire. De gros progrès ont été accomplis au cours de l'année écoulée. Une stratégie détaillée et un plan d'actions visant à accélérer les réformes juridiques et judiciaires, sont maintenant en place. Les priorités de mise en œuvre à court et moyen terme ont été identifiées par le biais de consultations et d'une collaboration avec tous les acteurs concernés. Le Gouvernement royal espère que cet esprit de collaboration entre le Conseil pour la Réforme Juridique et Judiciaire, les partenaires pour le développement et la société civile va maintenant se développer à un autre niveau – celui d'une approche coordonnée — pour faire avancer avec succès le programme de réformes juridiques et judiciaires.

58. Le **Programme National de Réforme Administrative** (NPAR) expose les stratégies et politiques sur lesquelles le Gouvernement royal s'appuiera pour transformer la fonction publique en une organisation efficace, capable de mettre en œuvre avec succès les programmes économiques et politiques du gouvernement. Le Conseil pour la Réforme Administrative (CAR) a élaboré un Plan d'action basé sur de récentes études, en consultation avec les ministères concernés et les partenaires pour le développement. Ce Plan a été soumis aux partenaires lors d'un séminaire national en août 2004. Pour des raisons de planification, les actions à entreprendre dans le cadre du NPAR ont été regroupées en sept domaines d'intervention prioritaires : (i) amélioration du service ; (ii) augmentation de la rémunération ; (iii) redéploiement de la fonction publique ; (iv) renforcement de la gestion et du contrôle des ressources humaines ; (v) mise en œuvre du programme de GFP ; (vi) développement des moyens humains et institutionnels ; et (vii) promotion des technologies de l'information et de la communication.

59. Pour tous les gouvernements du monde, trouver le juste équilibre de **décentralisation et déconcentration** en termes de rôles et de responsabilités à tous les niveaux du gouvernement, est un processus permanent. Pour le Gouvernement royal du Cambodge, ces problèmes sont rendus encore plus complexes par les évènements de l'histoire récente du pays. Le Gouvernement royal est conscient que la décentralisation au niveau des communes est essentielle non seulement pour renforcer la démocratie à la base, mais également pour améliorer la qualité du service public et favoriser la participation des communautés dans le processus de développement. Le renforcement du gouvernement au niveau local, une priorité pour le Gouvernement royal, passe par le développement des capacités de gestion au niveau local, l'octroi de ressources financières adéquates aux communes et la promotion d'une culture de participation au processus. Une autre priorité est de s'assurer que les actions de décentralisation et de déconcentration sont mises en œuvre simultanément et que les compétences nécessaires sont développées au niveau des municipalités, des communes, des districts et des provinces pour promouvoir des actions harmonisées et d'intérêt commun au niveau des communautés locales.

60. Pour faire avancer le processus de décentralisation et de déconcentration, les priorités du Gouvernement royal sont : (i) l'élaboration de la Loi Organique définissant les rôles et responsabilités des structures administratives au niveau des districts et des provinces pour accélérer le processus de délégation des responsabilités des ministères centraux vers les structures locales et les provinces ; (ii) l'élaboration du Cadre Logique de Décentralisation et de Déconcentration ; (iii) garantir le déboursement planifié et opportun des fonds, y compris examiner la possibilité pour les communes de lever leurs propres fonds ; et (iv) renforcer la coordination entre le gouvernement et les donateurs et entre les donateurs eux-mêmes pour des résultats optimum en termes de stratégies et d'initiatives de mise en œuvre du programme de décentralisation du Gouvernement royal et pour optimiser l'aide apportée dans ce domaine essentiel.

61. Le Gouvernement royal poursuivra la mise en œuvre des politiques et programmes définis dans le Livre Blanc de la Défense Nationale pour les **Forces Armées Royales** du Cambodge, y compris la distribution de terres aux soldats démobilisés qui en font la requête, pour y résider et/ou développer une exploitation agricole familiale, conformément au Sous décret sur les Concessions Sociales. Le Gouvernement royal s'attachera à reformer et renforcer la police nationale pour en faire un corps professionnel, doté de technologies modernes et capable de s'acquitter de ses fonctions dans le respect de la loi et des droits de l'homme, permettant ainsi aux forces de police de servir le public, maintenir la sécurité, l'ordre social et l'harmonie et de protéger les biens et assurer la sécurité des personnes.

62. **La paix, la stabilité politique et l'ordre social** sont essentiels au renforcement de la stabilité macroéconomique, à la promotion du développement durable et à la réduction de la pauvreté. En conséquence, le Gouvernement royal continuera de consolider la paix, la stabilité politique et l'ordre social, reflétant ainsi la volonté du peuple d'avancer sur la voie du développement et de la prospérité, laissant derrière lui les séquelles des guerres, du génocide et des troubles internes qui ont ravagé le Cambodge ces trois dernières décennies. La paix, la stabilité politique et l'ordre social sont essentiels à la construction de l'état et à la mise en œuvre des réformes. Le Gouvernement royal s'attachera donc par tous les moyens à préserver les fondements de la paix. En outre, la consolidation de la paix, de la stabilité politique et de l'ordre social offre une « image crédible » du Cambodge, renforce la confiance des investisseurs et des touristes et créé des conditions favorables à l'amélioration du niveau de vie de la population, ce qui à son tour contribue au développement économique du pays.

63. Le maintien d'une **stricte discipline budgétaire** est essentiel pour garantir un cadre macroéconomique et financier favorable, et consolider les fondations d'une croissance économique équitable et durable. La priorité du Gouvernement royal au cours de ce troisième mandat sera de : (i) améliorer le recouvrement des recettes fiscales et autres revenus, y compris la stricte application de la Loi sur l'Imposition et des autres lois connexes telles que la Loi sur les Investissements; (ii) réduire la corruption et la fraude fiscale; (iii) abolir la culture d'exonération d'impôts; (iv) élargir l'assiette fiscale ; (v) renforcer l'administration fiscale et des douanes; (vi) la gestion stricte des actifs de l'état, y compris les biens tangibles et intangibles ainsi que les sociétés d'état et les joint-ventures; (vii) réformer le système de gestion des finances publiques, en particulier la rationalisation des dépenses, conformément aux principes de transparence, de responsabilisation, d'efficacité ; et (viii) améliorer les procédures d'audit et les modalités d'acquisitions publiques, en accordant la priorité aux dépenses sociales et économiques et aux investissements publics, dans le domaine des infrastructures en particulier.

64. Pour garantir la bonne mise en œuvre des priorités susmentionnées, au nom du Gouvernement royal de la troisième législature de l'Assemblée nationale, le Premier Ministre Samdech Hun Sen a enjoint à tous les membres du Gouvernement royal de respecter en toutes circonstances les dix principes suivants de gestion des finances publiques : (i) éradiquer la "culture d'exemption fiscale" en vigueur au Cambodge ; (ii) prendre les mesures nécessaires pour atteindre ou dépasser les objectifs de recouvrement ; (iii) transférer sans délais toutes les recettes au Trésor Public - il est interdit aux agents de conserver et utiliser les recettes perçues pour équilibrer des dépenses hors budget, y compris pour équilibrer les dépenses et les recettes, obtenir des emprunts commerciaux du secteur privé ou pour rembourser des dépenses ; (iv) être courageux et ferme dans la lutte contre toute forme de contrebande et dans le recouvrement des arriérés, en particuliers les arriérés fiscaux ; (v) cibler les dépenses en fonction des priorités de développement, prendre des mesures strictes pour éliminer les dépenses inutiles ou pas encore nécessaires, faire des économies et réduire le gaspillage ; (vi) renforcer l'application des lois et

réglementations régissant les acquisitions publiques ; (vii) renforcer le contrôle de la gestion budgétaire (des recettes comme des dépenses), en incluant des audits du ministère de l'Economie et des Finances, renforcer les audits internes dans les ministères et institutions et les missions d'audit externes ; (viii) il est interdit de sous-traiter à toute compagnie en retard sur le paiement de ses impôts et de signer tout contrat ayant des incidences sur les recettes et les dépenses de l'Etat sans la participation et l'accord préalable du ministère de l'Economie et des Finances ; (ix) il est interdit de contracter des crédits commerciaux ; et (x) de prendre des mesures sérieuses pour renforcer la gestion de tous les biens publics en veillant à la pleine application les lois et réglementations relatives à la gestion des biens publics.

65. Le Gouvernement royal continuera de promouvoir **l'intégration régionale et internationale du Cambodge**, en s'attachant tout particulièrement à réduire l'écart de développement qui existe entre les pays membres de l'ASEAN. Pour capitaliser sur cette intégration internationale, le Cambodge renforcera ses capacités institutionnelles pour mettre en œuvre des initiatives conjointes avec ses voisins, telles que le concept "Quatre pays - Une économie", le développement de triangles de croissance économique et la création de zones franches transfrontalières. Le Gouvernement royal poursuivra sa politique de libéralisation des échanges, pour permettre aux biens et services de circuler librement à l'intérieur du pays et entre le Cambodge et ses partenaires régionaux et internationaux. Le Gouvernement royal s'acquittera de ses obligations envers l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), conscient que l'adhésion du Cambodge à l'OMC nécessite un travail important d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre des lois, règles et procédures afférentes.

66. **Le développement accru du secteur agricole** dont dépendent plus des trois-quarts de la population active pour leur subsistance, est une des priorités du Gouvernement royal. Une croissance économique durable, la réduction de la pauvreté et les Objectifs de développement du millénaire ne pourront être réalisés sans une forte amélioration de la productivité et la diversification du secteur agricole. Pour moderniser ce secteur, le gouvernement royal prendra les mesures suivantes : **en premier lieu**, augmenter le pourcentage des investissements publics consacrés à l'agriculture et au développement rural, en particulier au niveau provincial et local en ce qui concerne l'irrigation, les infrastructures routières et rurales ; dans la mesure du possible, les conseils communaux superviseront l'octroi des contrats de construction et seront responsables de leur supervision ; **en second lieu**, favoriser les investissements du secteur privé dans des entreprises agricoles et villageoises dans des sous-secteurs clefs tels que l'aquaculture commerciale à petite échelle, la culture et l'élevage de bétail, et les initiatives agroalimentaires telles que la mise en place de structures de transformation et de stockage des récoltes et la mécanisation ; **troisièmement**, accélérer et stabiliser les rendements agricoles diversifiés grâce au développement durable de produits à forte valeur ajoutée ; et **quatrièmement**, augmenter les dépenses et investissements au niveau local: (i) services conçus pour augmenter la productivité des paysans ; (ii) systèmes d'irrigation appartenant et gérés par les paysans ; (iii) initiatives rurales ; (iv) développement des capacités de crédit à l'attention des entreprises agricoles et agroalimentaires ; (v) investissements publics décentralisés et budget et service dé-concentrés pour le secteur agricole ; et (vi) fonds tournants pour des groupements agricoles, gérés en conformité avec les principes de la micro finance.

67. Pour appuyer le **développement rural**, le Ministère du Développement Rural continuera de : (i) remplir son rôle de catalyseur et de coordinateur en travaillant avec les ministères concernés, les organisations internationales, les ONG et le secteur privé pour coordonner leurs actions dans les zones rurales et appuyer les programmes d'aide internationale ; et (ii) mettre directement en œuvre les projets ou programmes nécessaires au développement de l'économie de marché dans les communautés rurales. Le MDR favorisera le développement des ressources

humaines, la création de structures de développement rural (en particulier la formation des comités de développement villageois) et la gestion de l'information et de la communication. Le ministère poursuivra également la mise en œuvre de programmes de construction et rénovation du réseau routier, d'approvisionnement en eau propre, de sensibilisation à la santé, d'expansion des mini réseaux d'irrigation, de sécurité alimentaire, de promotion du crédit rural et de développement villageois.

68. **Le foncier et l'eau** sont les deux ressources naturelles qui forment la pierre angulaire du développement socio-économique et de la réduction de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales. Dans le cadre des *concessions foncières sociales* (un mécanisme d'assistance aux foyers les plus démunis et aux populations vulnérables), le Gouvernement royal continuera d'accorder la priorité au renforcement des droits à l'occupation foncière pour ceux qui ont besoin de petites parcelles pour y résider ou y développer des cultures familiales. Pour permettre au ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Construction de fournir un service réel et efficace, ce dernier sera restructuré si nécessaire et des mesures concrètes seront prises pour renforcer les ressources humaines. Pour prévenir et combattre la corruption, le ministère élaborera et mettra en œuvre une stratégie de transparence et de responsabilisation des agents à tous les niveaux. Le Ministère augmentera son programme de réalisation du cadastre pour limiter les conflits fonciers et permettre aux propriétaires fonciers détenteurs de titres de propriété d'obtenir des crédits, et prendra les mesures nécessaires pour améliorer le recouvrement des taxes foncières, du cadastre et de toutes les taxes foncières applicables.

69. Le Cambodge demeure l'un des pays au monde les plus minés et les plus touchés par les engins non désactivés (UXO). Les **mines et les engins non désactivés**, legs de la guerre du Vietnam et des conflits internes qui ont suivi, continuent de faire des centaines de victimes innocentes chaque année. L'objectif du Gouvernement royal est de débarrasser les zones suspectées et identifiées comme prioritaires de toutes mines et engins non désactivés d'ici 2012 et de débarrasser le pays entier de ce danger d'ici 2020.

70. **L'industrie de la pêche** est un secteur clef : il offre de la nourriture, des revenus et un moyen d'existence à des millions de Cambodgiens. Les priorités du Gouvernement royal sont de: (i) favoriser le développement local de l'industrie de la pêche en renforçant les capacités des communautés pour permettre aux habitants de participer directement, activement et équitablement à l'élaboration et la gestion des programmes de pêche; (ii) transformer les lots de pêche dont les concessions ont expiré en réserves naturelles pour pour permettre la reconstitution des stocks de poisson et la préservation des espèces menacées ; et (iii) étendre les lots de pêche communautaires et promouvoir l'aquaculture pour répondre à la demande croissante tout en réduisant l'impact sur les ressources de poisson.

71. L'objectif de la **stratégie du Gouvernement royal pour l'exploitation forestière** est d'assurer une gestion durable des forêts qui s'articule autour de trois axes : (i) une politique de gestion durable des forêts, pour garantir un contrôle strict et rationnel de l'exploitation forestière selon les usages internationaux de référence qui requièrent des réserves suffisantes pour la consommation nationale, la prévention de la sécheresse et des inondations et l'utilisation de zones marécageuses comme réserves de poisson ; (ii) un système de zones protégées pour préserver la diversité biologique et les espèces menacées ; et (iii) un programme solide et transparent de gestion locale de l'exploitation forestière communautaire. Pour atteindre son objectif de gestion durable des forêts, le Gouvernement royal a identifié les priorités suivantes : (i) renforcer la gestion et la protection des forêts ; (ii) accroître la contribution du secteur forestier au développement socioéconomique ; (iii) accroître l'apport du secteur forestier pour la réduction de la pauvreté ; et (iv) développer les ressources humaines et renforcer la bonne gouvernance du secteur forestier.

72. La **réhabilitation et la construction des infrastructures**, condition *sine qua non* de croissance économique durable et de réduction de la pauvreté, reste une des priorités du Gouvernement royal. Le **réseau des transports** relie les différentes régions du Royaume du Cambodge et transforme ainsi le pays en une économie intégrée. Le réseau des transports contribue à l'intégration des marchés domestiques et favorise l'intégration du Cambodge dans l'économie régionale et internationale. Une des priorités du Gouvernement royal est la réhabilitation et la construction du réseau : ponts, routes, voies ferrées, ports maritimes et aéroports reliant les différents points du pays entre eux et le Cambodge à ses voisins et au reste du monde. Le nombre important de cours d'eau à traverser, aussi bien dans les zones rurales que le long des routes nationales, est un des défis de la réhabilitation du réseau routier. De nombreux ponts existants ne peuvent supporter qu'une charge bien inférieure à 20 tonnes et les effondrements ne sont pas rares. En conséquence, au cours de son troisième mandat, le gouvernement royal donnera la priorité à l'entretien systématique et régulier du réseau routier. Au cours de ce troisième mandat, le gouvernement royal projette de réhabiliter et de réparer plus de 2000km de routes principales et nationales et 1000km de routes provinciales.

73. Les priorités en terme **d'aménagements portuaires et de transport fluvial** incluent la réhabilitation des équipements pour draguer régulièrement les principales voies fluviales ; la modernisation du port fluvial de Phnom Penh, ainsi que l'aménagement de ports fluviaux et de lacs de moindre taille ; la modernisation des bacs existants. Le gouvernement royal aimerait voir plus d'entreprises du secteur privé être propriétaire de, gérer et entretenir les ports internationaux de Phnom Penh, Sihanoukville et Koh Kong, et aider les provinces à développer des mécanismes de financement local pour mettre en valeur et entretenir les installations portuaires fluviales. Le **réseau ferroviaire**, élément essentiel de l'infrastructure de transport, est dans un état de délabrement avancé et reste largement sous-utilisé. La première priorité du Gouvernement royal sera de restaurer la liaison manquante de 48km jusqu'à la frontière thaïlandaise. La ligne sud, qui relie Phnom Penh au port de Sihanoukville, doit être réhabilitée pour réduire les coûts d'exploitation afin de la rendre compétitive avec le réseau routier. La viabilité de la réhabilitation de la ligne nord doit également être étudiée.

74. Les services de l'**aviation civile** sont essentiels au développement du tourisme et à ses effets multiplicateurs sur l'économie. L'Aéroport International de Phnom Penh (Pochentong) sera encore amélioré dans le cadre de l'accord BOT actuel. Il reste à : (i) moderniser les aéroports internationaux de Sihanoukville et Siem Reap pour leur permettre d'accueillir un trafic aérien croissant dans ces zones; et (ii) re-aménager les aéroports régionaux du nord-est : Stung Treng, Rattanakiri, et Mundolkiri. L'acquisition du système international de communication, de navigation et de surveillance du trafic aérien [*Air Traffic Management System* (ATM)] sera également nécessaire pour satisfaire aux standards de sécurité internationaux.

75. La politique nationale pour les **ressources en eau et l'irrigation** est intégrée à un plus vaste programme du gouvernement royal de protection, de gestion et d'exploitation durable des ressources marines et d'eau douce et de renforcement de la biodiversité et de protection des ressources renouvelables. Pour son troisième mandat, les priorités du gouvernement royal sont : (i) la mise en valeur et l'expansion des terres irriguées ; (ii) la gestion efficace des ressources en eau, en améliorant l'efficacité du système d'irrigation existant ; (iii) la promotion d'une utilisation rationnelle de l'eau au sein des communautés agricoles ; et (iv) rendre les populations moins vulnérables aux catastrophes naturelles et moins dépendantes des conditions climatiques.

76. La vision à long terme du gouvernement royal pour le secteur de l'énergie est la mise en place d'un réseau national de production et de distribution d'énergie qui réponde, à moindre

coût, aux besoins des communautés urbaines et rurales et à ceux d'une économie grandissante. Ceci nécessite des investissements en capitaux considérables et un renforcement significatif des capacités des institutions nationales en charge de la planification, de l'exploitation et de l'entretien d'un tel système. Le gouvernement royal espère une participation active et des investissements conséquents du secteur privé pour le développement d'un réseau national de production et de distribution de l'énergie. Conscient des contraintes liées à la disponibilité des ressources budgétaires quant à la réalisation de cette vision, le gouvernement royal a identifié les priorités à court et moyen termes suivantes : (i) poursuivre la réhabilitation et la construction de centrales sur la base des moyens financiers qui se révèleront disponibles ; (ii) acheter de l'électricité aux pays voisins, dans le cadre d'accords bilatéraux, pour répondre à la demande nationale ; et (iii) continuer le développement du réseau national de distribution/transmission pour distribuer sur l'ensemble du pays de l'énergie produite dans des centrales locales ou achetée aux pays voisins.

77. Un des objectifs de développement à long terme du gouvernement royal est la mise en place d'un réseau de **postal et des télécommunications** rentable, de standard international et qui couvre l'ensemble du pays. Des investissements significatifs seront nécessaires pour mettre en place les infrastructures qui formeront l'ossature du réseau de télécommunications, en particulier des câbles à fibre optique pour développer le réseau dans les zones rurales. Au cours de son troisième mandat, le gouvernement royal développera le réseau des télécommunications à Phnom Penh, Sihanoukville et Siem Reap et l'étendra aux villes secondaires. Des réseaux câblés de communication à micro-ondes/fibre optique seront installés pour connecter : (i) Kompong Cham - Phnom Penh - Takeo - Kampot – Sihanoukville ; (ii) Kompong Cham - Kompong Thom - Siem Reap – Sisophon ; (iii) Kompong Cham - Kratie - Stung Treng ; et (iv) Mondolkiri - Pailin - Preah Vihear - Oddar Meanchey. Le service des postes et les capacités des institutions concernées seront renforcés pour améliorer la qualité du service. Les réseaux de diffusion audiovisuelle et radiophonique seront renforcés pour une plus grande efficacité. Des directives nationales seront élaborées et adoptées en ce qui concernent les plans d'investissement et la coopération dans le domaine des installations et des services de télécommunications et des technologies de l'information, et incluront des standards et réglementations sur l'usage et les pratiques des technologies de l'information et l'usage de l'Internet.

78. Le gouvernement royal voit le **secteur privé** comme le moteur de la croissance économique. Le gouvernement royal continuera de jouer un rôle crucial dans la création d'un cadre favorable au développement accru du secteur privé et dans la gestion de ce processus de développement. Afin de créer un cadre favorable au développement du secteur privé, l'une des priorités du gouvernement royal au cours de son troisième mandat, sera la mise en œuvre de mesures qui : (ii) facilitent les échanges et améliorent le climat des investissements ; et (iii) favorisent le développement des ressources humaines pour répondre adéquatement aux besoins du marché. Le gouvernement royal continuera de faciliter et d'appuyer les investissements privés dans six secteurs prioritaires :

i. Développement de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, avec une priorité à l'irrigation ;
ii. Développement des réseaux de transports et de télécommunications ;
iii. Développement des secteurs de l'énergie et de l'électricité ;
iv. Industries à fort besoin en main d'œuvre et transformation et production pour l'export ;
v. Industries liées au tourisme ;
vi. Développement des ressources humaines.

79. Le gouvernement royal est conscient que l'amélioration du climat des affaires et la création d'un cadre favorable au développement du secteur privé sont essentiels pour soutenir la

croissance, générer des emplois, réduire la pauvreté et promouvoir un développement économique durable. Pour éliminer les goulots d'étranglement qui freinent le développement du secteur privé et pour contribuer au processus de réforme administrative et juridique, un Forum Gouvernement – Secteur Privé a été mis en place en décembre 1999. Ce Forum se réunit tous les six mois et est appuyé par sept groupes de travail sectoriels, qui rassemblent les représentants du secteur privé et du gouvernement et se réunissent tous les mois pour identifier les problèmes sectoriels et émettre des recommandations sur les actions à mener. Pour renforcer les principaux mécanismes institutionnels d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie Rectangulaire, lors du dernier Forum qui s'est tenu le 20 août 2004, le Premier Ministre Samdech Hun Sen a annoncé la formation du Comité de pilotage pour le développement du secteur privé. Siègent au Comité : le ministre de l'Economie et des Finances (Président), le ministre du Commerce (Vice-président), le gouverneur de la Banque Nationale du Cambodge et les ministres du MIME, de l'Agriculture, des Travaux Publics et des Transports, du Tourisme (membres du Comité) et le Secrétaire Général du CDC (Secrétaire Général du Comité). Le Comité de Pilotage est assisté par trois sous-comités : (i) le sous-comité pour le Climat des investissements et la participation du secteur privé aux infrastructures (PPI), présidé par le ministre de l'Economie et des Finances ; (ii) le sous-comité pour la Facilitation des échanges, présidé par le ministre du Commerce ; et (iii) le sous-comité pour les PME, présidé par le ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie. Le Comité de Pilotage et les trois sous-comités collaboreront étroitement avec les partenaires qui souhaitent contribuer au développement du secteur privé au Cambodge, sur la base d'une approche SWAP[1] de développement du secteur privé.

80. Le **secteur du tourisme** attire d'importants investissements privés. Le gouvernement royal continuera d'appuyer la réhabilitation et la construction par le secteur privé des infrastructures nécessaires au développement du tourisme.

81. Le Gouvernement royal s'est engagé à favoriser le développement des **petites et moyennes entreprises** au cours de son troisième mandat. Les priorités sont : (i) encourager le développement des PME, en particulier par la mise à disposition de financements à moyen et long terme ; (ii) supprimer la contrebande ; (iii) simplifier les modalités d'enregistrement et de création de société ; (iv) promouvoir l'import-export en simplifiant les procédures telles que l'obtention des autorisations et autres documents ; (v) procurer une assistance aux industries nouvellement créées pendant une période adéquate ; (vi) favoriser les liens entre les PME et les grosses entreprises ; (vii) établir un centre national de la productivité pour aider les PME à améliorer leur productivité et réduire leurs coûts de production ; (viii) développer un système de normes nationales pour assurer la conformité de la production nationale aux standards régionaux et internationaux ; (ix) créer des laboratoires nationaux de physiques, chimie, microbiologie, mécanique et de contrôle qualité de la production ; (x) renforcer les mécanismes de protection des droits de la propriété intellectuelle et industrielle pour empêcher toute forme de copie et de reproduction illégale et l'utilisation illicite des nouvelles techniques et technologies ; (xi) promouvoir la formation professionnelle au Cambodge et à l'étranger ; (xii) élargir et accélérer le programme « un village, un produit » ; et (xii) renforcer le cadre juridique par la création de lois qui réglementent l'exploitation des usines, zones industrielles, brevets et inventions, les mesures et la sécurité industrielle.

82. Le gouvernement royal continuera de promouvoir le **crédit rural**, pour faciliter l'accès des plus démunis (en particulier dans les zones frontalières reculées) et des PME à des prêts à taux raisonnables.

[1] SWAP: sector-wide approach programming *(Approche trans-sectorielle de planification)*

83. Pour renforcer la **création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail**, le gouvernement royal s'engage au cours de son troisième mandat à : (i) mettre en œuvre des mesures qui encouragent les investissements locaux et les investissements étrangers directs dans des secteurs prioritaires tells que l'agriculture, l'agroalimentaire, les industries à forte valeur ajoutée et le tourisme ; (ii) créer des réseaux de formation technique liés à l'aide à l'emploi, pour les plus démunis et en particulier pour les jeunes et les diplômés, qui répondent aux besoins du marché du travail ; et (iii) mettre en place des statistiques sur l'emploi.

84. Avec l'appui de ses partenaires nationaux et internationaux, le gouvernement royal renforcera ses interventions dans le **domaine social** visant à augmenter les perspectives d'emploi, rendre les plus démunis moins vulnérables, renforcer l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et accroître les programmes de réinsertion des handicapés, y compris les programmes d'assistance sociale pour les personnes âgées, les orphelins, les femmes en situation de détresse, les sans abris et les vétérans et leurs familles. Le gouvernement royal continuera de fournir une assistance aux handicapés, aux vétérans et à leurs familles, en particulier à ceux qui ont donné leur vie pour leur pays. Le gouvernement encouragera les dirigeants d'entreprises et d'usines à offrir des salaires décents et à progressivement mettre en place un système de retraites pour les travailleurs, conformément aux conditions du marché.

85. La croissance économique durable n'est possible que si le pays dispose d'une main d'œuvre en bonne santé et qui possède des compétences en adéquation avec les besoins du marché du travail. Les priorités du gouvernement royal au cours de son troisième mandat seront donc **l'amélioration du système éducatif**, une plus grande couverture des services de santé, le renforcement de la parité homme femme et la mise en œuvre d'une politique démographique pour renforcer le capital humain du pays. Le gouvernement royal s'attachera à atteindre les objectifs d'accès à l'enseignement pour tous (EFA) ; accroître les dépenses budgétaires et mobiliser l'assistance internationale pour fournir des primes aux enseignants ; dispenser un enseignement de qualité ; fournir plus de supports pédagogiques, d'équipement, de laboratoires ; construire des dortoirs pour les étudiants, et en particulier pour les étudiantes ; poursuivre la réforme des programmes scolaires et de formation professionnelle ; fournir des bourses aux étudiants démunis ; favoriser l'alphabétisation et les programmes d'éducation informelle ; financer la construction d'écoles en zone rurale et contribuer à leurs coûts de fonctionnement ; et renforcer les partenariats avec le secteur privé et la communauté nationale et internationale pour renforcer et améliorer la qualité des services éducatifs, tant en termes de formation professionnelle que d'enseignement supérieur, conformément aux standards internationaux et aux besoins en développement du pays.

86. Le gouvernement royal s'engage fermement à adopter et faire appliquer les lois et réglementations sanitaires nécessaires à la fourniture d'une médecine et de **services de santé de qualité**, y compris les médecines traditionnelles, avec une information et des contrôles appropriés, utilisées conjointement avec la médecine moderne. Les priorités du gouvernement royal sont l'octroi de ressources publiques plus importantes au secteur de la santé et l'encouragement de la participation de la communauté internationale et du secteur privé pour renforcer les investissements dans ce secteur, visant à améliorer le niveau de santé de la population. La priorité sera donnée à la construction d'hôpitaux de référence et de dispensaires, qui peuvent fournir un service efficace, équitable et durable à tous les citoyens dans tout le pays, et en particulier aux plus démunis et aux populations vulnérables. Le gouvernement royal continuera de mettre l'accent sur la mise en œuvre des programmes de prévention ; de lutter contre les maladies transmissibles et de promouvoir la santé maternelle et pédiatrique pour réduire la mortalité infantile et en couches ; d'améliorer les services d'urgence ; et de dispenser une éducation sanitaire et des informations sur la santé, en particulier dans les zones rurales. Les plus démunis pourront se faire

soigner gratuitement dans les hôpitaux de références et dans les dispensaires. Les fonds sociaux, destinés à favoriser l'accès des plus démunis à des soins de qualité, seront renforcés et accrus. Le gouvernement royal adoptera et fera appliquer les lois et réglementations nécessaires au développement de médicaments et de services de santé de qualité et de la sécurité alimentaire. Le gouvernement continuera de promouvoir la pratique des médecines traditionnelles, correctement encadrées et contrôlées, conjointement avec la pratique de la médecine moderne.

87. **VIH/SIDA :** pour lutter efficacement contre l'épidémie du VIH/SIDA, le gouvernement royal mettra en œuvre des mesures prioritaires visant à : (I) prévenir la propagation du VIH/SIDA ; (ii) améliorer les services de soins et d'assistance aux malades atteints du VIH/SIDA ; et (iii) réduire les impacts liés à l'épidémie du VIH/SIDA.

88. Le gouvernement royal poursuivra la mise en œuvre de son Plan Stratégique *Neary Ratanak* (« les femmes sont de précieux joyaux ») qui vise à faire prendre conscience aux femmes cambodgiennes de leur valeur et à leur donner un espoir de vie, tout en favorisant leur intégration sociale. L'objectif principal du programme est de développer les compétences des femmes et de changer les attitudes sociales discriminatoires à leur encontre. Le gouvernement royal met l'accent sur le renforcement du rôle et du statut des femmes cambodgiennes par le biais de la mise en œuvre de la Stratégie de Parité, pour développer les compétences des femmes dans tous les domaines, changer les attitudes sociales discriminatoires à leur encontre et donner aux femmes le droit de participer activement et équitablement à la construction du pays. *Neary Rattanak* offre la vision d'un peuple cambodgien uni, hommes et femmes travaillant ensemble à la construction d'un pays prospère et en paix, respectueux de la loi et de l'ordre dans le cadre d'un système juste et transparent qui s'appuie sur la bonne gouvernance pour atteindre la stabilité sociale, économique et politique. Son objectif est d'améliorer les conditions de vie des femmes et de réduire la pauvreté en renforçant leurs compétences pour leur permettre de participer à l'activité économique du pays et d'avoir un accès équitable aux programmes prioritaires du gouvernement royal dans les domaines de l'éducation, de la santé, du développement économique, de la protection juridique et de l'exercice du pouvoir.

89. La croissance démographique actuelle non seulement constitue un fardeau pour les services publics mais contribue également à l'augmentation de la pauvreté. Les conséquences d'une démographie galopante sur le développement socioéconomique sont connues et largement documentées. Le gouvernement royal mettra en œuvre sa politique démographique visant à réduire la pauvreté et à atteindre les Objectifs de développement du millénaire.

PARTENARIATS POUR LE DEVELOPPEMENT

90. Comme énoncé dans la Stratégie Rectangulaire, le renforcement des partenariats avec les acteurs concernés du développement (donateurs, secteur privé et société civile) est une des priorités du gouvernement royal. Les résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les travaux du Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), et les initiatives de la Banque Mondiale et du Programme des Nations Unies pour le Développement forment les principes de base qui orientent le développement et le renforcement des partenariats avec les donateurs. Les forums Gouvernement-Secteur privé seront encore renforcés pour une efficacité accrue de ce mécanisme de partenariat entre le secteur public et le secteur privé. La coopération de l'Etat et de la société civile, basée sur l'état de droit, pour promouvoir la démocratie, les libertés, l'ordre social et la primauté de la loi, sera également renforcée. C'est le souhait du gouvernement royal de voir la société civile devenir un partenaire actif dans la construction du pays. A cet effet, le gouvernement royal encouragera les initiatives des organisations non gouvernementales et autres associations

dûment enregistrées qui œuvrent en faveur de la population et du pays. Le gouvernement royal se réjouit de la participation des ONG dans le processus d'insertion socioéconomique, de développement et de promotion de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Le gouvernement royal accélérera l'élaboration, la ratification et la mise en œuvre de la Loi sur les organisations non gouvernementales, après consultation avec les institutions et organisations concernées.

91. Au cours de son troisième mandat, le gouvernement royal devra relever un défi important tant pour lui-même que pour ses partenaires pour le développement : concevoir et mettre en œuvre des initiatives visant à rendre plus efficace l'aide à la réduction de la pauvreté et aux Objectifs de développement du millénaire. Le gouvernement royal aimerait que ses partenaires pour le développement alignent leurs programmes d'assistance sur les priorités de développement du Cambodge et qu'ils harmonisent leurs approches sur la base des principes et directives acceptés lors de divers débats internationaux, et en particulier dans le cadre de l'OCDE/CAD. Le gouvernement royal est convaincu que l'utilisation de stratégies nationales pour la planification et la gestion de l'assistance publique au développement (APD), associée à l'harmonisation des initiatives des donateurs, non seulement renforcera la responsabilisation nationale en termes d'initiatives de développement mais favorisera également la coordination et l'efficacité de l'aide fournie. Le gouvernement royal encourage également ses partenaires pour le développement à envisager la planification de leurs programmes d'assistance dans un contexte d'approches sectorielles ou par programme, qui non seulement diminueront la multitude de projets indépendants qui représentent un poids important pour les capacités limitées des institutions gouvernementales, mais permettront en outre de mieux cibler les initiatives soutenues par l'assistance publique au développement.

92. Le mécanisme des Groupes de Travail, conçu pour suivre les progrès accomplis sur des questions spécifiques, est opérationnel depuis 1999. Le gouvernement royal et ses partenaires pour le développement ont convenu de restructurer les groupes de travail et ont abouti à un accord sur les principes de base de cette restructuration, qui renforcera l'efficacité de l'aide fournie et permettra une plus grande cohérence des initiatives mises en œuvre dans le cadre de l'assistance publique au développement. Ces principes de base ont été approuvés par le Premier Ministre Samdech Hun Sen lors de la réunion préparatoire du GC qui s'est tenu le 10 septembre 2004 à Phnom Penh. Les groupes de travail restructurés comprendront maintenant 17 groupes de travail techniques mixtes au niveau sectoriel/thématique. Lors de la réunion préparatoire du GC qui s'est tenu le 10 septembre 2004, le Premier Ministre Samdech Hun Sen a également identifié les tâches suivantes, à accomplir par chacun des groupes de travail techniques mixtes, avant la prochaine réunion du Groupe Consultatif, prévue début décembre 2004 :

Premièrement, les deux parties doivent finaliser au plus vite la liste des membres et les modalités de fonctionnement des groupes de travail techniques mixtes ;

Deuxièmement, chacun des groupes de travail techniques mixtes doit mesurer les progrès accomplis dans les neuf domaines prioritaires d'évaluation mixte convenus lors du 6ème Groupe Consultatif en juin 2002 et identifier toutes les questions en suspens et défis à relever. Les rapports des groupes de travail techniques seront rassemblés en un seul document qui sera présenté lors de la réunion du Groupe Consultatif en décembre 2004.

Troisièmement, chacun des groupes de travail techniques doit élaborer un plan d'action et développer des indicateurs de progrès, qui seront soumis pour considération et adoption lors de la réunion du Groupe Consultatif qui se tiendra en décembre 2004.

93. Pour assurer la bonne coordination des 17 groupes de travail techniques mixtes, le gouvernement royal et ses partenaires pour le développement ont également convenu de mettre

en place un « Comité de coordination gouvernement/donateur » (GDCC) qui apportera ses conseils en matière de politique, définira les priorités et proposera des mesures pour résoudre les problèmes soulevés par les groupes de travail techniques mixtes. Le Comité de coordination gouvernement/donateur sera assisté par un secrétariat, sis au Bureau pour la réhabilitation et le développement du Cambodge (CRDB) au CDC.

94. En ce qui concerne l'harmonisation et l'alignement des initiatives des donateurs pour une plus grande efficacité de l'aide fournie, l'année écoulée a vu d'importants changements tant sur la scène internationale qu'au Cambodge. Au niveau international, le Groupe de travail sur l'harmonisation de l'OCDE/CAD a publié son rapport sur les Bonnes pratiques des donateurs, approuvé au Forum de Rome, en février 2003, auquel participaient les responsables des institutions pour le développement bilatéral et multilatéral, les représentants du FMI ainsi que d'autres institutions financières multilatérales et les pays partenaires. Le Forum a également produit une déclaration, connue sous le nom de Déclaration de Rome, par laquelle les partenaires pour le développement s'engagent à appuyer les efforts d'harmonisation pour renforcer l'efficacité de l'aide fournie.

95. Le gouvernement royal a également élaboré un plan d'action pour la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Rome en collaboration étroite et avec l'appui des partenaires pour le développement. Ce plan d'action est présenté dans le rapport du gouvernement royal, « Construire des partenariats pour le développement : Modernisation de l'approche ». Le gouvernement royal est conscient qu'il devra relever de nombreux défis pour permettre la mise en œuvre de ce plan d'action. Le plus grand de ces défis est le clivage entre les politiques globales d'harmonisation et d'alignement approuvées par les autorités au niveau national et aux sièges de nos partenaires pour le développement, et les actions nécessaires pour changer les pratiques et comportements des représentations des donateurs dans le pays. En ce qui concerne plusieurs de nos partenaires bilatéraux, les autorités en poste dans la capitale ont déjà élaboré leur plan d'action pour une harmonisation et un alignement conformes aux principes de l'OCDE/CAD. Il y a quelques mois, à la demande du gouvernement royal, le Conseil pour le Développement du Cambodge (CDC) a demandé au Groupe de travail de l'OCDE/CAD de, non seulement porter ses plans d'action à la connaissance des pays partenaires, mais également de leur transmettre des rapports périodiques indiquant :

- Si le plan d'action élaboré dans la capitale d'un pays membre ou au siège d'une organisation multilatérale a bien été transmis à ceux qui travaillent sur le terrain ;
- Si les instructions émanant de la capitale d'un pays membre ou du siège d'une organisation multilatérale sont suffisamment claires et détaillées pour que les représentants sur le terrain puisse assurer la bonne mise en œuvre des plans d'action ; et
- Quelle est l'autorité conférée aux représentations sur le terrain pour mettre en œuvre leur plan d'action dans le contexte du pays partenaire.

96. Au plan national, le Groupe de travail pour le partenariat gouvernement – donateurs, créé à la demande du gouvernement royal lors de la réunion du GC en juin 2002, s'est attaché d'une part à assister le travail de l'OCDE/CAD et d'autre part à étudier la question de l'harmonisation dans le contexte cambodgien. Le groupe de travail a commandé trois études début 2003, pour collecter et analyser des informations de fonds nécessaires pour commencer à travailler sur la question de l'harmonisation. Ces études ont porté sur trois axes : (i) les pratiques de renforcement des compétences utilisées par les partenaires du Cambodge ; (ii) les pratiques et les acquis dans le domaine de la gestion de la coopération pour le développement ; et (iii) l'élaboration de directives opérationnelles de coopération pour le développement. Les deux premières études sont

achevées. L'avant projet de la troisième étude est également prêt. Le Conseil pour la Réforme Administrative et les partenaires pour le développement examinent actuellement l'étude sur les pratiques de renforcement des compétences, afin de parvenir à un consensus sur une série de recommandations et de développer le plan d'action nécessaire à leur mise en œuvre.

97. Pour renforcer le partenariat entre le gouvernement et le secteur privé, le Forum entre le gouvernement et le secteur privé a été mis en place en 1999. Comme indiqué précédemment, les mécanismes de consultation entre le gouvernement et le secteur privé sont renforcés par la mise en place du Comité de pilotage pour le développement du secteur privé, appuyé de trois sous-comités. Le Comité de pilotage et les sous-comités collaboreront étroitement avec les partenaires pour le développement qui souhaitent contribuer au développement du secteur privé au Cambodge dans le cadre d'une approche trans-sectorielle de planification (SWAP) pour le développement du secteur privé.

98. Le gouvernement royal est convaincu que la société civile a joué et continue de jouer un rôle important de suivi de la mise en œuvre des actions en faveur d'une réduction de la pauvreté. Les ONG cambodgiennes font partie de la société civile. Il en va de même pour les ONG internationales qui représentent la société civile internationale. Les ONG peuvent largement contribuer aux plans de réduction de la pauvreté, sur la base de leur expérience dans le domaine du développement, et sont bien placées pour transmettre les besoins et les préoccupations des populations vulnérables aux décideurs. Le gouvernement royal souhaite encourager une participation plus active des syndicats, des associations de minorités ethniques et des associations d'agriculteurs dans le suivi de la mise en œuvre des actions pour la réduction de la pauvreté. Afin de mieux cibler les actions pour la réduction de la pauvreté, il faut également accroître la participation des plus démunis et des populations vulnérables au processus de suivi des actions pour la réduction de la pauvreté. Il faut également renforcer la capacité du Parlement pour lui permettre d'apporter une contribution concrète.

BESOINS FINANCIERS ET OBJECTIFS DE MOBILISATION DE L'APD

99. La réduction de la pauvreté au Cambodge, par le biais du progrès économique et du développement social, est la première priorité du pouvernement royal. La *Stratégie Rectangulaire* du gouvernement royal de la troisième législature de l'Assemblée nationale vise à favoriser la croissance économique, le plein emploi pour les travailleurs cambodgiens, l'équité et la justice sociale, et une plus grande efficacité du secteur public par la mise en œuvre du Plan de Gouvernance et de réformes approfondies, systématiques et cohérentes à tous les niveaux et dans tous les secteurs. La Stratégie Rectangulaire s'appuie sur les éléments clefs des Objectifs de développement du millénaire, du Programme de développement socio-économique du Cambodge 2001-2005 (SEDP2), de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté 2003-2005 (SNRP), et d'autres politiques, stratégies, plans et autres programmes de réformes. La mise en œuvre des ces politiques et stratégies sera assurée par le biais d'un Programme d'Investissements Publics (PIP) ciblé, instrument essentiel de la bonne mise en œuvre de ces stratégies et politiques. Le PIP est élaboré dans le cadre d'un plan à trois ans de recensement continu des projets prioritaires et des besoins. Les projets et programmes qui constituent notre programme d'investissements publics seront financés à la fois par le budget national et grâce au soutien de nos partenaires extérieurs pour le développement. Le PIP est composé des programmes prioritaires du gouvernement dans plusieurs secteurs en cours de mise en œuvre ou projetés, et constitue l'outil de base pour l'allocation des ressources de l'Etat et la mobilisation de l'aide des partenaires extérieurs pour le développement.

100. Le gouvernement royal renforce actuellement les modalités de gestion de la dette publique. Il est vraisemblable qu'à l'issue des négociations en cours pour le rééchelonnement des prêts octroyés par les Etats-Unis et la Russie dans les années 1970 et 1980, le fardeau du service de la dette pèsera encore plus sur les revenus limités de l'Etat. Afin d'optimiser les bénéfices de l'APD sur la population cambodgienne et pour réduire la pression sur les générations futures, le gouvernement royal demande à ses partenaires de considérer l'octroi de subventions pour financer les programmes de développement liés au secteur social, y compris l'éducation et la santé, les programmes de développement des ressources humaines et de développement des technologies de l'information. Le gouvernement royal souhaite limiter le recours aux prêts à tarif préférentiel aux activités de développement qui offrent un bon retour économique et financier, pour payer le service de la dette correspondante. Le financement de programmes de développement par des prêts à tarif non préférentiel sera fortement découragé.

101. Au fil des ans, nos partenaires pour le développement ont généreusement soutenu notre programme d'investissements publics. Lors des six précédentes réunions du GC, le gouvernement royal s'est efforcé de maintenir la mobilisation de l'aide extérieure autour de 500 millions USD par an, pour couvrir les nouveaux projets et les projets en cours. Compte tenu du nombre élevé de besoins prioritaires identifiés par les différents ministères, il n'a pas été possible de maintenir les objectifs de mobilisation dans le cadre de cette limite. Le coût total des programmes de développement (nouveaux projets et projets en cours) planifiés par le gouvernement sur les trois prochaines années (2005-2007) est estimé à 1.937,6 millions USD. Le gouvernement royal a engagé 290,4 millions USD sur ses propres ressources. Après réajustement de la contribution estimée du gouvernement (290,4 millions USD), et compte tenu des besoins d'appui budgétaire (150 millions USD), et des mécanismes de soutien/secours à la balance des paiements mis en place par le FMI (66 millions USD), **les besoins en aide extérieure pour les trois prochaines années atteignent 1.863, 2 millions USD, soit une moyenne de 621,1 millions par an.** Certains de nos partenaires pour le développement se sont déjà engagés à fournir 1.062,6 millions USD. *Il manque donc encore 800,6 millions USD pour financer les programmes de développement susmentionnés, somme pour laquelle le gouvernement royal du Cambodge appelle à un appui supplémentaire de la part de ses partenaires extérieurs.*

1. INTRODUCTION

1. Ces dix dernières années, le gouvernement royal a consacré beaucoup de son temps et a fait des efforts sérieux pour que la nation renaisse des cendres du génocide Khmer rouge, des conflits internes et des ravages d'une guerre prolongée. Pour la première fois de son histoire récente, le pays connaît la paix, la stabilité politique, l'ordre public, la démocratie, le respect des droits de l'homme et la stabilité économique depuis 1999. Le gouvernement royal qui a dû affronter de nombreuses difficultés met actuellement en œuvre un programme complet de réformes. Le processus de transition d'une économie planifiée vers une économie de marché, amorcé au milieu des années 1980, se poursuit, ainsi que les actions de réhabilitation et de développement visant à remettre le pays sur la voie de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

2. Lors de son second mandat, 1998-2003, le gouvernement royal du Cambodge a mis en œuvre sa *Stratégie Triangulaire* pour créer un environnement permettant au Cambodge d'avancer, avec espoir et confiance, sur la voie des réformes et du développement durable. La mise en œuvre réussie de cette stratégie a permis la transformation radicale du Cambodge, d'une région incertaine, arriérée, frappée par la guerre, les conflits internes et l'instabilité en un épicentre de paix durable, de sécurité et d'ordre public, de respect de la démocratie, des droits de l'homme et de la dignité, de coopération et de développement partagé. En un laps de temps très court, comparé à la longue histoire de bien des pays développés, le gouvernement royal a démontré que le Cambodge est pleinement capable de s'engager sur un pied d'égalité avec ses partenaires dans les affaires régionales et internationales. Les bénéfices réalisés à ce jour ont renforcé la confiance en l'avenir prometteur du Cambodge, posant les fondations pour un secteur privé dynamique, le développement des échanges commerciaux, le flux des investissements et le développement du tourisme, générateurs d'emploi et de revenus pour les Cambodgiens.

3. Ces cinq dernières années, des efforts considérables ont été accomplis pour la mise en œuvre de politiques de développement en faveur des plus démunis, pour atteindre la stabilité macroéconomique, mettre en œuvre les réformes de gestion des finances publiques, renforcer la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance, mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires au développement, et améliorer les services publics pour répondre aux besoins et aux attentes de la population. Tous ces efforts ont eu pour objectif de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs de développement du Cambodge. Comme dans toute entreprise humaine, les efforts et les accomplissements du gouvernement royal n'ont pas été exempts de manque d'action et de faiblesses. En effet, la capacité nationale de production actuelle est bien trop limitée et reste concentrée dans quelques domaines ; elle doit être amplifiée et diversifiée pour permettre une croissance économique durable. Bien que le gouvernement royal ait mis en place de nombreux mécanismes efficaces de gestion du budget, ces derniers n'ont jamais été complètement opérationnels en raison d'influences contraires et d'obstacles qui ont compromis les objectifs d'augmentation du recouvrement des recettes et d'amélioration des affectations des dépenses publiques. La coordination entre les différents partenaires administratifs et ministériels reste limitée. Pour renforcer l'Etat de

droit, de nombreuses lois ont été élaborées et attendent leur ratification par le Parlement. La réorganisation et la restructuration de la machine judiciaire constituent une priorité du gouvernement royal. L'assistance internationale de nombreux partenaires, bien que généreuse et précieuse, reste dans une certaine mesure liée à des conditions peu réalistes, qu'elles soient techniques, politiques ou autres. En bref, en dépit des accomplissements majeurs du gouvernement royal, ce dernier doit encore relever de nombreux défis.

4. Pour le gouvernement royal, le plus grand défi en termes de développement reste la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie d'une population cambodgienne grandissante. Le gouvernement royal considère la pauvreté comme un gaspillage de précieuses ressources économiques, une situation qui est non seulement moralement inacceptable mais qui peut également conduire à la polarisation et à l'instabilité sociales. Pour atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté, le gouvernement royal a lancé en mars 2003 la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté, dont les principaux objectifs sont :

i. Renforcer la paix, la stabilité et l'ordre public par la mise en œuvre de mesures concrètes visant à renforcer l'état de droit, promouvoir le respect des droits de l'homme et de la démocratie, et créer un environnement politique et sécuritaire favorable à un développement durable ;
ii. Assurer une croissance économique forte et durable avec un taux annuel de 6 à 7% en moyenne sur le long terme ;
iii. Assurer une répartition équitable des retombées de la croissance économique entre riches et pauvres, zones rurales et urbaines et entre les homes et les femmes ;
iv. Favoriser une gestion de l'environnement et une utilisation des ressources naturelles durables.

5. Suite aux élections législatives du 27 juillet 2003, déclarées libres, équitables et transparentes par les observateurs nationaux et internationaux, la nouvelle Assemblée nationale et le nouveau gouvernement ont pris leurs fonctions conformément aux choix exprimés par le peuple. La bonne tenue des élections législatives et la formation d'un nouveau gouvernement de coalition ont démontré la volonté et l'engagement des autorités de respecter les principes de la démocratie et de permettre à la population de choisir librement ses représentants politiques. Le gouvernement royal du Cambodge et la troisième législature de l'Assemblée nationale ont pris leurs fonctions avec humilité face au choix du peuple, et s'engagent à servir au mieux les intérêts de la Nation. Le gouvernement s'attachera à répondre aux aspirations et aux demandes des citoyens cambodgiens qui ont accordé un vote de confiance au gouvernement royal lors d'élections législatives démocratiques, libres et équitables. Peu après la formation du nouveau gouvernement, ce dernier a rendu publique sa « *Stratégie Rectangulaire* » qui définit son programme de politique économique en appui à la plate-forme politique du gouvernement royal. Le Premier ministre Samdech Hun Sen a présenté la Stratégie Rectangulaire lors du premier Conseil des ministres, le 16 juillet 2004.

6. La Stratégie Rectangulaire définit le programme économique du Gouvernement royal, en s'appuyant sur les résultats de la seconde législature de l'Assemblée nationale lors de la mise en œuvre de la Stratégie Triangulaire. La Stratégie Rectangulaire reprend des éléments clefs des Objectifs de développement du millénaire, du Plan national de développement socio-économique 2001-2005 (SEDP2), de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté 2003-2005 (NPRS), et d'autres politiques, stratégies, plans et programmes de reformes. Ce programme détaillé d'actions économiques vise à améliorer et développer la capacité des institutions publiques, à renforcer la bonne gouvernance et à moderniser l'infrastructure économique nationale pour favoriser la croissance économique, générer des emplois pour tous, assurer l'équité sociale, améliorer l'efficacité du secteur public et protéger les ressources et le patrimoine culturel du pays. La Stratégie Rectangulaire sera un outil important de mise en œuvre de « la plate-forme politique du gouvernement royal de la troisième législature de l'Assemblée nationale », acceptée à l'unanimité par les deux partenaires de la coalition du gouvernement royal.

7. Le Gouvernement royal est conscient que le Cambodge a encore beaucoup de chemin à parcourir et de nombreux obstacles à surmonter avant de réaliser des progrès durables et d'atteindre un seuil de prospérité pérenne, pour le pays et ses habitants. L'objectif principal du gouvernement royal est la promotion d'efforts concertés au sein de la population cambodgienne pour réduire la pauvreté. Le gouvernement royal admet que la question de la pauvreté ne sera pas résolue en un jour, un mois ou même une année. Cependant, le gouvernement royal reste convaincu que des programmes bien conçus associés aux efforts sincères, concordants et conjoints de tous les acteurs concernés, peuvent permettre d'améliorer sensiblement le niveau de vie de la population dans les quatre prochaines années. Par la mise en œuvre énergique de la Stratégie Rectangulaire, le gouvernement royal dirigera ses efforts vers un approfondissement des programmes de réformes qui sont une question de vie ou de mort pour le Cambodge. Ainsi, le gouvernement royal du Cambodge de la troisième législature de l'Assemblée nationale sera reconnu comme le « Gouvernement de la croissance, de l'emploi, de l'équité et de l'efficacité ».

8. Le présent rapport est le fruit d'un long processus de coordination et de consultation interministérielles qui s'est déroulé d'avril à novembre 2004. Outre les analyses présentées dans ce rapport, plusieurs avant-projets ont été élaborés sur diverses questions. Ces avant-projets présentent les grandes priorités du GRC et les ressources que ce dernier engagera à court et moyen termes pour atteindre les objectifs de sa Stratégie Rectangulaire pour le développement du Cambodge. Ces obligations seront satisfaites et les réformes nécessaires seront mises en œuvre pour permettre au Cambodge de relever les défis qui l'attendent.

9. Dans une première section, ce rapport met l'accent sur les succès réalisés depuis la dernière réunion du GC en juin 2002 à Phnom Penh. Il fait le point sur les performances de la politique du gouvernement, les résultats macroéconomiques, les performances monétaires et juridiques et les développements sectoriels. La section suivante présente la Stratégie Rectangulaire du gouvernement royal du Cambodge. La quatrième partie présente un résumé des actions des divers programmes de réformes qui seront entreprises

pour atteindre les objectifs de la Stratégie. La cinquième partie présente les besoins financiers du gouvernement et ses objectifs de mobilisation d'APD en complément des ressources du gouvernement, pour la mise en œuvre du Programme gouvernemental d'investissements publics 2005-2007. La dernière section fait apparaître les conclusions du rapport.

10. Le Gouvernement royal tient à réitérer que, sans le soutien de ses partenaires pour le développement, le Cambodge n'aurait pu atteindre son niveau actuel de progrès et de réussite et ne serait pas complètement en mesure de surmonter les obstacles considérables qui accompagneront sans nul doute la mise en œuvre des réformes nécessaires dans les années à venir.

2. PRINCIPAUX SUCCES ACCOMPLIS DEPUIS LE 6ème GC QUI S'EST TENU AU CAMBODGE EN JUIN 2002

Principaux Succès

2.1 Performance politique du gouvernement
2.2 Performance macroéconomique
2.3 Performance monétaire et fiscale
2.4 Développements sectoriels
2.5 Autres programmes transversaux

11. Depuis la réunion du 6ème GC qui s'est tenue pour la première fois à Phnom Penh en juin 2002, le gouvernement royal du Cambodge (GRC) a fait de gros progrès en direction des Objectifs de développement du millénaire du Cambodge. Dans toutes ses actions et initiatives, le GRC a fait de son mieux pour réaliser les recommandations émises lors de la dernière réunion du GC. La Stratégie nationale de réduction de la pauvreté a été élaborée et officiellement lancée en mars 2003 ; les réformes fiscales et bancaires ont été approfondies ; la stratégie de réforme de la fonction publique est finalisée et actuellement mise en œuvre ; les mécanismes pour la régionalisation des pouvoirs au niveau des communes après les élections communales de 2002, sont actuellement mis en place et en cours de renforcement ; la stratégie pour la réforme juridique et judiciaire est prête et en cours de mise en œuvre ; la gestion des ressources naturelles est renforcée par l'adoption et l'application de la Loi foncière, l'élaboration de la Loi sur l'exploitation forestière et la Loi sur l'exploitation communautaire des forêts, et l'accès des plus démunis aux ressources de la pêche est amélioré ; l'application du sous décret sur les acquisitions publiques est étendue à toutes les dépenses dans tous les ministères et agences gouvernementales, à l'exception du Palais royal ; la Loi sur les investissements a été modifiée ; l'Autorité nationale d'audit (NAA) est maintenant opérationnelle ; le Plan de développement du secteur financier 2001-2010 est finalisé et actuellement mis en œuvre ; et le deuxième Plan socio-économique (2001-2005) est finalisé et mis en œuvre.

12. Au cours du second mandat du gouvernement royal, 1998-2003, le pays a joui d'un niveau de sécurité et de sûreté personnelle qu'il n'avait pas connu depuis des années. Un événement unique, historique et remarquable a marqué cette période : l'élection libre et équitable des conseils communaux en février 2002. Ces élections ont représenté un grand pas en avant pour la démocratie et ont marqué un renforcement fondamental du processus de réforme. Les conseils communaux nouvellement institués symbolisent la délégation du pouvoir aux communautés locales, qui sont devenues partie intégrante du gouvernement au niveau local. La régionalisation du pouvoir et le transfert des ressources au niveau des communautés locales marquent le pas vers le changement. Ce processus de transformation a non seulement libéré les forces de la déconcentration financière et insufflé une impulsion considérable au renforcement de la démocratie au niveau local, mais contribue également à la restructuration du capital social des communautés locales. Il conforte la stabilité politique et la sécurité accrues du pays, qui sont essentielles à l'amélioration du niveau de vie des populations, au respect des droits de l'homme et au développement durable.

13. Autres dividendes de la paix et de la sécurité dans le pays : les élections législatives qui se sont tenues avec succès, librement et équitablement, le 27 juillet

2003 ; et l'issue favorable des négociations prolongées qui ont conduit à la formation du nouveau gouvernement dans un contexte de paix et de sécurité. La tenue réussie de deux élections ces cinq dernières années a permis d'institutionnaliser une tradition de démocratie au Cambodge.

2.1 PERFORMANCES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

14. Lors de la dernière réunion du GC en juin 2002, un certain nombre de domaines prioritaires assortis d'indicateurs spécifiques de suivi conjoint ont été identifiés. Les sérieux efforts du gouvernement ont permis de réaliser des progrès significatifs dans la plupart de ces domaines. Il faut cependant noter que, suite aux élections législatives de juillet 2003, les retards pris dans la formation du gouvernement et les incertitudes qu'ils ont générées ont vraisemblablement temporairement ralenti l'élan amorcé lors du second mandat du gouvernement royal. Avec la formation du nouveau gouvernement en juillet 2004, le gouvernement royal de la troisième législature de l'Assemblée nationale renouvelle son engagement de mettre en œuvre sans faiblir son programme de réformes. Les progrès accomplis dans chaque domaine prioritaire depuis la réunion du 6ème GC (juin 2002), en dépit de nombreux obstacles, sont exposés ci-après.

Performance Politique

- *Réforme juridique et judiciaire et gouvernance*
- *Gestion des ressources naturelles*
- *Secteur social*
- *Gestion fiscale et réforme de l'administration publique*

2.1.1 REFORME JURIDIQUE ET JUDICIAIRE ET GOUVERNANCE

REFORME JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

15. Lors de la réunion du 6ème GC, les paramètres suivants ont été définis :

i. Achèvement de la stratégie de réforme juridique et judiciaire dans les temps
ii. Restructuration du Conseil suprême de la magistrature
iii. Loi sur le statut des magistrats soumise au Parlement

16. **Achèvement de la stratégie de réforme juridique et judiciaire dans les temps** : de gros progrès ont été accomplis dans ce domaine. Le gouvernement royal a mis en place le Conseil pour la Réforme juridique et judiciaire (CRJJ) en juin 2002. Il est co-présidé par le ministre d'Etat en charge du Conseil des ministres et le Président de la Cour suprême. En août 2002, la formation de l'Organe permanent de coordination (PCB) a permis de rassembler les décideurs des différentes institutions concernées. En décembre 2002, l'Unité de gestion des projets (PMU) est formée pour appuyer le PCB et le CLJR. Sous l'égide du CLJR, la Stratégie pour la Réforme juridique et judiciaire est élaborée et approuvée par le gouvernement royal en juin 2003. Cette stratégie s'articule autour de 7 objectifs :

i. Meilleure protection des droits et libertés fondamentales ;
ii. Modernisation du cadre juridique ;
iii. Accès facilité à l'information juridique et judiciaire ;
iv. Amélioration de la qualité du processus juridique et des services liés ;

v. Renforcement des services juridiques : judiciaire et prosécutif ;
vi. Introduction de méthodes alternatives de résolution des conflits ;
vii. Renforcement des institutions du secteur juridique et judiciaire, pour leur permettre de s'acquitter de leur mission.

17. En 2003 également, un projet de plan d'actions a été préparé. Ce document posait les bases des discussions abordées lors du séminaire national qui s'est tenu en décembre 2003 sous l'autorité du PCB et qui rassemblait les acteurs concernés des différentes institutions gouvernementales, de la société civile et les représentants des donateurs. A l'issue de cette rencontre, des consultations ont permis l'élaboration d'une liste exhaustive de priorités à court et moyen termes. Le plan d'actions à court terme (2004-2006) s'articule autour de 33 priorités qui couvrent les 7 objectifs stratégiques. Le plan d'actions à moyen terme identifie 27 priorités à atteindre d'ici 2008. Ces deux plans d'actions s'appuient sur une réalisation progressive des 7 objectifs de la Stratégie pour Réforme juridique et judiciaire.

18. **Restructuration du Conseil suprême de la magistrature (CSM) :** les amendements à la Loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil suprême de la magistrature ont été élaborés et approuvés par le Conseil des ministres ; ils attendent la ratification par le Parlement. Les modalités de restructuration du CSM sont maintenant bien avancées : un secrétariat est en place et les besoins nécessaires au bon fonctionnement du CSM sont en cours d'évaluation. En janvier 2003, le gouvernement royal a augmenté de manière significative la rémunération des juges et magistrats. L'Ecole royale de la magistrature et le Centre de formation des avocats sont maintenant opérationnels. Un tribunal modèle est mis en place dans la province de Kandal pour définir de meilleures pratiques professionnelles dans le traitement des cas ; de nouvelles installations seront achevées en 2006. La mise en place de tribunaux spécialisés est également en cours, pour mieux traiter les affaires juvéniles, commerciales et administratives. Des institutions clefs, telles que le CSM, le Conseil des juristes, le ministère de la Justice ainsi que les organes d'appui à la réforme tels que le PCB et la PMU, sont en cours d'évaluation et de renforcement. Des moyens sont affectés aux activités liées aux réformes. A quelques exceptions près, ces activités ont été financées par le gouvernement royal.

19. **La Loi sur le statut des magistrats est soumise au Parlement :** les projets de Loi sur le statut des magistrats et Loi organique sur l'organisation et le fonctionnement des tribunaux sont en cours d'élaboration et devraient être soumis au Parlement en 2005, conformément aux priorités définies dans le plan d'actions à court terme pour la réforme juridique et judiciaire

20. **D'autres réalisations dans le domaine de la réforme juridique et judiciaire** incluent la mise en application de nombreuses lois importantes liées à la protection des droits de l'homme, aux investissements, aux échanges commerciaux et à la gestion des ressources naturelles. Le code civil et ses procédures et le code pénal et ses procédures ont été rédigés et sont en cours d'évaluation par le Conseil des juristes. Ils seront soumis au Conseil des ministres et au Parlement en 2005.

21. Bien que tous les partenaires pour le développement du Cambodge s'accordent sur l'importance de la réforme de ce secteur, seul un nombre restreint d'entre eux ont fourni une assistance à ce jour. Les réformes judiciaires nécessaires ont été identifiées par l'étude *Investment Climate Survey* comme essentielles pour créer un cadre favorable au développement du secteur privé. A un niveau plus élémentaire, l'accès facilité des plus démunis à la justice et aux services judiciaires est essentiel pour endiguer les sentiments d'injustice sociale et de vulnérabilité, renforcer la confiance des communautés dans l'état de droit et la qualité de vie et réduire la pauvreté.

22. Les réformes juridiques et judiciaires sont rendues encore plus compliquées par le contexte social du Cambodge. Trois décennies de guerre, de turbulences et de conflits internes ont engendré des traumatismes psychologiques profonds et des tensions sous-jacentes. Une population jeune et grandissante et d'importants changements sociaux encouragés par le développement des technologies et une meilleure intégration régionale et mondiale mettent en péril les valeurs traditionnelles. La société est en pleine mutation. Dans le même temps, le manque d'experts juridiques cambodgiens ouvre la voie à une forte influence des experts internationaux sur le cadre juridique existant. Ceci provoque des incohérences qui en rendent l'application difficile. L'application de la loi reste un défi pour nombre de raisons, mais en particulier à cause de salaires trop faibles. Il est difficile d'appliquer la loi en toute transparence et sans peurs ni privilèges lorsque les salaires des agents chargés d'appliquer la loi se situent en dessous du seuil de pauvreté.

23. Poser les fondations du cadre juridique est une des priorités du gouvernement royal. Ceci devrait renforcer le développement d'une économie de marché dynamique et favoriser les échanges et les investissements en établissant un cadre juridique régissant la protection des droits de la propriété intellectuelle, la création et la liquidation des entreprises, le secteur bancaire, fiscal et comptable, le secteur de l'assurance, les transactions sécurisées, les entreprises commerciales, la faillite, les contrats, le crédit commercial et la loi sur les instruments de transfert et les transactions de paiement, afin de garantir le bon fonctionnement du secteur financier.

24. Afin de faciliter l'accès à l'information juridique et judiciaire, non seulement pour les professionnels du secteur juridique et judiciaire mais également pour le grand public, le gouvernement royal a mis en place le bureau de la Gazette. Etabli en premier lieu comme un service général, le bureau devra dans le futur fonctionner de manière autonome et sur la base de principes commerciaux. Le Président de la Cour suprême (*Chief Justice*) s'est engagé à publier les décisions judiciaires prises, afin de renforcer la transparence du système judiciaire et de permettre la création d'une jurisprudence cambodgienne. La collecte des jugements rendus est en cours.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

25. Dans ce domaine, les paramètres définis lors de la réunion du 6ème GC incluaient :

i. Loi Anti-corruption soumise au Parlement

ii. Les cas signalés de corruption font l'objet d'une enquête et sont portés devant la justice conformément au cadre juridique existant.

26. Le projet de **Loi Anti-corruption** approuvé par le Conseil des ministres le 20 juin 2003, a été soumis au Parlement le 25 juin 2003. Le projet a été renvoyé pour révision par le Parlement. Le processus de révision a cependant été ralenti par les retards rencontrés dans la formation du nouveau gouvernement. En s'appuyant sur les recommandations émises par les partenaires pour le développement lors de la réunion préparatoire du GC qui s'est tenue en septembre 2004, le gouvernement royal reprendra le travail de révision et soumettra un nouveau projet de Loi Anti-corruption au Parlement. Le gouvernement royal convient, au même titre que les partenaires pour le développement, qu'une approche intégrée pour combattre la corruption est nécessaire. La mise en œuvre de la Loi Anti-corruption constitue certes un grand pas en avant, mais le développement des moyens nécessaires à une application stricte de la Loi n'en demeure pas moins important. Pour combattre la corruption, qui ralentit la réussite économique et enraye les efforts visant la réduction de la pauvreté, bien d'autres mesures sont nécessaires, outre la mise en œuvre de la Loi Anti-corruption. Certaines mesures telles que l'optimisation des procédures administratives, la simplification et la modernisation du système d'imposition, la suppression de règles excessives et la motivation des fonctionnaires grâce à des salaires décents peuvent contribuer à une réduction des facteurs de corruption. Le gouvernement royal reste malgré tout conscient que modifier les habitudes et les comportements existants risque de prendre un certain temps.

27. **Cas de corruption qui ont fait l'objet d'une enquête et estés en justice :** en dépit d'énormes difficultés et obstacles, le GRC a fait des progrès significatifs dans la lutte contre la corruption en s'attaquant aux racines du problème. La lutte contre les coupes forestières illégales, une meilleure gestion des recettes et dépenses du gouvernement, la disparition des employés fictifs des registres du service public et des forces armées, la confiscation des terres obtenues ou vendues illégalement, sont parmi les mesures prises pour lutter contre la corruption. L'Autorité nationale d'audit (NAA) est maintenant opérationnelle et agit comme mécanisme de contrôle de l'encaissement des recettes et de gestion des dépenses. Les postes d'audits internes sont renforcés dans les ministères. La NAA travaille en collaboration avec ces équipes d'audit interne des ministères afin de garantir une plus grande transparence et la responsabilisation des personnes en charge.

ACQUISITIONS PUBLIQUES

28. Dans ce domaine, les paramètres définis lors de la réunion du 6ème GC incluaient :

i. Mise en application du sous décret dans les ministères clés du secteur social et économique pour la réglementation des dépenses aux lignes 11 et 13 du Budget.

ii. Calendrier indicatif d'élargissement du champ d'application à toutes les catégories de dépenses dans tous les ministères concernés, élaboré avec les partenaires.

29. Le **champ d'application du sous décret sur les Acquisitions publiques** est élargi à toutes les catégories de dépenses dans tous les ministères, à l'exception du Palais Royal.

2.1.2 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

RATIONALISATION DU SYSTEME DES CONCESSIONS FORESTIERES

30. Dans ce domaine, les paramètres définis lors de la réunion du 6ème GC incluaient :

i. Il ne peut y avoir exploitation d'une concession tant qu'un SFMP, y compris l'étude sur l'impact social et environnemental (ESIA), n'a pas été soumis et approuvé conformément aux dispositions du sous décret sur la Gestion des concessions forestière.
ii. Les documents doivent être rendus publics et des experts indépendants, y compris un observateur du WGNRM, doivent pouvoir apporter leurs commentaires aux SFMP et ESIA avant que le gouvernement ne rende sa décision finale.
iii. Les concessionnaires qui ne soumettent pas de SFMP se verront retirer leurs concessions.

31. Conformément aux engagements du gouvernement royal, **aucune nouvelle concession forestière** n'a été accordée depuis le 1er janvier 2002 et les activités des détenteurs actuels de licences d'exploitation forestière ont été limitées à de petites opérations de récupération et des travaux d'entretien, conformément à la législation en vigueur. Il a été demandé aux concessionnaires de fournir un programme stratégique de gestion forestière (*Strategic Forest Management Plans* - SFMP) ainsi qu'une évaluation de l'impact social et environnemental (*Environment and Social Impact Assessments* - ESIA) en septembre 2002**.** Treize concessionnaires ont soumis leurs programmes et ESIA en novembre 2002 et ces derniers ont été utilisés lors de consultations avec les communautés concernées.

32. En ce qui concerne **la diffusion au public et la possibilité pour les experts indépendants d'émettre des commentaires sur les SFMP et ESIA avant la révision finale par le gouvernement**, le gouvernement royal, avec l'assistance technique de la Banque mondiale, a évalué les SFMP et ESIA soumis par les concessionnaires. Les SFMP et ESIA ont été diffusés auprès des communautés concernées. Compte tenu des détails techniques et de la complexité des programmes stratégiques de gestion forestière (SFMP) et des études d'impact environnemental et social (ESIA), les communautés concernées ne seront peut-être pas en mesure de fournir leurs commentaires dans l'immédiat. En conséquence, ces communautés disposent d'un délai illimité pour mener à bien les consultations nécessaires. Les SFMP et ESIA ont été communiqués à 245

communes dans des communautés situées à proximité ou au sein même des concessions forestières. Les équipes du DFW/FA ont consulté les communautés concernées et enregistré leurs inquiétudes. Le DFW/FA a demandé aux concessionnaires d'intégrer les solutions appropriées dans leurs plans de gestion. Fin juillet 2003, avec l'assistance technique de la Banque mondiale, le *Technical Review Team* (TRT) du DFW/FA a complété son évaluation et ses conclusions ont été portées à la connaissance des douze concessionnaires forestiers. Les nouveaux SFMP sont en cours d'évaluation par l'équipe indépendante du Groupe de travail des donateurs pour la Gestion des ressources naturelles. Pour garantir la transparence des modalités d'évaluation et minimiser "le manque de confiance et les suspicions", ainsi que les perceptions erronées qui ont caractérisé et parfois inutilement polarisé les opinions, le DFW/FA a mis en place un département des affaires publiques (*Public Affairs Unit*) pour faciliter la communication entre les parties.

33. **Les licences des concessionnaires qui n'ont pas présenté de SFMP ont été révoquées**. Depuis 1999, le gouvernement royal du Cambodge (GRC) a révoqué les licences d'exploitation de concessions forestières de 17 compagnies, ce qui représente une superficie totale d'environ 3,5 millions d'hectares sur 24 sites. Cinq autres concessionnaires : Hero Taiwan, Wood Tee Peanich, GAT International, Mieng Ly Heng et Kingwood ont vu leur licence révoquée lors de l'évaluation des SFMP. Seuls 12 concessionnaires ont actuellement entrepris la planification de leurs concessions et ils seront tenus de garantir la pérennité des forêts conformément aux standards internationaux. Ces 12 concessionnaires se sont vus allouer un total de moins de 3,4 millions d'hectares de forêt. Le gouvernement royal maintient la suspension des droits d'exploitation de tous les concessionnaires tant que leurs Plans stratégiques de gestion forestière et leurs ESIA n'ont pas reçu l'approbation officielle du gouvernement.

34. Le gouvernement royal du Cambodge continue de combattre avec zèle les exploitations illégales. Sept agents de l'administration des forêts ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions, et 34 autres blessés. Quelques 1.386 scieries illicites, 653 ateliers de transformation du bois, 39 ateliers de fabrication de poudre de vigne à usage médicinal, 24 ateliers de fabrication d'huile de Tepiro et 159 étuves et fours à bois et produits forestiers dérivés ont été démantelés, détruits et mis hors service. 332 contrevenants ont été appréhendés et traduits en justice.

35. La déforestation illégale, la contrebande d'espèces protégées, la corruption et l'empiètement sur la forêt n'atteignent plus les proportions critiques d'avant la mise en œuvre des réformes du gouvernement. Les mesures sévères prises par le gouvernement contre la déforestation illégale couvrent l'ensemble des modalités d'application de la loi, de prévention, de détection et de suppression. Toute l'approche du gouvernement royal en termes de gestion des ressources, d'exploitation communautaire des forêts et de gestion des zones protégées, vise essentiellement à prévenir la criminalité. En juin 2004, le gouvernement royal a émis l'Ordre Nº 01BB pour la prévention, la suppression et l'abolition de la déforestation et de l'empiètement et a mis en place un Comité national appuyé de sous-comités au niveau provincial pour assurer l'application de cet Ordre.

CADRE JURIDIQUE POUR LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES

36. Dans ce domaine, les paramètres définis lors de la réunion du 6ème GC incluaient :

i. Les conditions de l'ESIA pour toute nouvelle concession foncière, forestière et de pêche sont appliquées.
ii. Le sous décret sur l'exploitation communautaire des forêts est finalisé et approuvé après consultation avec les communautés concernées.
iii. Le sous décret sur les concessions sociales est finalisé et approuvé après consultation avec les communautés concernées.
iv. Le sous décret sur l'exploitation des zones de pêche communautaires est finalisé et approuvé après consultation avec les communautés concernées.

37. Comme indiqué précédemment, **le respect des conditions de l'ESIA** est un élément essentiel du processus d'évaluation des concessions forestières en cours.

38. Le **sous décret sur l'Exploitation communautaire des forêts** a été promulgué en décembre 2003, afin de placer les biens publics forestiers sous la direction des communautés locales, dans le cadre de plans de gestion conjointement approuvés et d'accords de bénéfices mutuels. Le sous décret est le fruit de six années de consultation avec de nombreux acteurs et conseillers et complémente d'autres mesures, telles que le sous décret sur les Concessions foncières sociales, afin de garantir une meilleure gestion et une plus grande productivité des ressources foncières. Le gouvernement royal a travaillé en partenariat avec plusieurs donateurs et organisations non gouvernementales au pilotage d'initiatives d'exploitation communautaire des forêts dans plusieurs endroits du pays. A ce jour, presque 110.000 hectares ont été mis en valeur dans le cadre d'accords d'exploitation communautaire des forêts.

39. En mars 2003, le gouvernement a promulgué le **sous décret sur les Concessions foncières sociales.** Pour mettre en œuvre le sous décret au niveau national, provincial/municipal, district/*khan*, des projets pilotes ont été menés dans trois communes et un *Sangkat* dans les provinces de Battambang, Kampot, Kampong Speu et à Phnom Penh. S'appuyant sur les conclusions des projets pilotes et sur l'étude de l'impact sur la pauvreté des concessions foncières sociales, le Conseil pour la politique foncière, en collaboration avec des partenaires pour le développement, élabore actuellement un programme d'Attribution de terrains pour favoriser le développement socioéconomique (LASED).

40. Le **décret royal sur la Création de pêcheries communautaires** et un sous décret sur la Gestion des pêcheries communautaires ont été élaborés et soumis au Conseil des ministres pour approbation. Bien que le processus législatif soit en cours, quelques 360 lots de pêcheries communautaires ont déjà été mis en place dans le pays, avec le soutien des partenaires pour le développement. La Loi sur la Pêche, déjà visée par le Conseil des ministres, devrait être prochainement soumise au Parlement.

2.1.3 SECTEURS SOCIAUX

DEPENSES BUDGETAIRES AFFECTEES AUX SECTEURS SOCIAUX

41. Dans ce domaine, les paramètres définis lors de la réunion du 6ème GC incluaient :

i. Les dépenses budgétaires affectées à quatre ministères d'action prioritaires augmentées à 3,6% du PIB.
ii. Les dépenses budgétaires affectées au ministère de la Santé au niveau national et provincial représentent au moins 35% au Chapitre 11 et 40% au Chapitre 13 du budget de l'Etat, au niveau national et provincial.
iii. Les dépenses budgétaires affectées au ministère de l'Education représentent au moins 40% au Chapitre 11 et 50% au Chapitre 13 du budget de l'Etat, au niveau national et provincial.
iv. Les dépenses budgétaires affectées aux ministères de la Santé et de l'Education avoisinent 100% du budget aux Chapitres 11 et 13.

42. **Les déboursements budgétaires pour quatre ministères prioritaires ont été augmentés à 3,6% du PIB** : A l'issue du 6ème GC, la mise à jour des données relatives au PIB en remontant jusqu'en 1993 a été achevée par l'Institut national des statistiques (INS), avec l'assistance du FMI, fin 2002. Certaines modifications ont été apportées suite à la mise à disposition par les ministères et agences concernés de nouvelles données ou de données révisées, et suite à la révision des méthodes de compilation des données. Le résultat final montre une augmentation du PIB visible en remontant jusqu'en 1993. Pour la période 1998-2002, les estimations de PIB au prix actuel ont été revues à la hausse : 10,1% pour l'année 1998 et 15,8% pour l'année 2000. Compte tenu de ces révisions, le prix de référence établi lors de la réunion du GC en juin 2002 devrait être un peu plus bas lorsque l'on tient compte des importantes révisions à la hausse sur l'ensemble des estimations du PIB. D'après les estimations corrigées du PIB, les déboursements effectifs envers les ministères prioritaires représentaient environ 3,6% du PIB. Cependant, en raison d'un manque de revenus considérable, imputable à des facteurs nationaux (les violentes manifestations à Phnom Penh début 2003 et les incertitudes de la période pré- et post-électorale) et internationaux (épidémie de SRAS dans la région et guerre en Irak), les déboursements réels à l'attention des ministères prioritaires n'ont atteint qu'environ 3,3% du PIB en 2003. Malgré tout, la somme des déboursements effectués a légèrement augmenté, de 512,1 milliards de Riels en 2002 à 529,4 milliards de Riels en 2003.

43. **Les déboursements pour le ministère de la Santé au niveau national et provincial représentent au moins 35% du budget au Chapitre 11 et 40% au Chapitre 13; et les déboursements pour le ministère de l'Education représentent 40% du budget au Chapitre 11 et 50% au Chapitre 13 au niveau national et provincial :** la mise en œuvre de ces deux seuils de référence aurait nécessité que 75% du budget au Chapitre 11 et 90% du budget au Chapitre 13 soit alloué aux deux ministères : Santé et Education. Une telle ré-attribution des budgets aux Chapitres 11 et 13 était impossible. Cependant, les sommes attribuées au ministère de la Santé aux Chapitres 11 et 13 ont augmenté : 152,4 milliards de Riels en 2002 et 166,5 milliards de Riels en 2003. Pour le

ministère de l'Education, les attributions budgétaires aux Chapitres 11 et 13 sont passées à 130,1 milliards de Riels en 2002 et 136,1 milliards de Riels en 2003.

44. **Les dépenses budgétaires affectées aux ministères de la Santé et de l'Education avoisinent 100% pour les Chapitres 11 et 13 :** pour le ministère de la Santé, les déboursements réels, en pourcentage des attributions budgétaires aux Chapitres 11 et 13, atteignaient 88,1 et 99,9% en 2002 et 84,6 et 93,5% en 2003. Pour le ministère de l'Education, les déboursements réels, en pourcentage des attributions budgétaires aux Chapitres 11 et 13, atteignaient 87,1 et 107,2% en 2002 et 95,1 et 85,1% en 2003.

PREVENTION DU VIH/SIDA

45. Dans ce domaine, les paramètres définis lors de la réunion du 6ème GC incluaient :

i. La législation sur le VIH/SIDA est votée.
ii. Un temps d'antenne radio et télévisée est mis gratuitement à disposition des programmes de lutte contre le VIH/SIDA.

46. **Promulgation de la législation sur le VIH/SIDA :** en juin 2002, le Parlement a approuvé la Loi sur la Prévention et le contrôle du VIH/SIDA. La prévention du VIH/SIDA et l'amélioration de la qualité de vie des personnes infectées ou touchées par le VIH/SIDA par la prestation de services de santé et de soins, est une priorité nationale pour le gouvernement royal. La Loi sur la Prévention et le contrôle du VIH/SIDA fournit le cadre nécessaire à la mise en œuvre de mesures préventives, curatives et de réduction de la propagation.

47. L'Autorité nationale pour le Sida (NAA), créée en janvier 1999, est responsable de la coordination et de la mise en œuvre de mesures exhaustives de prévention, de soins, de soutien et de réduction. En 2001, la NAA a lancé son « Programme national stratégique d'approche exhaustive et multi-sectorielle du VIH/SIDA : 2001-2005 ». Par la suite, cinq ministères – Santé, Défense Nationale, Education, Affaires Sociales, Travail et Réhabilitation de la Jeunesse, Développement Rural – ont développés leurs Plans stratégiques pour faire face aux défis du VIH/SIDA. En outre, les provinces de Battambang et Siem Reap ont également élaboré des Programmes exhaustifs et multi-sectoriels pour faire face aux défis du VIH/SIDA. La NAA regroupe 26 ministères et 24 provinces et municipalités. En mars 2003, la NAA a créé un Comité de coordination qui se réunit chaque mois pour coordonner son action avec les agences onusiennes, les donateurs et les principales ONG concernées. Pour planifier et mettre en œuvre des campagnes lors de la Journée mondiale du Sida, la Fête des Eaux et des commémorations aux chandelles, la NAA a établi des mécanismes de coordination des actions des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

48. Les efforts conjoints des institutions publiques et des partenaires pour le développement commencent à porter leurs fruits. On estime que le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA a diminué : de 175.000 en 1998 à 157.500 en 2003. La

prévalence du VIH chez les 15-49 ans a décliné, passant de 3,3% en 1998 à 2,6% en 2003. Près de 100.000 personnes ont fait le test et ont bénéficié des services d'aide. Des tests volontaires et confidentiels sont maintenant disponibles dans 13 provinces et municipalités au travers de 49 centres VCCT, dont 18 gérés par des ONG. Quelques 2000 malades du Sida ont maintenant accès gratuitement à des traitements anti-rétroviraux (ARV). La mise en œuvre du programme national d'utilisation des préservatifs (*100 percent Condom Use Program*) a permis de réduire la prévalence du VIH chez les prostitués : de 54% en 1998 à 37% en 2003. Les *Peer Education Programs* sont mis en œuvre avec succès chez les agents de la fonction publique, de la défense et de la police. Environ 50.000 bonzes ont intégré la question du VIH/SIDA à leur prêche. Des programmes de sensibilisation au VIH/SIDA sont également mis en œuvre pour les employés du secteur privé.

49. **Mise à disposition de temps d'antenne radio et télévision gratuit pour les programmes sur le VIH/SIDA :** de grands progrès ont été accomplis pour obtenir gratuitement du temps d'antenne radio et télévision pour les programmes sur le VIH/SIDA. Certaines stations de télévision diffusent des messages de prévention du VIH/SIDA. Egalement, certains sponsors du secteur privé ont commencé à mettre à disposition un temps d'antenne lors de leurs programmes. Par exemple, Cambrew inclut des messages sur le VIH/SIDA dans ses émissions hebdomadaires de Karaoké à la télévision. Les donateurs ont également renforcé leur appui à l'élaboration de messages diffusés : par exemple, l'assistance fournie par DFID au BBC World Service Trust pour la production de spots et de fictions radio et télévisés. Le PNUD, l'UNESCO et l'UNICEF ont également produit des programmes courts. Les donateurs ont aussi augmenté leur assistance pour la diffusion des messages : DFID soutient les diffusions sur TV5 tandis que l'UNICEF appuie la diffusion des mêmes messages sur d'autres chaînes pour toucher un public plus large.

2.1.4 REFORME DE LA GESTION FISCALE ET DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET CADRE LOGIQUE DES DEPENSES A COURT TERME

50. Dans ce domaine, les critères définis lors de la réunion du 6ème GC étaient les suivants : « Après étude, et avec l'appui de la Banque mondiale, un programme à moyen terme de réforme de la fonction publique sera élaboré visant à aligner les salaires de la fonction publique sur ceux du secteur privé, y compris dispositions de départ et de précarité pour les travailleurs licenciés et des options de financement en accord avec la Structure des dépenses à moyen terme ».

51. Le Programme national pour la réforme administrative (NPAR) a été approuvé par le gouvernement royal début 1999. En octobre 2001, le gouvernement royal a approuvé la stratégie d'optimisation de la fonction publique. Dans le cadre de cette stratégie, le Conseil pour la réforme administrative (CAR) a été mandaté pour étudier la possibilité d'accélérer les réformes sur les salaires et l'emploi. Le CAR a entrepris les six études

suivantes pour collecter des informations factuelles et préparer une synthèse comme base des décisions nécessaires pour accélérer ces réformes et renforcer la gestion de la fonction publique :

vii. Améliorer la fourniture des services publics ;
viii. Etablir des critères de référence du marché du travail ;
ix. Evaluer le fonctionnement ;
x. Accroître la rémunération pour améliorer les performances ;
xi. Augmenter l'embauche pour fournir un service adéquat ; et
i. Améliorer la gestion des effectifs de la fonction publique.

52. En avril 2002, la Banque Mondiale a accepté de financer cinq de ces études. Les termes de références ont été validés en mars 2003 et les financements dégagés en mai 2003. L'étude sur l'amélioration de la fourniture des services publics s'est achevée en septembre 2003. L'étude des salaires et avantages sociaux sur le marché du travail s'est achevée en septembre 2004. Avec l'appui technique du Brunei, les travaux ont commencé pour documenter et renforcer les pratiques et procédures de gestion des ressources humaines. Grâce à l'assistance de l'UE, cette étude est approfondie pour en faire un outil puissant de prévision des besoins en ressources humaines, de gestion des employés de la fonction publique et de développement des ressources humaines.

53. L'étude sur l'évaluation du fonctionnement sera bientôt lancée pour compléter les travaux en cours dans les ministères prioritaires (Education, Santé, Agriculture, Justice). Cette étude fera le point sur les progrès accomplis et élaborera une méthodologie et un cadre logique qui pourront être répliqués à d'autres études similaires. L'étude conduira également des projets pilotes de mise en œuvre de la méthodologie et mettra l'accent sur la formation pour développer la capacité du gouvernement à évaluer les opérations.

54. En ce qui concerne la politique salariale de la fonction publique, le gouvernement royal s'appuiera sur deux principes fondamentaux. En premier lieu, tout changement devra respecter le principe de relativité entre les différentes catégories d'employés de la fonction publique (politiques, fonctionnaires, militaires et agents de sécurité). Deuxièmement, ces changements doivent être financièrement viables sur le long terme, en accord avec le cadre fiscal. En conséquence, les augmentations de salaires demeurent sujettes aux fonds disponibles et donc aux recettes publiques. Le GRC s'engage à augmenter les salaires de 10 à 15% par an. Les fonds disponibles seront alloués aux besoins prioritaires par le biais d'instruments tels que le programme PMG, et par un système d'indemnisation qui complémente le salaire de base. Le secrétariat du CAR fait des simulations systématiques pour évaluer les différentes options. Les travaux de l'étude sur la politique de rémunération seront superposés à l'évaluation du fonctionnement qui doit commencer début 2005, sur la base de termes de référence révisés.

55. L'étude sur la politique d'embauche sera également lancée début 2005 pour renforcer l'information existante sur les besoins en ressources humaines et pour concevoir les mécanismes nécessaires à la reconfiguration de la fonction publique. Les

prises de décision relatives à la dernière étude sur la gestion des effectifs de la fonction publique sont reportées jusqu'à l'achèvement des travaux liés déjà en cours.

56. Pendant la première phase de mise en œuvre du programme NPAR, les efforts se sont concentrés sur les cinq grandes activités suivantes : documenter et contrôler la composition et la répartition des employés de la fonction publique ; développer les instruments nécessaires pour diriger et motiver le personnel ; évaluer les besoins en services centraux des ministères (administration) ; compléter les travaux préliminaires pour rendre l'administration plus accessible au grand public ; et renforcer la capacité de planification et de gestion des réformes. Ce qui a déjà été réalisé dans le cadre du programme NPAR :

- Les données sur la composition et les caractéristiques de la fonction publique ont été rassemblées et analysées. En conséquence, une vision claire de la composition et des caractéristiques des employés de la fonction publique, au niveau national et local, est désormais disponible ;
- Le cadre juridique et de contrôle de la fonction publique est maintenant en place ;
- Les systèmes de gestion des ressources humaines, y compris le *Human Resources Management Information System* (HRMIS), sont opérationnels pour planifier et gérer les effectifs de la fonction publique ;
- Un nouveau système d'embauche et de rémunération, plus favorable à l'évaluation des performances et à l'avancement a été élaboré et est maintenant en place ;
- Des politiques novatrices ont été conçues pour rassembler les ressources disponibles et accroître les performances dans les secteurs prioritaires : les Groupes de missions prioritaires (PMG), indemnités ciblées et services à guichet unique pour les employés au niveau local.

PERCEPTION DES RECETTES

57. Dans ce domaine, les paramètres définis lors de la réunion du 6ème GC incluaient :

i. Augmenter les recettes du gouvernement à 12,75% du PIB.
ii. Augmentation des recettes provenant du paiement des baux sur les biens publics ; recouvrement des arriérés d'impôt ; et obligation de résultat dans le cadre du programme d'inspection avant expédition (*pre-shipment inspection program*).
iii. Renforcement de l'audit fiscal et de l'administration.
iv. Plus grande transparence dans les conditions d'octroi des marchés publics.

58. **Les recettes du gouvernement augmentées à 12,75% du PIB :** comme expliqué ci-avant, à l'issue de la réunion du 6ème GC, l'historique jusqu'en 1993 des données sur le PIB a été réajusté fin 2002 par l'Institut national des statistiques (NIS), avec l'assistance du FMI. Compte tenu des ajustements significatifs des estimations du PIB révisées à la hausse, l'objectif de 12,75% d'augmentation des recettes établi sur la base des anciennes données disponibles sur le PIB est en fait sensiblement moindre

lorsqu'il est calculé sur la base des données révisées du PIB. Il faut noter que l'évaluation des progrès présentée dans ce rapport s'appuie sur les données révisées.

59. En dépit des nombreux défis que le gouvernement royal a dû relever au cours des cinq dernières années – y compris la restructuration des droits de douane et l'abaissement des droits maximums applicables ; le contrôle de la contrebande et la fraude fiscale - le gouvernement a considérablement augmenté le taux de perception des recettes fiscales. La mise en œuvre énergique des réformes fiscales, avec l'assistance des partenaires pour le développement, et la mise en œuvre de mesures visant à améliorer le niveau des recettes commencent à porter leurs fruits. Les recettes, en pourcentage des estimations révisées du PIB, sont passées de 8,1% en 1998 à 11,1% en 2002. En 2003, la perception des recettes a été affectée non seulement par l'épidémie de SRAS qui a frappé la région, les manifestations violentes à Phnom Penh début 2003, la guerre en Irak et l'inefficacité du système de recouvrement, mais également par les incertitudes liées aux élections dans la première moitié de l'année 2003 et les retards dans la formation du nouveau gouvernement suite aux élections du 27 juillet 2003.

60. Le climat incertain qui a prédominé en 2003 a également eu une incidence négative sur la **collecte des recettes liées au paiement des baux sur les biens publics ; le recouvrement des arriérés d'impôts et les résultats du programme d'inspection** avant expédition (*pre-shipment inspection program*)

61. **Renforcement de l'audit fiscal et de l'administration :** l'Autorité nationale d'audit (NAA), créée début 2000, est maintenant opérationnelle et sa capacité est en cours de renforcement. La NAA complète actuellement les rapports d'audit pour les années 2000, 2001 et 2002. Ces rapports seront ensuite soumis au Parlement. Les fonctions d'audits internes sont également renforcées dans les ministères. La NAA travaille en collaboration avec les départements d'audit des différents ministères pour garantir une plus grande transparence et responsabilisation des personnes concernées.

62. **Plus grande transparence des conditions régissant les acquisitions publiques :** pour une plus grande transparence et afin de minimiser les abus, le champ d'action du sous décret sur les Acquisitions publiques a été étendu à toutes les dépenses de tous les ministères, à l'exception du Palais Royal.

2.2 INDICATEURS MACROECONOMIQUES

63. Au cours de son second mandat, 1998 à 2003, le gouvernement royal du Cambodge a accompli des progrès importants dans la mise en place d'un cadre macroéconomique favorable à la croissance économique équitable et au développement durable. Ce cadre met l'accent sur la pérennisation de la stabilité macroéconomique, le renforcement des institutions financières et bancaires, la mise en œuvre de réformes fiscales, la bonne gestion des biens publics et l'augmentation des investissements publics pour développer les infrastructures physiques et sociales et les ressources humaines du pays. Ces cinq dernières années, le Cambodge a accompli des progrès

impressionnants en terme de renforcement de la stabilité politique et économique et de réintégration au sein de la communauté internationale.

64. Aux yeux du gouvernement royal, la croissance reste l'arme la plus efficace pour combattre la pauvreté. Le gouvernement s'engage donc à poursuivre des politiques qui favorisent la stabilité macroéconomique, à déplacer ses ressources vers des secteurs plus efficaces et à s'intégrer dans l'économie mondiale. La stabilité politique retrouvée, un sentiment plus grand de sécurité et le climat régional de relance de l'économie ont permis au Cambodge de consolider, renforcer et étendre les réformes en cours et de conserver l'élan nécessaire à un développement social et économique durable.

TABLEAU 1 : INDICATEURS MACROECONOMIQUES

Indicateur	1998	1999	2000	2001	2002	2003 Prév.
pib en milliards de Riels cambodgiens (en prix courant)	**11,609**	**13,131**	**13,810**	**14,544**	**15,667**	**16,748**
PIB en millions de US$ (en prix courant)	3,055	3,443	3,579	3,706	3,996	4,208
Croissance du PIB (en %)	**3.7%**	**10.8%**	**7.0%**	**5.7%**	**5.5%**	**5.2%**
Part du PIB en % (en prix courant)						
• Agriculture (en %)	45.2%	42.3%	37.6%	35.5%	33.4%	34.8%
• Industrie (en %)	17.2%	18.1%	22.1%	24.2%	26.3%	26.7%
• Services (en %)	33.6%	33.9%	35.2%	34.8%	34.2%	33.2%
PIB par habitant (en US$)	252	275	279	282	296	306
Population (en Millions)	12.2	12.5	12.8	13.1	13.5	13.8
Inflation en Riels (en %, moyenne annuelle)	14.7%	4.0%	-0.8%	-0.9%	-0.1%	1.2%
Inflation (% en moyenne sur la période)	14.8%	4.0%	-0.8%	-0.2%	3.3%	1.2%
Réserves nettes de devises (en millions US$)	323	349	411	467	567	633
Réserves brutes de devises (en millions US$)	390	422	484	548	663	737
Réserves brutes de devises (en mois d'imports)	3.4	2.7	2.6	2.7	3.0	2.9
Total de l'épargne (en % du PIB)	21.35%	20.86%	18.03%	18.97%	20.17%	17.38%
Parité Riel/US$ (moyenne annuelle)	3,774	3,813	3,859	3,924	3,921	3,980
Taux de change Riel/US$ (à la fin de l'année)	3,780	3,775	3,910	3,900	3,935	3,980
Total des Investissements (en millions US$)	**652.2**	**717.1**	**645.4**	**703.3**	**806.7**	**730.7**
Investissements Publics	165.2	190.5	213.6	280.7	354.4	298.3
• sur fonds propres	30.2	57.4	49.4	58.3	40.9	48.8
• sur fonds externes	135.0	133.1	164.2	222.4	313.5	249.5
Investissements du secteur privé	487.0	526.6	431.8	422.6	452.3	432.4
• financements locaux	264.0	305.6	289.8	280.6	313.3	355.1
• financements extérieurs	223.0	221.0	142.0	142.0	139.0	77.3
Part des Investissements en % du PIB	**21.35%**	**20.86%**	**18.03%**	**18.97%**	**20.17%**	**17.38%**
• dont Investissements Publics	5.41%	5.54%	5.97%	7.57%	8.86%	7.10%
• dont Investissements Privés	15.94%	15.32%	12.06%	11.40%	11.31%	10.29%

Sources : Ministère de l'Economies et des Finances ; Banque Nationale du Cambodge; Institut National des Statistiques/ Ministère du Plan

65. Ces cinq dernières années, les efforts du gouvernement royal en termes de renforcement de la gestion macroéconomique et de mise en œuvre des réformes fiscales ont conduit à une croissance réelle et solide du PIB : autour de 6,8% en moyenne par an sur les cinq dernières années (second mandat du GRC). Sur la même période, le taux annuel d'inflation avoisine 1,6% ; bien en deçà du taux moyen annuel de 7,4% des années 1994-1998 (premier mandat du GRC). Les développements monétaires des cinq dernières années témoignent d'une meilleure situation fiscale. Les réserves brutes en devises se sont stabilisées autour d'environ trois mois de couverture des importations. Le taux de change est resté dans l'ensemble stable face au dollar américain. En termes réels, il s'est maintenu autour d'une moyenne de 3900R/US$ sur la période 1999-2003.

66. *En 2002*, lors de la tenue du dernier GC, les résultats économiques du Cambodge témoignaient de l'engagement du gouvernement royal du Cambodge de poursuivre et accélérer la mise en œuvre des programmes de réformes et de développement social. En dépit des catastrophes naturelles qui ont touché le Cambodge et d'un environnement économique mondial morose, l'économie cambodgienne a obtenu des résultats satisfaisants : une croissance globale du PIB de 7,7% aux prix actuels et une croissance réelle du PIB de 5,5% en 2002 (sur la base des prix constants de 2000). Les deux années précédentes, la croissance du PIB a atteint des taux moyens annuels de 5,7% (2001) et 7,0% (2000). En 2002, l'inflation s'est maintenue en dessous de 4%. Le taux de change est demeuré stable, autour de 3950Riels/US$. Les réserves bancaires brutes sont passées de 548 millions de dollars en 2001 à 663 millions de dollars en 2002, couvrant 3 mois d'importations.

67. *En 2003*, en dépit des répercussions négatives de l'épidémie de SRAS qui a touché la région, des violentes manifestations qui ont éclatées à Phnom Penh début 2003, de la guerre en Irak et de l'incertitude politique liée à la formation du nouveau gouvernement après les élections de juillet 2003, la croissance économique pour l'année 2003 a dépassé les espérances. En termes réels, l'économie cambodgienne a progressé de 5,2% en 2003 contre 5,5% en 2002, grâce à l'augmentation continues des exportations du secteur de la confection textile, la reprise générale des investissements et l'accroissement de la production agricole. L'industrie du tourisme a chuté de 10%, suite aux effets conjoints des violentes manifestations qui ont éclatées à Phnom Penh début 2003, de la guerre en Irak et de l'épidémie de SRAS qui a touché la région. Cependant, la faiblesse des recettes de l'industrie des services a été compensée par la croissance continue des exportations dans le secteur de la confection textile. De plus, le recul des investissements étrangers directs, lié à un climat d'incertitude, a été compensé par une augmentation des investissements privés cambodgiens et une plus forte consommation dus à l'augmentation des dépenses publiques. Tout au long de cette période d'incertitude, les prix se sont maintenus et l'inflation s'est contenue autour de 1,2%, à la grande différence du taux d'inflation de 12% enregistré lors des élections de 1998.

68. La ventilation sectorielle du PIB a progressivement changé au cours des cinq dernières années, reflétant la diversification de l'économie cambodgienne. La part globale du secteur agricole a diminué tandis que la part de l'industrie a augmenté. En

termes de contribution au PIB des principaux secteurs d'activités, les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche représentaient 34,8% du PIB (aux prix actuels) en 2003, comparé à 45,2% en 1998. En raison de la sécheresse, des inondations tardives et d'une production forestière en baisse, la croissance réelle en part du PIB des secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche a chuté de 2,7% en 2002, comparé à une augmentation de 2,2% en 2001. La production agricole a chuté de 5,8%, tandis que l'élevage de bétail et de volaille et la production piscicole ont augmenté de 1,2% et 1,3% respectivement. L'exploitation forestière, en baisse de 9,3% suite aux mesures sévères prises contre l'exploitation illégale, connaît son niveau le plus bas depuis 1993. La production agricole a néanmoins rebondi et augmenté de 9,2% en 2003 (aux prix actuels), grâce à une augmentation de 25,3% des récoltes qui avaient chuté suite aux inondations de 2002. Cette augmentation des récoltes a permis au Cambodge d'atteindre l'autosuffisance rizicole et de maintenir des prix bas sur les produits alimentaires. L'élevage de bétail et de volaille a légèrement baissé ; l'industrie de la pêche a chuté de 6,0%.

69. Le secteur industriel a poursuivi sa forte croissance, de 17,2% du PIB en 1998 à 26,7% en 2003, grâce au développement rapide de l'industrie textile, de la confection et de la chaussure et une activité accrue dans le domaine de la construction. La croissance du secteur industriel a atteint 17,7% en 2002, contre 12,9% en 2001. Le secteur reste dominé par la production industrielle (72,7%) et la construction (25,1%). La valeur ajoutée de l'industrie du textile, du vêtement et de la chaussure a augmenté de 21,0% en 2002, suite à des augmentations atteignant 22,7% en 2001 et 63,4% en 2000. Les exportations d'articles bénéficiant de tarifs préférentiels (GSP), essentiellement les articles de confection, sont passées de quantités négligeables en 1993 à 83,1% du total des exportations du Cambodge en 2002. La croissance continue des exportations textiles se traduit par une augmentation de 15% en 2003, et étaye une croissance à deux chiffres du secteur (12,2%) et de 6,6% pour l'ensemble du secteur industriel. La valeur ajoutée du secteur de la construction a également grandement contribué à la croissance en 2002 en augmentant de 26,8%, comparé à une augmentation respective de 9,6% et 36,8% en 2001 et 2000.

70. En dépit de la forte croissance du secteur des services liés au tourisme, et suite au développement rapide du secteur de l'industrie, la part globale des services dans le PIB à baissé légèrement, passant de 33,6% en 1998 à 33,2% en 2003. La croissance du secteur des services a atteint 4,5% en 2002, contre 4,2% en 2001. Le secteur du tourisme continue d'être le principal moteur de croissance du secteur tertiaire ; les revenus générés par les séjours des touristes étrangers ont augmenté de 27,9% en 2002. Selon le ministère du Tourisme, 786.524 visiteurs étrangers sont arrivés en 2002, soit une augmentation de 30,0% par rapport à l'année précédente. Les touristes étrangers contribuent à la croissance de l'industrie hôtelière et de la restauration (11,4%), des transports et des communications (0,8%) et autres services (16,8%). En dépit des incertitudes liées aux élections législatives, de la guerre en Irak et de l'épidémie de SRAS en 2003, la croissance du secteur tertiaire a atteint un modeste 1,6% en 2003. Cependant, dans le même temps, l'industrie hôtelière et de la restauration enregistrait une baisse de 10% en 2003. Bien que l'activité touristique ait enregistré une reprise au

cours du deuxième semestre 2003, le nombre total d'arrivées a baissé, passant de 786.524 en 2002 à 701.014 en 2003 (11%).

TABLEAU 2 : INDICATEURS BUDGETAIRES

Décomposition	1998		1999		2000			2001			2002			2003		
	Résultats budgétaires		Résultats budgétaires		Résultats budgétaires			Résultats budgétaires			Résultats budgétaires			Prévisions budgétaires		
	milliards de Riels	% du PIB	milliards de Riels	% du PIB	milliards de Riels	millions de US$	% du PIB	milliards de Riels	millions de US$	% du PIB	milliards de Riels	millions de US$	% du PIB	milliards de Riels	millions de US$	% du PIB
RECETTES INTERIEURES :	**938.5**	***8.1%***	**1,329.8**	***10.1%***	**1,422.9**	***368.7***	***10.3%***	**1,529.4**	**389.8**	***10.5%***	**1,744.1**	**445.2**	***11.1%***	***1,764.6***	***442.9***	***10.5%***
1. Recettes fiscales	679.4	*5.9%*	962.7	*7.3%*	1,040.3	*269.6*	*7.5%*	1,096.6	279.5	*7.5%*	1,227.2	313.2	*7.8%*	*1,220.1*	*306.3*	*7.3%*
Imposition directe	59.0	*0.5%*	82.7	*0.6%*	135.6	*35.1*	*1.0%*	140.4	35.8	*1.0%*	131.7	33.6	*0.8%*	*150.4*	*37.8*	*0.9%*
Imposition indirecte	244.1	*2.1%*	446.6	*3.4%*	514.2	*133.2*	*3.7%*	580.5	147.9	*4.0%*	671.7	171.4	*4.3%*	*674.5*	*169.3*	*4.0%*
Taxes douanières à l'import	376.3	*3.2%*	433.4	*3.3%*	390.5	*101.2*	*2.8%*	375.7	95.7	*2.6%*	423.8	108.2	*2.7%*	*395.2*	*99.2*	*2.4%*
2. Recettes non fiscales	225.9	*1.9%*	353.4	*2.7%*	353.3	*91.6*	*2.6%*	423.8	108.0	*2.9%*	500.6	127.8	*3.2%*	*513.1*	*128.8*	*3.1%*
dont exploitation des forêts	22.8	*0.2%*	36.3	*0.3%*	41.0	*10.6*	*0.3%*	29.3	7.5	*0.2%*	14.9	3.8	*0.1%*	*6.7*	*1.7*	*0.04%*
3. Recettes du capital (intérieures)	33.2	*0.3%*	13.7	*0.1%*	29.3	*7.6*	*0.2%*	9.0	2.3	*0.1%*	16.3	4.2	*0.1%*	*31.4*	*7.9*	*0.2%*
Structure du système fiscal :																
% du total des recettes fiscales																
• *Taxes intérieures*	*303.1*	*44.6%*	*529.3*	*55.0%*	*649.8*		*62.5%*	*720.9*		*65.7%*	*803.4*		*65.5%*	*824.9*		*67.6%*
• *Taxes sur le com. ext.*	*376.3*	*55.4%*	*433.4*	*45.0%*	*390.5*		*37.5%*	*375.7*		*34.3%*	*423.8*		*34.5%*	*395.2*		*32.4%*
DEPENSES :	**1,557.10**	***13.41%***	**1,823.80**	***13.89%***	**2,039.70**	***528.6***	***14.77%***	**2,516.90**	641.4	***17.31%***	**2,963.20**	**756.3**	***18.91%***	***2,946.50***	***739.6***	***17.49%***
1. Dépenses courantes	929.4	*8.01%*	1,096.0	*8.35%*	1,215.5	*315.0*	*8.80%*	1,415.6	360.8	*9.73%*	1,574.9	402.0	*10.05%*	*1,758.1*	*441.3*	*10.50%*
Défense & sécurité	453.8	*3.91%*	468.1	*3.56%*	450.7	*116.8*	*3.26%*	417.3	106.3	*2.87%*	406.7	103.8	*2.60%*	*411.0*	*103.2*	*2.45%*
Administration publique	475.6	*4.10%*	627.9	*4.78%*	764.8	*198.2*	*5.54%*	998.3	254.4	*6.86%*	1,168.2	298.2	*7.46%*	*1,347.1*	*338.1*	*8.04%*
2. Dépenses d'investissement	**627.7**	***5.41%***	**727.8**	***5.54%***	**824.2**	***213.6***	***5.97%***	**1,101.3**	**280.7**	***7.57%***	**1,388.3**	**354.3**	***8.86%***	***1,188.4***	***298.3***	***7.10%***
Fonds propres	116.2	*1.00%*	223.6	*1.70%*	303.4	*78.6*	*2.20%*	283.0	72.1	*1.95%*	338.4	86.4	*2.16%*	*333.6*	*83.7*	*1.99%*
Fonds externes	511.5	*4.41%*	504.2	*3.84%*	520.8	*135.0*	*3.77%*	818.3	208.5	*5.63%*	1,049.9	268.0	*6.70%*	*854.8*	*214.6*	*5.10%*
DEFICIT/EXCEDENT																
Total	**(618.6)**	***(5.3%)***	**(494.0)**	***(3.8%)***	**(616.8)**	***(159.8)***	***(4.5%)***	**(987.5)**	**(251.7)**	***(6.8%)***	**(1,219.1)**	**(311.2)**	***(7.8%)***	***(1,181.9)***	***(296.7)***	***(7.0%)***
-dont courant	9.10	*0.08%*	233.80	*1.78%*	207.40	*53.74*	*1.50%*	113.80	29.00	*0.78%*	169.20	43.19	*1.08%*	*6.50*	*1.63*	*0.04%*
PIB en																
Milliards de Riels	**11,609**		**13,131**		**13,810**			**14,544**			**15,667**			**16,748**		
Millions de US$	**3,055.0**		**3,437.4**		**3,578.6**			**3,706.4**			**3,998.7**			**4,203.8**		

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

2.3 RESULTATS DE LA POLITIQUE MONETAIRE ET FISCALE

71. La politique financière et fiscale prudente du deuxième mandat du gouvernement royal (1998-2003) a permis de maîtriser l'inflation, maintenir un taux de change stable et d'appuyer la croissance économique. La **croissance de la masse monétaire** en 2003 est le résultat des actions menées par le gouvernement pour maintenir une position fiscale stable en dépit de l'incertitude politique. En 2003, les liquidités monétaires, mesurées en milliards, ont augmenté de 15% suite à une augmentation de 31% en 2002. Les principaux facteurs de croissance des liquidités incluent une augmentation de 15% des dépôts de devises des résidents et une augmentation de 18% des liquidités détenues hors système bancaire. Les actifs étrangers ont très légèrement augmenté, tandis que les actifs domestiques des banques ont progressé de manière significative. L'augmentation des actifs domestiques est liée à une hausse des crédits accordés au secteur privé, qui ont augmenté de 27% (72 millions US$) en 2003.

72. La stabilité monétaire a été temporairement perturbée en avril 2003 suite à l'émission de bons du Trésor et à l'injection de Riels cambodgiens dans l'économie qui ont entraîné une chute de la valeur du Riel face au dollar américain. Le Riel s'est légèrement déprécié (2%) par rapport au dollar mais s'est rapidement stabilisé autour de 4000R. La stabilité monétaire a été rapidement restaurée et d'une manière générale, le taux de change s'est stabilisé en 2003 autour de 3.995-4.050 Riels/US$.

73. ***La balance des paiements* :** dans son ensemble, la balance des paiements s'est détériorée en 2003, le déficit des comptes courants atteignant 10,2% du PIB. Cette détérioration est la conséquence de l'augmentation des prix du pétrole, de la baisse du nombre d'arrivées de touristes et des investissements directs étrangers due au SRAS, et de l'incertitude politique. Le déséquilibre fiscal croissant était lié à une dépréciation de 2% du Riel par rapport au dollar américain en mai et avril 2003, les réserves de l'Etat baissant de 10% en juillet 2003 suite à l'intervention de la Banque nationale du Cambodge pour soutenir le Riel cambodgien. De meilleurs contrôles fiscaux mis en place suite aux élections de juillet 2003 ont favorisé le retour progressif des dépôts en devises étrangères qui ont entraîné une augmentation des réserves de l'Etat de 663 millions de US$ en 2002 à 737 millions de US$ en 2003.

74. Une sensible détérioration de la balance des paiements extérieurs est prévue pour 2004 suite à l'augmentation des prix du pétrole, qui a atteint plus de 50 US$ le baril en 2004. En conséquence, le déficit des comptes courants (hors transferts) devrait passer de 10,2% du PIB en 2003 à 10,8% du PIB en 2004. Cependant, parallèlement à l'augmentation attendue des investissements étrangers directs dus à une plus grande stabilité politique, les réserves en devises étrangères devraient atteindre 782 millions US$, soit 2,8 mois de couverture des importations d'ici à la fin 2004.

75. Les accords de rééchelonnement de la dette passés avec les Etats-Unis et la Russie devraient permettre de réduire le service de la dette, mais pourraient éventuellement accroître la dette dans son ensemble. Le service de la dette extérieure du

Cambodge aura un impact significatif sur la politique budgétaire et par conséquent, sur les objectifs de réduction de la pauvreté. On estime qu'en 2008, après le rééchelonnement des obligations pré-1993, la dette extérieure du Cambodge atteindra environ 48,9% du PIB et le remboursement de la dette correspondra à 2,6% des exportations de biens et services. L'incidence de la dette publique est relativement importante si l'on tient compte du faible ratio recettes/PIB. Le gouvernement royal poursuivra une politique prudente de gestion de la dette extérieure et évitera tout financement à taux non préférentiel dans un futur proche.

RECETTES

76. Les progrès accomplis lors du second mandat du gouvernement royal (1998-2003) dans le domaine de la mise en œuvre des réformes structurelles, en particulier l'administration des recettes et la gestion des dépenses publiques, ont produit des résultats remarquables : les recettes intérieures ont régulièrement augmenté, de 8,1% du PIB en 1998 à 10,5% en 2001 et 11,1% en 2002. En 2002, le total des recettes intérieures a atteint 1.744,1 milliards de Riels (445.2 millions de US$) contre 1.529,4 milliards de Riels (389,8 millions de US$) en 2001, soit une augmentation de 14,0%. Décomposition des recettes intérieures en 2002 : 1.227,2 milliards de Riels (313,2 millions de US$) de recettes fiscales, 500,6 milliards de Riels (127,8 millions de US$) de recettes non fiscales et 16,3 milliards de Riels (4,2 millions de US$) de la privatisation et autres sources.

77. Cependant en 2003, l'augmentation des recettes s'est ralentie suite aux incertitudes liées aux élections législatives, à l'épidémie de SRAS dans la région, à la guerre en Irak et à l'inefficacité des mécanismes de perception des recettes. En 2003, le total des recettes s'élevait à 1.764,6 milliards de Riels (442,9 millions de US$), dont 1.220,1 milliards de Riels (306,3 millions de US$) de recettes fiscales, 513,1 milliards de Riels (128,8 millions de US$) de recettes non fiscales et 31,4 milliards de Riels (7,9 millions de US$) de recettes sur les biens de l'Etat.

78. Bien que le total des recettes intérieures ait légèrement augmenté en 2003, atteignant 1.764,6 milliards de Riels contre 1.744,1 milliards en 2002 (une augmentation d'un peu plus de 1%), les recettes intérieures en pourcentage du PIB ont baissé, de 11,1% du PIB en 2002 à 10,5% en 2003. Les recettes fiscales ont chuté, de 7,8% du PIB en 2002 à 7,3% en 2003, tandis que les recettes non fiscales sont passées de 3,2% à 3,1% du PIB (Tableau 2).

79. Ces cinq dernières années, le gouvernement royal a pris une série de mesures destinées à améliorer la perception des recettes et renforcer la gestion des finances publiques :

- Meilleure application de la taxe de 10% sur les services de loisir ;
- Mise en place d'un timbre fiscal pour les cigarettes ;
- Création d'un département pour les gros contribuables (*Large Taxpayers Unit -LTU*) leur permettant de payer directement leurs impôts, par chèque ou transfert, sur le compte détenu par le Trésor Public à la BNC ;

- Réduction des grilles tarifaires de 12 à 14, et abaissement du droit de douane plafond à 35% ; ces mesures étant accompagnées d'une augmentation parallèle des taxes dans un contexte global de restructuration des droits de douane ;
- Application de la TVA sur toutes les ventes de gazole considérées comme des ventes au client final ;
- Application de la TVA étendue à 150 compagnies supplémentaires ;
- Renforcement de la coopération entre les agences concernées pour réduire la contrebande ;
- Renforcement des procédures de recouvrement des arriérés fiscaux et non fiscaux, en particulier les arriérés concernant les télécommunications et les biens publics ;
- Amélioration de la perception des frais de visa et introduction de visas autocollants ;
- Révision du contrat pour la vente des tickets d'entrée aux sites d'Angkor ;
- Création d'un groupe de travail, composé de représentants du ministère des Finances et des autres ministères concernés, comme organe de contrôle des baux accordés sur les biens de l'Etat, et de suivi pour la perception des paiements et des arriérés sur la location des biens publics ;
- Elaboration d'un inventaire des biens de l'Etat.

DEPENSES PUBLIQUES

80. Au cours de son second mandat, le gouvernement royal a énergiquement mis en œuvre son programme de réformes fiscales et une gestion rigoureuse du budget a permis d'aligner les dépenses publiques sur les recettes, assurant ainsi la stabilité macroéconomique. Une mise en œuvre avisée de la politique fiscale du gouvernement royal a joué un rôle essentiel dans le maintien des prix. Le gouvernement royal a pris des mesures spécifiques pour améliorer la gestion des dépenses publiques :

- Faire disparaître les employés et les soldats fantômes des fichiers des salaires de la fonction publique, de la défense et de la sécurité ;
- Recadrer les priorités budgétaires et consacrer des financements adéquats aux secteurs sociaux et économiques tels que l'éducation, la santé, l'agriculture et le développement rural ;
- Renforcer la mise en œuvre du Programme d'action prioritaire (PAP) pour augmenter les affectations budgétaires destinées aux secteurs prioritaires ;
- Augmenter les investissements publics dans le domaine des infrastructures rurales ;
- Réparer et entretenir les routes nationales et les ponts, et renforcer la capacité institutionnelle.

81. Ces cinq dernières années, le GR a dans l'ensemble réussi à maintenir le total des dépenses en deçà des objectifs, réduisant ainsi les besoins en financements intérieurs. Pendant cette période, le total des dépenses de l'Etat est resté inférieur au total des recettes perçues, tant en termes réels qu'en pourcentage du PIB. Le total des

dépenses courantes représentait 8,0% du PIB en 1998, 8,35% en 1999, 8,8% en 2000, 9,7% en 2001, 10,05% en 2002 et 10,5% du PIB en 2003.

82. La ventilation des dépenses de l'administration publique, de la défense et de la sécurité s'est considérablement modifiée entre 1998 et 2003. Les dépenses consacrées à la défense et à la sécurité sont passées de 3,9% du PIB en 1998 à 2,45% du PIB en 2003, tandis que les dépenses consacrées à l'administration publique ont augmenté, de 4,1% du PIB en 1998 à 8,0% en 2003.

83. En 2002, le total des dépenses (résultats budgétaires) était de 2.963,2 milliards de Riels (756,3 millions de US$), dont 1.574.9 milliards de Riels (402,0 millions de US$) pour les dépenses courantes et 1.388,3 milliards de Riels (354,3 millions de US$) pour les dépenses d'investissement.

84. La ventilation des 1.574,9 milliards de Riels de dépenses courantes consacrées en 2002 à l'administration publique, la défense et la sécurité se décompose comme suit :

- Administration publique : 1.140,5 milliards de Riels (290,1 millions de US$), soit 72,4% du total des dépenses courantes ;
- Défense et sécurité : 406,7 milliards de Riels (103,8 millions de US$), soit 25,8% du total des dépenses courantes ;
- Intérêts sur les prêts : 27,6 milliards de Riels (7,0 millions de US$), soit 1,8% du total des dépenses courantes.

85. En termes de modification de la ventilation des dépenses courantes totales en 2002, les dépenses réelles pour :

- La défense et la sécurité ont baissé de 2,5% comparé à 2001 ;
- L'administration ont baissé de 7,5% comparé à 2001 ;
- Les secteurs sociaux ont augmenté de 27,2% comparé à 2001. Les ministères concernés par l'appellation « secteurs sociaux » sont : l'Information, la Santé, l'Education, la Culture, l'Environnement, les Affaires sociales, l'Emploi et la formation professionnelle, les Cultes et la religion, la Condition féminine et les vétérans. Les dépenses du ministère de l'Education ont augmenté de 36,5% et celles du ministère de la Santé de 26,2% par rapport à 2001.
- Les secteurs économiques ont augmenté de 6,6% comparé à 2001.

86. En 2002, le total des dépenses (résultats budgétaires) s'élevait à 2.946,5 milliards de Riels (739,6 millions de US$), dont 1.758,1 milliards de Riels (441,3 millions de US$) pour les dépenses courantes et 1.188,4 milliards de Riels (298,3 millions US$) pour les dépenses globales.

87. Ventilation des 1.758,2 milliards de Riels de dépenses courantes consacrées à l'administration publique, la défense, la sécurité et les intérêts sur les prêts :

- Administration publique : 1.347,1 milliards de Riels (338,1 millions de US$), soit 74,7% du total des dépenses courantes ;
- Défense et sécurité : 411,0 milliards de Riels (103,2 millions de US$), soit 23,4% du total des dépenses courantes ;

- Intérêts sur prêts : 34,1 milliards de Riels (8,6 millions de US$), soit 1,9% du total des dépenses courantes.

88. En termes de modification de la ventilation des dépenses courantes totales en 2002, les dépenses réelles pour :

- La défense et la sécurité ont augmenté de 1,1% comparé à 2002 ;
- L'administration ont augmenté de 33,7% comparé à 2002 ;
- Les secteurs sociaux ont augmenté de 5,6% comparé à 2002. Les dépenses du ministère de l'Education ont augmenté de 3,7% et celles du ministère de la Santé de 5,2% ;
- Les secteurs économiques ont augmenté de 4,9% comparé à 2002.

89. Les dépenses publiques ont augmenté en 2003 en raison du coût sous-estimé des élections législatives et du paiement de compensations aux entreprises thaïlandaises suite aux violentes manifestations qui se sont déroulées à Phnom Penh début 2003. Des dépenses plus élevées et des recettes intérieures plus faibles que prévues ont conduit à un déficit fiscal (hors aide au développement) de 7,0% du PIB en 2003. Pour rétablir l'équilibre, le ministère de l'Economie et des Finances prendra les mesures suivantes :

- Renforcement du rôle du comité de gestion des liquidités (*Cash Management Committee - CMC*) ;
- Création d'un groupe de travail sur la perception des recettes non fiscales, pour garantir que toutes les recettes non fiscales sont bien intégrées au Budget ;
- Amélioration de la perception des recettes grâce au renforcement de l'administration des douanes et fiscale, la lutte contre la contrebande et du recouvrement des arriérés ;
- Maintien des investissements et des dépenses de l'Etat dans le cadre des dépenses budgétées ;
- Plus grande transparence dans l'octroi des contrats ;
- Limitation des dépenses publiques liées aux dépenses d'investissement ;
- Mise en œuvre efficace de la réforme de la gestion des finances publiques.

90. Atteindre la pérennité fiscale en réduisant le déficit à moins de 2% du PIB est un défi pour le GRC. Le gouvernement royal est conscient de la nécessité de limiter les dépenses dans les domaines non prioritaires tout en accroissant la perception des recettes, particulièrement si les arriérés sont appelés à diminuer à moyen terme. Pour combler le déficit budgétaire, le gouvernement veillera à une compression substantielle des dépenses tout en augmentant les recettes d'au moins 11,9% du PIB en 2004. De nouvelles mesures fiscales seront nécessaires pour collecter un montant équivalent à environ 8,0% du PIB.

2.4 DEVELOPPEMENTS SECTORIELS

Secteurs sociaux
- *Education*
- *Santé*

2.4.1 SECTEURS SOCIAUX

EDUCATION

91. Tout au long de son second mandat (1998-2003), le gouvernement royal a démontré sa volonté d'augmenter les investissements dans les domaines de l'éducation et de la formation, essentiels pour garantir une croissance économique durable et améliorer la productivité. Le gouvernement royal a considérablement augmenté les affectations budgétaires récurrentes octroyées au secteur de l'éducation au cours des trois dernières années : de 13,6% du total des dépenses récurrentes du gouvernement en 2000 à 18,3% en 2003 et un objectif de 20% en 2005. En outre, plus de 60% du budget alloué au secteur de l'éducation était destiné à l'enseignement général, mettant l'accent sur les dépenses consacrées aux initiatives en faveur des plus démunis. De grands progrès ont été accomplis ces cinq dernières années pour étendre l'accès équitable à l'enseignement général, pour en améliorer la qualité et pour renforcer les ressources affectées à l'éducation.

92. Les réformes engagées par le gouvernement depuis 1999 ont permis l'élaboration d'une politique éducative et d'un cadre stratégique qui définissent les priorités de développement du secteur éducatif, les objectifs sous sectoriels et une grille des dépenses à moyen terme pour la période 2001-2005. Le Plan stratégique pour l'éducation (ESP) a été élaboré en consultation avec les donateurs et les ONG concernées et approuvé en avril 2001. Ce plan expose l'échelonnement des réformes stratégiques et des politiques éducatives prioritaires sur les cinq prochaines années. Le Programme d'appui au secteur de l'éducation (ESSP) 2001-2005 complémente les programmes de dépenses d'investissement et récurrentes prioritaires, pour la bonne mise en œuvre de la politique à moyen terme et des objectifs stratégiques définis dans le programme ESP. Quatorze groupes de travail au sein du ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports (MEJS) ont permis de définir les modalités de mise en œuvre du plan ESSP. Une évaluation mixte du ESP/ESSP 2001-05 a été menée en juin 2001. Les recommandations de l'évaluation ont été intégrées dans la version finale du document ESSP 2001-2005 et sont prises en compte dans le plan détaillé de mise en œuvre du MEJS pour 2002. Le MEJS, en collaboration avec ses partenaires pour le développement, a ultérieurement conduit deux évaluations mixtes ESSP : une en septembre 2002 et l'autre en mai 2003.

93. Le plan ESP et le programme ESSP ont également fourni un cadre de mise en œuvre et posé les fondements d'une politique d'amélioration des conditions d'existence des plus démunis, en utilisant l'éducation comme vecteur de développement social et de croissance économique. Les stratégies élaborées visaient à briser le cercle de la pauvreté en facilitant l'accès des plus pauvres à l'éducation. Le plan ESP prend en compte l'importance de l'éducation des filles pour promouvoir la santé familiale, améliorer l'alimentation et contribuer au développement économique. Le GRC s'engage a atteindre les objectifs de l'**Education pour tous** (*Education for All - EFA*) en garantissant un accès

équitable aux neuf années d'enseignement général pour tous les enfants et en garantissant l'accès des enfants issus de familles démunies à l'éducation, en particulier par l'augmentation du nombre et l'amélioration de la qualité des établissements d'enseignement public et l'octroi de bourses aux étudiants démunis. Les bourses sont destinées aux étudiants issus de familles pauvres, aux enfants handicapés, aux enfants issus des minorités ethniques et des populations défavorisées, en particulier aux étudiantes défavorisées qui vivent dans des régions reculées. L'accès à l'enseignement primaire et secondaire s'étant amélioré, les besoins en enseignement supérieur se sont développés. La priorité actuelle de la politique de développement est donc de faciliter l'accès des plus démunis à l'enseignement secondaire, supérieur, technique et à la formation professionnelle.

94. La mise en œuvre du plan ESP 2001-2005 a permis de réaliser de grands progrès en terme d'accès facilité à l'éducation, d'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'éducation, de renforcement et de développement de la capacité institutionnelle permettant la décentralisation du système éducatif et de renforcement des partenariats avec les partenaires pour le développement pour la mobilisation des ressources nécessaires au secteur de l'éducation.

95. En 2000, le gouvernement royal a lancé le Programme d'actions prioritaires (PAP) qui régit les ressources budgétaires affectées à quatre ministères : Education, Santé, Agriculture et Développement Rural. En ce qui concerne l'éducation, le PAP mettait initialement l'accent sur l'enseignement primaire dans 10 provinces, mais fut ultérieurement élargi pour couvrir tous les niveaux d'enseignement sur l'ensemble du pays. Cette initiative a produit des résultats remarquables. Les inscriptions dans le primaire sont passées de 2,1 millions pour l'année scolaire 1998-99 à 2,7 millions pour l'année scolaire 2002-03. Le nombre d'enfants inscrits au collège a augmenté : de 226.057 pour l'année scolaire 1998-99 à 416.000 pour l'année scolaire 2002-03, soit environ 84%. Les inscriptions au lycée ont augmenté de plus de 56% pour la même période. Le taux de passage du primaire au secondaire a augmenté : de 74,3% en 1988-99 à 83,2% en 2002-03 ; le taux de passage du collège au lycée est passé de 39,4% en 1998-99 à 59,2% en 2002-2003.

96. Le nombre d'établissements scolaires a considérablement augmenté ces cinq dernières années, passant de 13.011 écoles et 47.823 salles de classe en 1998-99 à 14.717 écoles et 56.804 salles de classe en 2002-03.

97. **Enseignement primaire :** comme indiqué ci-dessus, le nombre total d'inscriptions dans le primaire a continué de croître, passant de 2,1 millions pour l'année scolaire 1998-99 à 2,7 millions pour l'année scolaire 2002-03. Sur la même période, l'augmentation des inscriptions en classe primaire a été bien plus élevée dans les communes pauvres que dans les plus riches. L'augmentation des inscriptions continue d'être plus importante pour les filles que pour les garçons (27% pour les filles et 22% pour les garçons depuis 1999), ce qui permet de réduire l'écart entre les sexes. En bref, l'écart pauvreté/éducation se rétrécit dans le primaire et la stratégie du plan ESP a grandement contribué à favoriser un accès équitable à l'éducation pour les plus démunis. Certains facteurs ont contribué à

ce succès : l'abolition de la contribution parentale en début d'année, la fourniture d'équipements scolaires supplémentaires et le développement d'initiatives en faveur des plus démunis (et de la parité) telles que des programmes d'alimentation scolaire dans les communes les plus pauvres. En dépit d'une baisse du nombre de redoublements et d'abandons (ce qui a grandement réduit les dépenses de l'Etat et des parents), les résultats obtenus restent en dessous des objectifs visés. Cette question reste donc prioritaire et plusieurs stratégies sont envisagées : nouvelle réduction des coûts, meilleur équipement des zones défavorisées, amélioration de la qualité et de l'efficacité. Dans les communes les plus pauvres, les écoles primaires manquent encore de personnel.

98. **Enseignement secondaire :** le nombre de *collèges* est passé de 367 à 486 et le nombre d'étudiants est passé de 283.578 en 2000/2001 à 459.986 en 2003/2004, soit une augmentation de 62%. Dans le même temps, le nombre de filles inscrites est passé de 104.816 à 192.730, soit une augmentation de 84%. Bien que le taux d'inscription brut soit passé de 27 à 39%, le taux net d'inscription a progressé plus lentement, de 17 à 21%. Dans les zones reculées, le taux d'inscription reste faible, avec seulement 2.800 étudiants inscrits dans les Grades[2] 7 à 9. Le nombre total de *lycées* est passé de 151 pour l'année scolaire 2000/2001 à 212 en 2003/2004. Les inscriptions au lycée ont augmenté : 153.758 inscrits en 2003/2004 contre 105.086 en 2000/2001. Le taux net d'inscription s'est stabilisé autour de 7 à 8% pour les quatre dernières années. Les filles et les étudiants issus des minorités ethniques représentent environ 33% du nombre total d'étudiants. L'absence d'établissement dans nombre de communes et de districts défavorisés reste le principal obstacle à l'accès à l'enseignement secondaire. Environ 1000 communes sont aujourd'hui dans l'incapacité d'accueillir les étudiants des Grades 7 à 9 et environ 50 districts ne peuvent accueillir les étudiants des Grades 10 à 12. Il est indispensable de poursuivre sans tarder une politique de construction d'écoles secondaires, et de collèges en particulier, dans les zones défavorisées. Des initiatives complémentaires visent à favoriser l'accès à l'éducation grâce à un système de bourses pour les plus démunis, y compris des bourses pour les filles.

99. **Enseignement supérieur :** le gouvernement royal du Cambodge a accordé une attention toute particulière à la qualité de l'enseignement supérieur. La création du Comité d'accréditation pour l'enseignement supérieur permet un suivi de la qualité de la formation, pour garantir un niveau de qualifications suffisant aux diplômés qui devront contribuer au développement socioéconomique du pays. Le nombre d'étudiants bénéficiant d'appuis privés inscrits dans les établissements publics et privés est passé de 32.000 en 2001-02 à 43.000 en 2002-03.

100. **Enseignement technique et formation professionnelle (ETFP) :** l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP), publics et privés, se sont également développés dans toutes les provinces et municipalités grâce à la promotion de la participation du secteur privé dans la gestion et l'enseignement de formations professionnelles et techniques, formelles et informelles, de qualité. Environ

[2] *Note du traducteur:* le système éducatif cambodgien compte 12 niveaux de classes ou *Grades,* du Grade 1 pour la première année au Grade 12 pour la classe de terminale.

5.500 à 6.000 étudiants sont inscrits dans les établissements de formation du ministère et quelques 8.000 étudiants suivent les formations dispensées par des ONG ou des établissements privés. En 1998-99, 1.096 étudiants sont sortis diplômés des cycles secondaires et 7.687 des cycles primaires des formations professionnelles et spécialisées. En 2002-03, ces chiffres atteignaient 2.202 diplômés des cycles secondaires et 1.388 diplômés des cycles primaires.

SANTE

101. ***Services de santé publique :*** depuis 1998, de grands progrès ont été accomplis en termes de services de santé de base, de contrôle des maladies et de promotion de la santé maternelle et infantile. Le nombre de centres médicaux (CM) suffisamment équipés pour offrir des services minimums de base est passé de 386 en 1998 à 823 en 2003. Le nombre d'hôpitaux de référence (HR) capables de pratiquer des interventions chirurgicales complexes est passé de 3 en 1998 à 15 en 2003. Le succès des campagnes de contrôle des maladies se traduit par un meilleur taux de détection/guérison de la tuberculose, une baisse du nombre d'adultes testés VIH-positifs et une baisse du taux de mortalité due au paludisme, à la fièvre dengue hémorragique, la rougeole et le choléra et l'éradication de la poliomyélite depuis 2000. Le pourcentage de femmes enceintes qui se rendent à deux consultations prénatales est passé de 19% en 1998 à 33% en 2003. Chez les femmes mariées âgées de 15 à 49 ans, le taux d'utilisation de contraceptifs modernes délivrés par les services de santé publique est passé de 9,7% en 1998 à 19,9% en 2003. En 2003, 70% des enfants entre 12 et 59 mois ont reçu au moins un complément en vitamine A.

102. Le projet pilote d'extension des services de santé de base lancé dans 5 districts médicaux opérationnels (DO) en collaboration avec le secteur privé (ONG) s'est révélé un vrai succès. L'évaluation du projet pilote montre que les accords de sous-traitance ont permis de doubler voire tripler le volume des services de santé de base offerts, et dans certains DO, les dépenses de santé des ménages les plus démunis ont diminué de 60 à 70% sur trois ans (1998-2001). En outre, les coûts moyens récurrents de sous-traitance n'ont pas dépassé les prévisions. Il est prévu d'étendre ce programme à 11 districts médicaux opérationnels sur la période 2004-2007 avec l'appui de partenaires extérieurs.

103. Dans le cadre de l'application de la législation sur la santé, le Premier Ministre a approuvé un sous décret sur la déontologie médicale le 28 août 2003. Le Conseil national de la médecine et cinq Conseils régionaux de médecine ont été récemment crées et ont commencé a élaboré, diffusé et mettre en œuvre un certain nombre de procédures et de cadres d'intervention. Le projet de contrôle du tabac a été soumis au Conseil des ministres en juin 2003. Des directives sur les espaces non fumeurs ont été élaborées et diffusées à tous les complexes médicaux. Un avant-projet de loi sur la commercialisation du substitut de lait maternel est en préparation.

104. **Évolution des comportements et communication :** pour sensibiliser le public aux bonnes pratiques alimentaires et de santé, des campagnes télévisées et radiophoniques ont été lancées, en parallèle à l'installation de panneaux d'affichage et à

la distribution de prospectus. Le Livret sur les mesures de prévention en matière de santé en cas d'inondations et la Loi sur la déontologie professionnelle ont été diffusés à tous les professionnels de la santé dans toutes les provinces.

105. Amélioration de la qualité : la création du Bureau de contrôle de la qualité (avec une mission précise et un rôle clair au sein du ministère de la Santé) sous la tutelle du Département des services hospitaliers, a posé les fondations pour la mise en place des modalités d'amélioration de la qualité. Les résultats obtenus en 2003 incluent les prémices d'une culture de la qualité au sein du ministère et la création d'un groupe de travail sur la qualité. Le plan d'actions 2004 et 2005 comprend l'élaboration d'un outil d'évaluation du taux de satisfaction des usagers, un système d'évaluation de la qualité des services hospitaliers et des directives pour l'accréditation des complexes médicaux publics et privés. Deux provinces ont mis en place des unités pilotes d'assurance qualité au niveau des Départements provinciaux de la santé.

106. **Développement des ressources humaines :** la priorité en matière de développement des ressources humaines dans le secteur de la santé est la formation, pour appuyer le développement des HR et des CM et leur permettre de délivrer des services de santé de base. Le nombre d'étudiants en formation dans les cinq établissements d'enseignement médical technique (infirmier, sage-femme et laborantins) est passé de 109 en 1998 à 559 en 2003. Grâce au programme de formation à la chirurgie élémentaire, 36 médecins généralistes ont été formés en tant que chirurgiens entre 1998 et 2003 pour exercer dans les HR ruraux. Environ 1.200 participants exerçant dans des CM ont suivi une formation sur les différents modules de services de base au cours de la même période. L'objectif 2003 de formation de 84% des DO et de 75% des départements provinciaux de la santé sur la gestion des services de santé a été atteint.

107. **Financement du secteur de la santé :** le gouvernement royal a augmenté les affectations budgétaires pour le secteur de la santé de 224% sur la période 1998 – 2003. Malgré cette augmentation conséquente, les affectations budgétaires actuelles ne représentent qu'un niveau de dépense de 2 à 3 US$ par habitant. On estime à 12 US$ par habitant le niveau de dépense nécessaire pour garantir des services de santé de base. Compte tenu de ce déséquilibre, le secteur de la santé continue de dépendre de l'appui des donateurs à court et moyen terme pour développer sa capacité à fournir les services demandés.

108. **Développement institutionnel :** le Plan stratégique pour la santé 2003-2007 (HSP) a été élaboré en collaboration étroite avec les partenaires pour le développement et lancé par le Premier Ministre en août 2002. En 2003, la première Evaluation annuelle du secteur de la santé a été conduite conjointement par le gouvernement et ses partenaires, l'objectif étant de passer en revue les progrès accomplis dans le secteur de la santé, d'identifier les principaux succès, les problèmes et les contraintes dans six domaines clefs du HSP et d'identifier les indicateurs et les priorités pour 2003-2004. Les ONG, les donateurs, les représentants opérationnels du gouvernement au niveau des districts et les conseils communaux (représentant les groupes d'usagers) ont participé à cette évaluation. L'évaluation a permis l'appréciation des résultats du secteur de la santé

en 2003, l'identification des actions prioritaires pour 2004-2005 ainsi que des objectifs quantifiables pour l'année 2004. Dans le cadre de cette évaluation, des partenaires extérieurs se sont engagés à appuyer les actions prioritaires pour 2004-2005, avec une attention particulière accordée à la santé maternelle et infantile et à l'accès des plus démunis à des services de santé de qualité. Le ministère de la Santé élabore actuellement les plans de mise en œuvre des actions prioritaires. Le ministère travaille également à l'harmonisation de ses modalités de planification et de ses procédures.

109. À ce stade précoce de la mise en œuvre du HSP 2003-2007, le ministère de la Santé doit faire face à de nombreux défis tels qu'atteindre progressivement un équilibre entre les ressources extérieures et budgétaires pour le financement des actions prioritaires de santé publique. Les autres défis de la gestion d'une approche sectorielle incluent : (a) l'accès facilité à l'information sur les engagements des donateurs pour la préparation du MTEF, du PIP et du Plan opérationnel annuel ; (b) l'harmonisation des mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation requis par les différents donateurs et agences gouvernementales ; et (c) l'identification de motivations adéquates pour les personnels qui travaillent à la coordination, la planification, le suivi et la gestion des projets.

110. Dans un premier pas vers la réforme de l'organisation et de la gestion des structures, mécanismes et procédures du ministère de la Santé, une étude portant sur le fonctionnement dans deux provinces et cinq services centraux du ministère a été complétée en 2003.

2.4.2 SECTEURS ECONOMIQUES

Secteurs économiques
- *Agriculture, forêts & pêche*
- *Industrie et mines*
- *Tourisme*
- *Commerce*

AGRICULTURE, FORETS ET PECHE

111. Le développement de l'agriculture a été une composante essentielle de la stratégie du second mandat du gouvernement royal (1998-2003), pour réduire la pauvreté dans les communautés rurales, garantir la sécurité alimentaire et favoriser une croissance économique équitable et durable. Tandis que la production totale du secteur de l'agriculture, de la pêche et des forêts a augmenté sur la période 1998-2003, la part du PIB du secteur est passée de 43,7% en 1998 à juste un plus d'un tiers en 2002 suite à la croissance rapide du secteur industriel sur la même période. En dépit de cette croissance rapide du secteur industriel, le secteur de l'agriculture, de la pêche et des forêts reste le principal pourvoyeur d'emplois, avec presque 80% de la main d'œuvre. Compte tenu du fait que 85% de la population vit dans les zones rurales et que 75% des chefs de famille des foyers défavorisés sont des agriculteurs, les résultats de ce secteur sont un facteur clef de croissance économique durable, de réduction de la pauvreté et de développement de l'économie rurale. Le développement du secteur agricole a été sérieusement affecté ces cinq dernières années par des conditions climatiques défavorables (fortes inondations et sécheresse). En dépit de ces changements climatiques fréquents, les efforts entrepris en terme de productivité des

récoltes ont porté leurs fruits. Le rendement rizicole est passé de 1,79 tonnes/hectare en 1998 à 2,1 tonnes/hectare en 2002/2003.

112. En dépit des progrès considérables accomplis, le développement du secteur agricole reste entravé par une infrastructure inadaptée en termes d'infrastructures de transport et d'irrigation, l'absence de facteurs de production agricole, une commercialisation inefficace et un appui institutionnel inconsistant. Des réformes ont été entreprises pour développer des mécanismes de marché qui mettent l'accent sur la réforme foncière, la libéralisation des prix et l'adoption d'une législation permettant la création de joint-ventures entre l'Etat et les investisseurs étrangers. Le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche (MAFF) a été restructuré avec l'assistance de partenaires pour le développement. Les services de développement ont été étendus à la recherche sur les variétés de riz et le transfert du savoir-faire agricole aux agriculteurs. Dans le même temps, des réformes institutionnelles sont appuyées par des programmes stratégiques d'investissements publics, y compris routes et hydraulique villageoises, infrastructures rurales et création d'emplois.

113. Le produit intérieur brut du secteur agricole (cultures, bétail, volaille, pêche, forêts et exploitation forestière) a progressé de 7,9% entre 1998 et 2003, de 5.094 milliards de Riels en 1998 à 5.496 milliards en 2003. D'une année à l'autre, les changements ont été affectés par des conditions climatiques qui ont provoqué une baisse de la production entre 1999 et 2000 et entre 2001 et 2002 en raison d'inondations catastrophiques. En ce qui concerne le secteur agricole, la part des récoltes, du bétail et de la volaille dans la production agricole totale est restée sensiblement la même entre 1998 et 2003. La part des industries liées à la pêche a augmenté et représentait presque un tiers de la production agricole totale en 2003. La part des forêts et des activités liées à l'exploitation forestière a diminué de façon significative entre 1998 et 2003, passant de presque 724 milliards de Riels en 1998, soit 14,2% du secteur agricole, à environ 342 milliards de Riels en 2003, soit 6,6% du secteur agricole.

114. En 2003, sur une surface totale de 2,7 millions d'hectares de terres cultivées, 2,1 millions d'hectares (78%) étaient consacrés à la riziculture, 6% aux autres cultures alimentaires, 4% aux cultures industrielles et 6% aux fruits et autres cultures. Sur 2,1 millions d'hectares consacrés à la riziculture, on estime que les terres irriguées représentent environ 430.000 hectares (environ 23% des rizières). En 2003, la production de riz a augmenté de 23%, passant de 3,8 millions de tonnes en 2002 à 4,7 millions en 2003, créant un surplus de 686.000 tonnes par rapport aux projections de la consommation intérieure. Cet accroissement de la production rizicole est essentiellement dû à l'introduction de nouvelles variétés à haut rendement et de nouvelles techniques agricoles développées et introduites par l'Institut de recherche agricole du Cambodge (CARDI) par le biais des services de développement du MAFF. Il faut cependant noter que les rendements et cycles de culture actuels restent faibles (environ 2 tonnes de riz à l'hectare) comparés à ceux développés sous des écosystèmes similaires dans les pays voisins, qui atteignent des taux de rendement de 5 à 8 tonnes à l'hectare.

115. Bien que l'épidémie de grippe aviaire qui a éclaté en 2003 ait eu un impact négatif sur la production de bétail dans son ensemble, les réserves animales et de volaille ont augmenté de 2,6%. En 2003, le gouvernement royal a considérablement augmenté le nombre de travailleurs vétérinaires pour réduire le taux de mortalité et de morbidité du bétail. Une série de mesures anti-épidémies a été lancée pour améliorer la qualité du bétail.

116. Le caoutchouc est depuis longtemps pour le Cambodge une culture commerciale essentielle et une source potentielle de revenus à l'exportation. En outre, comme sa culture nécessite une main d'œuvre abondante, le caoutchouc peut contribuer à la réduction de la pauvreté en créant des emplois dans les zones rurales. Entre 1998 et 2003, 57 plantations expérimentales ont été établies dans le Rattanakiri, le Mondolkiri, à Kratié, Kampong Cham et Kampong Thom avec l'assistance de partenaires pour le développement. Le projet sur le développement du caoutchouc à petite échelle financé par l'AFD est en bonne voie et a été bien accueilli par les agriculteurs.

117. **Gestion du secteur de la pêche :** d'importants progrès ont été accomplis dans ce domaine. La seconde phase de la réforme des lots de pêche est en cours dans plusieurs provinces. Plus de 56% des limites des lots de pêche ont été octroyés aux communautés locales pour favoriser la mise en place de systèmes de gestion communautaire. Le décret royal sur la création des pêcheries communautaires et le sous décret sur la gestion des pêcheries communautaires sont prêts et attendent d'être ratifiés par le gouvernement. Bien que le processus législatif soit en cours, 360 lots de pêche communautaires ont déjà été établis sur l'ensemble du pays, avec l'appui des partenaires pour le développement. La loi sur les pêcheries a été soumise au Conseil des ministres et sera présentée au Parlement. L'Institut de recherche et de développement pour les pêcheries intérieures a été établi en février 2003. L'Institut est devenu une institution clef dans la recherche sur le développement et la gestion des pêcheries : il offre des idées, l'accès aux sciences et technologies de pointe et est une source d'information et de documentation pour le public, les communautés et les pécheurs en particulier.

118. Le Plan directeur à l'horizon 2011 pour la gestion des pêcheries est actuellement en cours d'élaboration et servira de référence pour le développement du secteur de la pêche. Le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche a également lancé des actions pour la gestion et la protection des ressources de la pêche, y compris des actions de lutte contre la pêche illégale, la démarcation des lots de pêche et l'identification et la sauvegarde des zones protégées.

119. Le développement de l'aquaculture au niveau local est une composante de la politique du gouvernement royal pour la réduction de la pauvreté. L'aquaculture contribue à améliorer les conditions de vies des agriculteurs et génère des revenus en complément des cultures. Des actions de développement de l'aquaculture au niveau local sont en cours dans les provinces de Svay Rieng, Takéo et Kampong Speu.

120. **Sécurité alimentaire et nutrition :** les progrès accomplis en 2003 en termes de sécurité alimentaire et de nutrition résultent de l'accroissement de la production agricole,

de l'amélioration des routes et des développements commerciaux. Cependant des inégalités demeurent à l'échelle du pays entre les districts excédentaires et les districts déficitaires. En ce qui concerne les Objectifs de développement du millénaire (réduire de moitié la proportion de ceux qui souffrent de la faim d'ici 2015), la force du Cambodge réside dans sa capacité à produire jusqu'à un million de tonnes de riz supplémentaires sans recourir à la déforestation, puisque la surface cultivée n'a toujours pas retrouvé sa dimension d'avant la guerre. En outre, augmenter la production de 2 à 3 tonnes par hectare aura des répercussions bénéfiques sur la sécurité alimentaire.

121. En ce qui concerne les politiques mises en œuvre, elles mettent l'accent sur la sensibilisation du public à la malnutrition, aux carences en fer, à l'alimentation des enfants, et à l'iodisation du sel, par le biais d'ateliers, de programmes de formation et d'autres initiatives de promotion. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine : la production locale de sel iodé ne couvre que 20% des besoins du pays, seuls 34% des enfants âgés de 6 à 59 mois reçoivent de la vitamine A et le nombre de mères qui ont accès à des compléments en fer reste faible. Le gouvernement royal a mis en place des Comités provinciaux de Coordination de la nutrition dans certaines provinces et leur a demandé d'élaborer des Plans d'actions provinciaux pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

122. La décision du GRC de développer l'exploitation communautaire des forêts et de mettre en place des pêcheries communautaires en a facilité l'accès pour les plus démunis et a eu des répercussions bénéfiques sur les populations rurales. En 2003, les actions prioritaires ont porté sur l'appui aux communautés pour l'amélioration de la gestion des pêcheries et sur la lutte contre la pêche illégale. Suite à la réforme des lots de pêche à la fin de l'année 2000, le nombre de lots de pêche a diminué, d'environ 235 lots couvrant une surface de presque un million d'hectares à 164 lots répartis sur environ 420.000 ha. La diminution des lots de pêche a également permis de réduire les conflits avec les communautés agricoles vivant à la lisière ou à proximité des lots de pêche. Cependant, les progrès restent limités en termes d'accès au micro crédit et, pour les plus démunis, les taux d'emprunts restent élevés.

123. **Gestion forestière :** depuis la dernière réunion du GC en 2002, le GRC a accompli de grands progrès dans le domaine de la gestion durable des ressources forestières. La mise en œuvre des réformes approche aujourd'hui un tournant critique et il est demandé à tous les acteurs concernés de s'efforcer de renforcer la capacité institutionnelle et de consolider les actions de coordination pour garantir une bonne mise en œuvre des politiques édictées. Vous trouverez ci-après une brève présentation des principales réussites du gouvernement dans ce secteur.

124. Conformément à ses engagements, le gouvernement royal n'a octroyé aucune nouvelle concession forestière. Cependant, des actions limitées de récupération et autres formes d'exploitation conformes à la législation cambodgienne se sont poursuivi. Le gouvernement royal a continué de lutter énergiquement contre l'exploitation illégale. Sept agents des forêts ont été tués et 34 blessés dans l'exercice de leurs fonctions. Quelques 1.386 scieries illicites, 653 ateliers de transformation de bois, 39 ateliers de fabrication de

poudre de vigne à usage médicinal, 24 ateliers de fabrication d'huile de Tepiro et 159 étuves et fours à bois et produits forestiers dérivés ont été démantelés, détruits et mis hors service. 332 contrevenants ont été appréhendés et traduits en justice.

125. La déforestation illégale, la contrebande d'espèces protégées, la corruption et l'empiètement sur la forêt n'atteignent plus les proportions critiques d'avant la mise en œuvre des réformes du gouvernement. Les mesures sévères prises par le gouvernement contre la déforestation illégale couvrent l'ensemble des modalités d'application de la loi, de prévention, de détection et de suppression. Toute l'approche du gouvernement royal en termes de gestion des ressources, d'exploitation communautaire des forêts et de gestion des zones protégées vise essentiellement à prévenir la criminalité. En juin 2004, le gouvernement royal a émis l'Ordre Nº 01BB pour la prévention, la suppression et l'abolition de la déforestation et de l'empiètement et a mis en place un Comité national appuyé de sous-comités au niveau provincial pour assurer la mise en œuvre de cet Ordre.

126. Les efforts entrepris en termes de contrôle et de signalement des délits forestiers ont continué avec la même vigueur en dépit des conflits notoires avec l'ancien organisme officiel indépendant de contrôle, Global Witness. Le gouvernement royal souhaite que les actions de surveillance et de signalement soient renforcées et améliorées, pour permettre une utilisation stratégique de ses ressources limitées en les affectant aux problèmes prioritaires. Bien qu'un nouvel organisme indépendant de contrôle ait été nommé, la Société Générale de Surveillance (SGS), le gouvernement royal accueille favorablement les contributions de Global Witness et autres ONG et organisations de la société civile soucieuses de la bonne exécution de la loi sur l'exploitation des forêts. Wild Life Conservation Society, Conservation International, WildAid et d'autres groupes contribuent également à la surveillance des délits forestiers au Cambodge. Le gouvernement royal aimerait bénéficier d'une assistance technique complémentaire dans ce domaine.

127. Le système de concessions forestières et les concessions individuelles ont été entièrement restructurés pour les rendre plus responsables envers les populations et plus soucieuses de l'intérêt public. Le gouvernement royal poursuit la mise en œuvre de sa réforme de la gestion forestière, y compris l'aboutissement des contrats révisés avec les concessionnaires toujours en liste et la mise en place de mesures pour renforcer les consultations avec les communautés locales et éviter les conflits et les impacts négatifs sur l'environnement. Le gouvernement continuera de rehausser le niveau technique des concessionnaires et des agences gouvernementales impliquées dans la gestion des concessions forestières.

128. En terme de législation, le gouvernement royal a élaboré les mécanismes de contrôle supplémentaires et les directives nécessaires à la mise en application de la Loi sur les forêts de 2002. Le sous décret sur l'exploitation communautaire des forêts promulgué en décembre 2003 place les biens forestiers sous la direction des communautés locales dans le cadre de plans de gestion conjoints et d'accords de partage des bénéfices. Le sous décret est le fruit de six années de travaux et de consultations avec de nombreux acteurs et experts et complémente d'autres mesures

telles que le sous décret sur les concessions foncières sociales, pour une meilleure gestion et une plus grande productivité des ressources naturelles.

129. Le gouvernement royal travaille en partenariat avec divers donateurs et organisations non gouvernementales pour piloter des initiatives communautaires dans plusieurs régions du pays. Près de 110.000 hectares ont été mis en valeur dans le cadre d'accords d'exploitation communautaire des forêts. Le GRC poursuivra ces partenariats dans le cadre du nouveau sous décret.

SECTEURS INDUSTRIEL ET MINIER

130. Les efforts entrepris par le gouvernement royal lors de son second mandat (1998-2003) pour promouvoir le développement d'une économie de marché en ouvrant l'accès à ses marchés, en attirant les investissements étrangers et en assurant la pénétration des marchés étrangers par le biais d'accords commerciaux tels que le statut de *Most Favoured Nation* (MFN) et le *Generalized System of Preferences* (GSP) octroyés au Cambodge par nombre de pays industrialisés, ont produit des résultats considérables. Entre 1998 et 2003, la part totale du PIB du secteur industriel est passé de 12,7% en 1998 à 19,5% en 2003.

131. Le plan d'actions 1998-2003 du gouvernement royal pour le développement industriel comportait deux objectifs principaux : le développement de l'industrie à destination de l'export et le développement de la production de certains biens de consommation en substitution des biens importés. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement royal favorisait le développement : (i) des industries à forte valeur ajoutée, (ii) des industries utilisant les ressources naturelles, (iii) des petites et moyennes entreprises, (iv) de l'industrie agroalimentaire, (v) du transfert de technologie et de l'amélioration de la qualité de la production industrielle, (vi) de zones industrielles, et (vii) le développement de la production de certains biens de consommation se substituant aux biens importés.

132. Ces cinq dernières années, les efforts de développement des industries à forte valeur ajoutée se sont portés sur le secteur du textile et de la confection. Le gouvernement royal a continué d'appuyer le développement du secteur industriel au sens large en (i) encourageant le développement des PME, (ii) améliorant les résultats des entreprises d'Etat par le biais de la privatisation et d'introduction de méthodes de gestion d'entreprise, (iii) enrayant le flux de produits importés illégalement, (iv) réduisant les obstacles à l'exportation, tels que les taxes à l'exportation et le manque de services de facilitation des échanges (ex. l'octroi de licences), (v) réduisant les obstacles à l'importation des biens nécessaires aux entreprises, (vi) renforçant les liens entre les PME et entre les PME et les grosses entreprises, (vii) appuyant la création d'un centre national de la productivité pour aider les petites et moyennes entreprises à augmenter leur productivité et réduire leurs coûts de production, (viii) créant l'Institut National des normes pour garantir l'adéquation de la production locale aux normes de qualité régionales et internationales, (ix) créant un Laboratoire national disposant des capacités techniques pour réaliser des tests physiques, chimiques, micro biologiques et techniques

sur les produits, qui en détermine la qualité et les spécifications, (x) créant un bureau des droits de la propriété industrielle pour protéger les nouveau produits, créations et technologies contre la copie illégale, (xi) favorisant la formation professionnelle au Cambodge et à l'étranger, et (xii) en renforçant le cadre juridique dans les domaines de la loi sur les usines, la loi sur les zones industrielles, la loi sur les brevets et le design industriel, les poids et les mesures et la sécurité industrielle.

133. Entre 1998 et 2003, le *Cambodian Investment Board* a approuvé 497 projets pour un montant total d'investissements de 2,4 milliards de US$ et la création de 374.000 emplois. Sur ce total, 359 ont effectivement été mis en œuvre et les dépenses déclarées d'investissement se sont élevées à presque 1,6 milliards de dollars. Ces projets emploieront 164.000 personnes. Sur ces 359 projets d'investissement, 187 concernent le secteur textile et de la confection, 74 l'industrie non textile, 36 le secteur du tourisme, 32 les infrastructures et activités connexes et 30 le secteur agricole et agroalimentaire. Sur les 359 projets mis en œuvre, 72 se sont étendus et ont investi 135 millions de US$ supplémentaires. La plupart des agrandissements (56 sur 72) touchent le secteur textile et de la confection.

134. La loi sur l'investissement a été modifiée en 2003 pour simplifier les modalités administratives d'agrément et réduire le délai entre le moment de la soumission du projet et l'octroi de l'agrément.

135. En ce qui concerne le secteur industriel (environ un cinquième du total du PIB en 2003), le textile et la confection représentaient deux tiers de la production industrielle en 2003. L'agro-alimentaire, les boissons et le tabac sont les autres grands postes d'activités et représentaient 15,1% du PIB du secteur industriel en 2003. La valeur totale de la production des usines de confection est passée de 457 millions de US$ en 1998 a 1.665 millions de US$ en 2003.

136. **Secteur minier :** suite à la promulgation de la loi sur la prospection et l'exploitation minières en juillet 2001, des licences ont été délivrées aux sociétés locales et étrangères pour l'exploitation minière :

- Une compagnie locale et cinq compagnies étrangères se sont vu octroyer le droit de faire de la prospection aurifère dans 7 régions : Kampong Cham, Kampong Thom, Battambang - Odar Meanchey, Preah Vihear, Mondolkiri et Rattanakiri ;
- Une société a obtenu une licence pour faire de la prospection de pierres brutes et minière dans la région de Samlot dans la province de Battambang ;
- Une société a obtenu une licence pour extraire de la pierre de phosphate dans les provinces de Kampot, Battambang et Banteay MeanChey pour fournir du phosphate aux usines de fabrication d'engrais ;
- Trois sociétés locales et deux compagnies étrangères ont obtenu des licences pour extraire du calcaire dans la province de Kampot, qui est ensuite fourni aux fabriques de ciment ;
- Une société a reçu une licence pour la prospection de charbon dans la zone de Voeun Nhung-Talat dans la province de Stung Treng ;

- Trois sociétés ont reçu des licences pour extraire du silice à Koh Kong et Kompong Som.
- Cent trente huit sociétés locales et onze sociétés étrangères ont obtenu des licences pour l'extraction de matériaux construction (cailloux, latérite, graviers, sable et argile pour la construction) pour répondre à la demande du marché local.

137. La contribution du secteur minier au PIB total reste faible. Elle a néanmoins légèrement augmenté : de 0,2% du PIB total en 1998 à 0,3% en 2003.

TOURISME

138. Le tourisme joue un rôle essentiel dans la reconstruction de l'économie nationale. Le Cambodge dispose d'attractions de renommée internationale (telles que le site archéologique d'Angkor Wat), d'hôtels de standards internationaux à Phnom Penh et Siem Reap, une histoire riche et une culture millénaire. Le nombre de touristes n'a cessé de croître : de 288.524 visiteurs en 1998 à 786.524 visiteurs en 2002, soit un taux moyen de croissance annuelle de 28,7% entre 1998 et 2002. Suite aux effets conjoints des violentes manifestations à Phnom Penh début 2003, de la guerre en Irak, de l'épidémie de SRAS dans la région et de l'incertitude liée aux élections législatives, le nombre de visiteurs a baissé pour la première fois en 2003. Bien que l'activité touristique ait repris au deuxième semestre 2003, le nombre total d'arrivées est passé de 786.524 en 2002 à 701.014 en 2003, soit une baisse d'environ 11%.

139. La politique touristique du gouvernement royal repose sur deux principes de base. En premier lieu, le développement touristique doit se faire de manière durable et s'appuyer sur le patrimoine culturel, l'histoire et le magnifique environnement naturel du Cambodge, mais surtout, doit contribuer à la réduction de la pauvreté. En second lieu, le développement touristique doit faire du Cambodge une destination de choix dans la région, contribuant ainsi à la vision de l'ASEAN comme destination unique. Le gouvernement royal a mis en œuvre les mesures suivantes pour favoriser le développement du secteur touristique :

- Une politique à ciel ouvert (terre et mer) ;
- Visas disponibles à l'arrivée ;
- Exemptions de visa pour les Cambodgiens résidant à l'étranger (Visa K), une politique appréciée par la communauté cambodgienne locale et internationale ;
- Renforcement de la coopération touristique interrégionale (ASEAN) par la signature d'accord tels que *ASEAN Tourism Agreement* (ATA), *ASEAN Cooperation +3*, Asean+3+Inde, l'accord de coopération de la sous région du grand Mékong (GMS), l'accord de coopération bilatérale et de coopération entre le Cambodge, le Laos, le Myanmar et la Thaïlande (CLMT), etc.
- Renforcement de la capacité d'enquête et de poursuite en justice des délinquants du tourisme sexuel, de toute forme d'exploitation sexuelle des enfants et du trafic de drogue.

140. Dans le cadre de la promotion du tourisme, le ministère du Tourisme, en collaboration avec le groupe Raffles International, a organisé un concert de bienfaisance sur le site d'Angkor Wat en décembre 2002. José Carreras, chanteur d'opéra mondialement connu, a chanté lors de ce concert qui a rassemblé plus de 1.000 spectateurs internationaux. D'autres événements remarquables incluent : le 8éme sommet de l'*ASEA Tourism Forum* (ATF 2003) à Phnom Penh en janvier 2003, l'organisation de la semaine culturelle de l'ASEAN, la Conférence mondiale sur le Bouddhisme, le sommet du GMS et le concert cambodgien-japonais de musique traditionnelle à Siem Reap en novembre 2003 pour marquer les célébrations du 50ème anniversaire des relations diplomatiques entre le Cambodge et le Japon (*Cambodia-Japan Friendly Diplomatic Bond)*. Les medias internationaux ont également diffusé de nombreux programmes dans leurs pays respectifs sur les sites touristiques du Cambodge. Nous ne citerons que quelques-uns de ces réseaux : la chaîne japonaise NHK, la chaîne américaine NBC, la chaîne française TV5, les chaînes National Geographic, Discovery, BBC et CNN.

ECHANGES COMMERCIAUX

141. Le secteur du commerce est et restera un facteur clef du développement économique et de la création d'emplois. Entre 1999 et 2003, un seul secteur a contribué à lui seul à la moitié de la croissance du PIB : le secteur de la confection textile, qui continue d'être le principal vecteur de l'activité commerciale du Cambodge. Ces dernières années, le Cambodge a bénéficié d'accords commerciaux préférentiels, tells que le *Generalized System of Preferences* (GSP) et le programme *Everything But Arms* (EBA).

142. **Accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) :** Le Cambodge est devenu membre de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) le 11 septembre 2003 lors de la Cinquième conférence interministérielle de l'OMC à Cancun au Mexique (l'un des deux premiers PMA avec le Népal). L'adhésion du pays à l'OMC marque la dernière étape du processus de réintégration du Cambodge au sein des principales organisations régionales et internationales qui gouvernent les relations économiques internationales. Les bénéfices de l'adhésion à l'OMC doivent être mesurés tant en termes de pénétration des marchés qu'en termes d'amélioration subséquente des mécanismes de gouvernance qui doivent être mis en œuvre pour renvoyer une image positive aux partenaires commerciaux et aux investisseurs. En ce qui concerne la confection textile, l'adhésion représente non seulement un défi en termes de compétitivité sur les marchés régionaux et internationaux, mais offre également des possibilités de développement grâce aux retraits des quotas sur les exportations cambodgiennes à destination de 147 pays membres de l'OMC conformément aux principes de MFN et de pratiques non discriminatoires. En sa qualité de membre à la fois de l'OMC et de l'ASEAN, le Cambodge sera en mesure de travailler au développement du libre-échange bilatéral avec les Etats-Unis dans le cadre du programme américain *Enterprises for ASEAN Initiative* (EAI).

143. **Intégration régionale :** le Cambodge est devenu membre de l'ASEAN en 1999. En tant que nouveau membre, le Cambodge a pu bénéficier de nombreuses initiatives

mises en place par les membres les plus confirmés en faveur des nouveaux membres et membres les moins avancés de l'ASEAN, telles que le programme préférentiel *ASEAN Integration System of Preferences* (AISP) (349 articles). D'autres accords cadres avec les partenaires de l'ASEAN ont également été bénéfiques au Cambodge : on retiendra par exemple les tarifs préférentiels *Special and Preferential Tariff* (SPT) avec la Chine (297 articles), le programme *General System of Preferences* (GSP) avec le Japon (226 articles) et la République de Corée (78 articles). Le Cambodge a persévéré dans ses efforts pour saisir les opportunités de développement des échanges Sud-Sud au sein de l'ASEAN et avec des pays non membres. Le gouvernement étudie actuellement les possibilités d'intégrer le *Global System of Tariff Preferences* entre les pays en voie de développement qui cherchent à promouvoir les échanges commerciaux. Quelques-unes des initiatives décisives prises par l'ASEAN et qui méritent d'être notées incluent : l'accord de coopération *Framework Agreement for ASEAN-China Economic Cooperation* ; l'accord de partenariat économique *Framework for Comprehensive Economic Partnership* entre l'ASEAN et le Japon ; l'accord de partenariat *ASEAN-India Economic Partnership Agreement* ; la zone de libre échange *ASEAN-South Korea Free Trade Area* ; et prochainement, la zone de libre échange AFTA-CER. Au bout du compte, l'accroissement des investissements, de la production et de la consommation chez les partenaires de l'ASEAN résultera en une demande accrue pour les composants de production et les produits finis en provenance de l'ASEAN et du Cambodge. L'accès facilité au marché de l'ASEAN favorisera la croissance de l'économie cambodgienne.

144. Lors du Sommet de l'ASEAN, qui s'est tenu le 8 octobre 2003 à Bali en Indonésie, les dirigeants de l'ASEAN ont adopté le cadre pour la création d'un espace économique commun : *ASEAN Economic Community* (AEC) d'ici à 2020. L'objectif étant de créer une zone de production et un marché unique de plus de 500 millions de personnes, avec un produit intérieur brut (PIB) cumulé de plus de 600 milliards US$ en 2002.

145. **Intégration économique sous-régionale :** les autres initiatives sous-régionales de développement socioéconomique qui méritent d'être mentionnées incluent : la sous-région du grand Mékong ; les actions de développement conjoint entre le Cambodge et la Thaïlande dans le cadre de la coopération *Ayeyawady Chao Phraya Mekong Economic Cooperation* (ACMECS) ; le Triangle d'Emeraude Cambodge – Laos - Thaïlande ; et le Triangle de développement Vietnam - Laos - Cambodge.

146. **Coopération commerciale bilatérale :** les relations commerciales bilatérales avec la **Thaïlande** continuent de se renforcer. Outre les échanges, le Cambodge étudie également d'autres possibilités pour continuer de développer les transactions commerciales avec la Thaïlande. Des mécanismes de comptes commerciaux avec la Thaïlande (*Trade Account mechanisms*) sont à l'étude pour favoriser les transactions commerciales et les échanges internationaux, qui comprendront des garanties gouvernementales pour les paiements commerciaux, réduisant ainsi la dépendance vis-à-vis des transferts de devises et les frais bancaires afférents au commerce international et aux transactions de paiements. La Thaïlande a également approuvé une liste de 310 articles dans le cadre du *ASEAN Integration System of Preferences*. Dans le cadre de la politique de libre échange à sens unique sur les importations détaxées (*One Way Free*

Trade Policy or Duty Free Import) du ACMECS, la Thaïlande a réaffirmé sa volonté d'acquérir un certain nombre de produits agricoles cambodgiens, tels que soja, maïs, ricin, pomme de terre, noix de cajou, eucalyptus et arachide. D'autres initiatives de l'ACMECS incluent : une étude de faisabilité sur la mise en place d'un marché de gros/d'export au Cambodge ; et une étude de faisabilité sur la création de zones économiques spéciales à Koh Kong, Poipet et Païlin.

147. Les échanges bilatéraux avec la **Chine** ont considérablement progressé, atteignant 320 millions de US$ en 2003. La Chine a accordé un traitement GSP pour 279 articles, principalement des produits agricoles, et envisage d'étendre ce traitement à 439 articles. En ce qui concerne le textile, la Chine a signé un protocole d'accord pour le développement d'une usine textile de 500,000 broches sur le projet de site textile industriel de Sihanoukville (*Sihanoukville Textile Industrial Park*). En outre, un protocole d'accord pour la promotion des relations économiques et commerciales et la coopération technologique a également été signé entre la Chambre de commerce du Cambodge (CCC) et le Conseil chinois pour la promotion du commerce international (CCPIT).

148. En 2003, le **Canada** a accordé aux exportations cambodgiennes du textile et de la confection l'accès détaxé et hors quota à son marché.

149. En 2002, le Cambodge et le **Vietnam** ont renouvelé l'accord sur les marchandises en transit pour favoriser les exportations du Cambodge vers des pays tiers via le Vietnam. En 2001, les deux pays ont signé un accord sur les échanges transfrontaliers pour permettre le commerce d'articles traditionnels entre les populations des deux pays vivant le long des frontières.

150. En 1999, le Cambodge a signé un accord avec l'**UE** qui permettait au Cambodge d'exporter des produits textiles vers l'Europe hors quota et sans droits de douane. En 2001, l'UE a mis en œuvre une politique autorisant tous les PMA à exporter tous produits, à l'exception des armes, vers l'UE hors quota et sans droits de douane.

151. En 1996, le Cambodge et les **U.S.A** ont signé un accord commercial conférant au Cambodge le statut préférentiel de *Most Favored Nation* (MFN) pour ses exportations vers les USA. Cet accord permettait au Cambodge d'exporter vers les USA sous les mêmes tarifs que les membres de l'OMC. En 1997, les USA ont octroyé au Cambodge le statut GSP. En 1999, le Cambodge et les USA ont signé un accord de quotas pour l'exportation de 11 articles textiles du Cambodge vers les USA.

152. **Contribution à la réduction de la pauvreté :** la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (NPRS), lancée par le gouvernement royal en mars 2003, comprenait un chapitre entier sur les échanges commerciaux. La matrice des échanges présentée dans la NPRS exposait les objectifs de réduction de la pauvreté, les stratégies nécessaires à la réalisation de ces objectifs, et enfin, les mesures de suivi des résultats, d'évaluation de l'impact et les mécanismes de rajustement, si nécessaire. L'objectif final étant de protéger et préserver les emplois de 250.000 travailleurs du secteur de la confection et

de 1,5 millions de personne dont les revenus en dépendent, ainsi que de renforcer et diversifier la structure actuelle des exportations.

153. Pour que les exportations continuent de contribuer à la réduction de la pauvreté au Cambodge, une attention particulière doit être accordée à l'augmentation de la part de la valeur ajoutée générée localement dans tous les articles destinés à l'export et aux possibilités de développer de nouveaux marchés pour l'export. En ce sens, la culture du bois et de variétés spécifiques, l'agroalimentaire, la pisciculture et la transformation du poisson et les services nécessitant une main d'œuvre qualifiée (ex. développement de logiciels) pourraient offrir des possibilités. Outre l'augmentation de la part de la valeur ajoutée locale pour les exportations, le Cambodge doit régionaliser et décentraliser sa production à l'export pour que les retombées de la mondialisation soient plus également réparties sur l'ensemble du pays.

154. Un grand nombre d'**études** ont été menées ces cinq dernières années avec le soutien des partenaires pour le développement : Développement régional de l'axe de croissance Phnom Penh - Sihanoukville ; Amélioration des mécanismes de commercialisation et contrôle qualité du riz après récolte ; Etude de faisabilité pour la création d'un marché du paddy ; Evaluation du secteur privé et développement des PME ; Evaluation de la situation agro-industrielle au Cambodge ; Programme de réduction de la pauvreté par l'export (EPRP) ; Etude de la capacité d'approvisionnement d'une agriculture diversifiée et de l'industrie agroalimentaire ; Stratégie de rapprochement par l'E-commerce ; et l'Impact des zones de promotion des exportations sur la réduction de la pauvreté.

155. Le secteur commercial cambodgien a également pu s'appuyer sur le cadre intégré (IF) pour l'assistance technique commerciale envers les pays les moins avancés (PMA) dans l'élaboration de sa stratégie commerciale en faveur des plus démunis. Au Cambodge, le IF peut être cité en exemple compte tenu de son efficacité et des résultats obtenus comparé à d'autres pays ayant mis en œuvre les mêmes méthodologies et processus.

2.4.3 INFRASTRUCTURE

TRANSPORTS

156. En dépit des progrès accomplis pour la réhabilitation des infrastructures de transport sous le second mandat du gouvernement royal (1998-2003), le système actuel reste inadapté aux besoins présents et futurs d'une économie en pleine croissance. Les contraintes budgétaires de l'Etat limitent non seulement les travaux de réhabilitation et de reconstruction mais également les travaux d'entretien des infrastructures existantes. Ces cinq dernières années, le gouvernement royal s'est

Infrastructure

- *Transports*
- *Ressources en eau et Météorologie*
- *Eau potable*
- *Production d'énergie et réseaux de distribution/transmission*
- *Postes, Télécommunications et Services d'information*

attaché à la reconstruction du réseau routier, la réhabilitation et l'agrandissement du port en eau profonde de Sihanoukville et des complexes aéroportuaires internationaux de Phnom Penh et Siem Reap.

157. Le **réseau routier** joue un rôle crucial dans l'acheminement du fret à l'intérieur du pays. A ce jour, les routes principales reliant le pays à ses voisins (Vietnam, Laos, Thaïlande) n'ont pas été complètement réhabilitées. La réhabilitation, l'aménagement et le raccordement des principaux axes routiers aux réseaux régionaux de transport sont une des priorités du gouvernement.

158. Ces cinq dernières années, le GRC avec l'assistance du Japon, de la Banque asiatique de développement (BAD), de la Banque mondiale et autres agences bilatérales et ONG, s'est consacré à la réhabilitation du réseau routier national, y compris ponts et bacs, pour faciliter le transport des biens et des services et l'intégration des marchés. Entre 1998 et 2003, 2.350km de routes ont été réhabilités avec le soutien des partenaires pour le développement et sur les ressources budgétaires de l'Etat. Les principaux projets comprennent : le pont sur le Mékong à Kampong Cham (février 2002) ; le pont de Koh Kong (2001) ; la reconstruction des RN 6 et 7 de Phnom Penh à Kompong Cham ; la réhabilitation de longs tronçons sur les nationales 1, 2, 3, 5, 11, 21, 31, 33, 61, 63, 66, et 72 ; et la construction et la réhabilitation de plusieurs ponts, principalement le long des RN 1, 5, 6 et 7.

159. Egalement sur ses ressources limitées, le gouvernement royal a financé la réparation et la réhabilitation de quelques 2.096km de revêtement caillouteux, de tronçons de routes principales (ex. Nationales 48, 56, 57, 58, 59, 67, 69a, 73, 76, 78) et secondaires qui relient les zones reculées, pour favoriser le développement socioéconomique des zones rurales. Le gouvernement projette d'accélérer le rythme de la réhabilitation du réseau routier en adoptant une politique de construction échelonnée, en simplifiant les modalités de sous-traitance et en utilisant des techniques de réhabilitation à courte durée de vie (cinq ans).

160. La réhabilitation complète de toutes les routes nationales ou principales (RN 1-7), soit un total de 1.988km, devrait être achevée d'ici à la fin 2007. La réhabilitation et la reconstruction de 1.850km de routes supplémentaires par l'utilisation de techniques de réhabilitation à courte durée de vie, sont également planifiées. La première priorité sera le réseau de routes nationales secondaires reliant Phnom Penh aux capitales provinciales ; la seconde priorité sera le réseau routier provincial, qui relie les provinces entre elles.

161. L'entretient du réseau routier était également une priorité du second mandat du gouvernement royal. Environ 5 à 10 millions de US$ ont été affectés chaque année à l'entretien du réseau routier, sur le budget de l'Etat.

162. Le **réseau ferroviaire** actuel se limite à 2 lignes, toutes deux en mauvais état à cause d'actes de sabotage et du manque d'entretien. La ligne Nord relie Phnom Penh à Poïpet (385km). Cependant, le dernier tronçon, de Sisophon à Poïpet, n'a pas été utilisé

depuis le début des années 1970. La ligne Sud relie Phnom Penh au port de Sihanoukville (263km). Les réparations d'urgence effectuées sur certaines lignes clefs et certains ponts, ont été menées dans le cadre du projet d'urgence *Emergency Flood Rehabilitation Project* financé par la BAD et le budget de l'Etat.

163. Le **transport fluvial** était autrefois un moyen de transport très usité. Les ports intérieurs et les voies navigables jouaient un rôle très important. Les produits agricoles et forestiers, l'huile et le fret, les équipements lourds, étaient transportés par voie fluviale. Le transport fluvial des passagers peut aussi jouer un rôle important de désengorgement des réseaux terrestres. Aujourd'hui, la circulation fluviale est essentiellement concentrée sur le Mékong, entre Phnom Penh et Ho Chi Minh ville et entre Phnom Penh et Kratié, en amont. Des navires transportant jusqu'à 5.000 tonnes peuvent naviguer sur le Mékong jusqu'à Phnom Penh pendant la majeure partie de l'année. La navigation sur les autres cours d'eau reste limitée aux petites embarcations et représente un volume très faible. Le gouvernement royal envisage très sérieusement l'aménagement des ports intérieurs et des voies fluviales. Cependant, peu de projets ont été mis en œuvre. Ces dernières années ont vu un glissement des transports fluviaux au profit des transports routiers comme mode principal de transport.

164. **Ports internationaux et trafic maritime :** les deux principaux ports du Cambodge, qui desservent la majorité du commerce international du pays, sont les ports de Phnom Penh et de Sihanoukville. Le port de **Phnom Penh** est un port fluvial international situé sur la rive ouest de la rivière Tonlé Sap, à environ 332km de la mer. Ce port occupe une position stratégique, au cœur des zones industrielles et commerciales situées dans un rayon de 13km. Il est également relié à un bon réseau de voies navigables intérieures. Le port de Phnom Penh a été réhabilité en 1995 et un nouveau mouillage de 300m de long et 20m de large y a été construit. Ce mouillage permet de charger sur les navires et décharger des tonnages de 2500t en saison sèche à 5000t en saison des pluies. Le port de Phnom Penh est maintenant polyvalent, desservant essentiellement le trafic de marchandises. La capacité de traitement du fret enregistrée en 2002 et 2003 était de 427.368 tonnes et 533.659 tonnes respectivement. Le volume du cargo devrait continuer d'augmenter, de plus en plus de compagnies maritimes découvrant les avantages comparatifs de ce port.

165. Le **port de Sihanoukville,** situé à 230km au sud-ouest de Phnom Penh, est le seul port en eau profonde du Cambodge et traite l'essentiel du fret conteneurisé. Près de 70% des importations entrent au Cambodge via le port de Sihanoukville et sont acheminées à Phnom Penh par le rail ou la route. Le port de Sihanoukville a un tirant de 7,5 à 8,5 mètres et une capacité de 11.000GRT. Plus de 1,5 million de tonnes de fret y transitent chaque année (1,77 million de tonnes en 2003). A l'heure actuelle, le port traite le fret conteneurisé en volume limité. Les travaux de réhabilitation qui ont débuté en juillet 2000 grâce à un prêt de 41 millions de US$ comprennent la construction d'un nouveau quai de 400m pour le fret et 11 mouillages ; un mouillage de 240m de long ; un dépôt de conteneur de 60.000m3 ; 50.800m3 avec une profondeur de 8,5 à 9,0 mètres. Les travaux de construction devraient être achevés en 2005. La deuxième phase, prévue sur la période 2004-2007 avec un prêt de 35 millions de US$, comprend la construction d'un

terminal pour les conteneurs, avec 3 mouillages de 450m de long et 10m de profondeur, et 4 grues pour les conteneurs, ainsi qu'un terminal pour le fret en vrac avec 2 mouillages de 300m de long et 8,5m de profondeur.

166. La politique du GRC est d'encourager une plus forte participation du secteur privé (PSP) dans la fourniture d'infrastructures transport routier et de services routiers. Dans le cadre de l'accord BOT, l'entretient du pont de Koh Kong et de la RN4 a été confié à une société privée. Une société privée construit la route qui relie Banteay Srei à Koh Ker : 13km de la RN5 (Poïpet) à la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande. D'autres projets incluent l'aménagement des ports internationaux de Phnom Penh et Sihanoukville, la rénovation de l'aéroport international de Phnom Penh (Pochentong), y compris de nouvelles installations pour les usagers et un nouveau système de contrôle aérien, et la modernisation de l'aéroport de Siem Reap et de ses équipements dans le cadre d'un accord BOT.

RESSOURCES EN EAU ET METEOROLOGIE

167. Le Cambodge dispose d'une réserve potentielle d'eau abondante. Ses cours d'eau et lacs, aquifères et eaux de mer sont des ressources importantes pour le développement économique du pays. Le système fluvial du Mékong et du Tonlé Sap joue un rôle important de préservation des écosystèmes aquatiques, et est une ressource de base du développement.

168. La section du bassin du Mékong située à l'intérieur du Cambodge génère chaque année 75.000 MCM de ruissellement d'eau de surface et on estime que ses aquifères renferment 17.600 MCM de nappe phréatique. Ce volume correspond à plus de 100 fois le volume actuellement utilisé. Le niveau des précipitations annuelles oscille entre 1.400 mm et 3.500 mm. Tous les ans, le Mékong charrie 475.000 MCM du Cambodge à la mer de Chine du sud. En dépit de cette abondance potentielle, certaines régions manquent d'eau en saison sèche. Pendant la saison des pluies, tandis qu'il y a trop d'eau dans certaines régions, d'autres en manquent à cause de l'absence d'infrastructures d'irrigation. L'irrigation doit faire l'objet d'aménagements substantiels.

169. Pour relever ces défis, le gouvernement royal a créé le ministère des Ressources en eaux et de la Météorologie en 1999, au début de son second mandat. Le ministère est en charge de la réhabilitation et du développement des systèmes d'irrigation, des digues de protection contre les inondations et des digues de protection contre l'eau de mer (polders) afin de garantir un approvisionnement en eau pour l'irrigation des cultures et le bon fonctionnement des mécanismes de contrôle des inondations pour protéger la propriété privée et publique et les terres agricoles et minimiser l'impact des catastrophes naturelles. Le ministère travaille avec de nombreux partenaires à la mise en œuvre de ses programmes et projets prioritaires. Les principaux partenaires sont : JICA, l'AFD, l'UE, le PNUD, la FAO, KOICA, la BAD, la BM, IFAD, le Japon, la France, l'Italie et l'Inde.

170. **Elaboration du cadre juridique :** le ministère, en collaboration avec les autres institutions gouvernementales et les partenaires pour le développement, a élaboré et

soumis au Parlement en avril 2002, le projet de loi sur la gestion des ressources en eaux. La Politique nationale de gestion des ressources en eaux a ensuite été élaborée et approuvée par le Conseil des ministres en janvier 2004.

171. **Réhabilitation des systèmes d'irrigation, interventions en cas de sécheresse et protection des berges :** le ministère a réhabilité: 315 systèmes d'irrigation pour la riziculture, qui couvrent une superficie de 153.149ha (89.383ha en saison des pluies et 63.766ha en saison sèche) ; des digues de prévention des inondations, qui protègent maintenant une surface de 113.500ha ; et des digues de protection contre la mer (polders) pour empêcher l'infiltration d'eau de mer sur les terres cultivées, qui couvrent une surface de 16.680ha. Le coût total de ces travaux de réhabilitation s'élève à 5,2 milliards de Riels (86,5 millions de US$). *La sécheresse* est un phénomène récurrent au Cambodge. Pour en limiter l'impact sur la production agricole, le ministère a fourni des pompes dans les zones rizicoles sujettes à la sécheresse. Le gouvernement a également donné la priorité à l'aménagement des berges. Le quai de 5,2km qui borde le Mékong dans la ville provinciale de Kampong Cham a été rénové sur le budget de l'Etat.

172. **Mécanismes d'anticipation et de gestion des catastrophes :** ces dernières années, la sécheresse et les inondations ont causé beaucoup de dommages en termes de souffrances humaines, de dégâts causés aux biens publics et privés et en termes de pertes pour l'activité économique. Le gouvernement royal s'est attaché à mettre en place des mécanismes d'anticipation et de gestion des catastrophes. Le ministère renforce son département météorologique et élabore une base de données météorologique et hydraulique afin de réagir à temps en cas de catastrophes naturelles. Jusqu'à présent, cinq provinces ont été équipées d'installations météorologiques. Quelques 102 pluviomètres ont été installés dans les provinces. Vingt stations hydrologiques situées le long des principaux cours d'eau ont été installées ou réparées et 77 pluviomètres installés à des points d'observation le long des rivières principales.

173. **Développement des ressources humaines :** ces cinq dernières années, le ministère a formé 484 agents dans des disciplines liées au développement du secteur de l'eau et à la météorologie.

EAU POTABLE

174. La politique nationale de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement du gouvernement royal a pour objectif d'étendre la fourniture d'eau propre pour améliorer le niveau de vie et de santé des populations, pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire pour le Cambodge. L'assistance des institutions financières internationales et des pays donateurs a été sollicitée pour réhabiliter et construire des réseaux d'approvisionnement en eau pour répondre aux besoins pressants des populations. Le gouvernement royal a également demandé la participation du secteur privé. Aujourd'hui, 85% de la population de Phnom Penh et 15% de la population des villes provinciales ont accès à l'eau au robinet. Sur 24 villes provinciales, cinq municipalités, Odar Meanchey, Mondolkiri, Preah Vihear, Païlin et Krong Kep n'ont pas de réseau d'approvisionnement en eau.

175. De grands progrès ont été réalisés ces cinq dernières années pour la réhabilitation des réseaux d'eau. Avec le soutien financier de la Banque mondiale, le réseau d'approvisionnement en eau de Sihanoukville a été réhabilité et étendu pour accroître la production de 2000m^3 à 8000m^3 jour, et 1320 foyers ont été raccordés. Grâce à un prêt de la BAD, les réseaux d'eau sont en cours de réhabilitation dans six villes provinciales (Battambang, Pursat, Kampong Thom, Kampong Cham, Kampot et Svay Rieng) ; les travaux s'achèveront en 2005. Ce projet permettra d'alimenter environ 10.000 familles en eau propre. Le réseau d'approvisionnement en eau de Siem Reap est en cours de construction grâce à l'aide au développement fournie par le Japon. Le Projet cambdogien d'eau et d'assainissement provincial et peri-urbain, sous financement de la Banque mondiale, est actuellement mis en œuvre sur 43 sites en zones urbaines.

PRODUCTION D'ENERGIE ET RESEAU DE DISTRIBUTION/TRANSMISSION

176. Le développement d'un réseau de production et de distribution d'énergie pouvant fournir de l'électricité à bas prix est une composante essentielle de la politique économique du gouvernement royal. Tout au long de son second mandat, le gouvernement royal s'est attaché à favoriser les investissements et la participation du secteur privé pour la distribution d'électricité dans les grands centres provinciaux et urbains et les zones rurales, et à mettre en place un réseau de transmission reliant le Cambodge aux pays voisins. En conséquence, la production totale d'électricité à Phnom Penh et dans les villes provinciales est passée de 414.953.000 kWh en 1998 à 742.369.700 kWh en 2003, soit une croissance moyenne annuelle de 15.8 %.

177. Avec le soutient des partenaires pour le développement du Cambodge et du secteur privé, un certain nombre de projets liés à l'énergie sont maintenant terminés ou en cours de construction et la planification de nouveaux projets est en cours. Certains des projets achevés à ce jour incluent :

- Le développement du système électrique dans quatre quartiers périphériques de la ville de Phnom Penh, achevé en 2001, et qui dessert désormais environ 10.000 nouveaux usagers. Ce projet a été financé grâce à une contribution de 26,80 millions de US$ du Japon.
- La réhabilitation de la centrale hydroélectrique Kirirom I de 12MW et des lignes de transmission entre la centrale et Phnom Penh a été achevée en 2002 dans le cadre d'un accord BOT. Le système a été construit par la compagnie chinoise CETIC ;
- La construction d'une nouvelle centrale de 10 MW à Siem Reap s'est achevée en mars 2004, pour un coût de 17,04 millions US$.

.

178. Les travaux de réhabilitation des réseaux électriques de huit villes provinciales devraient s'achever début 2005. Ces travaux sont rendus possibles dans sept villes (Kampot, Prey Veng, Banteay Meanchey, Rattanakiri, Kampong Speu, Takéo et Svay Rieng) grâce à un prêt de 18,6 millions de US$ de la BAD. Le huitième projet, dans la ville de Stung Treng, est financé par une subvention de 3,75 millions d'Euros de l'AFD.

179. Une étude de faisabilité pour la construction d'une centrale de 2 x 90 MW à Sihanoukville a été complétée en 2002 avec l'assistance du Japon. Les travaux s'échelonneront sur la période 2007-2010. Une autre étude de faisabilité pour la centrale hydroélectrique de Kamchay a également été menée en 2002 avec l'appui du gouvernement canadien, par l'intermédiaire de son agence CIDA. Ce projet en est maintenant au stade des appels d'offre au secteur privé. Des études de faisabilité pour les sites hydroélectriques de Battambang 1 et 2, Atay, Russey Chrum et Stung Pursat sont également en cours. Le rapport sur les normes techniques de l'énergie électrique au Cambodge a été achevé en mars 2004. Le gouvernement royal est conscient que la question des centrales hydroélectriques au Cambodge demande qu'une attention particulière soit portée à l'équilibre nécessaire entre la croissance, l'environnement et les objectifs d'équité sociale. Toutes les précautions sont prises pour éviter les erreurs commises dans les pays voisins, où le développement des centrales hydroélectriques a eu des répercussions néfastes non seulement sur l'environnement et le cadre social mais également sur l'économie. Lors de la planification des projets d'électrification rurale, une attention particulière doit être accordée à la création d'emplois ruraux et à la génération de sources alternatives de revenus pour les populations rurales défavorisées.

180. Pour favoriser le partage de l'énergie entre les pays du GMS, les six ministres de l'Energie des pays concernés ont signé un Accord gouvernemental d'échange régional d'énergie, le 3 novembre 2002. Cet accord ouvre la voie au développement à grande échelle de la production énergétique et pour la transmission de l'énergie entre les pays du GMS.

181. Pour importer de l'électricité dans les zones frontalières de la Thaïlande et du Vietnam, le gouvernement a signé des Accords de coopération pour l'échange d'énergie avec le Vietnam (juin 1999) et la Thaïlande (février 2000). Les zones de Koh Kong, Poïpet, Païlin, Osmach, Odar Meanchey, Kamrieng, Phnom Proek et Sampeou Loun sont approvisionnées en énergie dans le cadre de l'accord avec l'agence thaïlandaise *Provincial Electricity Authority of Thailand*. Les habitants de ces zones bénéficient maintenant d'électricité au prix modeste de 600R/kWh au lieu des 2500R qu'ils payaient auparavant. Un autre accord a été signé en juillet 2002 pour l'approvisionnement des provinces de Banteay Meanchey, Battambang et Siem Reap. Le réseau de transmission, de la Thaïlande vers ces provinces, sera installé par le secteur privé et devrait être terminé en 2007. Suite à la signature de l'accord de coopération pour l'énergie entre le Cambodge et le Vietnam, un accord d'approvisionnement a été signé pour l'importation d'énergie via une ligne de transmission de 220kW desservant Phnom Penh et pour approvisionner le sud du pays. La construction du réseau de transmission est financée par la BAD et le fonds NORDIC. Grâce à un accord avec la compagnie vietnamienne *Vietnam Power Company*, l'électricité est distribuée aux communautés frontalières du Vietnam : Ponhea Krek, Memuth dans la province de Kampong Cham, Bavet dans la province de Svay Rieng et Kampong Trach dans la province de Kampot. La participation du secteur privé est attendue pour étendre la distribution depuis le Vietnam vers Snoul (Kratié), Kirivong (Takéo), Chrey Thom, et Khaom Sam Nor (province de Kandal).

182. Pour combler l'écart de développement entre les nouveaux membres de l'ASEAN (Cambodge, Laos, Myanmar, Vietnam) et les six anciens membres, l'ASEAN a élaboré un plan d'intégration des infrastructures énergétiques pour l'approvisionnement électrique des zones actuellement sous alimentées par le biais d'accords bilatéraux de partage de l'énergie (Thaïlande- Cambodge) et (Vietnam- Cambodge), de partenariats entre le secteur privé et le secteur public pour construire et relier entre eux les réseaux électriques (Laos- Vietnam, Thaïlande- Myanmar, Laos- Thaïlande et Laos- Cambodge), et de projets pilotes visant à développer la distribution d'énergie dans les zones rurales du Cambodge, du Laos, du Myanmar et du Vietnam.

183. Le gouvernement royal a également appuyé le développement de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne, du biogaz, de la biomasse, de la micro hydroélectricité, des systèmes mixtes et de l'énergie géothermique. Des systèmes de production d'énergie solaire ont été mis en place en collaboration avec des agences et organisations internationales dans certaines zones de Sihanoukville, Pursat, Takéo, Kampong Cham, Kampong Chhnang, Preah Vihear, Siem Reap et Kampot. L'agence japonaise NEDO a mis en place un système mixte solaire/hydroélectrique de 100kW à Kampong Cham et un système mixte solaire/biogaz de 100kW à Sihanoukville.

184. Fond d'Electrification Rurale (FER) : une composante importante de l'éradication de la pauvreté rurale est l'accès à l'électricité à un prix raisonnable pour la consommation économique, sociale et domestique. Dans un souci d'équité entre les populations rurales défavorisées et les populations urbaines « plus riches », le gouvernement royal met en place un FER pour améliorer l'accès à l'électricité à un prix raisonnable dans les zones rurales. Le FER sera financé par des donations, des subventions et autres modes de financement. Des mécanismes de « subvention intelligente » encourageront les entrepreneurs à investir dans la production et la distribution d'électricité rurale, et en particulier dans des projets d'énergies renouvelables.

POSTES, TELECOMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS D'INFORMATION

185. Au début du second mandat du gouvernement royal, les **télécommunications** avec les provinces étaient limitées à des liaisons radio VHF dépassées, au moyen d'équipements usés et en piteux état. Le système ne comptait que quelques milliers d'abonnés dans les provinces et les districts et le service était de piètre qualité. Des progrès phénoménaux ont été accomplis ces cinq dernières années dans ce domaine. Fin 1998, la télé-densité nationale moyenne était de 0,69 pour 100 habitants et de 2,17 à Phnom Penh. Fin 2003, la moyenne nationale atteignait 3,82% et 33,00 à Phnom Penh. Au 31 décembre 2003, 526.698 abonnés utilisaient les services du ministère des Postes et de Télécommunications (MPTC) et des quatre compagnies de télécommunications opérant au Cambodge. L'accès 001 à l'international du MPTC gère 28,7 millions de minutes d'appels entrant et 8,7 millions de minutes d'appels sortant par an. L'accès à l'international 2 du RTI, lancé en 2001, gère 3,6 millions de minutes d'appels sortant et 7,9 millions de minutes d'appels entrant.

186. Il existe actuellement quatre compagnies de **service Internet**, pour un total de 7152 abonnés :

- Camnet (MPTC) 1.526 abonnés
- Online 3.244 abonnés
- CamGSM (Télésurf) 1.747 abonnés
- Camintel 635 abonnés

187. Il y a encore quelques années le pays ne disposait d'aucun service postal fiable. Le service s'est considérablement amélioré ces cinq dernières années. Avec le temps, le service postal gagne la confiance des usagers. Il existe maintenant une desserte terrestre régulière du courrier vers Poïpet (frontière thaïlandaise) et Bavet (frontière vietnamienne) quatre fois par mois. Un service de courrier rapide (EMS) est maintenant disponible dans 21 provinces et municipalités et 16 districts. Le service EMS à l'international repose sur deux expéditions quotidiennes à destination de plus de 90 pays. Le MPTC a également mis en place un service intérieur de transfert d'argent par mandat postal.

188. En ce qui concerne *l'information,* le rôle du ministère de l'Information (MI) est de diffuser aux populations réparties sur l'ensemble du pays le plus d'information possible sur les questions intérieures, régionales et internationales, et de contribuer, par le biais des médias (TV, radio, presse écrite), au renforcement de leur niveau de connaissance scientifique, technique et générale.

189. Le ministère de l'Information diffuse les communications officielles du Roi, du Sénat, de l'Assemblée nationale, du gouvernement royal et des différents ministères et institutions à un public local et international, par le biais de bulletins, magazines, photos et médias électroniques. La capacité de l'émetteur de la télévision nationale a été augmentée à 10kW et couvre maintenant une surface de 145.000km2 desservant 10 millions de personnes. Un accord avec la compagnie Thaicom–3 permet la diffusion des programmes de la chaîne TVK dans 126 pays répartis sur 4 continents. Les stations de télévisions locales de Sihanoukville, Kok Kong, Bamtambang, Pursat, Siem Reap, Ratanakiri et Mondolkiri diffusent leurs propres programmes en sus des programmes nationaux. Les programmes de la radio nationale du Cambodge (RNK) couvrent 70% du pays. La radio nationale émet 17 heures par jour en Cambodgien (de 5h30 à 22h30) et en cinq autres langues : anglais, français, thaï, laotien et vietnamien deux fois par jour. La station FM diffuse de 5h00 à minuit des programmes d'information locale et internationale ainsi que des programmes éducatifs et de divertissement. On trouve également des stations locales à ondes courtes dans les provinces et municipalités de Battambang, Stung Treng et Sihanoukville et des stations FM dans les provinces de Pursat, Kompong Cham et Battambang.

2.5 AUTRES PROGRAMMES TRANSVERSAUX

Programmes transversaux

- *Développement rural*
- *Environnement et protection*
- *Aménagement du territoire et urbanisme*
- *Déminage et munitions non explosées*
- *Emploi et services sociaux*
- *Parité et développement*

DEVELOPPEMENT RURAL

190. Près de 80% de la population du Cambodge vit en zone rurale. Le développement rural a donc constitué une des priorités du second mandat du gouvernement royal. Le gouvernement royal a adopté une approche sur plusieurs fronts pour favoriser le développement rural et responsabiliser les communautés à la planification et au développement de leurs communautés. La décentralisation et la déconcentration des services publics, l'appui aux programmes de développement décentralisé impliquant la participation des communautés et l'accès au crédit pour les foyers et les petites entreprises dans les zones rurales, sont quelques unes des composantes de l'intervention du GRC. Au sein du GRC, le ministère du Développement Rural (MDR) est mandaté pour : (i) coordonner, coopérer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les programmes et projets de développement et de réhabilitation des zones rurales, et assister les populations locales ; (ii) coordonner les interventions des différents ministères concernés et des programmes d'appui ; et (iii) mener des actions indépendantes pour le développement des zones rurales, en créant de larges réseaux, en évaluant les besoins et en étudiant les solutions possibles permettant d'utiliser à fond les opportunités.

191. Ces cinq dernières années (1998-2003), le ministère du Développement Rural a supervisé la réhabilitation ou la construction de :

- 14.230km de routes rurales (dont 5230km en latérite) ;
- 1867 ponts totalisant 23.311 mètres linéaires ;
- 5619 buses ;
- 40.500 points d'eau ;
- 679km de digues ;
- 452km de canaux ;
- 1848 réservoirs ;
- 6412 mares ;
- 1414 salles de classe ; et
- 16 marchés ruraux.

192. Le MDR est également impliqué dans la « Planification intégrée de l'accessibilité rurale » (IRAP), un nouvel outil de planification permettant une meilleure identification des priorités d'accès pour élaborer les projets d'infrastructures et appuyer les programmes d'investissements (routes, écoles, puits) au niveau des districts. L'outil IRAP attribue un classement aux communes et villages en termes d'accessibilité aux besoins et services de base.

193. Ces cinq dernières années, des progrès considérables ont été accomplis en termes d'accès des communautés défavorisées aux services ruraux. En 2003, plus

particulièrement, le MDR a participé à l'élaboration des normes techniques pour la construction des routes rurales ; à la responsabilisation des conseils communaux pour l'entretien des routes sous leur autorité ; à l'état des lieux du réseau routier rural ; à la construction et l'entretien de 1000km de routes rurales ; et à la construction d'environ 700 points d'eau. Le MDR est actuellement en train de passer d'une approche « projet » à une approche « programme » et sectorielle. Les interventions du MDR se concentrent maintenant sur les zones suivantes, pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté par l'accroissement des perspectives économiques : (i) les zones bordant le lac Tonlé Sap, qui comptent 3 millions de personnes, pour préserver la diversité biologique ; (ii) le développement frontalier, en particulier à Battambang, Banteay Meanchey, Oddar Meanchey, Siem Reap et Svay Rieng ; (iii) les provinces du Nord-est, Rattanakiri et Mondolkiri, pour préserver l'environnement et favoriser le développement des minorités ethniques.

194. Les projets de réhabilitation et de reconstruction des infrastructures rurales ont généré des emplois à hauteur de 30 millions de jours de travail. Le ministère du Développement Rural est également actif dans les domaines liés au développement communautaire ; la formation ; la création des Comités villageois pour le développement (CVD) et la formation des membres des CVD ; la sécurité alimentaire et des programmes de nutrition ; la formation des entrepreneurs privés ; et des projet de crédit rural (banque de riz, banque en nature, crédit villageois tournant et épargne).

195. Avec la réhabilitation et la construction de plus de 14.000km de routes, nombres de services sociaux (santé, crédit, formation pratique, alphabétisation, assistance) sont maintenant disponibles non seulement dans les zones rurales mais également dans les zones reculées, autrefois inaccessibles. La mobilité des populations rurales s'est accrue et ces dernières peuvent maintenant contribuer au développement de leurs communautés.

196. De nombreux programmes ont fourni des services au niveau des communautés rurales ces cinq dernières années, les principaux étant : le programme SEILA, le Fond social et les projets de micro crédit rural. Tous ces programmes ont reçu l'appui enthousiaste des partenaires extérieurs pour le développement. Le gouvernement espère que ces partenaires continueront d'appuyer ces programmes, qui abordent les causes intrinsèques de la pauvreté et œuvrent directement dans le sens de la politique nationale de réduction de la pauvreté et des Objectifs de développement du millénaire.

197. Le **programme SEILA :** le programme gouvernemental SEILA a été initié en 1996 pour formuler, tester et renforcer les mécanismes décentralisés et déconcentrés de planification, de financement et de mise en œuvre des actions de développement local au niveau des provinces et des communes. Le projet couvrait 5 provinces et un nombre restreint de communes pilotes en 1996. Fin 2001, et avant les élections communales, le projet s'étendait à la moitié des provinces et à plus d'un tiers des communes rurales. En 2003, le champ d'application du programme SEILA a été étendu à toutes les provinces et communes. Entre 1998 et 2003, grâce à une approche mixte combinant enseignement théorique et apprentissage par la pratique, environ 3000 fonctionnaires et 75.000 élus

villageois ont été formés dans des domaines techniques variés, de la planification participative à la gestion financière, en passant par l'administration des contrats, les appels d'offre et les acquisitions, le suivi et l'évaluation. Sur la période, environ 43 millions de US$ d'investissements directs ont été octroyés, sous forme de contrats entre le gouvernement et des agences privées et publiques, au niveau provincial ; et environ 42 millions de US$ entre le CDC et des sous-traitants essentiellement privés au niveau communal. Une approche de partenariat avec les donateurs au niveau national combinée à une approche intégrée de planification annuelle avec les agences internationales et les ONG au niveau provincial, ont permis de mobiliser chaque année d'importantes ressources complémentaires pour appuyer le développement au niveau des communes et des provinces. Les évaluations externes du programme SEILA ont confirmé l'impact socioéconomique bénéfique des projets de travaux publics mis en œuvre par le secteur privé au niveau communal, ainsi que la capacité croissante des provinces, districts et communes à gérer les mécanismes décentralisés.

198. L'adoption en 2001 de la Loi sur l'administration des communes et les élections communales de février 2002 ont constitué des étapes importantes dans la marche du Cambodge vers une ère nouvelle de démocratie populaire. Il faut également mentionner la création du Comité national d'appui aux communes/*sangkats* (NCSC) et du Département de l'administration locale (DAL) au sein du ministère de l'Intérieur, deux organes chargés d'élaborer le cadre juridique de la décentralisation et de coordonner l'appui aux Conseils de commune/*sangkat*. En prévision de ces changements, la deuxième phase (2001-2005) du programme SEILA a été repensée et reformulée comme cadre de coordination et de mobilisation de l'aide extérieure, pour appuyer les réformes du gouvernement royal en termes de décentralisation et de déconcentration. Le programme quinquennal SEILA (2001-2005), d'un montant total de 95 millions de US$, a été approuvé par le Conseil des ministres le 5 janvier 2001 et en est donc à son avant dernière année de mise en œuvre.

199. **Fond social :** le Fond social du Royaume du Cambodge (SFKC), créé en 1994, est une institution publique indépendante placée sous la présidence du Premier ministre. Depuis fin 1995, le Fond a été utilisé sur l'ensemble du territoire pour appuyer les actions de réduction de la pauvreté menées par le gouvernement royal, telles que le financement de projets de réhabilitation et de reconstruction des infrastructures sociales et économiques, et autres initiatives sociales ; et la création de perspectives d'emploi à court terme, tout en renforçant la capacité des communautés à identifier les besoins de développement local et à gérer des projets de développement à petite échelle.

200. Les interventions du SFKC sont entièrement sujettes à la demande et déterminées par les requêtes émanant des communautés, des autorités locales, des institutions publiques et des autres organisations réparties dans le Royaume. Le Fond agit uniquement en qualité d'intermédiaire financier : il finance et assure le suivi des projets qualifiés. Le SFKC met l'accent sur la participation accrue des communautés et la viabilité des projets, tout en renforçant la responsabilisation des communautés dans les processus d'acquisition et de sous-traitance des installations ainsi créées.

201. Entre 1998 et 2003, le SFKC a reçu 3272 demandes de projets des communautés locales, estimées à 95,8 millions de US$, dont 59% de demandes dans le secteur économique et 41% dans le secteur social. Prises séparément, ces demandes se décomposent comme suit : 1178 bâtiments scolaires ; 7 projets d'irrigation ; 54 centres médicaux au niveau des communes et des districts ; 415 points d'eau ; 1093 ponts et buses ; 26 systèmes d'écoulement des eaux ; et 91 écoles secondaires. Cette décomposition illustre clairement la diversité de la demande pour des infrastructures de petite envergure, particulièrement en zone rurale.

202. Entre 1998 et 2003, le SFKC a approuvé 1928 projets sur l'ensemble du pays, d'une valeur de 38,8 millions de US$. Sur ces 1928 projets mis en œuvre, 15,2% se situaient dans des anciennes zones de conflit, 90,8% en zone rurale et 9,2% en zone urbaine. En termes de valeur, la part des emplois représentait plus de 13,2% du total des investissements, soit plus de 98.660 mois/homme d'emploi.

203. **Projets de crédit rural :** le gouvernement royal a pleinement appuyé et encouragé la participation des institutions de micro finance (IMF), des banques spécialisées, des banques commerciales et de la Banque du développement rural (BDR) dans la prestation de crédits ruraux aux communautés locales. A l'heure actuelle, la plupart des banques commerciales n'ont pas de succursales provinciales. Lorsqu'elles en ont, leur présence reste limitée aux grands centres urbains et elles sont virtuellement inexistantes au niveau des communes, districts et villages. Cependant, des IMF, des ONG et des banques spécialisées ont commencé à offrir des services de crédit aux plus démunis dans les zones rurales depuis déjà un certain temps. Egalement, la BDR joue un rôle important dans le financement, le refinancement et l'appui technique aux IMF, et dans la mobilisation des ressources financières locales et internationales nécessaires à la provision de crédit ruraux pour des initiatives de micro finance.

204. L'accès au crédit rural est indispensable à l'expansion économique globale. Le gouvernement royal a pris des mesures concrètes pour faciliter l'accès au crédit rural : transformer les ONG en institutions officielles de micro finance (IMF) ou en agents financiers accrédités ; renforcer le contrôle des institutions de micro finance pour mobiliser les ressources ; et réduire les taux d'intérêts pour faciliter l'accès des plus démunis au crédit. Au cours des 9 premiers mois de l'année 2003, la Banque nationale du Cambodge (BNC) a délivré des licences à cinq IMF et enregistré quatre ONG comme agences de crédit rural. A l'heure actuelle, il existe plus de 100 agents financiers ruraux, y compris des institutions agréées de micro finances et ONG certifiées ou non. La plupart de ces opérations sont de taille modeste.

205. L'introduction par le gouvernement royal, début 2003, d'un manuel d'inspection des IMF (in situ et hors site) a contribué au renforcement du contrôle des IMF. Pour consolider les contrôles hors site, un nouveau plan comptable standardisé a été élaboré pour renforcer la qualité et la cohérence des informations financières soumises par les institutions concernées. Ce nouveau plan comptable est progressivement mis en œuvre par les IMF agréées et les ONG qui comptent faire une demande d'accréditation dans le futur. La BNC a également élaboré des procédures simplifiées de présentation de rapport

pour les institutions agréées ou accréditées. Pour des questions de prudence, les inspections in situ sont conduites avant que les licences ou accréditations ne soient délivrées.

206. Jusqu'à présent, les IMF ont été libres de fixer leurs taux d'intérêts. Cependant, leur incapacité à évaluer correctement les risques a conduit à l'application de taux d'intérêts élevés. La BNC a émit des directives à l'attention des IMF sur la méthodologie à appliquer pour calculer les taux d'intérêts aux conditions du marché. Cette méthodologie est conçue pour améliorer les modalités d'analyse financière, et par conséquent réduire les taux d'intérêts pour les prêts accordés aux populations rurales défavorisées. Malgré tout, la BNC est consciente que toute intervention administrative plus directe pourrait mettre en péril la viabilité des institutions de micro finance.

207. Le déséquilibre actuel entre la demande et les fonds disponibles est une entrave à l'abaissement des taux d'intérêts dans le secteur de la micro finance. La réglementation sur l'accréditation et l'enregistrement des IMF vise donc à renforcer leur statut juridique et à consolider leurs activités pour leur permettre d'attirer des ressources complémentaires, soit sous la forme d'aide au refinancement (BDR) ou sous forme de participation au capital. Le renforcement de la capacité institutionnelle des ONG nouvellement accréditées est essentiel pour assurer leur viabilité.

ENVIRONNEMENT ET PROTECTION

208. Suite à l'adoption de la Loi sur l'environnement en 1996, un projet de loi sur les zones protégées a été élaboré en 2001. Le ministère de l'Environnement est en charge de la mise en œuvre de cette loi. Le projet de loi définit les modalités, les directives et les outils de réglementation pour l'administration et la gestion des zones protégées, la protection des droits et des coutumes des minorités ethniques et la création de communautés des zones protégées pour favoriser leur participation dans la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles et de la biodiversité. En outre, la loi sur la biosécurité a été élaborée et la stratégie nationale et le plan d'actions pour la biodiversité (NBSAP) ont été adoptés.

209. Le ministère de l'Environnement joue un rôle actif dans la mise en œuvre des conventions et traités internationaux de préservation, tels que la Convention sur la biodiversité, le Protocole sur la biosécurité, la Convention RAMSAR, la Convention CITES, la Convention anti-désertification et le Tiger Forum.

210. **Gestion des zones protégées :** 23 zones sont protégées dans le cadre de la Loi sur la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Chaque zone protégée est classée en quatre sous zones : zone centrale, zone de protection, zone de développement durable et zone communautaire. Pour renforcer la gestion des zones protégées, les travaux de cartographie et de délimitation ont été menés dans 11 zones protégées : 280 piquets en béton plantés pour délimiter les zones communautaires protégées ; 68 sous-stations, stations et QG construits ; 110km de route réhabilités ; et

des pare-feu ont été construits et équipés de 6 camions à incendie de forêt, de motos et autres équipements et installations.

211. Le ministère de l'Environnement a mené des études et recueilli des donnés sur la faune et la flore : plantes médicinales, reptiles, oiseaux, mammifères, papillons et autres insectes, et sur les relations entre l'homme et l'éléphant. Dans certaines zones protégées, le nombre d'animaux sauvages est en hausse. Par exemple, le nombre de gaurs est passé de 30 à 50 dans la réserve de Samkos, le nombre d'éléphants est passé de 10 à 20 dans la réserve de Phnom Prech, le nombre de faisans est passé de 50 à 100 dans la réserve de Kulen Phrum Tep, plus de 1500 couples de *Anhinga melanogaster* sont maintenant abrités à Prek Toal dans la zone centrale de la biosphère du lac Tonle-Sap.

212. Dans le cadre de la politique gouvernementale de décentralisation et de participation communautaire, le ministère a établi 70 communautés de zones protégées, 14 ayant déjà été officiellement reconnues. Le ministère a su développer des partenariats avec plusieurs organisations internationales et ONG pour la gestion de ces zones protégées, dont la BM, la BAD, le GEF, le PNUD, l'UNESCO, la FAO, DANIDA, WI, UNEP, Capacity 21, le WWF, la WCS, FFI, IUCN, WildAid, US Fish and Wildlife, IDRC, CWHC, Mlup Baitong, SCW, RECOFTC, LWS, Oxfam GB et le programme SEILA. Ces efforts ont permis de réduire les activités illégales et il semblerait que certaines espèces soient déjà plus nombreuses, telles que les grands oiseaux aquatiques (biosphère du Tonlé Sap et Ang Trapeng Thmar) et les dauphins d'eau douce (site RAMSAR à Stung Treng).

213. **Gestion de la biosphère du Tonlé Sap et de l'environnement des zones côtières :** le ministère de l'Environnement a fait de sérieux efforts de protection de la biodiversité dans les trois zones centrales de la biosphère du Tonlé Sap : construction de stations environnementales pour l'étude et le suivi de la biodiversité ; organisation de groupes de gestion ; campagnes d'éducation et de sensibilisation à l'environnement ; renforcement des compétences des gardes forestiers. Des mécanismes de coopération entre les ministères concernés pour la gestion de la biosphère du Tonlé Sap ont été établis pour permettre une réforme efficace de l'utilisation des terres, des pêcheries et des forêts et la création d'associations communautaires pour la gestion des ressources naturelles.

214. En ce qui concerne la gestion de l'environnement marin et côtier, le ministère a mis en place le Comité national de gestion des zones côtières ainsi que des groupes de travail techniques pour favoriser la participation des autorités provinciales et des conseils communaux dans la gestion des zones côtières. Des directives et des outils de planification physique et stratégique ont été développés avec l'appui de l'agence DANIDA, et 3 centres de ressources côtières ont été construits. Trente associations communautaires de gestion côtières ont été mises en place, 54ha de mangroves replantés et 9 espèces d'algues, 84 de corail et 74 espèces de palétuviers identifiées.

215. **Protection de la qualité de l'environnement :** une série de mesures législatives et les mécanismes juridiques afférents ont été développés et adoptés comme outils par le ministère pour remplir sa mission de contrôle de la pollution et de réduction des effets néfastes sur la santé publique et la qualité de l'environnement : sous décret sur le contrôle de la pollution de l'eau ; sous décret sur la gestion des déchets solides ; sous décret sur la gestion de la qualité de l'air, la pollution sonore et les vibrations ; et un avant-projet de sous décret sur la gestion des substances qui endommagent la couche d'ozone. En outre, le ministère a collaboré avec la communauté internationale pour la mise en application des conventions et protocoles internationaux, y compris la convention sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto, la convention de Vienne et le protocole de Montréal, la convention de Bâle, la convention de Stockholm, la stratégie de développement durable des mers d'Asie de l'Est et finalement la déclaration de Putrajaya sur la coopération régionale pour le développement durable (PEMSEA/IMO).

216. Dans le cadre du **contrôle de la pollution des eaux**, 48 usines qui généraient un impact négatif sur la qualité de l'eau ont été contraintes de mettre en place des installations de traitement des eaux usées. Egalement, les principaux canaux et le réseau d'égout de Phnom Penh ont été réhabilités et réparés avec l'appui de l'agence JICA. Des installations de traitement des eaux usées ont été construites dans les provinces de Sihanoukville (BAD) et Battambang (SAWA/EU).

217. **Gestion des déchets solides** : une des priorités du gouvernement royal est la gestion efficace des déchets industriels et dangereux. Le ministère, en collaboration avec le secteur privé, a construit un site d'enfouissement des déchets sécurisés pour l'élimination des déchets industriels et des produits arrivés à expiration contenant des substances dangereuses ou toxiques. La gestion des déchets solides a également été améliorée au niveau municipal et provincial. Egalement, le recyclage des déchets solides domestiques a été lancé dans certains quartiers de Phnom Penh, avec la participation très active des communautés à faibles revenus. Ce programme est mis en œuvre par des organisations non gouvernementales, telles que CSARO et CAMPED/EU.

218. **Sensibilisation à l'environnement et gestion communautaire :** l'éducation à l'environnement est une des principales priorités du gouvernement royal dans le domaine du renforcement des compétences. Elle est également intégrée dans les programmes d'enseignement formel et informel, du primaire aux établissements d'enseignement supérieur et universités, sans oublier les différents comités. En s'appuyant sur les acquis des précédents projets pilotes, la participation communautaire est renforcée dans les domaines de la gestion des zones protégées et de la protection de l'environnement.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

219. S'appuyant sur la déclaration du gouvernement royal sur la politique foncière (mai 2001), le Conseil des ministres a adopté le Rapport provisoire sur la stratégie de la politique foncière, le 6 mai 2002. En parallèle, une politique foncière exhaustive était en cours d'élaboration. Pour mettre en œuvre la Loi foncière promulguée en 2001, le Conseil pour la politique foncière et le ministère ont élaboré, et soumis à l'approbation du Conseil

des ministres, une série de projets de réglementations et quatre sous décrets : le projet de réglementation et le sous décret sur les concessions foncières sociales (mars 2003) ; le sous décret portant les modalités d'élaboration de la cartographie cadastrale et du cadastre (mai 2002); le sous décret sur l'enregistrement sporadique au cadastre (mai 2002) ; et le sous décret sur l'organisation et le fonctionnement de la commission du cadastre. En outre, le ministère a émis quatre séries de directives pour la mise en application de ces sous décrets. Pour appuyer le travail des conseils des communes/*sangkat*, le ministère, avec l'assistance du ministère de l'Intérieur, a préparé des documents de travail sur les procédures et modalités de bonne démarcation des limites des communes/*sangkat*. Un projet pilote a été lancé avant la mise en œuvre à l'échelle du pays et l'impression des plans des communes/*sangkat*. De plus, le ministère a élaboré et soumis au ministère de l'Intérieur la déclaration commune sur le rôle et les responsabilités de l'administration des communes/*sangkat* dans l'enregistrement au cadastre. En outre, le ministère a également élaboré un projet de manuel de procédures de « Gouvernance locale pour les questions foncières, l'aménagement du territoire et la construction ». Ces textes ont été largement diffusés pour en assurer la bonne mise en application, en toute conformité.

220. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de déconcentration, après évaluation des compétences et du champ des responsabilités, le ministère a délégué le pouvoir de signature des documents cadastraux aux responsables du cadastre dans huit provinces et municipalités. Il est prévu d'étendre ce pouvoir à trois départements provinciaux supplémentaires en 2004-2005.

221. Pour renforcer sa capacité, le ministère a élaboré des stratégies et un plan de développement des ressources humaines et sa restructuration est également en cours pour répondre à la charge de travail attendue. Pour renforcer les compétences de ses agents, le ministère a préparé des manuels de formation, et le personnel a reçu des formations, au Cambodge et à l'étranger, dans les domaines techniques, juridiques, de gestion et de direction. Pour une plus grande efficacité des services, plus de 100 hauts fonctionnaires des services centraux, provinciaux et municipaux du ministère ont suivi la formation sur les « Changements de direction et de gestion » dispensée par le ministère.

222. Le personnel a suivi une formation adéquate pour assurer la mise en œuvre efficace et transparente de la politique foncière et des sous décrets afférents. Le ministère a préparé des manuels sur le cadastrage systématique et formé 700 agents, dont 58 formateurs, 140 agents de contrôle de la qualité et 6 agents de production ortho-photographique. En outre, les comités administratifs de huit provinces, soit 3000 fonctionnaires, ont été formés sur le rôle et les responsabilités du cadastrage systématique. Le ministère a également élaboré les manuels de procédures pour la Commission du cadastre et formé les 644 agents de la commission du cadastre à la Loi foncière et aux procédures et méthodologies de résolution à l'amiable des conflits. Pour garantir une connaissance approfondie de la Loi foncière de 2001, le ministère a formé 30 formateurs et 1.767 agents du ministère et autres institutions au niveau provincial, municipal et des districts/*khan* sur l'ensemble du pays. Le ministère a préparé des manuels de formation et dispensé des formations sur la Planification participative de

l'utilisation des terres (PLUP) à 29 formateurs nationaux et 370 facilitateurs provinciaux/municipaux. Une formation sur le Plan de développement stratégique des districts a été dispensée à cinq formateurs nationaux et 30 formateurs provinciaux/ municipaux.

223. L'éducation étant un facteur prioritaire, dans le cadre du renforcement des compétences des professionnels de l'administration foncière, le ministère a réussi a obtenir la création de la Faculté de Gestion et d'Administration foncière au sein de l'Université Royale d'Agriculture établie en octobre 2002. Au jour d'aujourd'hui, plus de 100 étudiants se sont inscrits dans ce programme. La faculté travaille à l'accréditation internationale de son programme d'études universitaires par l'Université de Munich en Allemagne.

224. A ce jour, quelques 293.500 titres de propriété foncière ont été délivrés par le biais des projets pilotes et du projet pour l'administration et l'aménagement du territoire. 280.000 titres ont été délivrés par le biais du cadastrage systématique dans 11 provinces du projet et 13.500 titres ont été délivrés par le biais du cadastrage sporadique pour des parcelles et des appartements. Le ministère a élaboré un réseau géodésique de 1313 points et effectué les relevés ortho-photographiques sur 22.108km2.

225. A ce jour, on recense 1961 cas de conflits fonciers sur l'ensemble du pays, dont 493 cas résolus et 161 cas transmis à la justice ou annulés. Les 1307 cas restants sont en cours de résolution.

226. **Aménagement du territoire :** pour garantir un développement foncier planifié, des plans d'utilisation des terres ont été mis en place dans certaines zones : le plan de développement stratégique du district de Kamreing dans la province de Battambang ; le plan de zonage industriel de Neang Kok dans la province de Koh Kong ; le zonage pour la protection de la montagne de Preah Reach Troap ; le plan directeur pour les villes de Kampot (les sous décrets sont en cours d'élaboration), Païlin (en attente des commentaires des autorités municipales), le district de Chloung dans la province de Kratié (en attente des commentaires des autorités provinciales), le plan directeur pour la conservation du patrimoine culturel immobilier de la ville de Battambang (les sous décrets sont en cours d'élaboration), le plan directeur pour le site touristique d'Anlong Veng (le décret royal est en cours d'élaboration). L'élaboration des plans directeurs pour les villes provinciales de Kampong Cham et Mondolkiri et pour la municipalité de Phnom Penh est en cours.

227. **Concessions foncières :** pour la mise en œuvre du sous décret sur les concessions foncières sociales au niveau national, provincial, municipal et des districts/*khan*, des mécanismes ont été développés et des projets pilotes lancés dans trois communes et un *sangkat* dans les provinces de Battambang, Kampot, Kampong Speu et à Phnom Penh. Sur la base des conclusions des projets pilotes et de l'étude de l'impact social sur la pauvreté des projets de concessions foncières sociales, le Conseil pour la politique foncière, en collaboration avec les partenaires pour le développement,

élabore actuellement un « programme d'octroi des terre pour favoriser le développement socioéconomique » (programme LASED).

228. **Gestion du secteur de la construction :** réglementation sur la gestion de l'ouverture et de la fermeture des chantiers de construction, et gestion des sociétés de construction et d'ingénierie. Les *Prakas* sur la grille tarifaire applicable aux permis de construire est en cours. Le ministère a délivré des permis de construire pour 42 hôtels, 31 usines, 17 stations essence et 42 sites résidentiels. Il a également délivré 190 permis à des sociétés de conception industrielle et de construction.

DEMINAGE ET MUNITIONS NON EXPLOSEES

229. Le Cambodge est un des pays les plus touchés au monde par les mines et les munitions non explosées. Les mines et les munitions non explosées, vestiges de la guerre du Vietnam et des conflits internes qui ont suivi, continuent de causer la mort de centaines de victimes innocentes chaque année. Plusieurs années de bombardements et de pilonnage aériens et l'utilisation généralisée de mines ont eu des effets dévastateurs sur le pays. La situation est tellement critique que l'accès des populations rurales défavorisées aux équipements de base (eau, routes, ponts) et aux terres cultivables est sérieusement limité, voire dangereux.

230. L'étude *Level One Survey* (L1S) complétée en avril 2002, recensait 3037 zones susceptibles de contenir des mines et des munitions non explosées, couvrant une surface de 4466km2, soit 2,5% de la superficie totale du pays. Environ 1640 villages, soit presque 12% du nombre total de villages, doivent faire face à un taux de présence élevé de mines et de munitions non explosées, et des munitions non explosées sont parsemées sur les terres de plus de 5500 villages.

231. Pour le gouvernement royal, le déminage est une condition préalable au développement. En décembre 2002, le *Cambodian Mine Action and Victim Assistance Authority* (CMAA) a achevé l'élaboration de la stratégie nationale d'action contre les mines et le plan d'action 2003-2007 pour le déminage et l'enlèvement des munitions non explosées. De nombreux opérateurs participent à l'effort de déminage. Les travaux d'élaboration de l'avant projet sur les Normes nationale de déminage (CMAS) se sont achevés fin 2003, pour standardiser les modalités d'accréditation et de contrôle des licences et garantir la qualité des nombreuses agences de déminage présentes au Cambodge. La CMAA a également créé un Groupe de gestion de la qualité au sein de sa structure pour assurer le suivi de la mise en application de ces normes par les agences de déminage.

232. Entre 1998 et 2003, les quatre opérateurs principaux, CMAC, RCAF, HALO Trust et MAG, ont déminé un peu moins de 163km2, soit 3,6% des zones suspectes, et enlevé et détruit 235.571 mines antipersonnelles et 513.388 munitions non explosées. En conséquence directe, le nombre d'accidents n'a cessé de diminuer : de 1158 en 1999 à 755 en 2003.

EMPLOI ET SERVICES SOCIAUX

233. Pendant le second mandat du gouvernement royal (1998-2003), le ministère des Affaires Sociales, du Travail, de la Formation Professionnelle et de la Réhabilitation de la Jeunesse a accompli des progrès considérables dans la mise en application de la législation du travail et dans l'accès des populations vulnérables aux services sociaux. Dans le cadre de ses activités de contrôle des conditions de travail, l'Organisation Internationale du Travail des Nations Unies a déclaré l'industrie cambodgienne de la chaussure et de la confection textile exempte de cas de travail forcé, de travail des enfants et de discrimination.

234. Suite à la formation du nouveau gouvernement en juillet 2004, le ministère a été restructuré est son nom changé en ministère du Travail et de la Formation Professionnelle. Le ministère nouvellement restructuré sera en charge des questions relative au travail, ainsi que du portefeuille de la formation professionnelle, de la jeunesse et des sports, qui relevait auparavant de la tutelle du ministère de l'Education.

235. Mise en application de la **législation du travail** : ces cinq dernières années, le ministère des Affaires Sociales, du Travail, de la Formation Professionnelle et de la Réhabilitation de la Jeunesse a élaboré et adopté 51 instruments juridiques, tels que Anukret, Prakas et autres réglementations. Conformément aux dispositions de la législation du travail, le Comité consultatif pour l'emploi et le Conseil d'arbitrage ont été mis en place. En 2000, le salaire minimum des employés du secteur de la confection textile et de la chaussure est passé de 40 à 45 US$, y compris primes et avantages sociaux. Les congés payés annuels dans le secteur privé ont été alignés sur les congés payés de la fonction publique.

236. Le ministère a mené des inspections sur les conditions de travail, de sécurité et de santé et sur les méthodes de gestion de la main d'œuvre étrangère. Quelques 5495 entreprises ont été inspectées : 4062 d'entre elles étaient en infraction avec la législation du travail. Le ministère a délivré un avertissement à 3249 entreprises en infraction avec la législation et la réglementation du travail et imposé des amendes à 440. Grâce au renforcement des mécanismes d'inspections, le nombre de conflits a considérablement diminué.

237. Le ministère a enregistré plus de 500 syndicats ouvriers, 16 fédérations et 1 confédération regroupant 200.572 membres. Il existe six associations d'employeurs, représentées par une confédération. Le droit des employés de faire grève, comme le droit à la grève patronale, ont été respectés.

238. Le ministère a enregistré 138.148 demandeurs d'emploi, dont 134.791 employés d'entreprises commerciales. Le ministère a fourni des services d'emploi à l'étranger, en Malaisie et en Corée, à 3437 travailleurs. Conformément aux dispositions du Protocole d'accord entre le Royaume du Cambodge et le Royaume de Thaïlande, les autorités thaïlandaises ont délivré les documents requis à 181.579 Cambodgiens travaillant en Thaïlande sans permis de travail.

239. La Loi sur la mise en place d'un système de sécurité sociale pour les personnes couvertes par les dispositions de la législation sur le travail, a été promulguée en septembre 2002. Cette loi permet aux ouvriers et aux employés du secteur privé de toucher une pension pour la retraite, en cas d'invalidité et pour les survivants ainsi que des indemnités en cas d'accident du travail. Le Fond national de sécurité social pour la mise en application de cette loi n'a pas encore été créé en raison du manque de ressources techniques et financières.

240. Les **services sociaux** pour les anciens combattants incluent un versement mensuel qui a été augmenté de 30%, puis de 10% supplémentaires. Plus de 4600 sans-abri et 147 personnes handicapées mentales ont reçu une formation et des fonds de réinsertion. 2701 familles victimes d'incendie, 965 familles victimes de la sécheresse, 419.181 familles victimes des inondations et 10.596 personnes en manque de nourriture ont bénéficié de secours d'urgence en nourriture et équipement, permettant ainsi de réduire le nombre de sans-abri. Quelques 1200 délinquants juvéniles ont reçu des soins et une formation professionnelle et ont pu être réinsérés au sein de la communauté. En outre, 1100 délinquants juvéniles ont été formés aux conséquences néfastes de la drogue.

241. La campagne de lutte contre la prostitution incluait non seulement la poursuite en justice des coupables mais également une composante « éducation et conseils de santé » pour les personnes concernées. Chaque année, les célébrations de la « journée des personnes âgées » permettent de sensibiliser la population à la contribution des anciens dans la société et de favoriser la création d'association du troisième âge. Le plan quinquennal de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants a été mis en œuvre avec succès. Le Programme d'éradication du travail des enfants et le Programme de réseaux communautaires de protection infantile ont été lancés. Le ministère gère 21 orphelinats qui ont pris en charge 2.218 orphelins. Le ministère a collaboré avec les ONG pour mettre en place 78 orphelinats supplémentaires d'une capacité d'accueil de 1864 orphelins. Ces orphelins ont bénéficié d'un logis et de repas, d'une formation professionnelle et de services spécialisés.

242. On recense 169.000 personnes handicapées au Cambodge, dont 93% d'hommes et 60% de victimes de guerre. Le programme pour la protection des droits des handicapés a été mis en œuvre avec succès, permettant la création de services complémentaires pour les groupes concernés. Le ministère, en collaboration avec les ONG, a ouvert 10 centres de formation professionnelle à destination des personnes handicapées.

PARITE ET DEVELOPPEMENT

243. Ces cinq dernières années, le ministère de la Condition Féminine, en collaboration avec les autres agences gouvernementales et les ONG locales et internationales, a mis en œuvre la stratégie nationale *Neary Rattanak,* ou « les femmes sont de précieux joyaux. *Neary Rattanak* offre la vision d'un peuple cambodgien uni,

hommes et femmes travaillant ensemble à la construction d'un pays prospère et en paix, respectueux de la loi et de l'ordre dans le cadre d'un système juste et transparent qui s'appuie sur la bonne gouvernance pour atteindre la stabilité sociale, économique et politique. L'objectif étant d'améliorer les conditions de vie des femmes et de réduire la pauvreté en renforçant leurs compétences pour leur permettre de participer équitablement au développement socioéconomique du pays. Les efforts du gouvernement royal ont porté sur l'intégration des femmes, la participation des femmes dans le processus décisionnel, la sensibilisation du public, l'accès à l'éducation et aux services de santé, la participation à l'activité économique, la protection juridique et l'efficacité du processus de gouvernance.

244. ***L'intégration des femmes :*** au *niveau national*, les questions de parité (y compris objectifs spécifiques et indicateurs vérifiables afférents) ont été intégrées aux Objectifs de développement du millénaire du Cambodge et aux politiques gouvernementales SEDP II et NPRS. La promotion de la parité et de l'équité et le développement des ressources humaines constituent l'une des sept politiques développées dans le cadre de la Politique démographique nationale. Pour renforcer le contrôle de la parité, le gouvernement royal a demandé à l'Institut national des statistiques (INS) de développer des indicateurs spécifiques pour analyser la nature et la portée des disparités entre les sexes. Certains ministères ont affecté une partie de leur budget à la question de la disparité entre les sexes, en particulier dans le domaine de l'éducation. Le ministère de la Condition Féminine a été désigné ministère prioritaire dans le cadre du MTEF 2005-2007. Le Conseil interministériel pour la condition féminine a été établi par décret royal en février 2001. Le Cambodge fait face à ses obligations dans le cadre de la Convention pour l'éradication de toutes formes de discrimination à l'encontre des femmes (CEDAW). En 2000-01, le ministère de la Condition Féminine a formé deux groupes sur la parité dans chacun des 12 ministères. Des groupes de travail sur la parité ont été établis au MEJS, au MAFF, au MDR et au MI avec l'appui des dirigeants de ces ministères. Pour favoriser l'intégration des femmes au *niveau local*, le gouvernement royal est conscient qu'une « masse critique » est nécessaire pour encourager la participation active des femmes. La stratégie SEILA d'intégration des femmes 2001-2005 a été élaborée et mise en œuvre par le ministère de la Condition Féminine. Cette stratégie vise à sensibiliser les autorités locales et communautaires aux questions de la parité : (i) en renforçant les compétences et les engagements ; (ii) en renforçant la participation des femmes dans le processus de gouvernance et de planification du développement local ; et (iii) en renforçant les capacités de suivi, d'évaluation et de gestion de bases de données. Des personnes récemment désignées comme ressources (des femmes et des enfants au sein des conseils communaux) sont en cours de formation pour intégrer des initiatives pro-parité dans les plans communaux de développement.

245. ***Le rôle des femmes dans le processus décisionnel :*** le nombre de femmes qui occupent des postes de décideurs a augmenté ces cinq dernières années. Au niveau de la sphère politique, un grand nombre de femmes ont été élues comme conseillères communales, les partis ayant été encouragés à inscrire des représentantes sur leurs listes pour les élections. Le ministère de la Condition Féminine a collaboré avec les ONG

pour former les candidates aux postes de conseillères communales et les femmes membres des conseils communaux. Les nouveaux comités de planification et de budget des communes sont composés d'un homme et d'une femme de chacun des villages rattachés à la commune concernée. Les comités de développement villageois doivent comprendre 40% de membres féminins. Cependant, le pourcentage de femmes dans la composition de l'Assemblée nationale nouvellement élue n'a pas vraiment évolué. Pour accroître la participation des femmes dans la politique, il est nécessaire de changer les perceptions et les comportements non seulement chez les femmes mais au sein même de la culture politique du pays. Le gouvernement royal a appuyé des programmes de formation des femmes hauts fonctionnaires, pour favoriser la participation équitable des femmes dans les processus décisionnels nationaux.

246. ***Sensibilisation du public :*** il existe maintenant une plus grande sensibilisation aux questions de l'égalité des sexes et de la parité. La Journée internationale de la Femme permet de sensibiliser le public à des questions précises, telles que la lutte contre la violence envers les femmes ou l'importance du rôle économique des femmes. Le programme radiophonique *Neary Rattanak* diffuse des informations sur les questions de parité, les priorités sectorielles et les actions du ministère. Les stratégies de communication médiatique sont largement utilisées sur l'ensemble du pays dans le cadre des campagnes de prévention contre le trafic des femmes et des enfants.

247. ***Faciliter l'accès à l'éducation :*** l'accès à l'éducation contribue non seulement à la réduction de la pauvreté et de l'analphabétisme mais tend également à réduire la vulnérabilité des populations, l'instabilité sociale, le taux de mortalité infantile et maternelle, la propagation du VIH/SIDA, la violence familiale, le trafic d'êtres humains et la discrimination familiale et sociale. Le ministère de la Condition Féminine travaille en étroite collaboration avec le MEJS pour l'introduction de mesures favorisant une plus grande égalité entre les sexes en termes d'accès à l'école à tous les niveaux et pour une meilleure intégration des filles dans les programmes scolaires. La priorité est également donnée à la mobilisation des ressources pour appuyer les initiatives visant à renforcer l'accès des filles à l'enseignement secondaire (Grade 9 et au-delà) : dortoirs, bourses, possibilités d'études à l'étranger. Le ministère de la Condition Féminine a également mis en œuvre des programmes d'alphabétisation et des services destinés aux enfants en âge préscolaire dans 16 provinces/municipalités. Le personnel provincial a formé les formateurs en alphabétisation et les membres des groupes de travail sur la petite enfance et l'éveil préscolaire. Le programme d'alphabétisation conçu par le ministère de la Condition Féminine a reçu l'approbation du MEJS et a été mis en œuvre sur l'ensemble du pays.

248. ***Renforcer l'accès aux services de santé et à l'information et réduire la vulnérabilité face au VIH/SIDA :*** en collaboration avec le ministère de la Santé, le ministère de la Condition Féminine a conçu et mis en œuvre des projets pilotes visant à renforcer l'éducation sexuelle et la distribution de contraceptifs dans les communautés. Dans le cadre du projet pilote initial, des volontaires hommes et femmes ont été formés dans deux provinces aux questions d'éducation sexuelle et de planning familial. Ces volontaires ont ensuite mené des centaines de sessions de campagnes d'information

dans les communautés. En s'appuyant sur les acquis du projet pilote, le département de la santé du ministère de la Condition Féminine a mis en place un programme communautaire de distribution de contraceptifs dans six provinces. Des agents de distribution et des chefs de groupe ont été formés. Des supports ont été conçus et des procédures élaborées pour permettre la bonne mise en œuvre et le suivi du projet. Un projet pilote de lutte contre le paludisme a également été lancé dans une province. Des agents d'éducation et d'information ont été formés pour à leur tour, former les villageois, les chefs de village et les médiateurs de district. La capacité du ministère de la Condition Féminine de travailler au niveau des populations locales par l'intermédiaire de réseaux de femmes facilite la bonne mise en œuvre de ce type d'interventions. Le ministère de la Condition Féminine a initié l'élaboration de la Politique nationale sur le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles chez les femmes et les fillettes, et est partisan, au sein des comités techniques et de pilotage de l'Autorité Nationale sur le SIDA, d'une approche multisectorielle de la pandémie du SIDA et de la prise en compte de la vulnérabilité des femmes et des fillettes face à cette question.

249. ***Accès au développement économique :*** le gouvernement royal s'est efforcé de garantir le droit des femmes à l'accès équitable aux ressources et perspectives économiques. Le ministère de la Condition Féminine a collaboré avec le MAFF à l'élaboration d'une politique de commercialisation de fruits et légumes ; à la mise en œuvre d'initiatives pilotes pour les agriculteurs et les groupes d'usagers de l'eau ; à la création d'écoles agricoles de campagne ; à la formation de femmes dirigeants agricoles ; et à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions pour la parité dans le secteur agricole. Les petites et micros entreprises et le secteur non institutionnel sont d'une importance toute particulière pour les femmes. Le ministère de la Condition Féminine a dispensé des formations pratiques à des métiers traditionnellement « féminins » (ex. couture, tissage, coiffure) et favorisé le micro crédit par le biais des centres de développement des femmes (*Women in Development Centers* - WID) et des départements provinciaux. Une stratégie plus complète a été conçue pour favoriser et appuyer le développement des femmes dans le secteur commercial. Le concept « un village – un produit » a été lancé lors d'un atelier sur « Les femmes et la promotion du développement des petites et micro entreprises » en 2001. Des initiatives pilotes ont été lancées pour l'introduction de technologies villageoises de transformation des denrées alimentaires ; le développement et le test de nouvelles approches de pénétration du marché pour les populations les plus vulnérables ; la transformation des centres WID en centres intégrés d'émancipation des femmes offrant un éventail plus vaste de mécanismes d'appui y compris le développement des compétences techniques, des services d'assistance à la création d'entreprises et à l'accès au crédit, aux marchés et aux services et les compétences de base. L'industrie de la confection textile est une des principales sources d'emploi rémunéré pour les femmes. La fin des quotas en 2005 rendra les exportations cambodgiennes vulnérables à la concurrence directe des pays voisins. Pour renforcer les perspectives d'emploi des femmes dans le secteur de la confection textile, le gouvernement royal s'efforce de consolider la réputation du Cambodge en termes de bonne pratiques professionnelles et d'attirer les entreprises thaïlandaises de confection textile. Des initiatives pilotes sont également mises en place

pour réduire la vulnérabilité des ouvriers du secteur de la confection face aux restrictions budgétaires.

250. ***Renforcement des droits et protection juridique :*** le gouvernement royal accomplit des progrès dans la mise en place d'un cadre juridique pro-parité. Outre l'élaboration de la nouvelle loi sur la violence familiale et la contribution au projet de loi du ministère de la Justice sur la lutte contre le trafic, une participation – d'un point de vue pro-parité- est également apportée à la loi sur la propriété privée, au code pénal, à la loi sur le mariage et la famille et aux réglementations pour l'application du code du travail. Tous les acteurs concernés ont été longuement consultés dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle loi sur la prévention de la violence familiale et la protection des victimes. Cette loi a été présentée au Parlement sous le précédent mandat mais son adoption a été retardée en raison de la situation politique durant la période pré et post-électorale. Le gouvernement royal s'engage à mettre un terme au trafic d'êtres humains. Des actions sont menées à plusieurs niveaux : (i) préparation et négociation d'un protocole d'accord avec le Vietnam et la Thaïlande pour une coopération bilatérale dans la lutte contre le trafic d'êtres humains et la protection des victimes ; (ii) élaboration d'une nouvelle loi sur la prévention du trafic d'êtres humains, qui sera présentée prochainement à l'Assemblée nationale ; (iii) formation de la police, de la police militaire, des magistrats, des soldats et des autorités locales à la lutte contre le trafic d'êtres humains ; (iv) vastes campagnes d'information, d'éducation et de communication contre le trafic des femmes et des enfants ; et (v) efforts des autorités concernées pour arrêter et traduire en justice les trafiquants de femmes et d'enfants. Il a également été fait appel au ministère de la Condition Féminine pour intervenir dans les cas de violences liés à la question de la parité, tels que violence conjugale, trafic d'êtres humains et exploitation sexuelle. Le rôle du ministère de la Condition Féminine est avant tout d'aider les femmes à accéder aux services juridiques et de protection et, dans le cadre de ses actions de lobbying auprès des décideurs, de s'impliquer tout particulièrement dans les cas médiatiques. L'institut pour le travail social, nouvellement créé, dispense des formations auprès des ONG qui œuvrent dans les domaines de la représentation juridique, de la protection et de la couverture des besoins psychosociaux des victimes de ces violences.

251. ***Efficacité de la gouvernance :*** le ministère de la Condition Féminine a été fondé en 1999 pour promouvoir l'égalité des sexes et le rôle et le statut de la femme au Cambodge. Le ministère mène des initiatives de promotion de la parité à tous les niveaux du gouvernement et conduit des interventions stratégiques dans les domaines prioritaires de la parité. Le ministère de la Condition Féminine est relativement jeune et le point central de son mandat à évolué, passant d'une grande importance accordée aux services directs à un rôle de médiateur et de catalyseur pro-parité dans le cadre des programmes des instituions gouvernementales et non gouvernementales et de la société civile. Une grande attention a été accordée au renforcement des compétences du ministère pour la bonne exécution de son mandat et la bonne gestion de ses activités. Ceci implique l'élaboration de nouvelles stratégies, la formation approfondie du personnel et le renforcement des mécanismes et procédures internes. Ce processus devra être poursuivi au niveau central et une attention accrue sera portée au renforcement de l'efficacité des départements provinciaux et des bureaux de districts.

3. LA STRATEGIE RECTANGULAIRE : PLATE-FORME DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE DU GOUVERNEMENT ROYAL

252. Suite aux élections législatives du 27 juillet 2003, déclarées libres, justes, transparentes, et crédibles par les observateurs nationaux et internationaux, le gouvernement royal du Cambodge a pris ses fonctions en juillet 2004 pour mettre en œuvre la plate-forme politique des partenaires de la coalition de la troisième législature de l'Assemblée nationale. Le gouvernement royal, respectueux des choix de la population, s'engage fermement à garantir la paix et la réconciliation nationale ; la stabilité et l'ordre social ; la démocratie et le respect des droits de l'homme ; l'indépendance nationale, la souveraineté et l'intégrité territoriale ; et un développement durable qui encourage le progrès, la prospérité et l'harmonie et assure dignité et subsistance à tous les Cambodgiens, de tous les horizons.

253. Au cours de ce troisième mandat, le gouvernement royal poursuivra la mise en application et le renforcement des réformes nécessaires pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire. Le gouvernement royal est conscient que maintenir et accélérer le rythme des réformes est une question de vie ou de mort pour le Cambodge. Des progrès doivent être accomplis dans la mise en œuvre des programmes de réforme, avec l'assistance des partenaires pour le développement du Cambodge, pour sortir le Cambodge du cercle vicieux de la pauvreté et lui permettre de regagner son statut de nation forte et fière. Une incapacité à capitaliser sur l'élan pris pour la mise en œuvre des réformes serait non seulement une occasion manquée mais aurait pour conséquence de confiner le peuple à la pauvreté, aux conflits et à l'instabilité.

254. L'objectif principal du gouvernement royal du Cambodge au cours de la troisième législature de l'Assemblée nationale est d'assurer la construction progressive de la société cambodgienne en renforçant la paix, la stabilité et l'ordre social ; de poser les fondements de la démocratie, et promouvoir le respect des droits et de la dignité humaine. Le gouvernement royal favorisera un développement durable et équitable ainsi que le renforcement du tissu social pour faire du peuple cambodgien une population éduquée, culturellement avancée, disposant de moyens de subsistance dignes et vivant en harmonie familiale et sociale. Les principales priorités de la politique du gouvernement royal de la troisième législature de l'Assemblée nationale sont : (i) la promotion de la croissance économique ; (ii) la création d'emplois pour les travailleurs Cambodgiens ; (iii) la mise en œuvre du Plan d'actions de gouvernance pour garantir l'équité, la justice sociale et renforcer l'efficacité du gouvernement royal ; et (iv) la mise en œuvre accélérée de vastes programmes de réforme touchant tous les secteurs pour réduire la pauvreté et contribuer au développement durable.

255. Peu après sa formation, le gouvernement royal de la troisième législature de l'Assemblée nationale a présenté au peuple cambodgien et aux partenaires pour le développement sa Stratégie Rectangulaire, qui expose les modalités de mise en œuvre du programme économique de la politique du gouvernement. La Stratégie Rectangulaire

s'appuie sur les résultats de la *Stratégie Triangulaire* mise en œuvre sous le second mandat. Le succès de la mise en œuvre de la Stratégie Triangulaire a permis une profonde mutation du pays : d'une région d'instabilité, de guerre et de conflits internes en un épicentre de paix durable, de sécurité et d'ordre social, de respect de la démocratie, des droit de l'homme et de la dignité, de coopération et de développement partagé. En un laps de temps très court comparé à l'histoire de bien des pays développés, le gouvernement royal a démontré que le Cambodge était pleinement capable de s'engager sur un pied d'égalité avec ses partenaires dans les questions régionales et internationales. Les résultats obtenus à ce jour renforcent la confiance dans l'avenir du Cambodge et posent les fondements d'une croissance économique durable, d'une augmentation des échanges, du flux des investissements et du tourisme, activités qui génèrent des emplois et des revenus pour les Cambodgiens, contribuant à la réduction de la pauvreté et au bien être de la population.

256. En tant que programme de politique économique du troisième mandat du gouvernement royal, la *Stratégie Rectangulaire* s'appuie sur les composantes clefs des *Objectifs du Développement du Millénaire*, le Plan 2001-2005 de développement socio-économique (SEDP2), la *Stratégie nationale de réduction de la pauvreté* 2003-2005 (NPRS), ainsi que sur d'autres politiques, stratégies, plans et programmes de réforme. Toutes ces stratégies ont été formulées en consultation avec les acteurs nationaux et internationaux, y compris les représentants de la société civile et de la communauté des bailleurs.

257. La Stratégie Rectangulaire forme le programme de politique économique du troisième mandat du gouvernement royal. Pour élaborer cette Stratégie Rectangulaire, le gouvernement a passé en revue et rationalisé les différents programmes de réforme pour en faire un ensemble de mesures cohérentes, systématiques et interdépendantes, facile à comprendre et qui servira d'instrument clef de mise en œuvre et de gestion de la politique économique du pays. Son objectif étant de favoriser la croissance économique, de générer des emplois pour la main d'œuvre cambodgienne, de garantir l'équité et la justice sociale et de renforcer l'efficacité du secteur public par la mise en œuvre du Plan d'actions de gouvernance et de vastes réformes, coordonnées et cohérentes, à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Le gouvernement royal du Cambodge de la troisième législature de l'Assemblée nationale sera ainsi reconnu comme le « *Gouvernement de la croissance, de l'emploi, de l'équité et de l'efficacité ».*

258. La Stratégie Rectangulaire a été présentée par le Premier Ministre Samdech Hun Sen lors du premier Conseil des ministres du nouveau gouvernement. La Stratégie Rectangulaire a été publiée et largement diffusée auprès de tous nos partenaires pour le développement, nationaux et internationaux, et aux représentants de la société civile. En bref, la *Stratégie Rectangulaire* est une structure intégrée de rectangles emboîtés

Premièrement, le noyau de la *Stratégie Rectangulaire* est la **bonne gouvernance** qui s'articule autour de quatre grands axes de réforme : (i) la lutte anti-corruption ; (ii) la réforme judiciaire ; (iii) la réforme de l'administration publique, y compris

décentralisation et déconcentration, et (iv) la réforme de l'appareil militaire, et la démobilisation en particulier.

Deuxièmement, le **cadre pour la mise en œuvre de la Stratégie Rectangulaire** est constitué de quatre éléments : (i) paix, stabilité politique et ordre public ; (ii) partenariats de développement avec tous les acteurs concernés, y compris le secteur privé, les bailleurs et la société civile ; (iii) un cadre financier et macroéconomique favorable ; et (iv) l'intégration régionale et internationale du Cambodge.

Troisièmement, les quatre « rectangles de **croissance** » stratégiques sont : (i) la mise en valeur du secteur agricole ; (ii) la croissance du secteur privé et du marché de l'emploi; (iii) la réhabilitation et la construction de nouvelles infrastructures ; et (iv) le renforcement et le développement des ressources humaines.

Quatrièmement, chaque **« rectangle de croissance »** stratégique a quatre côtés :

- *Rectangle 1 : Mise en valeur du secteur agricole* qui couvre : (i) l'augmentation de la productivité et la diversification des récoltes ; (ii) la réforme foncière et le déminage ; (iii) la réforme du secteur de la pêche ; et (iv) la réforme de l'industrie forestière ;
- *Rectangle 2 : Réhabilitation et construction de nouvelles infrastructures* : (i) poursuite des travaux de réhabilitation et de construction des infrastructures de transport (terre, mer, air) ; (ii) gestion des ressources en eau et irrigation ; (iii) extension du quadrillage énergétique et électrique ; et (iv) développement des technologies de l'information et des communications ;
- *Rectangle 3 : Croissance du secteur privé et marché de l'emploi* : (i) renforcement du secteur privé et promotion des investissements ; (ii) promotion des PME ; (iii) création d'emplois et amélioration des conditions de travail ; et (iv) mise en place d'une protection sociale pour les fonctionnaires, les employés et les travailleurs ;
- *Rectangle 4 : Renforcement et développement des ressources humaines* : (i) renforcement de la qualité du système éducatif ; (ii) amélioration des services de santé ; (iii) promotion de la parité ; et (iv) mise en œuvre de la politique démographique.

259. Ces dix dernières années, le gouvernement royal du Cambodge a fait de sérieux efforts pour réhabiliter et développer le pays et le relever des ruines du génocide Khmer Rouge et des guerres prolongées. Le gouvernement a réussi à rétablir la paix, la stabilité politique, l'ordre public, la démocratie, le respect des droits de l'homme et la stabilité économique. Le gouvernement royal a mis en œuvre un programme complet de réformes qui en dépit de nombreux succès a dû relever d'importants défis et surmonter bien des difficultés et obstacles. Le Cambodge a également réalisé de grands progrès dans son passage d'une économie centralisée vers une économie de marché dynamique, un processus amorcé au milieu des années 1980.

260. Cependant, le plus grand défi de développement que le gouvernement royal doit maintenant relever est la réduction de la pauvreté et l'amélioration des moyens de

subsistance et de la qualité de vie d'une population grandissante. La Stratégie Rectangulaire est l'instrument de la politique économique sur lequel le gouvernement royal s'appuiera dans la seconde moitié de son nouveau mandat pour contribuer à la réduction de la pauvreté et pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire. Le gouvernement royal est conscient qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir et de nombreux obstacles à surmonter pour accéder au progrès et garantir la prospérité durable du pays et de la population. En conséquence, le gouvernement royal de la troisième législature de l'Assemblée nationale continuera de promouvoir l'harmonisation des efforts de la population en faveur de la réduction de la pauvreté.

261. Le gouvernement royal lance un appel à tous les partenaires pour le développement (donateurs, secteur privé, organisations non gouvernementales, société civile ; et fonctionnaires des ministères/ institutions, membres de l'appareil judiciaire, exécutif et juridique, membres des forces armées, autorités à tous les niveaux) et à tous les citoyens pour qu'ils contribuent activement, en collaboration avec le gouvernement royal, à la mise en œuvre du programme de politique économique du gouvernement royal de la troisième législature de l'Assemblée nationale.

4. PRIORITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE RECTANGULAIRE

262. La conception du gouvernement royal du Cambodge pour le développement repose sur une société unifiée, éduquée, au puissant rayonnement culturel, et libérée des ravages de la pauvreté, de l'analphabétisme et de la maladie. Mettre cette conception en pratique nécessite le respect des concepts de justice sociale, de bien être des populations, et de renforcement du capital humain, et l'élaboration et la mise en œuvre de politiques contribuant à la réduction de la pauvreté en favorisant une croissance économique pérenne et la bonne gouvernance.

PRIORITES DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE RECTANGULAIRE
4.1 Bonne gouvernance
4.2 Contexte de mise en œuvre de la Stratégie Rectangulaire
4.3 Croissance

263. La « Stratégie Rectangulaire » du gouvernement royal de la troisième législature de l'Assemblée nationale est conçue pour transformer cette vision en une réalité. Peu après la formation du nouveau gouvernement en juillet 2004, le Premier Ministre Samdech Hun Sen a enjoint à tous les ministères et agences gouvernementales d'élaborer des programmes de mise en œuvre de la Stratégie Rectangulaire. Lors de la réunion préparatoire du GC qui s'est tenue le 10 septembre 2004 au Conseil pour le développement du Cambodge (CDC), le Premier Ministre a prié tous les partenaires pour le développement de travailler en collaboration avec les ministères et agences concernés pour définir les priorités et élaborer les plans d'actions nécessaires à la mise en œuvre des politiques définies dans le cadre de la Stratégie Rectangulaire. Il a été demandé aux sept groupes de travail techniques gouvernement-donateurs (*Joint Government-Donor Technical Working Groups*), nouvellement formés dans le cadre du GC, d'achever leurs travaux à temps pour la 7ème réunion du GC qui se tiendra début décembre 2004. Les priorités de mise en œuvre de la Stratégie Rectangulaire présentées ci-après dans ce rapport doivent donc être considérées comme en cours d'élaboration et sont le fruit des travaux préliminaires des ministères et agences concernés.

4.1 BONNE GOUVERNANCE

264. Pour le gouvernement royal, la bonne gouvernance est la condition préalable et sine qua non à un développement économique durable, caractérisé par l'équité et la justice sociale. Atteindre les objectifs de bonne gouvernance requière la participation active et l'engagement de toutes les sphères de la société, un plus grand partage de l'information, la responsabilisation des personnes, la transparence, l'égalité, l'intégration et l'état de droit. Au cours de son troisième mandat, le gouvernement royal s'attachera à favoriser la mise en œuvre effective de son plan d'actions de gouvernance, qui s'articule autour de quatre axes multisectoriels : (i) la lutte contre la corruption ; (ii) les réformes juridiques et judiciaires ;

BONNE GOUVERNANCE
- *Lutte contre la corruption*
- *Réformes juridiques et judiciaires*
- *Réforme de la fonction publique, y compris décentralisation et déconcentration*
- *Réforme des forces armées, et en particulier démobilisation*

(ii) la réforme de la fonction publique, qui couvre la décentralisation et la déconcentration ; et (iv) la réforme des forces armées et la démobilisation en particulier.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

265. Comme exposé dans le cadre de la Stratégie Rectangulaire, la stratégie du gouvernement royal de lutte contre la corruption repose sur des mesures concrètes pour s'attaquer aux causes du problème. La mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption s'appuiera sur les outils et instruments nécessaires au contrôle et la répression des entités corrompues. Ceci est essentiel car les lois, réglementations et codes de conduite ne suffisent pas à lutter efficacement contre la corruption. En effet, des mécanismes doivent être mis en place pour une plus grande efficacité des services de maintien de l'ordre.

266. Dans le cadre de la **lutte contre la corruption,** le gouvernement royal poursuivra une approche globale, participative, progressive et durable pour s'attaquer à l'origine du problème. Bien que des progrès aient été accomplis dans certains domaines, le GRC doit encore relever de nombreux défis. Pour combattre la corruption, le gouvernement royal appliquera fermement la Loi anti-corruption et mettra en place un organe indépendant de lutte contre la corruption. Le gouvernement royal consolidera également les concepts d'efficacité, de transparence et de responsabilisation des acteurs dans la gestion des finances publiques, en particulier par le renforcement des modalités d'acquisitions publiques et des procédures d'audit. Le gouvernement royal mettra également en œuvre les réformes multi- et trans-sectorielles de gouvernance, en particulier celles dictées par le Plan de gouvernance, élaboré avec la participation active des ministères et institutions gouvernementales, les représentants de la société civile et les partenaires pour le développement. Le gouvernement royal du Cambodge donnera aux ministères et institutions concernés les moyens d'évaluer et de vérifier tous les contrats commerciaux et les accords de concessions pour l'exploitation des ressources naturelles et des biens publics.

267. Les priorités du troisième mandat du gouvernement royal dans la lutte contre la corruption sont :

- Révision du projet de loi anti-corruption et soumission au Parlement dans les meilleurs délais ;
- Renforcement des compétences des institutions concernées pour une gestion et une application efficaces de la loi anti-corruption ;
- Rationalisation des services publics pour limiter les possibilités de corruption, en particulier dans les secteurs liés au commerce, aux échanges et aux investissements ;
- Création d'un Bureau des citoyens qui agira comme mécanisme de contrôle et d'ajustement pour enrayer les activités de corruption ;
- Elaboration et mise en œuvre de codes de déontologie applicables au secteur public ;
- Renforcement de la transparence des procédures d'appels d'offre et d'acquisitions publiques et des modalités d'attribution ;

- Poursuite du renforcement de la gestion des finances publiques ;
- Participations aux actions internationales de lutte contre la corruption, tels que le *Anti-Corruption Action Plan for Asia and the Pacific*.

REFORMES JURIDIQUES ET JUDICIAIRES

268. Comme exposé dans le cadre de la Stratégie Rectangulaire, le gouvernement royal respectera et favorisera l'indépendance et la neutralité du pouvoir judiciaire, conformément à la Constitution. Ceci inclut la mise en œuvre de réformes visant à garantir l'indépendance du Conseil suprême de la magistrature. Le gouvernement royal appuiera la réforme juridique et judiciaire pour renforcer la confiance du public dans l'appareil judiciaire. En mettant l'accent sur des stratégies et priorités détaillées, le gouvernement royal vise au renforcement de la collaboration avec les partenaires pour le développement et à la consolidation de l'état de droit, de l'accès équitable à la justice, à la réduction de la corruption et à créer un environnement favorable de paix et de stabilité.

269. Les priorités du gouvernement royal, telles qu'exposées dans la Stratégie Rectangulaire, sont de :

i. Finaliser et soumettre au Parlement un avant-projet des principales lois : loi sur le statuts des magistrats ; loi sur le fonctionnement des tribunaux ; code pénal et loi sur les procédures pénales ; code civil et loi sur les procédures civiles ; loi sur la composition et le fonctionnement du notariat ; loi sur l'organisation et le fonctionnement des huissiers ; et autres lois et réglementations afférentes à la création du cadre juridique nécessaire pour permettre le positionnement international du Cambodge, en particulier dans le cadre de l'ASEAN et de l'Organisation mondiale du commerce ;
ii. Création de tribunaux spécialisés, en fonction des besoins : tribunal du commerce, tribunal des enfants, tribunal du travail et tribunal administratif ;
iii. Mise en place progressive de tribunaux modèles pour renforcer la qualité et l'efficacité des services juridiques ;
iv. Renforcement des compétences et des responsabilités des magistrats par l'application de la Loi sur le statut des magistrats; renforcement de la discipline par l'application du code de déontologie et la formation continue ;
v. Créations d'établissements de formation pour les greffiers, les huissiers et les notaires ;
vi. Formation et gestion de la police judiciaire ;
vii. Assistance juridique (y compris aide juridique gratuite) pour les sans ressources qui nécessitent protection et assistance juridique et judiciaire ;
viii. Renforcement des mécanismes de résolution des conflits hors circuit juridique, en particulier pour la résolution des conflits liés à la propriété foncière et aux titres de propriétés des terrains non enregistrés au cadastre.

270. Le gouvernement royal est fier des progrès significatifs accomplis ces dernières années. Le plan d'actions pour accélérer la mise en œuvre des réformes judiciaires et juridiques est maintenant en place. Les priorités, à court et moyen termes, de mise en œuvre de ce plan d'actions ont étés identifiées en consultation avec tous les acteurs

concernés. Le gouvernement royal espère que l'esprit de collaboration qui règne entre le Conseil pour la réforme juridique et judiciaire, les partenaires pour développement et la société civile va maintenant s'établir à un niveau supérieur – celui d'une approche concertée - pour permettre la bonne mise en œuvre des réformes juridiques et judiciaires.

REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

271. Le gouvernement royal reconnaît l'importance de la mise en place d'un système administratif neutre, transparent, professionnel et réceptif pour atteindre les objectifs du développement durable. Le Programme national de réforme administrative (NPAR) du gouvernement royal expose les stratégies et politiques envisagées pour la refonte de l'administration et de la fonction publique en un organisme efficace, capable d'appuyer avec succès la mise en œuvre de la politique et du programme économique du gouvernement. Pour renforcer l'efficacité de la fonction publique, les interventions du NPAR cibleront les axes prioritaires suivants :

i. Services liés à la souveraineté de l'Etat (y compris données démographiques, permis et titres de propriété foncière) ;
ii. Services liés aux investissements.
iii. Services de base, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé ;
iv. Services liés à la perception des recettes et à la gestion des dépenses publiques.

272. Le Conseil pour la réforme administrative (CAR) a élaboré un plan d'actions basé sur des études récentes, en consultation avec les ministères et les partenaires pour le développement. Le Plan a été présenté aux partenaires pour le développement lors du séminaire national qui s'est tenu en août 2004. Pour des raisons de planification, les actions qui seront menées dans le cadre du NPAR ont été regroupées en sept catégories d'intervention :

i. Amélioration des services au public ;
ii. Augmentation des salaires ;
iii. Redéploiement de la fonction publique ;
iv. Renforcement de la gestion et du contrôle des ressources humaines ;
v. Mise en œuvre du programme PMG ;
vi. Développement des compétences institutionnelles et humaines ;
vii. Promotion des technologies de l'information et de la communication.

DECENTRALISATION ET DECONCENTRATION

273. Pour tous les gouvernements du monde, définir la juste proportion de décentralisation et de déconcentration en termes de rôles et de responsabilités à tous les niveaux du gouvernement, est un processus permanent. Pour le gouvernement royal du Cambodge, ces problèmes sont rendus encore plus complexes par l'histoire récente du pays. Le gouvernement royal est conscient que la décentralisation au niveau des communes est essentielle non seulement pour renforcer la démocratie à la base, mais également pour améliorer la qualité du service public et favoriser la participation des

communautés dans le processus de développement. Le renforcement du gouvernement au niveau local, une priorité du gouvernement royal, passe par le développement des capacités de gestion au niveau local, l'octroi aux communes de ressources financières adéquates et la promotion d'une culture de participation au processus. Une autre priorité est de s'assurer que les actions de décentralisation et de déconcentration sont mises en œuvre simultanément et que les compétences nécessaires sont développées au niveau des municipalités, des communes, des districts et des provinces pour promouvoir des actions harmonisées et d'intérêt commun au niveau des communautés locales.

274. Pour faire avancer le processus de décentralisation et de déconcentration, les priorités du gouvernement royal sont :

(i) L'élaboration de la Loi Organique définissant les rôles et responsabilités des structures administratives au niveau des districts et des provinces pour accélérer le processus de délégation des responsabilités des ministères centraux vers les structures locales et les provinces ;

(ii) L'élaboration du Cadre logique de décentralisation et de déconcentration ;

(iii) Garantir le déboursement planifié et opportun des fonds, et examiner la possibilité de laisser les communes lever leurs propres fonds par le biais de :

- Transferts de subventions aux budgets communaux ;
- Evaluation et révision, si nécessaire, de la réglementation existante sur les mécanismes de financement des communes, y compris la possibilité pour les communes de générer leurs propres revenus, des contributions locales et le partage des impôts pour le budget communal ;
- Pilotage d'un système comptable décentralisé (CDAS) dans deux départements provinciaux du Trésor ;
- Renforcer les compétences institutionnelles des conseils communaux ;

(iv) Renforcer la coordination entre le gouvernement et les donateurs et entre les donateurs eux-mêmes pour des résultats optimums en termes de stratégies et d'initiatives de mise en œuvre du programme de décentralisation du gouvernement royal et pour maximiser les effets de l'aide apportée dans ce domaine essentiel

REFORME DES FORCES ARMEES

275. Le gouvernement royal poursuivra la mise en œuvre des politiques et programmes définis dans le Livre Blanc de la Défense nationale pour les Forces Armées Royales du Cambodge, y compris la distribution de terres aux soldats démobilisés qui en font la requête, pour y résider et/ou développer une exploitation agricole familiale, conformément au sous décret sur les concessions foncières sociales. Le gouvernement royal s'attachera à réformer et renforcer la police nationale pour un faire un corps professionnel doté de technologies modernes et capable de s'acquitter de ses fonctions dans le respect de la loi et des droits de l'homme, permettant ainsi aux forces de police de servir le public, maintenir la sécurité, l'ordre social et l'harmonie et de protéger les biens et assurer la sécurité des personnes.

4.2 CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE RECTANGULAIRE

CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE RECTANGULAIRE

- *Paix, stabilité politique et ordre public*
- *Partenariats pour le développement*
- *Cadre financier et macroéconomique*
- *Intégration régionale et internationale*

276. La deuxième composante de la Stratégie Rectangulaire porte sur les différents facteurs qui influent sur le contexte de la mise en œuvre de la Stratégie Rectangulaire : (i) paix, stabilité politique et ordre public ; (ii) partenariats pour le développement ; (iii) contexte macroéconomique et financier favorable ; et (iv) intégration régionale et internationale du Cambodge. Les priorités stratégiques afférentes à chacun de ces facteurs sont exposées ci-après :

PAIX, STABILITE POLITIQUE ET ORDRE PUBLIC

277. Comme l'expose la Stratégie Rectangulaire, la paix, la stabilité politique et l'ordre public sont essentiels au renforcement de la stabilité macroéconomique, au développement durable et à la réduction de la pauvreté. Le gouvernement royal s'attachera donc à consolider le contexte actuel de paix, de stabilité politique et d'ordre public, reflétant ainsi la volonté de transition de la société vers le développement et la prospérité et loin des séquelles de la guerre, du génocide et des conflits internes qui ont touchés le Cambodge ces trois dernières décennies.

278. La paix, la stabilité politique et l'ordre public sont des composantes essentielles de la reconstruction de l'Etat et de la mise œuvre des reformes publiques. La priorité du gouvernement sera donc le renforcement, par tous les moyens, d'un environnement favorable à la paix. En outre, le renforcement de la paix, de la stabilité politique et de l'ordre public contribue à promouvoir une « image crédible » du Cambodge, à renforcer la confiance des investisseurs et des touristes et à créer un contexte favorable de génération de revenus pour les populations, des facteurs qui à leur tour favorisent le développement économique dans son ensemble.

PARTENARIATS POUR LE DEVELOPPEMENT

279. Comme énoncé dans la Stratégie Rectangulaire, le renforcement des partenariats avec les acteurs concernés du développement (donateurs, secteur privé et société civile) est une des priorités du gouvernement royal. Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, les travaux du Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), et les initiatives de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le Développement forment les principes de base qui orientent le développement et le renforcement des partenariats avec les donateurs. Le forum gouvernement-secteur privé sera encore renforcé pour une efficacité accrue de ce mécanisme de partenariat entre le secteur public et le secteur privé. La coopération entre l'Etat et la société civile, basée sur l'état de droit pour promouvoir la démocratie, les libertés, l'ordre social et la primauté de la loi, sera également développée. C'est le souhait du gouvernement royal de voir la société civile

devenir un partenaire actif de la construction du pays. A cet effet, le gouvernement royal encouragera les initiatives des organisations non gouvernementales et autres associations dûment enregistrées qui œuvrent en faveur de la population et du pays. Le gouvernement royal se réjouit de la participation des ONG dans le processus d'insertion socioéconomique, de développement et de promotion de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Le gouvernement royal accélérera l'élaboration, la ratification et la mise en application de la Loi sur les organisations non gouvernementales, après consultation avec les institutions et organisations concernées.

280. Pendant son troisième mandat, le gouvernement royal devra relever un défi important tant pour lui-même que pour ses partenaires pour le développement : concevoir et mettre en œuvre des initiatives visant à augmenter l'efficacité de l'aide accorder en direction de la réduction de la pauvreté et des Objectifs de développement du millénaire. Le gouvernement royal aimerait que ses partenaires pour le développement alignent leurs programmes d'assistance sur les priorités de développement du Cambodge et qu'ils harmonisent leurs approches sur la base des principes et directives acceptés lors de divers débats internationaux, et en particulier dans le cadre de l'OCDE/CAD. Le gouvernement royal est convaincu que le recours à des stratégies nationales pour la planification et la gestion de l'assistance publique au développement, associé à l'harmonisation des initiatives des donateurs, non seulement renforcera la responsabilisation nationale en termes d'initiatives de développement mais favorisera également la coordination et l'efficacité de l'aide fournie. Le gouvernement royal encourage également ses partenaires pour le développement à envisager la planification de leurs programmes d'assistance dans un contexte d'approches sectorielles par programme, non seulement afin de d'endiguer la pléthore de projets indépendants qui représentent un lourd fardeau pour les capacités limitées des institutions gouvernementales, mais également pour permettre de se concentrer sur les initiatives d'assistance publique au développement.

281. Le mécanisme des Groupes de travail, conçu pour suivre les progrès accomplis sur des questions spécifiques, est opérationnel depuis 1999. A ce jour, la participation aux groupes de travail s'est limitée aux représentants des donateurs. Certaines interventions ont été menées au cas par cas, en l'absence de tout cadre logique d'intervention. Au cours de l'année écoulée, et au nom du gouvernement royal, le Conseil pour le Développement du Cambodge (CDC) a étudié, en collaboration avec les partenaires pour le développement, les possibilités de restructuration des groupes de travail pour renforcer l'efficacité de l'aide fournie et garantir une plus grande cohérence des interventions d'APD. Le CDC a soumis sa proposition aux partenaires pour le développement en octobre 2003. Un accord de principe pour la restructuration des groupes de travail a été conclu. Ces principes ont été approuvés par le Premier Ministre Samdech Hun Sen lors de la réunion préparatoire du GC qui s'est tenue le 10 septembre 2004 à Phnom Penh.

282. Le gouvernement royal et ses partenaires pour le développement ont décidé la formation de dix-sept Groupes de travail techniques mixtes au niveau sectoriel. Ces groupes seront formés selon les principes suivants :

Premièrement, pour renforcer le mécanisme de responsabilisation et de direction du gouvernement royal, les groupes de travail technique mixtes seront placés sous la direction du ministère ou de l'agence gouvernementale de tutelle et incluront des représentants des autres ministères concernés et des partenaires pour le développement. Le ministre ou /agence en charge du groupe de travail en désignera le président. Sur la base de l'expérience acquise par certains groupes de travail, le président du groupe de travail nouvellement nommé devra faire preuve d'une volonté politique et d'un engagement et être disposé à consacrer du temps à la direction du groupe de travail. Les partenaires pour le développement nommeront quant à eux un coordinateur et son adjoint pour garantir une bonne coordination entre les donateurs et la continuité des activités au sein de chaque groupe de travail.

Deuxièmement, chaque groupe de travail doit définir les attributions (*Terms of reference* - TOF) qui déterminent clairement son rôle et ses responsabilités. Pour garantir la cohérence des actions d'un groupe de travail à l'autre, tous les groupes de travail devront inclure les éléments suivants dans leurs attributions :

i. Chaque groupe de travail élaborera conjointement les stratégies et politiques afférentes au domaine d'intervention du groupe, si elles n'ont pas déjà été définies, pour garantir l'adéquation desdites stratégies et politiques avec la Stratégie Rectangulaire. Les groupes de travail qui ont déjà élaboré leurs stratégies devront les réviser si nécessaire ;
ii. Une fois les stratégies et politiques élaborées, chacun des groupes de travail devra développer un Plan d'actions et identifier les priorités et modalités de mise en œuvre de ce plan. Le plan d'actions sera considéré comme un outil conjoint gouvernement royal / donateurs, pour le suivi des actions du groupe de travail.
iii. Chaque groupe de travail sera responsable de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de son plan d'actions approuvé. Si les ressources mobilisées sont insuffisantes, le gouvernement et les donateurs travailleront ensemble à la redéfinition des priorités en fonction des ressources disponibles ;
iv. Chaque groupe de travail assurera le suivi des actions en fonction d'indicateurs développés pour renforcer l'efficacité de l'aide fournie et pour atteindre les objectifs stratégiques de la Stratégie Rectangulaire et les Objectifs de développement du millénaire.

283. Pour assurer la bonne coordination des 17 groupes de travail techniques mixtes, le gouvernement royal et ses partenaires pour le développement ont également convenu de mettre en place un « Comité de coordination gouvernement/donateurs » (GDCC) qui fournira ses conseils en matière de politique, définira les priorités et proposera des mesures pour résoudre les problèmes soulevés par les groupes de travail techniques mixtes. Le Comité se réunira tous les 3 mois. Le Premier Ministre Samdech HUn Sen a nommé le Ministre d'état, ministre de l'Economie et des Finances et le Premier Vice-président du CDC à la direction du GDCC. Le GDCC sera composé de ministres ou responsables d'agences gouvernementales, des ambassadeurs ou chargés d'affaires et

des responsables des organisations multilatérales. En outre, le GDCC sera assisté d'un secrétariat situé dans les bureaux du Conseil cambodgien pour la réhabilitation et le développement (CRDB) au CDC. Le rôle du secrétariat est d'assurer la liaison avec les groupes de travail techniques, de centraliser leurs rapports d'activité et d'identifier les problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans l'exercice de leurs attributions. Le secrétariat rédigera un rapport d'activité trimestriel (incluant problèmes, défis et recommandations) qui sera soumis au GDCC pour évaluation. Si le GDCC s'avère incapable de prendre des décisions ou de trouver des solutions appropriées, le secrétariat remettra directement son rapport au Chef du Gouvernement royal qui prendra les décisions nécessaires ou émettra des recommandations.

284. Lors de la réunion préparatoire du GC qui s'est tenu le 10 septembre 2004, le Premier Ministre Samdech Hun Sen a également identifié les tâches suivantes, à accomplir par chacun des groupes de travail techniques mixtes avant la prochaine réunion du Groupe Consultatif, prévue début décembre 2004 :

Premièrement, les deux parties doivent finaliser au plus vite la liste des membres et les modalités de fonctionnement des groupes de travail techniques mixtes ;

Deuxièmement, chacun des groupes de travail techniques mixtes doit mesurer les progrès accomplis dans les neuf domaines prioritaires d'évaluation mixte convenus lors du 6ème Groupe Consultatif en juin 2002 et identifier toutes les questions en suspens et défis à relever. Les rapports des groupes de travail techniques seront compilés en un seul document pour présentation lors de la réunion du Groupe Consultatif en décembre 2004.

Troisièmement, chacun des groupes de travail techniques doit élaborer un plan d'actions et développer des indicateurs de progrès, qui seront soumis à l'approbation du Groupe Consultatif qui se réunira en décembre 2004

285. En ce qui concerne l'harmonisation et l'alignement des initiatives des donateurs pour une plus grande efficacité de l'aide fournie, l'année écoulée a vu d'importants changements tant sur la scène internationale qu'au Cambodge. Au niveau international, le Groupe de travail sur l'harmonisation de l'OCDE/CAD a publié son rapport sur les Bonnes pratiques des donateurs, approuvé au Forum de Rome, en février 2003, auquel participaient les responsables des institutions de développement bilatéral et multilatéral, les représentants du FMI et d'autres institutions financières multilatérales et les pays partenaires. Le Forum a également produit une déclaration, connue sous le nom de Déclaration de Rome sur l'harmonisation, par laquelle les partenaires pour le développement s'engagent à soutenir les efforts d'harmonisation pour renforcer l'efficacité de l'aide accordée. Suite au forum de Rome, l'OCDE/CAD a assuré le suivi des engagements pris pour la mise en application de la Déclaration de Rome. L'OCDE/CAD a effectué le recensement des pratiques d'harmonisation et d'alignement dans 14 pays, y compris le Cambodge. Cette étude reposait sur un questionnaire constitué de trois grands chapitres. Après des discussions approfondies au sein du gouvernement, entre donateurs, et entre le gouvernement et les donateurs, le questionnaire a pu être complété. Il a non seulement été remis dans les temps mais le Cambodge a même été le premier pays à renvoyer son questionnaire à l'OCDE/CAD.

286. Le gouvernement royal a également élaboré un plan d'actions pour la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Rome en collaboration étroite et avec l'appui des partenaires pour le développement. Ce plan d'actions est présenté dans le rapport du gouvernement royal, « Construire des partenariats pour le développement : Modernisation de l'approche ». Le gouvernement royal est conscient qu'il devra relever de nombreux défis pour permettre la mise en œuvre de ce plan d'actions. Le plus grands de ces défis est le clivage entre les politiques globales d'harmonisation et d'alignement convenue au niveau national et aux sièges de nos partenaires pour le développement, et les actions nécessaires pour changer les pratiques et comportements des représentations des donateurs dans le pays. En ce qui concerne plusieurs de nos partenaires bilatéraux, les autorités en poste dans la capitale ont déjà élaboré leur plan d'actions pour une harmonisation et un alignement conformes aux principes de l'OCDE/CAD. Il y a quelques mois, à la demande du gouvernement royal, le Conseil pour le Développement du Cambodge (CDC) a demandé au Groupe de travail de l'OCDE/CAD de, non seulement porter ses plans d'actions à la connaissance des pays partenaires, mais également de leur transmettre des rapport périodiques indiquant :

- Si le plan d'actions élaboré dans la capitale d'un pays membre ou au siège d'une organisation multilatérale a bien été transmis aux intervenants qui travaillent sur le terrain ;
- Si les instructions émanant de la capitale d'un pays membre ou du siège d'une organisation multilatérale sont suffisamment claires et détaillées pour que les représentants sur le terrain puisse assurer la bonne mise en œuvre des plans d'actions ; et
- Quelle est l'autorité conférée aux représentations sur le terrain pour mettre en œuvre leur plan d'actions dans un contexte adapté au pays partenaire.

287. Au plan national, le groupe de travail pour le partenariat gouvernement – donateurs, créé à la demande du gouvernement royal lors de la réunion du GC en juin 2002, s'est attaché d'une part à assister l'OCDE/CAD et d'autre part à étudier la question de l'harmonisation dans le contexte cambodgien. Le groupe de travail a commandé trois études début 2003, pour collecter et analyser les informations de fonds nécessaires au lancement du travail sur la question de l'harmonisation. Ces études ont porté sur trois axes : (i) les pratiques de renforcement des compétences utilisées par les partenaires du Cambodge ; (ii) les pratiques et les acquis dans le domaine de la gestion de la coopération pour le développement ; et (iii) l'élaboration de directives opérationnelles de coopération pour le développement. Les deux premières études sont achevées. L'avant projet de la troisième étude est également prêt. Le Conseil pour la réforme administrative et les partenaires pour le développement examinent actuellement l'étude sur les pratiques de renforcement des compétences, avant de parvenir à un consensus sur une série de recommandations et de développer le plan d'actions nécessaire à leur mise en œuvre.

288. Le gouvernement royal est convaincu que la société civile a joué et continue de jouer un rôle important de suivi de la mise en œuvre des actions de réduction de la pauvreté. Les ONG cambodgiennes font partie de la société civile. Il en va de même pour les ONG internationales qui représentent la société civile internationale. Les ONG

peuvent apporter une solide contribution aux plans de réduction de la pauvreté, sur la base de leur expérience dans le domaine du développement, et sont bien placées pour transmettre les besoins et les préoccupations des populations vulnérables aux décideurs. Le gouvernement royal souhaite encourager une participation plus active des syndicats, des associations de minorités ethniques et des associations d'agriculteurs dans le suivi de la mise en œuvre des actions en faveur de la réduction de la pauvreté. Pour mieux cibler les actions visant la réduction de la pauvreté, il faut également accroître la participation des plus démunis et des populations vulnérables au processus de suivi de ces actions. Il faut également renforcer la capacité du Parlement pour lui permettre d'apporter sa contribution de manière concrète.

CONTEXTE FINANCIER ET MACROECONOMIQUE

289. Comme exposé dans la Stratégie Rectangulaire, le gouvernement royal, en s'appuyant sur ses acquis dans le domaine de la gestion macroéconomique et financière, s'efforcera d'atteindre une croissance économique de l'ordre de 6 à 7% par an, de maintenir un taux d'inflation à un chiffre, de conforter la stabilité du taux de change et d'augmenter les réserves en devises. Le gouvernement royal conduira une politique monétaire prudente, y compris un taux de change aligné sur les conditions du marché. La politique de « dé-dollarisation » se poursuivra, conformément au développement des économies locales et internationales

290. Le maintien d'une discipline budgétaire stricte est essentiel au développement d'un environnement macroéconomique et financier propice au renforcement des fondements d'une croissance économique durable et équitable. Les priorités du troisième mandat de gouvernement royal sont :

- L'augmentation de la perception des recettes fiscales et autres, y compris l'application stricte de la loi sur la taxation et autres lois afférentes, telles que la loi sur les investissements ;
- La réduction de la corruption et de l'évasion fiscale ;
- L'abolition de la culture d'évasion fiscale ;
- L'accroissement de l'assiette fiscale ;
- Le renforcement de la gestion des taxes et des services douaniers ;
- La gestion stricte des biens publics, y compris les biens mobiliers et immobiliers ainsi que les entreprises publics et les joint-ventures ;
- La refonte des mécanismes de gestion des finances publiques, et en particulier la rationalisation des dépenses conformément aux principes de transparence, de responsabilité et d'efficacité économique ;
- L'amélioration des mécanismes d'audit et des modalités d'acquisitions publiques, en donnant la priorité aux dépenses à caractère économique et social et aux investissements publics, en particulier ceux destinés aux infrastructures physiques.

291. Pour garantir la bonne mise en œuvre des priorités susmentionnées, au nom du gouvernement royal de la troisième législature de l'Assemblée nationale, le Premier Ministre Samdech Hun Sen a enjoint à tous les membres du gouvernement royal de

respecter en toutes circonstances les dix principes suivants de gestion des finances publiques :

(i) éradiquer la "culture d'exemption et d'évasion fiscale" qui prévaut au Cambodge ;

(ii) prendre les mesures nécessaires pour atteindre ou dépasser les objectifs de recouvrement ;

(iii) transférer sans délais toutes les recettes au Trésor Public - il est interdit aux agents de conserver et utiliser les recettes perçues pour équilibrer des dépenses hors budget, y compris pour équilibrer les dépenses et les recettes, obtenir des emprunts commerciaux du secteur privé ou pour rembourser des dépenses ;

(iv) être courageux et ferme dans la lutte contre toute forme de contrebande et dans le recouvrement des arriérés, en particuliers les arriérés fiscaux ;

(v) cibler les dépenses en fonction des objectifs de développement prioritaires, prendre des mesures strictes pour éviter les dépenses inutiles ou inopportunes, faire des économies budgétaires et réduire le gaspillage ;

(vi) renforcer l'application des lois et réglementations régissant les acquisitions publiques ;

(vii) renforcer le contrôle de la gestion budgétaire (des recettes comme des dépenses), en incluant des audits du ministère de l'Economie et des Finances, renforcer les audits internes dans les ministères et institutions et les missions d'audit externes ;

(viii) il est interdit de sous traiter à toute compagnie en retard sur le paiement de ses impôts et de signer tout contrat ayant des incidences sur les recettes et les dépenses de l'Etat sans la participation et l'accord préalable du ministère de l'Economie et des Finances ;

(ix) il est interdit de contracter des crédits commerciaux ; et

(x) prendre des mesures fermes pour renforcer la gestion de tous les biens publics en faisant pleinement appliquer les lois et réglementations relatives à la gestion des biens publics.

292. Le gouvernement royal est conscient qu'augmenter l'épargne est essentiel au développement économique à long terme du pays. Par conséquent, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de mesures visant à renforcer le système bancaire du pays en améliorant la gestion, en renforçant le contrôle et le suivi du secteur bancaire et en favorisant la mobilisation de l'épargne pour le financement de projets d'investissements privés et ainsi promouvoir la croissance économique. Le gouvernement royal poursuivra le renforcement du secteur financier en zone rurale pour développer les services financiers y compris les prêts à faible taux d'intérêts, dans le cadre de l'économie de marché, en s'appuyant sur l'expérience des autres pays de l'ASEAN dans le domaine de la fourniture de services financiers destinés aux populations défavorisées, aux foyers à faibles revenus et aux petites et moyennes entreprises qui favorisent le développement rural et relèvent le niveau de vie dans les zones rurales ou reculées. En outre, le gouvernement royal prendra les mesures indispensables à l'élaboration des lois et des réglementations et au renforcement des compétences institutionnelles nécessaires à la mobilisation des ressources locales : refonte du système d'imposition, renforcement des banques commerciales et du secteur de l'assurance et mise en place d'un marché

financier en adéquation avec le *Plan de développement du secteur financier 2001-2010,* élaboré avec l'assistance technique de la Banque asiatique de développement et adopté par le gouvernement en août 2001.

293. Actions prioritaires du ministère de l'Economie et des Finances (MEF) :

i. Perception et gestion des recettes :

- Mise en place de mesures de renforcement des compétences du MEF en matière d'élaboration de politiques, et de mécanismes de gestion intégrée du budget ;
- Mise en place du cadre de mobilisation et d'affectation des recettes à tous les échelons administratifs et de directives pour l'augmentation de la perception des recettes au niveau des provinces et des communes ;
- Elaboration d'options d'approche intégrée, à court et moyen termes, en vue de l'élaboration du cadre logique des dépenses à moyen terme (MTEF) ;
- Elaboration d'options pour la mise en place d'un cadre de gestion intégrée du budget, qui sera utilisé lors de l'élaboration du budget national et du suivi de la mise en œuvre du budget ;
- Identification des arriérés (fiscaux ou non) pour une collecte efficace des recettes ;
- Renforcement des procédures d'audit (y compris d'audit interne des ministères/départements et d'audits externes), et des procédures d'inspection (y compris du gouvernement royal et du MEF) pour la gestion du budget national, et pour la collecte des recettes en particulier ;

ii. Collecte des recettes par le service des Douanes :

- Augmentation de la collecte des recettes douanières : (a) application stricte de la loi pour les personnes réputées pour leurs infractions à la réglementation, et pour les produits à risque ; et (b) application stricte des directives du gouvernement royal en matière de prévention et de lutte contre la contrebande ;
- Mise en œuvre de stratégies et de mécanismes de gestion des risques pour lutter contre la contrebande et les activités illégales dans les zones frontalières ;
- Renforcement du cadre juridique et application des nouvelles lois régissant les procédures douanières, y compris élaboration de politiques douanières ; élaboration de directives régissant les procédures douanières ; et formation des agents des Douanes ;
- Mise en œuvre d'un plan d'actions des Douanes détaillé pour l'analyse des recettes et la collecte de données et élaboration de statistiques fiables sur les recettes et les échanges ;
- Informatisation du service des Douanes et élaboration de mesures à court terme pour l'automatisation des douanes, y compris cadre juridique et procédures se rapportant à la formation et à l'élaboration du projet ;
- Identification et mise en œuvre de mesures visant au renforcement du service des Douanes, y compris la mise en place d'un système de primes et d'avantages sociaux pour les agents des douanes ;

iii. Perception des recettes fiscales :

- Augmenter la perception des recettes fiscales par la mise en œuvre de la loi sur la fiscalité et d'autres textes afférents, tels que les amendements à la loi sur les investissements au Royaume du Cambodge ;
- Continuer à élargir l'assiette fiscale en étendant le principe de « *Régime réel* » à d'autres provinces et municipalités, et renforcer l'application de la TVA et des mécanismes de recouvrement de la TVA ;
- Renforcer les compétences d'analyse et de prévision des recettes fiscales pour l'élaboration de nouvelles politiques visant à augmenter la perception des recettes fiscales ;
- Elaborer des procédures visant à faciliter la diffusion de l'information, en particulier l'information sur les gros contribuables et entre le service des Douanes et le service des Impôts ;
- Favoriser l'utilisation du système bancaire pour le paiement des impôts, en particulier pour les gros contribuables ;
- Renforcer l'administration des taxes au sein du service des Impôts ;
- Renforcer les audits fiscaux, en particulier pour les gros contribuables ;
- Renforcer la gestion et la collecte des arriérés fiscaux, y compris par la mise en place d'un système informatisé pour mener des audits fiscaux *in situ* ou pour les paiements ;
- Renforcer les compétences du service des Douanes : restructuration et recrutement de personnel ; renforcement des services destinés aux contribuables ; formation ; audits internes ; et fourniture de l'équipement nécessaire ;
- Renforcer les mécanismes de vérification de l'information en vue du passage du régime estimé au régime réel

iv. Perception et gestion des recettes non fiscales :

- Mise en place de mesures immédiates pour le renforcement du cadre juridique et institutionnel de gestion et de collecte des recettes non fiscales ;
- Renforcement de la gestion des biens de l'état.
- Renforcement de la gestion des modalités de privatisation des biens publics, conformément aux lois et réglementations en vigueur ;
- Mise en place de mesures immédiates pour (a) augmenter la collecte des recettes non fiscales découlant de la location ou de la vente des biens immobiliers, y compris renforcement des procédures de contrats et de baux ; (b) augmenter la collecte des recettes non fiscales dues par les entreprises d'Etat, en renforçant le cadre de gestion de ces entreprises ; (c) augmenter la collecte des recettes non fiscales découlant de la vente de biens ou de services publics ; et (d) augmenter la collecte des recettes non fiscales découlant de la gestion des ressources naturelles ;
- Renforcement de la gestion et de la collecte des recettes découlant de la loterie et du pari, en s'appuyant sur l'expérience internationale pour des options permettant une augmentation des recettes sur ces activités ;
- Renforcement du cadre juridique régissant l'exploitation des casinos et augmentation de la collecte des recettes proportionnellement aux profits

réalisés par les casinos, en renforçant les compétences des agents responsables de cette tâche ;

- Elaboration et mise en œuvre de procédures qui octroient au MEF le pouvoir de décision finale sur tous les contrats et accords de concession, pour augmenter les recettes provenant des concessions et prévenir les effets négatifs sur le budget national ;
- Application stricte de mesures disciplinaires à l'encontre des ministères, institutions ou officiels en charge de la perception des recettes qui ne transfèrent pas ces recettes dans les caisses de l'Etat ou conservent ces recettes pour les dépenser hors du cadre budgétaire prévu ou en contravention avec les procédures juridiques établies ;
- Auditer et inspecter les mécanismes de gestion des recettes non fiscales au sein des ministères et services concernés et au sein des entreprises d'Etat.

294. Améliorer la gestion des finances publiques est essentiel au renforcement de la bonne gouvernance. En conséquence, le GRC a clairement exposé sa vision pour la gestion des finances publiques (GFP), et les étapes nécessaires pour transformer cette vision en réalité. Le programme de reforme de la GFP repose sur quatre axes, par ordre de priorité : (i) un budget plus crédible ; (ii) une responsabilisation financière effective ; (iii) que le programme politique du GRC soit financièrement abordable et que les priorités soient hiérarchisées ; et (iv) que les dirigeants du GRC soient rendus responsables des performances du programme. Dans le cadre de la réforme de la GFP, le GRC pilotera une initiative basée sur le mérite, et entreprendra la refonte nécessaire du ministère de l'Economie et des Finances pour soutenir les efforts de réforme. Le GRC supporte activement l'approche SWAP, approuvée en collaboration avec les partenaires pour la mise en œuvre du programme de réforme. Cette approche permettra au Cambodge de jouer pleinement son rôle et permettra au ministère de l'Economie et des Finances de regrouper les différentes stratégies et acquis des différents programmes de développement et divers éléments tirés des réformes en cours pour les reformuler en un programme intégré et consolidé de réforme de la GFP.

INTEGRATION REGIONALE ET INTERNATIONALE DU CAMBODGE

295. Le gouvernement royal continuera de promouvoir l'intégration régionale et internationale du Cambodge, en s'attachant tout particulièrement à réduire l'écart de développement qui existe entre les pays membres de l'ASEAN, en favorisant la mise en œuvre conjointe des différentes composantes du programme d'intégration à l'ASEAN (*Initiative for ASEAN Integration*) adopté lors des sommets de l'ASEAN, et en particulier les projets et mesures adoptés lors du 8ème sommet de l'ASEAN qui s'est tenu à Phnom Penh en novembre 2002. Le gouvernement royal continuera de participer activement à la mise en œuvre des programmes de la Sous-région du grand Mékong, et en particulier les projets phares adoptés lors du 1er sommet du programme de coopération de la Sous-région du grand Mékong, qui s'est tenu à Phnom Penh en novembre 2002 ; les projets élaborés dans le cadre des « Triangles de développement » unissant le Cambodge, le Vietnam et le Laos, et le Cambodge, le Laos et la Thaïlande ; et la « stratégie de

coopération économique » entre le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et le Myanmar. Pour capitaliser sur les bénéfices de l'intégration internationale, la Cambodge doit renforcer ses compétences institutionnelles de mise en œuvre de stratégies de coopération avec les pays voisins, telles que le concept de « Quatre pays – une économie », la création de triangles de croissance et la création de zones économiques transfrontalières.

296. Il est mondialement reconnu que le libre échange contribue de manière significative à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du niveau de vie des populations. En conséquence, le gouvernement royal poursuivra la libéralisation du marché pour permettre la libre circulation des biens et des services à l'intérieur du pays mais également entre le Cambodge et ses partenaires régionaux et internationaux. L'accès illimité des produits cambodgiens aux marchés internationaux permettra de développer une économie d'échelle et des perspectives d'investissement qui à leur tour génèrent des emplois et des revenus et favorisent la croissance économique, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté. En effet, l'entrée du Cambodge dans la zone de libre échange de l'ASEAN (*ASEAN Free Trade Area*) et son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, sont des étapes clefs du développement et du processus de réhabilitation du Cambodge.

297. Le gouvernement royal s'acquittera de ses obligations envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC), conscient que l'adhésion du Cambodge à l'OMC nécessite un travail important d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre des lois, règles, procédures et autres mécanismes d'évaluation de l'impact sur la protection des échanges ; d'études sur la production rizicole et les débouchées agricoles ; d'analyse de la chaîne de la production agricole ; de développement de l'artisanat, de l'approvisionnement en eau potable, des pêches, du tourisme et autres industries à fort besoin en main d'œuvre dont le Cambodge peut bénéficier dans le cadre de l'OMC. Le gouvernement royal s'est fermement engagé à saisir cette opportunité pour entreprendre des réformes profondes dans tous les secteurs.

4.3 CROISSANCE

CROISSANCE

- *Secteur agricole*
- *Réhabilitation et reconstruction des Infrastructures*
- *Développement du secteur privé et marché de l'emploi*
- *Renforcement des compétences et développement des ressources humaines*

298. Le troisième axe de la Stratégie Rectangulaire est constitué de quatre « rectangles de croissance » stratégiques. Ces quatre rectangles exposent la stratégie du gouvernement royal pour accélérer la croissance : (i) renforcement du secteur agricole ; (ii) croissance du secteur privé et marché de l'emploi ; (iii) réhabilitation et construction des infrastructures ; et (iv) renforcement des compétences et développement des ressources humaines. Les stratégies et priorités afférentes à chaque domaine d'intervention sont exposées ci-après.

4.3.1 SECTEUR AGRICOLE

SECTEUR AGRICOLE
- *Productivité améliorée et diversification de l'agriculture*
- *Réformes foncières et déminage*
- *Réformes des pêches*
- *Réformes forestières*

299. Le premier « rectangle de croissance » stratégique du quatrième axe de la Stratégie Rectangulaire est le développement du secteur agricole, pilier de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté et du développement économique durable. La stratégie de développement du secteur agricole du gouvernement royal s'articule autour de quatre axes principaux: (i) amélioration de la productivité et diversification de la production agricole ; (ii) réforme foncière et déminage ; (iii) réforme des pêches ; et (iv) réforme du secteur forestier.

AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE

300. En ce qui concerne le secteur agricole, la première priorité du gouvernement royal est de renforcer la productivité du secteur agricole et de diversifier les cultures pour permettre au secteur agricole de devenir le moteur de la croissance économique et des efforts en faveur d'une réduction de la pauvreté. Les politiques exposées dans le cadre de la Stratégie Rectangulaire pour améliorer la productivité et diversifier le secteur agricole, incluent :

- Changer de cap : d'une agriculture « expansionniste » ou « d'expansion » vers une agriculture « intensive », en particulier en augmentant le rendement des surfaces cultivées actuelles ;
- Créer un environnement favorable à la participation du secteur privé dans le domaine agricole, en accélérant la distribution des terres et la délivrance des titres de propriétés dans le cadre des concessions foncières sociales, en particulier dans les zones rurales ;
- Mettre en place des systèmes d'irrigation et améliorer la gestion de l'eau pour une productivité accrue des systèmes existants afin de réduire la vulnérabilité des communautés face aux catastrophes naturelles ;
- Etendre les services d'appui, tels que la recherche agricole et les services liés à l'extension ; le développement de débouchés pour les produits agricoles ; la distribution de facteurs de production, graines et engrais ; et le développement de structures de micro crédit dans les communautés rurales ;
- Orienter les investissements publics et encourager les investissements privés en direction du secteur agricole pour augmenter la production agricole tout en veillant à rehausser la qualité des produits agricoles cambodgiens au niveau des normes internationales ;
- Développer les zones frontalières ou reculées pour lutter contre l'exode rural ;
- Aménager les centres provinciaux déjà dotés d'infrastructures fiables, pour promouvoir l'économie locale et fournir un moyen de subsistance aux populations des provinces ;
- Promouvoir les initiatives « un village – un produit » pour stimuler la créativité et redonner confiance aux populations rurales. Cette politique s'articule autour de quatre axes : (i) encourager les méthodes de production adaptées à un

environnement villageois et aux besoins du marché ; (ii) faciliter l'identification de débouchés, financements et transferts de technologie appropriés ; (iii) appuyer le développement des ressources humaines et la formation à la gestion ; et (iv) faciliter la création de communautés agricoles pour garantir la stabilité des prix de la production agricole.

301. Pour moderniser le secteur agricole, le gouvernement royal prendra les mesures suivantes :

En premier lieu, augmenter la part des investissements publics pour l'agriculture et le développement rural, en particulier au niveau provincial et local en ce qui concerne les systèmes d'irrigation, les routes et autres infrastructures rurales. Dans la mesure du possible, les travaux seront entrepris et supervisés par les conseils communaux.

En second lieu, encourager la participation active du secteur privé dans les entreprises agricoles et villageoises pour des sous-secteurs d'activités clefs, tels que l'aquaculture commerciale à petite échelle, la culture et l'élevage du bétail et l'agroalimentaire (transformation, stockage après récolte, mécanisation).

Troisièmement, accélérer et stabiliser la croissance agricole globale par le développement durable de produits à forte valeur ajoutée.

Quatrièmement, augmenter les investissements et dépenses budgétaires au niveau local dans les domaines suivants : (i) services visant à augmenter la productivité des agriculteurs ; (ii) systèmes d'irrigation détenus et gérés par les agriculteurs ; (iii) entreprises rurales ; (iv) renforcement des compétences et des capacités de prêts aux entreprises agricoles et agroalimentaires ; (v) investissements publics décentralisés et budgétisation et services déconcentrés pour le secteur agricole ; et (vi) fonds tournants destinées aux agriculteurs et gérés conformément aux pratiques de micro finance.

302. Actions spécifiques :

i. Poursuivre la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau : réhabilitation les systèmes d'irrigation existants ; construction de nouveaux systèmes d'irrigation performants ; renforcement de la gestion des systèmes d'irrigation ;
ii. Augmenter le cycle annuel des cultures, y compris deux cultures par an dans les plaines, et étendre la production agricole aux zones déminées et aux terres inutilisées ;
iii. Mettre l'accent sur la sécurité alimentaire et augmenter la production alimentaire, en particulier pour le riz et les cultures secondaires ;
iv. Rehausser la qualité des produits agricoles et promouvoir le développement de l'agro-industrie pour augmenter la valeur ajoutée et les revenus des agriculteurs ;
v. Etendre la couverture des institutions de micro finances aux agriculteurs ;

vi. Renforcer la diversification et l'intensification agricole, par l'amélioration de la qualité des sols, de la protection des cultures, de l'approvisionnement en graines et la mécanisation (production et récolte) ;
vii. Renforcer l'appui aux services essentiels, tels que l'accès aux marchés, la recherche et l'information et les coopératives agricoles ;
viii. Améliorer le système des récoltes, y compris diversification des cultures et de l'élevage par le biais des initiatives « un village – un produit » ;
ix. Contrôler et juguler la propagation des maladies infectieuses ;
x. Garantir la santé publique par le contrôle des animaux et des produits d'origine animale ;
xi. Développer des produits de qualité et sains, pour garantir la santé publique tout en répondant aux besoins du marché ;
xii. Renforcer et développer l'élevage, et transformer les excréments d'origine animale ;
xiii. Encourager la privatisation des plantations d'hévéas appartenant à l'Etat ;
xiv. Promouvoir le développement de l'hévéaculture par les petits exploitants ; les investissements dans ce secteur ; et l'amélioration de la gestion du secteur.

303. Pour appuyer le **développement rural** le ministère du Développement Rural continuera de : (i) remplir son rôle de catalyseur et de coordinateur en travaillant avec les ministères concernés, les organisations internationales, les ONG et le secteur privé pour coordonner leurs actions dans les zones rurales et appuyer les programmes d'aide internationale ; et (ii) mettre directement en œuvre les projets ou programmes nécessaires au développement de l'économie de marché dans les communautés rurales. Le MDR favorisera le développement des ressources humaines, la création de structures de développement rural (en particulier la formation des comités de développement villageois) et la gestion de l'information et de la communication. Le ministère poursuivra également la mise en œuvre de programmes de construction et rénovation du réseau routier, d'approvisionnement en eau propre, de sensibilisation à la santé, d'expansion des mini réseaux d'irrigation, de sécurité alimentaire, de promotion du crédit rural et de développement villageois.

REFORME FONCIERE ET DEMINAGE

304. Comme exposé dans la Stratégie Rectangulaire, l'eau et le foncier sont les deux ressources naturelles fondamentales du développement socioéconomique et de la réduction de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales. Les politiques exposées dans le cadre de la Stratégie Rectangulaire sur la réforme foncière et le déminage sont les suivantes :

- Poursuivre la mise en application de la Loi foncière pour favoriser un système efficace et équitable de gestion, de distribution et d'utilisation des terres, y compris enregistrement et distribution des terres ; sécurisation du droit de jouissance ; élimination des implantations et accaparations illégales ; et lutte contre la concentration foncière à des fins spéculatives ;

- Examen des terres publiques inoccupées ou inexploitées, et des terres publiques illégalement occupées par des entreprises privées, en contravention avec la réglementation en vigueur ;
- Renforcement du droit de jouissance à la terre pour les personnes nécessitant de petites parcelles pour l'habitat ou la production familiale dans le cadre des concessions foncières sociales, pour aider les foyers démunis et les populations vulnérables ;
- Poursuite des activités de déminage conformément aux normes de sécurité internationales et dans le respect des obligations internationales pour permettre la bonne mise en œuvre du programme national de déminage, en toute sécurité.

305. **Réforme foncière :** le Conseil pour la politique foncière et le ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de la Construction mèneront les actions spécifiques suivantes :

- Elaboration d'une politique foncière détaillée en s'appuyant sur le document *Interim Paper on Land Policy Framework* et les acquis de la mise en œuvre du projet de gestion et d'administration du territoire ;
- Elaboration de politiques et procédures pour l'enregistrement des droits fonciers des populations ethniques ;
- Elaboration de politiques et d'un sous décret sur l'aménagement du territoire public et les Concessions foncières économiques ;
- Elaboration d'un système d'évaluation des terrains ;
- Poursuite du développement de la politique définie dans le cadre du document *Circular on Co-ownership Registration and Right of Way* (Copropriété et droit de passage) ;
- Amendement à la loi de 1994 sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme et la construction ;
- Circulaire sur l'application de l'article 18 de la Loi foncière, pour récupérer les terrains publics illégalement occupés ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre des concessions foncières sociales, le ministère poursuit l'élaboration de directives sur l'identification des terres et des groupes bénéficiaires et pour le développement intégré ;
- Elaboration de normes de construction et d'urbanisme ;
- Elaboration de la Politique nationale de logement ;
- Mise en place du cadre réglementaire de gestion des données, NSDI (*National Spatial Data Infrastructure*) ;
- Elaboration de normes topographiques et cartographiques ;
- Poursuite des études et recherches sur les questions foncières, telles que l'économie des terrains publics, étude foncière de base et évaluation de l'impact social ;
- Adoption de la déclaration commune sur le rôle et les responsabilités des administrations communales au niveau du cadastre ;
- Elaboration du projet de manuel sur la « Gestion par les autorités locales des questions foncières, de l'administration des terres et de la construction » ;
- Poursuivre les modalités de délimitation des limites des communes/ *sangkat* -

un projet pilote a été lancé puis étendu à l'ensemble du pays – et impression des plans des communes/*sangkat*.

306. Développement institutionnel :

- Restructuration du ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de la Construction pour satisfaire aux exigences de la globalisation du progrès des technologies de l'information et pour garantir un service public efficace ;
- Développement des ressources humaines, y compris : (1) renforcement des compétences dans les domaines technique, juridique, de gestion et d'encadrement ; (2) renforcement du système éducatif de la faculté de Gestion et d'Administration Foncière ; (3) élaboration d'un programme interne de niveau diplôme universitaire, pour renforcer les compétences au niveau des districts ;
- Elaboration et mise en œuvre de la politique de transparence et de responsabilisation des fonctions de base, pour renforcer les mécanismes de bonne gouvernance ;
- En actualisant les manuels existants, formation de 350 officiers au cadastrage systématique des terrains, de 100 contrôleurs qualité, de 6 techniciens en ortho-photographie, de 2000 officiers pour les comités administratifs, de 100 fonctionnaires au cadastrage sporadique des terrains, de 365 facilitateurs provinciaux/municipaux pour la planification participative de l'utilisation des terres et de 40 employés des provinces/communes au Plan stratégique de développement des districts.
- Mise en œuvre de la politique de déconcentration. Après évaluation des compétences et du champ des responsabilités, le ministère déléguera le pouvoir de signature des documents du cadastre à trois départements provinciaux supplémentaires ;
- Le ministère prépare actuellement la conception et la construction d'un nouveau ministère, de la faculté de Gestion et d'Administration Foncière, de six départements provinciaux et municipalités, et de 12 bureaux fonciers au niveau des districts/ Khan ;
- La faculté de Gestion et d'Administration Foncière accueillera environ 30 à 40 étudiants pour l'année universitaire 2004-2005.

307. Programme de délivrance des titres de propriété et développement des mécanismes d'enregistrement au cadastre et de résolution des conflits fonciers :

- L'objectif du ministère est de délivrer environ 300.000 titres de propriété (enregistrement systématique et sporadique) d'ici à 2005 et **1 million de titres d'ici à 2007**, pour garantir le droit à la propriété, réduire les conflits fonciers et favoriser l'accès au crédit à l'investissement. En outre, le ministère continue de promouvoir une culture d'enregistrement au cadastre et la réduction des transactions informelles de biens immobiliers, favorisant ainsi l'émergence de services efficaces et transparents ;
- Augmenter les sources de revenus par le biais de taxes sur le transfert de la propriété foncière ; taxes sur les terrains inexploités ; taxes sur la valeur

ajoutée en cas de changement d'activité ; et frais de cadastre ;

- Création de réseaux géodésiques, horizontaux et verticaux, sur l'ensemble du pays et cartographie ortho-photoraphique du pays ;
- Enregistrement de sites spécifiques d'intérêt public, tel que le site d'Angkor ;
- Renforcement des mécanismes de résolution à l'amiable des conflits fonciers (par l'intermédiaire de la commission du cadastre), y compris aide juridique pour les plus démunis et système d'évaluation et de suivi à l'échelle du pays.

308. **Aménagement du territoire** : Le ministère améliore le climat des investissements grâce à une gestion efficace des terrains publics ; une politique de zonage ; une planification régionale, urbaine et nationale intégrée ; et des projets pilotes de cartographie des terrains publics dans deux districts. Le ministère continue d'appuyer l'élaboration et la coordination de programmes stratégiques de développement dans quatre districts situés aux zones frontalières et dans 20 autres districts ; et travaille à la finalisation des schémas directeurs et des projets de zonage qui n'ont pas encore été adoptés. Le ministère apporte des conseils en matière de développement foncier et de conversion des terres et contribue également au zonage de la zone protégée d'Angkor.

309. Concessions foncières : sur la base des projets pilotes existants et des conclusions de l'Etude d'évaluation de l'impact sur la pauvreté du projet de concessions foncières sociales, le Conseil pour la politique foncière, en collaboration avec les partenaires pour le développement, élabore actuellement le Programme d'octroi de terres pour un développement économique et social (LASED) dont bénéficieront au moins 10.000 ménages. Ce programme contribuera à promouvoir les efforts de création d'emplois et l'accès à la propriété foncière pour les populations qui ne possèdent pas de terres ; renforcer les liens entre petits, moyens et gros propriétaires fonciers par la promotion de programmes agroalimentaires et industriels, des mesures qui contribueront à la création d'emplois dans les secteurs agricoles et non agricoles dans le cadre de partenariats entre le secteur privé et le secteur public (PPP).

310. Construction : pour contribuer à la construction des infrastructures, le ministère délivrera les permis de construire nécessaires, en toute transparence et avec efficacité, tout en encourageant le recours à des styles d'inspiration khmère ; en outre, il délivrera les permis nécessaires aux entreprises de construction et aux sociétés de conception.

311. **Déminage :** le Cambodge est encore l'un des pays les plus minés au monde. Les mines et munitions non explosées, vestiges de la guerre du Vietnam et des conflits ultérieurs, causent la mort de centaines de personnes chaque année. L'objectif du gouvernement royal est de déminer et nettoyer toutes les zones à forte concentration de mines et de munitions non explosées d'ici à 2012, et de débarrasser le pays de toutes mines et munitions non explosées d'ici à 2020.

312. L'agence *Cambodia Mine Action Agency* (CMAA) a remis à jour son Plan quinquennal d'actions de déminage (2004-2008) pour atteindre les objectifs de déminage fixés par le gouvernement royal. La CMAA mettra en œuvre les actions suivantes :

i. Hiérarchiser les priorités de déminage dans les zones les plus touchées, et compléter le déminage et l'enlèvement des munitions non explosées d'ici à 2009 ;
ii. Collaborer avec les acteurs du déminage pour mener des études techniques topographiques à partir de 2005 ;
iii. Renforcer les compétences de déminage de la RCAF;
iv. Collaborer avec les acteurs concernés pour mener des actions éducatives de sensibilisation aux risques des mines ;
v. Informer tous les acteurs concernés de l'avancement des travaux de déminage et du recensement des sites contaminés ;
vi. Améliorer la rentabilité des opérations de déminage à partir de 2006 ;
vii. Assurer les suivi post-déminage à partir de 2005 ;
viii. Assurer le respect des normes *Cambodian Mine Action Standards* à partir de 2005.

REFORME DES PECHES

313. Le poisson est un élément essentiel de la vie de millions de Cambodgiens en termes d'alimentation, de source de revenues et de subsistance. Les priorités du gouvernement royal, telles qu'énoncées dans la Stratégie Rectangulaire, sont les suivantes :

i. Favoriser le développement communautaire de l'industrie de la pêche, en donnant les moyens nécessaires aux communautés locales de promouvoir la participation active, directe et équitable des agriculteurs dans la planification, la mise en œuvre et la gestion des programmes de pêche ;
ii. Convertir les lots de pêche dont les contrats de concession sont arrivés à terme, en réserves de poissons pour augmenter les ressources en poissons et protéger les espèces menacées ;
iii. Etendre les lots de pêche communautaires et promouvoir l'aquaculture pour répondre à une demande croissante et réduire la pression sur les ressources en poissons.

REFORME FORESTIERE

314. L'objectif du gouvernement royal est de garantir la gestion durable des forêts. A cette fin, la stratégie du gouvernement s'articule autour de trois grands axes :

i. *Gestion durable des forêts* pour garantir le contrôle strict et rationnel de l'exploitation des forêts, conformément aux pratiques internationales dans ce domaine, qui requièrent la constitution de réserves suffisantes pour répondre aux besoins de la consommation nationale, prévenir les périodes de sécheresse et les inondations et constituer des zones marécageuses qui forment des réserves de poissons ;
ii. *Système de zones protégées* pour protéger la biodiversité et les espèces menacées ;
iii. *Exploitation forestière communautaire* fiable, transparente et gérée au niveau local.

315. Pour atteindre ses objectifs en matière de gestion durable des forêts, le gouvernement royal s'est fixé les priorités suivantes :

i. Renforcement de la gestion et de la protection des forêts :
   a. Rationalisation et classification des forêts restantes pour garantir la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité, en adoptant et appliquant le sous décret sur la classification des forêts ;
   b. Renforcement de l'application de la réglementation sur les forêts, et en particulier de la directive gouvernementale nº 01 BB en date du 9 juin 2004, sur la lutte les mesures de répression contre le déboisement et l'empiètement sur les forêts ;
   c. Renforcement des stratégies de protection, telles que : forêts protégées ; gestion des bassins hydrographiques ; génétique et protection des espèces sauvages ; écotourisme ; et autres projets de protection avec la participation des populations locales et en s'appuyant sur des plans de gestion performants ;
   d. Application stricte des techniques de gestion des forêts, y compris la gestion et l'utilisation durables des ressources et concessions forestières ;
   e. Education et campagnes de sensibilisation aux ressources forestières ;

ii. Contribution au développement socioéconomique :
   a. Revaloriser l'incidence socioéconomique de la protection des forêts et de la biodiversité ;
   b. Favoriser les exploitations plantées par l'homme en substitution aux forêts nationales, en encourageant les investissements privés et la participation des populations ;
   c. Optimiser les mécanismes d'utilisation, de transformation et de commercialisation des produits de la forêt pour répondre à la demande locale et à l'export ;
   d. Promouvoir le reboisement et la protection des arbres ;

iii. Contribution à la réduction de la pauvreté :
   a. Renforcer la protection juridique des droits des communautés à la gestion des forêts pour garantir la sécurité alimentaire et favoriser la réduction de la pauvreté. Ces droits sont protégés dans le cadre de la Loi sur les forêts et autres réglementations afférentes ;
   b. S'assurer que les communautés locales bénéficient de l'utilisation et de la gestion des ressources forestières ;

iv. Renforcement des compétences et de la bonne gouvernance :
   a. Poursuivre le renforcement des compétences institutionnelles à tous les échelons ;
   b. Campagnes d'éducation, de formation et de sensibilisation auprès des communautés locales pour promouvoir la participation des communautés dans la protection et la gestion durable des forêts ;
   c. Renforcer les compétences à tous les échelons de l'administration des Forêts pour que les agents concernés puissent s'acquitter de leurs responsabilités en collaboration avec les institutions concernées.

4.3.2 REHABILITATION ET RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES

REHABILITATION ET RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES

- *Réhabilitation et construction des infrastructures de transport*
- *Ressources en eau et gestion des systèmes d'irrigation*
- *Développement du secteur de l'énergie et réseau électrique*
- *Développement des TIC*

316. La réhabilitation et la reconstruction des infrastructures constitue le second des quatre « rectangles de croissance » de la Stratégie Rectangulaire. Les quatre grands axes de ce rectangle de croissance sont : (i) la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures de transport ; (ii) la gestion des ressources en eau et des systèmes d'irrigation ; (iii) le développement des réseaux d'énergie et d'électricité ; et (iv) le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les politiques et priorités afférentes à chacun de ces domaines sont exposées ci-après.

REHABILITATION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

317. Le **réseau de transports** relie les différentes régions du Royaume du Cambodge et transforme ainsi le pays en une économie intégrée. Le réseau de transport contribue à l'intégration des marchés domestiques et facilite l'intégration du Cambodge dans l'économie régionale et internationale. En outre, les infrastructures jouent un rôle de « moteur de la croissance économique » de par leur contribution à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du cadre de vie des populations.

318. Une des priorités du gouvernement royal est la réhabilitation et la construction du réseau : ponts, routes, voies ferrées, ports maritimes et aéroports reliant les différents points du pays entre eux et le Cambodge à ses voisins et au reste du monde. L'objectif étant de développer un réseau pratique, sûr, efficace, compétitif, qui facilite les échanges, favorise le tourisme et le développement rural et l'intégration économique régionale et internationale du Cambodge, tout en servant les intérêts de la défense nationale. Les autres priorités du secteur, exposées dans la Stratégie Rectangulaire, sont les suivantes :

- Appuyer la construction et l'entretien des routes rurales, qui contribuent au développement des communautés rurales ;
- Réhabiliter les voies ferrées et promouvoir l'acheminement par rail des marchandises en vrac et des marchandises lourdes ;
- Renforcer le développement de l'aviation civile pour favoriser le développement économique et le tourisme ;

319. A moyen terme, le gouvernement royal mettra en œuvre les actions suivantes :

i. Poursuivre la réhabilitation et la construction des principaux axes routiers pour développer un réseau de transport terrestre qui desserve l'ensemble du pays ;
ii. Promouvoir une utilisation plus efficace des infrastructures existantes ;
iii. Relier le réseau routier aux pays voisins pour faciliter les échanges et le tourisme ;
iv. Augmenter les recettes du secteur des transports pour financer une part plus grande des coûts de maintenance et d'aménagement ;

v. Renforcer les compétences institutionnelles de planification et de gestion sectorielle ;
vi. Promouvoir la participation du secteur privé dans le financement des infrastructures de transport ;
vii. Renforcer la sécurité des modes de transport : air, mer, rail et terre.

320. **Réseau routier :** Le nombre important de cours d'eau à traverser, aussi bien dans les zones rurales qu'au long des routes nationales, est un des défis de la réhabilitation du réseau routier. De nombreux ponts existants ne peuvent supporter qu'une charge bien inférieure à 20 tonnes et il n'est pas rare qu'ils s'effondrent. En conséquence, au cours de son troisième mandat, le gouvernement royal donnera la priorité à l'entretien systématique et régulier du réseau routier. Le ministère des Travaux Publics et des Transports engagera les actions suivantes : (i) élaboration d'un programme d'entretien des routes ; (ii) examen des options de financements des travaux d'entretien, y compris la création d'un fond pour l'entretien du réseau routier ; (iii) création et financement d'un système de suivi sur site ; (iv) application de la réglementation limitant le poids des véhicules ; et (v) élaboration d'un code de la route pour diminuer le nombre d'accidents mortels et application de la réglementation routière.

321. On estime à 100 millions US$ les financements annuels nécessaires à la réhabilitation du réseau de routes primaires et secondaires, dont 30 à 40 millions pour l'entretien. De plus, les besoins annuels pour la réhabilitation et l'entretien des routes rurales sont évalués à environ 50 millions de US$. Il semble peu probable que ce montant pourra être réuni, sur les ressources intérieures comme sur les ressources externes. En conséquence, le gouvernement hiérarchisera les besoins et élaborera un programme détaillé de réhabilitation et d'entretien du réseau routier. Au cours de son troisième mandat, le gouvernement royal projette la réhabilitation et la réparation de plus de 2000km de routes principales et nationales, et 1000km de routes provinciales.

322. Le gouvernement royal est conscient que la situation géographique du pays offre une occasion stratégique de positionnement du Cambodge en tant que centre régional de transport au sein de la sous région du Grand Mékong. Le gouvernement accorde une grande priorité au développement des échanges (particulièrement au sein de l'ASEAN) et des liaisons transfrontalières. Les principales routes nationales (primaires) ont été conçues comme des autoroutes régionales pan-ASEAN, pour favoriser le transport, les échanges et le tourisme au-delà des frontières. Les autres routes nationales et provinciales (secondaires) ont été conçues non pas seulement pour servir de bretelles de raccordement aux autoroutes régionales pan-ASEAN ou aux routes nationales (primaires) mais également pour renforcer les liens entre les différents centres économiques du pays. Pour les besoins de la planification des transports, le Cambodge est divisé en trois régions économiques : une région touristique (provinces de Siem Reap, Oddar Meanchey, Preah Vihear et Kompong Thom) ; une région agro-industrielle et d'écotourisme (région à l'est du Mékong, y compris les provinces de Stung Treng, Rattanakiri, Mondolkiri, Kratie) ; et une région industrielle, qui couvre la région côtière du sud-ouest du pays..

323. Dans le cadre du programme de coopération GMS, les réseaux routiers suivants seront réhabilités ou reconstruits :

- La reconstruction de la route nationale 6 va se poursuivre, pour relier Siem Reap et les temples d'Angkor Wat à Phnom Penh et Poïpet (frontière Cambodge/ Thaïlande) ;
- L'aménagement de la RN1 et de la RN5 a constitué la première étape du projet de route reliant Ho Chi Minh – Phnom Penh et Bangkok (corridor central du GMS) et traversant le Cambodge. Les RN48, RN3 et RN31 (corridor côtier Sud) seront maintenant réhabilitées pour relier Sihanoukville au port de Bangkok et aux autres ports internationaux dans la région ;
- La RN7 sera réhabilitée, reliant le sud du Laos à Kratié, grâce à l'appui de la République Populaire de Chine et sera prolongée jusqu'à Phnom Penh et Sihanoukville, via la RN4 et par la construction d'un pont au dessus du Mékong à Kompong Cham avec l'assistance du Japon.

324. Dans le cadre de la coopération économique entre le Cambodge et la Thaïlande, des routes secondaires provinciales seront réhabilitées et reliées à la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande. Dans les domaines de la coopération socioéconomique bilatérale et « triangulaire », les routes nationales RN 78, 76a, 78a, 78b, 76, 74, 72, PR303a, PR303b dans les provinces de Stung Treng, Rattanakiri, Mondolkiri, et Kampong Cham, seront réhabilitées pour offrir de nouvelles possibilités de transport des biens et des personnes, d'échanges et de tourisme transfrontaliers.

325. **Voies navigables intérieures :** Les priorités au niveau portuaire et de la navigation intérieure incluent la réhabilitation des engins nécessaires au dragage régulier des principales voies navigables ; l'aménagement du port fluvial de Phnom Penh, et de ports fluviaux et lacustres de moindre importance ; et l'aménagement des bacs existants. Le gouvernement royal souhaiterait une participation plus active d'entités privées autofinancées dans la propriété, la gestion et l'entretien des ports internationaux de Phnom Penh, Sihanoukville et Koh Kong et souhaite assister les provinces dans l'établissement de mécanismes de financement local pour aménager et entretenir les installations portuaires intérieures. La modernisation du port de Sihanoukville va se poursuivre sous le troisième mandat : construction d'un nouveau quai de 400m de long ; agrandissement du quai destiné aux conteneurs (160 mètres) ; construction d'une aire de stockage des conteneurs de 60.000 m2 avec des grues adaptées ; aménagement des routes, de la fourniture d'énergie et de l'éclairage dans la zone portuaire. La sécurité portuaire sera renforcée à Sihanoukville, Phnom Penh et dans les autres ports, conformément à la convention sur la Sécurité Internationale Maritime et Portuaire (ISPS) pour lutter contre le terrorisme international.

326. En sa qualité de nation maritime et membre de l'Organisation Internationale Maritime, le gouvernement royal souhaite la création d'un centre de formation maritime pour former les personnels maritimes qui servent en mer ou à quai ; la mise en place d'une agence de secours et de sauvetage capable d'offrir assistance aux navires qui croisent dans les eaux cambodgiennes ; le renforcement du contrôle des navires battant pavillon cambodgien ; et le renforcement de la protection des zones côtières.

327. **Chemins de fer** : le réseau ferroviaire est une composante essentielle de l'infrastructure des transports mais est aujourd'hui fortement endommagé et sous exploité. La priorité du gouvernement royal sera la restauration du tronçon de 48km manquant pour relier la frontière thaïlandaise. La ligne Sud qui relie Phnom Penh au port de Sihanoukville doit être réhabilitée pour réduire les coûts opérationnels et la rendre compétitive par rapport au réseau routier. Il faut aussi étudier la viabilité de la réhabilitation de la ligne Nord-Est.

328. **Aviation civile** : Les services de l'Aviation civile sont essentiels au développement du secteur touristique, qui à son tour exerce un effet multiplicateur sur l'économie. L'aéroport international de Phnom Penh (Pochentong) sera modernisé dans le cadre de l'accord BOT en cours. Il est nécessaire d'aménager : (i) les aéroports internationaux de Sihanoukville et de Siem Reap, conformément aux normes internationales, pour accueillir le trafic de passagers croissant ; et (ii) les aéroports domestiques du Nord-Est : Stung Treng, Rattanakiri, et Mondolkiri. Pour se conformer aux normes de sécurité internationales en vigueur, il sera nécessaire de mettre en place le Système de gestion du trafic aérien (ATM).

329. Le gouvernement royal est conscient que le ministère des Travaux Publiques et des Transports ne dispose pas des compétences nécessaires pour s'acquitter efficacement de ses fonctions. Le gouvernement royal prie donc instamment tous ses partenaires de consentir à appuyer le développement des compétences du MTPT en matière d'identification, d'élaboration, de mise en œuvre, de gestion et de coordination des politiques et des priorités d'investissement ; et de fournir une assistance au ministère dans la réalisation de l'étude sectorielle du transport et dans l'élaboration d'une politique de transport à long terme. Le MTPT travaille en collaboration avec la Banque Asiatique de Développement à la réorganisation et à la restructuration du ministère pour garantir une affectation appropriée et efficace des ressources humaines. Cependant, le gouvernement royal accueillera avec plaisir l'assistance d'autres partenaires pour le renforcement des compétences du département de planification du MTPT.

RESSOURCES EN EAU ET GESTION DE L'IRRIGATION

330. Comme exposé dans le cadre de la Stratégie Rectangulaire, la politique nationale de l'eau et l'irrigation est une des composantes du vaste programme du gouvernement royal pour la protection, la gestion et l'exploitation durable des ressources en eau douce et de mer, de protection de la biodiversité et de promotion de la pérennisation des ressources. Les efforts du gouvernement royal se porteront sur : (i) l'approvisionnement des populations en eau propre et saine ; (ii) la protection contre les maladies liées à l'eau ; (iii) l'approvisionnement adéquat en eau pour garantir la sécurité alimentaire, l'activité économique et un niveau de vie décent ; et (iv) garantir la disponibilité des ressources en eau et un environnement non toxique, pour favoriser les activités de la pêche et la viabilité de l'écosystème.

331. Pour ce troisième mandat, les priorités du gouvernement royal sont : (i) l'aménagement et l'expansion des terres irriguées ; (ii) la gestion efficace des ressources

en eau, par une plus grande efficacité des systèmes d'irrigation existants ; (iii) le développement et la mise en valeur d'une utilisation plus efficace de l'eau auprès des usagers des communautés agricoles ; (iv) réduire la vulnérabilité des populations face aux catastrophes naturelles et leur dépendance des conditions climatiques.

332. **Aménagement et expansion des zones irriguées** : le ministère des Ressources en Eau et de la Météorologie (MOWAM) prendra les mesures suivantes pour garantir l'approvisionnement durable en eau, en quantité suffisante pour l'agriculture :

i. Réhabilitation et reconstruction des réseaux d'irrigation existants pour répondre aux besoins urgents en eau du secteur agricole ;
ii. Recours à des technologies appropriées de gestion de l'eau, particulièrement adaptées aux zones agricoles à faible pluviométrie ;
iii. Agrandir les installations de surface de stockage de l'eau, telles que réservoirs et étangs, canaux et systèmes d'écoulement, pour garantir l'approvisionnement en eau et une gestion environnementale durable ;
iv. Etendre la zone de couverture des systèmes d'irrigation et/ou d'écoulement pérennes, en particulier dans les zones fortement touchées par la pauvreté ;
v. Renforcer les compétences techniques et institutionnelles du MOWRAM pour la mise en œuvre de la stratégie *I&D* ;
vi. Mobiliser la participation des agriculteurs, des acteurs concernés et du secteur privé dans toutes les étapes de la conception, du développement et de l'amélioration des systèmes *I&D* ;
vii. Etudier et élaborer des plans de développement à court, moyen, et long termes pour la gestion des bassins de rivières, en tenant compte des changements dans le système hydrologique, en particulier le débit des rivières et les niveaux aquifères, pour garantir une utilisation efficace et durable des ressources en eau.
viii. Développer une approche intégrée du développement et de la gestion des ressources en eau et de l'agriculture, qui prend en compte toutes les sources d'eau, et la relation entre les ressources en eau, la production agricole, l'utilisation et la gestion des terres et l'environnement. Pour conserver le niveau des ressources aquifères, la priorité sera donnée au développement des bassins de rivières ;
ix. Les compétences du FWUC seront renforcées pour promouvoir la gestion et le développement participatif des systèmes d'irrigation (PIMD), et pour la recherche d'investissements pour appuyer la PIMD (agences internationales et du secteur privé).

333. Pour garantir une **gestion efficace des ressources en eau** le ministère prendra les mesures suivantes de renforcement de l'efficacité du système d'irrigation existant :

i. Renforcer la mise en œuvre et l'application de la loi sur la gestion des ressources en eau ; du sous décret sur la gestion de l'eau ; de la réglementation portant sur la gestion et le transfert des systèmes d'irrigation et autres questions liées à l'eau, pour contrôler et interdire tout projet de

construction pouvant entraîner un impact négatif sur les ressources en eau et/ou les écosystèmes ;

ii. Elaborer et appliquer les procédures d'évaluation de l'impact social et environnemental, et les mesures de réduction de ces effets ;

iii. Prendre les mesures appropriées pour maintenir le débit des rivières et le niveau d'eau minimum des rivières, ruisseaux et lacs nécessaires au maintien des écosystèmes, des valeurs sociales et culturelles, et de la navigation ;

iv. Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour interdire le remplissage, le creusage ou l'empiétement sur les cours d'eau, les zones d'inondations saisonnières, les plans d'eau permanents et la mer, pour minimiser les effets négatifs sur les ressources en eau, les écosystèmes aquatiques et l'environnement ;

v. Protéger et renforcer les bassins des lacs et des rivières pour lutter contre les inondations et préserver les écosystèmes aquatiques ;

vi. Renforcer et élargir les Communautés agricoles d'usagers de l'eau, pour leur permettre de participer activement à la gestion et l'affectation de l'eau et pour promouvoir l'entretien durable et efficace des systèmes d'irrigation.

334. Pour **réduire la vulnérabilité des populations face aux catastrophes naturelles,** le ministère prendra les mesures suivantes :

i. Etudes sur la réhabilitation et la reconstruction des systèmes de prévention des inondations, de digues et d'écoulement, pour minimiser les effets des catastrophes naturelles ;

ii. Renforcer les compétences du ministère pour permettre la diffusion, en temps utile, de bulletins météorologiques pour minimiser les conséquences des inondations : création d'un système d'observation météorologique qui fournit en temps réel des données climatiques pour les prévisions et des données climatologiques pour les besoins de l'agro-météorologie et à d'autres fins ; réaménagement des installations existantes et création de nouvelles stations hydrologiques et météorologiques et de pluviomètres aux rivières et emplacements identifiés ; collecte et diffusion des données ; création d'un observatoire hydrologique qui diffuse en temps réel des informations sur le niveau et le débit des eaux et fournit des données hydrologiques utilisées dans la conception des projets de ressources en eau et la gestion des ressources en eau.

iii. Développer une capacité de réponse rapide pour assister les communautés affectées par la sécheresse, les inondations et autres risques climatiques.

iv. Développer et diffuser des informations aux populations et à tous les niveaux institutionnels concernant leur participation aux mesures de minimisation des effets des inondations et de lutte contre la sécheresse ;

v. Renforcer la collaboration avec le MRC sur la minimisation des effets des inondations et avec les programmes internationaux de lutte contre les inondations.

DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DU RESEAU ELECTRIQUE

335. La vision du gouvernement royal d'un développement à long terme du secteur de l'énergie repose sur la mise en place d'un système national de production et de distribution d'énergie qui réponde, à moindre coût, aux besoins des communautés urbaines et rurales et d'une économie en croissance. Cet objectif nécessite d'importantes dépenses d'investissement et le renforcement des compétences des institutions nationales en charge de la planification, de l'exploitation et de l'entretien d'un tel système. Afin de réaliser cette vision, le gouvernement royal encourage la participation active et les investissements du secteur privé pour le développement d'un système national de production et de distribution d'énergie.

336. Conscient du manque de disponibilité des ressources financières nécessaires à la réalisation de cette vision, la stratégie du gouvernement royal, à court et moyen termes, sera axée autour des priorités suivantes :

i. Réhabilitation et construction de centrales, en fonction des ressources dégagées ;
ii. Achat d'électricité en provenance des pays voisins, par le biais d'accords bilatéraux, pour répondre à la demande actuelle ; et
iii. Extension de la couverture du système national de distribution/transmission pour alimenter l'ensemble du pays (production locale et énergie importée)

337. Au cours de ce troisième mandat, le gouvernement royal projette d'installer des centrales électrique à Kamchay, Stung Battambang, Stung Atay et Stung Russeychrum, ainsi qu'une centrale thermique sur la zone côtière. La construction des centrales hydroélectrique - Kirirom III (13 MW) et Kamchay (180 MW)- sera confiée à des opérateurs privés et devrait être achevée en 2010. La centrale hydroélectrique de Stung Roeusseychrum (125MW) sera construite dans le cadre d'un programme de coopération entre la Cambodge et la Chine. L'étude de faisabilité de la centrale hydroélectrique de Stung Metoeuk sera réalisée grâce à une subvention du gouvernement thaïlandais. La construction d'une centrale thermique (de préférence une turbine à gaz de 180 MW) à Sihanoukville se fera en deux phases (90 MW + 90 MW) et devrait être financée par le Japon. L'achèvement de la première phase est prévu en 2008. Le projet hydroélectrique de Srepok II devrait également être financé par le Japon.

338. Le réseau de distribution/transmission sera étendu. Le plan directeur de distribution/transmission comprend la réhabilitation et la construction des éléments suivants du réseau national :

- Réseau national Sud – 220 KV – de la frontière du Vietnam à Phnom Penh, en passant par Takéo devrait être achevé en 2007, avec l'assistance de la BAD et la NDF ;
- Réseau national – 230 KV – entre Takeo et Kampot devrait être achevé en 2007, avec l'assistance de la République Fédérale d'Allemagne, y compris sous-stations de 230/115/22 KV localisées à mi-chemin dans le district de Chhouk pour l'alimentation des zones avoisinantes, et un réseau de 115 KV entre Chhouk et

Banteaymeas pour alimenter cette zone, en particulier les usines d'engrais chimiques et de ciment ;

- Réseau national – 230 KV – reliant Kampot et Sihanoukville pour l'alimentation de Sihanoukville, y compris les zones industrielles, devrait être achevé en 2008, avec l'assistance de la BAD ou de la République Fédérale d'Allemagne. Ce réseau alimentera également Phnom Penh en énergie produite par la centrale thermique de Sihanoukville (180 MV) ;
- Le réseau national – 115 MV – de la frontière thaïlandaise à Banteay Meanchey, Siem Reap et Battambang, sera développé par le secteur privé et devrait être achevé en 2007 ;
- L'étude de faisabilité du raccordement des réseaux Sud et Nord devrait être très prochainement menée par la société POSCON ; le raccordement sera effectué par la suite.

339. Les accords d'acquisition d'énergie électrique en provenance des pays voisins seront considérés périodiquement et la quantité d'énergie importée sera renégociée pour répondre aux besoins prioritaires du pays.

DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

340. La vision de développement à long terme du gouvernement royal est la mise en place d'un système postal et de télécommunications, à moindre coût et de niveau international, couvrant l'ensemble du pays. Des investissements importants seront nécessaires au développement des infrastructures de télécommunication, en particulier pour l'installation des câbles à fibre optique à haut débit pour le développement des télécommunications dans les zones rurales.

341. Au cours du troisième mandat, le réseau de télécommunications de Phnom Penh, Sihanoukville et Siem Reap sera développé et prolongé vers les petites villes. Les systèmes à fibre optiques/ micro ondes seront développés pour relier : (i) Kompong Cham – Phnom Penh – Takeo – Kampot – Sihanoukville ; (ii) Kompong Cham – Kompong Thom – Siem Reap – Sisophon ; (iii) Kompong Cham – Kratie – Stung Treng ; et (iv) Mondolkiri – Pailin – Preah Vihar – Oddar Meanchey. Le réseau postal et les compétences des institutions concernées seront renforcés pour améliorer le service postal. Les réseaux de diffusion radio et télévisée seront modernisés pour une plus grande efficacité. Des directives nationales seront élaborées et adoptées concernant les plans d'investissement et de coopération pour les infrastructures de télécommunication ; les services et les technologies de l'information, y compris normes et réglementation sur l'utilisation et les pratiques en matière de technologies de l'information et l'utilisation de l'Internet.

342. Le gouvernement royal renforcera la mise en œuvre d'une politique ouverte qui favorise la participation du secteur privé, sans discrimination et conformément aux engagements et obligations du Cambodge en tant que membre de l'OMC.

4.3.3 DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET EMPLOI

343. Le développement du secteur prive et l'emploi forment le troisième des quatre « rectangles de croissance » de la Stratégie Rectangulaire. Ce rectangle de croissance s'articule autour de quatre axes principaux : (i) renforcement du secteur privé et des investissements, (ii) promotion des petites et moyennes entreprises (PME), (iii) création d'emplois et amélioration des conditions de travail ; et (iv) mise en place d'une protection sociale pour les fonctionnaires, les employés et les ouvriers. Les politiques et priorités afférentes à chacun de ces domaines sont exposées ci-après.

DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET EMPLOI

- *Renforcer le secteur privé et attirer les investissements*
- *Promotion des PME*
- *Création d'emplois et conditions de travail améliorées*
- *Protection sociale des travailleurs*

RENFORCEMENT DU SECTEUR PRIVE ET DES INVESTISSEMENTS

344. Comme exposé dans la Stratégie Rectangulaire, le gouvernement royal considère le secteur privé comme le moteur de la croissance économique. Le gouvernement royal continuera de jouer un rôle stratégique dans la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé et la gestion du processus de développement. Le gouvernement royal poursuivra ses efforts pour renforcer l'accès aux marchés internationaux : (i) mise en œuvre de politiques visant à renforcer l'intégration économique du Cambodge dans les économies régionales et internationales ; (ii) aménagements des réseaux nationaux ; (iii) renforcement du cadre juridique commercial, y compris lois, réglementations et capacité institutionnelle favorisant les échanges, le commerce et les investissements privés, en particulier la concurrence loyale, la transparence, la responsabilisation et le partenariat productif entre le secteur privé et public.

345. Le gouvernement royal est conscient que l'amélioration du climat des affaires et la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé sont les conditions sine qua non de la croissance, de la création d'emplois, de la réduction de la pauvreté et du développement économique durable. Pour éliminer les obstacles au développement du secteur privé et contribuer aux processus de réformes administratives et juridiques, le Forum gouvernement- secteur privé a été institué en décembre 1999. Il se réunit tous les six mois et est appuyé par sept Groupes de travail sectoriels mixtes, qui se réunissent tous les mois pour identifier les problèmes de chaque secteur et recommander les actions nécessaires à leur résolution. Pour renforcer plus avant les mécanismes institutionnels de mise en œuvre de la Stratégie Rectangulaire, le Premier Ministre Samdech Hun Sen a annoncé, lors du dernier Forum gouvernement- secteur privé qui s'est tenu le 20 août 2004, la formation d'un Comité de pilotage pour le développement du secteur privé. Le Comité est présidé par le ministre de l'Economie et des Finances, assisté du ministre du Commerce (Vice Président), du Gouverneur de la Banque nationale du Cambodge et des ministres du MIME, MAFF, MPRT et du Tourisme

(membres), et du Secrétaire général du CDC (Secrétaire). Le Comité de pilotage a pour mission de :

i. Agir en qualité « d'Etat Major » du gouvernement royal dans la conduite, la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie Rectangulaire pour le développement du secteur privé ;
ii. Proposer et mettre en œuvre des mesures visant à améliorer le climat des investissements ;
iii. Proposer et mettre en œuvre des mesures visant à faciliter les échanges ;
iv. Proposer et mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir les petites et moyennes entreprises ;
v. Proposer et mettre en œuvre des mesures visant à renforcer le développement du secteur privé.

346. Le Comité de pilotage est assisté de trois sous-comités : (i) le sous-comité pour le Climat des investissements et la participation du secteur privé aux infrastructures (PPI), présidé par le ministre de l'Economie et des Finances ; (ii) le sous-comité pour la Facilitation des échanges, présidé par le ministre du Commerce ; et (iii) le sous-comité pour les PME, présidé par le ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie. Le comité de pilotage et les trois sous-comités collaboreront étroitement avec les partenaires qui souhaitent contribuer au développement du secteur privé au Cambodge, sur la base d'une approche SWAP de développement du secteur privé

347. Le gouvernement royal continuera de faciliter et d'appuyer les investissements privés dans les six secteurs prioritaires suivants :

i. Développement de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, en donnant la priorité à l'irrigation agricole ;
ii. Développement des infrastructures de transport et de télécommunication ;
iii. Développement des secteurs de l'énergie et de l'électricité ;
iv. Industries à forte main d'œuvre et industrie de transformation pour l'export ;
v. Industries liées au tourisme.
vi. Développement des ressources humaines.

348. Pour créer un environnement favorable au développement du secteur privé, la priorité du gouvernement royal sera la mise en œuvre de mesures visant à :

- Renforcer la gouvernance publique et privée ;
- Faciliter les échanges et améliorer le climat des investissements ; et
- Promouvoir le développement des ressources humaines pour répondre aux besoins du marché.

349. Dans le cadre de la facilitation des échanges, le gouvernement royal prendra les mesures suivantes :

i. Harmonisation des procédures gouvernementales pour réduire les coûts et les délais d'approbation des investissements privés, en particuliers les services du ministère de l'Economie et des Finances et du département des Douanes, du ministère de l'Intérieur, du ministère du Commerce, du ministère des Travaux Publics et des Transports, du MIME, du ministère de la Santé, du

ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche et du ministère des Affaires Sociales ;

ii. Réduction des coûts de transaction à l'import et à l'expor, tout en augmentant les recettes de l'Etat ;
iii. Réduction des coûts inutiles et « en doublon » pour les transactions commerciales ;
iv. Réduction des délais dans les procédures d'importation et d'exportation ;
v. Amélioration de la visibilité concernant les coûts et les délais des procédures d'importation et d'exportation ;
vi. Agir en conformité avec les principes de base de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Organisation mondiale des douanes (WCO).

350. **Pour renforcer les mécanismes et promouvoir la dérégulation du marché**, le gouvernement royal prendra les mesures suivantes :

i. Réduction des coûts et délais des différents types d'inspection ;
ii. Mise en place de systèmes d'information pour faciliter l'accès des entreprises au crédit bancaire et pour aider les banques commerciales à évaluer les projets d'investissements ;
iii. Appui au marché de l'emploi par la mise en place d'un registre des compétences nécessaires, des besoins de formation et de la disponibilité des ressources humaines pour le secteur privé ;
iv. Aménagement des infrastructures, élargissement de la couverture électrique, du réseau téléphonique et des communications, extension de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, renforcement de l'efficacité des dispositifs portuaires, réduction des coûts d'électricité, de manutention portuaire, de transport et de communication ;
v. Décourager les monopoles, par l'assouplissement des modalités d'obtention de licence et d'inspection ;
vi. Augmentation de la participation des entreprises à l'économie formelle en réduisant la charge réglementaire. Ceci implique une réduction des coûts d'enregistrement ; la suppression des modalités inutiles et obsolètes d'obtention des licences ; l'élimination du capital minimum pour l'enregistrement des sociétés ; et la refonte des modalités d'inspection ;
vii. Présentation d'une loi sur la participation privée aux infrastructures ;
viii. Révision des dispositions généreuses concernant les heures supplémentaires, le travail de nuit et les congés tout en maintenant les standards fondamentaux en matière de conditions de travail afin de rendre l'industrie de la confection cambodgienne plus compétitive.

351. Pour développer l'accès au marché et à l'information, le gouvernement royal prendra les mesures suivantes :

i. Renforcement des initiatives de promotion des échanges et d'information ;
ii. Elaboration d'un annuaire des sociétés, combiné avec un système d'enregistrement informatisé ;
iii. Mise en place d'un site Internet pour la promotion des produits locaux ;

iv. Renforcement des compétences du Département des Douanes pour lutter contre la contrebande ;
v. Promotion des exportations grâce à la création de zones industrielles pour les exportateurs.

352. Le secteur du tourisme attire un volume important d'investissements privés. Le gouvernement royal continuera d'appuyer la réhabilitation et la construction des infrastructures nécessaires au développement privé du secteur touristique. En particulier, le gouvernement royal prendra les mesures suivantes :

- Mise en place de mesures pour garantir la sécurité des touristes sur l'ensemble du pays, et en particulier sur les sites touristiques ;
- Mise en place de mesures pour attirer les investisseurs pour la réhabilitation et la construction des aéroports, ports, routes, réseaux électriques et d'assainissement et la gestion des déchets sur les principaux sites touristiques ;
- Dans le cadre du projet de développement *Mekong Tourism Development Project*, étudier la faisabilité de :
  - projet d'aménagement des aéroports de Rattanakiri et Stung Treng ;
  - projet d'aménagement de l'accès routier au site du génocide de Cheng Ek à Phnom Penh ;
  - mise en œuvre du projet de gestion des eaux usées à Siem Reap ;
  - simplification des modalités de déplacement au poste frontière international de Don Kralor ;
- Appui à la construction de bretelles sur les routes nationales reliant les frontières de la Thaïlande et du Vietnam :
  - Route Nationale 6 (Poi Pet - Siem Reap)
  - Route Nationale 67 (Cham - Sragnam - Anlong Veng - Siem Reap)
  - Route Nationale 48 (Koh Kong - Sre Ambel)
  - Route Nationale 78 (O'Yadav - Ban Long)
- Encourager la reconstruction des aéroports régionaux de Sihanoukville et Koh Kong ;
- Appui à la formation d'un Comité de promotion et de commercialisation du tourisme pour permettre au secteur privé de participer aux actions de promotion et de commercialisation ;
- Mise en place de Bureaux d'information touristique aux points d'entrée internationaux et dans les aéroports internationaux ;
- Promotion touristique sur Internet et les chaînes de télévision locales et internationales (CTN, CNN, CCTV, TV5, NHK, KBS) ;
- Appui à la création de l'Association des hôtels et guest-house du Cambodge ; l'Association des guides touristiques du Cambodge ; l'Association de l'aviation du Cambodge ; l'Association des restaurateurs du Cambodge ; et l'Association des transporteurs du Cambodge.

PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

353. Le gouvernement royal s'est engagé à favoriser le développement des petites et moyennes entreprises tout au long de son troisième mandat. Les priorités exposées dans la Stratégie Rectangulaire incluent :

i. Promouvoir le développement des PME, en particulier grâce à la mise en place de crédits à moyen et long termes ;
ii. Mettre fin à la contrebande ;
iii. Réduire les modalités d'enregistrement et d'établissement des entreprises ;
iv. Faciliter l'import-export en simplifiant les procédures (ex. obtention de licences et autres autorisations) ;
v. Appui aux industries nouvellement établies pendant une durée appropriée ;
vi. Renforcement des liens entre les PME et les grosses entreprises ;
vii. Mise en place d'un Centre national de la productivité pour aider les PME à augmenter leur productivité et réduire leurs coûts de production ;
viii. Mise en place d'un Institut national de la standardisation pour assurer un niveau de qualité de la production locale conforme aux normes régionales et internationales ;
ix. Mise en place de laboratoires nationaux de physique, chimie, microbiologie, mécanique et de contrôle de la qualité et du paramétrage des produits ;
x. Renforcement des mécanismes de protection de la propriété intellectuelle et industrielle pour lutter contre la copie, la duplication et l'utilisation illicite de nouvelles techniques et technologies ;
xi. Promotion de la formation professionnelle et technique, au Cambodge et à l'étranger ;
xii. Accélération et élargissement de la couverture du programme « un village – un produit » ;
xiii. Renforcement du cadre juridique par la création de lois répondant à des attentes spécifiques (ex. usines, zones industrielles, brevets et inventions, mesures, sécurité industrielle).

354. Le gouvernement royal considère que le crédit rural est un mécanisme important de développement économique rural. Il joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté en contribuant à la création et la croissance des entreprises, l'amélioration de la productivité, la création de revenus et au relèvement du niveau de vie des populations rurales. Le gouvernement royal continuera de promouvoir le développement du secteur du crédit rural pour garantir des prêts à taux raisonnables aux populations défavorisées (en particulier dans les zones reculées ou frontalières) et aux petites et moyennes entreprises (PME). Concrètement, les mesures suivantes seront mises en œuvre pour le bon développement du secteur de la micro finance :

- Contrôle et suivi des compétences professionnelles et de gestion des opérateurs pour garantir la stabilité financière du secteur en réduisant les prêts à hauts risques et par l'élimination des pratiques frauduleuses ;
- Renforcement des compétences pour la bonne application des lois et réglementations gouvernant la gestion, le suivi et la supervision des établissements de micro finance ;

- Appuyer la formation des agents des établissements de crédit pour renforcer leurs compétences professionnelles en vue d'une plus grande efficacité et de la pérennisation de leurs programmes de crédit ;
- Amener les établissements de crédit rural à baisser leurs taux d'intérêts en augmentant les réserves de façon à répondre à la demande ;
- Promotion de l'épargne pour augmenter les ressources intérieures en terme de crédit rural ;
- Promotion d'un environnement concurrentiel pour les établissements de micro crédit ;
- Poursuite des mesures visant à attirer l'assistance technique et les ressources financières extérieures ;
- Appui aux populations rurales pour la création de débouchées sur les marchés locaux et internationaux en favorisant la promotion des PME et en octroyant des prêts aux PME, à l'industrie agroalimentaire et aux initiatives « un village – un produit » ;
- Etendre les services de crédit rural aux régions isolées.

CREATION D'EMPLOIS ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYES ET DES OUVRIERS

355. Les priorités du gouvernement royal pour ce troisième mandat sont :
   i. La création d'emplois pour tous les Cambodgiens et en particulier pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail, par des mesures qui encouragent les investissements locaux et les investissements étrangers directs dans les secteurs prioritaires, en particulier, l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, les industries à forte valeur ajoutée et le tourisme ;
   ii. La mise en place de réseaux de formation techniques pour les populations défavorisées, conjointement à une aide à la recherche d'emploi, en particulier pour les jeunes et les jeunes diplômés, en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi ;
   iii. Elaboration de statistiques sur le marché de l'emploi.

356. Concrètement, le gouvernement royal s'engage à :
   - Améliorer la gestion des travailleurs étrangers pour créer des emplois pour les Cambodgiens ;
   - Faciliter le transfert des nouvelles technologies qui contribuent au développement du pays ;
   - Elaborer des politiques et des programmes pour l'emploi et la formation en adéquation avec la politique sur l'éducation pour encourager la mobilité professionnelle, et mettre en place des formations professionnelles et techniques ;
   - Encourager les exportations officielles de main d'œuvre pour améliorer le bien être des populations, renforcer les compétences, réduire le chômage et augmenter les revenus. L'exportation de la main d'œuvre offre une alternative intéressante dans le domaine de la réduction de la pauvreté, comme le montre l'expérience de pays voisins ;

- Appuyer le développement des industries à forte main d'œuvre pour créer des emplois et absorber l'afflux de main d'œuvre des zones rurales, et dans le même temps mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'augmentation de la productivité et à la diversification du secteur agricole pour augmenter les revenus des ménages et relever le niveau de vie des populations rurales, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté rurale.

PROTECTION SOCIALE

357. Pour ce troisième mandat, les priorités du gouvernement royal seront :

- L'application rigoureuse de la législation sur le travail et des conventions internationales sur le rôle des syndicats, pour garantir les droits et les devoirs des ouvriers, des employés et des employeurs ;
- L'amélioration des conditions de travail des ouvriers et des employés ;
- Le renforcement de l'application de la loi sur la sécurité sociale ;
- L'étude de faisabilité pour la mise en œuvre de fonds d'assurance vieillesse, d'allocations d'invalidité et pour les personnes à charge et d'assurances pour les accidents du travail conformément à la législation sur le travail.

358. Avec l'assistance de ses partenaires nationaux et internationaux, le gouvernement royal renforcera son action sociale, permettant ainsi d'améliorer les perspectives d'emploi ; de réduire la vulnérabilité des populations défavorisées ; de renforcer l'assistance d'urgence aux victimes des catastrophes naturelles ; et d'étendre le champ d'action des programmes de réinsertion pour les personnes handicapées, y compris des programmes d'amélioration de l'assistance sociale en faveur des personnes âgées, des orphelins, des femmes victimes de violences, des sans-abri et des anciens combattants et de leurs familles.

359. Le gouvernement royal continuera d'apporter une assistance aux personnes handicapées et aux anciens combattants et à leurs familles, en particulier à ceux qui ont donné leur vie pour le pays. Le gouvernement incitera les dirigeants d'entreprises et d'usines à offrir des salaires équitables et à introduire progressivement des systèmes de retraites pour les travailleurs, conformément aux conditions du marché.

4.3.4 RENFORCEMENT DES COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

360. Le renforcement des compétences et le développement des ressources humaines forment le quatrième « rectangle de croissance »de la Stratégie Rectangulaire. Les quatre axes principaux de ce rectangle de croissance sont : (i) revalorisation du système éducatif ; (ii) amélioration des services de

Renforcement des compétences et développement des ressources humaines

- *Revalorisation du système éducatif*
- *Amélioration des services de santé*
- *Mise en œuvre de la politique sur la parité*
- *Mise en œuvre de la politique démographique*

santé ; (iii) mise en œuvre de la politique sur la parité ; et (iv) mise en œuvre de la politique démographique. Les politiques et priorités afférentes à chaque domaine sont exposées ci-après.

REVALORISATION DU SYSTEME EDUCATIF

361. Le rectangle IV de la Stratégie Rectangulaire du gouvernement royal expose les priorités du gouvernement en matière d'éducation. Ces priorités, qui seront mises en œuvre au cours du troisième mandat, sont les suivantes :

i. Atteindre les objectifs du programme « Education pour tous » (EPT) :
   - Garantir l'acquisition des neuf années d'enseignement de base par tous les enfants, et l'accès à l'éducation pour les enfants défavorisés ;
   - Octroyer plus de bourses aux étudiants sans ressources ;
   - Rehausser la qualité et augmenter le nombre d'établissements d'enseignement public, en particulier dans les zones rurales, et contribuer à leurs coûts de fonctionnement.

ii. Améliorer la qualité de l'enseignement :
   - Allouer des primes aux enseignants ;
   - Garantir la qualité de l'instruction ;
   - Mettre à disposition plus de supports pédagogiques, d'équipements, de bibliothèques, de laboratoires et de dortoirs pour les étudiantes ;
   - Refonte des programmes scolaires et de formation ;
   - Promouvoir des programmes d'alphabétisation et d'éducation informelle ;

iii. Augmenter le volume des dépenses d'éducation et mobiliser toujours plus d'aide internationale destinée au secteur de l'éducation ;

vi. Renforcer les partenariats avec le secteur privé et la communauté internationale pour revaloriser le système éducatif et répondre aux normes internationales et aux besoins en développement du pays.

362. Le plan stratégique pour l'éducation (ESP) et le programme d'appui au secteur éducatif (ESSP) pour la période 2004-08, présentent une stratégie détaillée pour le développement de ressources humaines qualifiées dans les domaines techniques et scientifiques et en adéquation avec les besoins du marché en termes d'esprit d'entreprise, de créativité, de responsabilité, de discipline, de moralité, de déontologie professionnelle et d'honnêteté, pour promouvoir le développement.

363. Le gouvernement royal continuera de poursuivre les objectifs du projet EPT en terme d'enseignement général. Le succès de cette initiative dépendra en grande partie de l'issue des discussions avec les partenaires pour le développement, en vue de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des stratégies, exposées dans le cadre du plan national EPT, du plan ESP et du programme ESSP. Le gouvernement royal est conscient qu'il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de la réforme de l'éducation en renforçant l'application et l'impact du programme d'action prioritaire (PAP).

364. Le gouvernement royal augmentera les dépenses budgétaires et continuera de mobiliser l'aide internationale pour pouvoir allouer des primes aux enseignants ; assurer un enseignement de qualité ; fournir plus de matériel pédagogique, d'équipements, de bibliothèques et de laboratoires ; construire des dortoirs pour les étudiants, et les étudiantes en particulier ; poursuivre la refonte des programmes d'éducation et de formation ; accorder des bourses aux étudiants sans ressources ; promouvoir les programmes d'alphabétisation et d'éducation informelle ; financer la construction d'établissements scolaires dans les zones rurales et contribuer à leurs coûts de fonctionnement.

365. Le gouvernement royal renforcera ses partenariats avec le secteur privé et la communauté locale et internationale pour revaloriser et améliorer la qualité des services éducatifs, tant dans le domaine de la formation professionnelle et technique que dans le domaine de l'enseignement supérieur, conformément aux normes internationales et aux besoins en développement du pays.

366. Pour atteindre les objectifs de la Stratégie Rectangulaire, les priorités du gouvernement royal dans le secteur éducatif incluent :

- Faciliter un accès équitable de tous les enfants à l'éducation ; assurer l'égalité des sexes à tous les niveaux du système éducatif : maternelle, enseignement général et supérieur et formation professionnelle et technique dans le cadre du système institutionnel et informel. Ces objectifs sont exposés dans le plan EPT et dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté du gouvernement royal du Cambodge.
- Revaloriser le système éducatif et le rendre plus performant en veillant à ce que les étudiants, une fois diplômés, ont effectivement acquis les connaissances nécessaires et qu'ils sont en mesure d'utiliser ces acquis pour améliorer leurs conditions de vie.
- Accroître le développement institutionnel et le renforcement des compétences individuelles pour la mise en œuvre effective des mesures de décentralisation et de déconcentration du système éducatif par l'utilisation efficace des ressources dans le cadre de la réforme de l'administration publique du gouvernement royal du Cambodge, tout en renforçant les mécanismes de contrôle et de suivi des performances du secteur de l'éducation.
- Promouvoir l'implication des jeunes cambodgiens dans les plans de réduction de la pauvreté, par la conception de nouveaux programmes pour les jeunes hors du circuit scolaire et par des programmes à long terme de renforcement des compétences sur la politique intérieure, l'économie et les sciences à l'attention des jeunes scolarisés. Renforcer le secteur de l'éducation physique et des sports pour encourager les populations à mener une vie saine, à être physiquement et mentalement fortes et à prendre part aux activités sociales.
- Renforcer les partenariats en vue de mobiliser les ressources nécessaires au développement du secteur éducatif en renforçant la confiance mutuelle entre les fonctionnaires du gouvernement, les experts nationaux et internationaux,

les représentants des donateurs et des pays amis, dans le souci de la responsabilisation des acteurs et de la transparence.

- Mobiliser les ressources nécessaires une mise en œuvre efficace de la réforme de l'éducation. Ceci inclut le renforcement de la coopération entre le ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports et le ministère des Finances par l'élaboration d'un cadre logique des dépenses à moyen terme et l'amélioration des modalités de déboursements. L'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble du corps enseignant et éducatif constitue une priorité. Egalement, et plus spécifiquement, renforcer la collaboration entre le ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports et ses autres partenaires pour mobiliser les ressources financières nécessaires au développement présent et futur du secteur éducatif.

367. Les principales actions de suivi devant être mises en œuvre au cours de l'année qui vient sont :

- Révision et mise à jour des priorités et stratégies du plan ESP et du programme ESSP, sur la base des acquis ;
- Effectuer une étude de suivi des dépenses publiques (PETS) et s'appuyer sur ses conclusions pour améliorer les mécanismes budgétaires du secteur de l'éducation ;

Rationaliser les modalités d'approbation et de mise en œuvre du budget annuel et du PAP pour garantir des déboursements prévisibles et opportuns ;
Améliorer la gestion financière et les audits internes et renforcer les mécanismes de suivi ;
Refonte des grilles de salaires de l'éducation nationale et des systèmes de primes basées sur la performance pour les enseignants et les directeurs d'établissements (ces systèmes faisant partie de la première phase de redéploiement et de reclassement des personnels enseignants et non enseignants) en faveur de systèmes de redéploiement plus efficaces.
Elaborer un plan de renforcement des compétences, par département central et provincial, qui servira de base à la coordination de l'aide extérieure et au suivi des actions ;

- Renforcer les modalités de consultation au sein des ministères, du MEJS et des partenaires pour le développement, dans le cadre de l'élaboration du plan national EPT.

GARANTIR DES SERVICES DE SANTE PLUS PERFORMANTS

368. Le gouvernement royal s'engage à adopter et faire appliquer la législation et les réglementations sur la santé pour garantir la qualité des services de santé et des pratiques médicales ; sans oublier les services de médecine traditionnelle pratiqués sous contrôle et avec l'information appropriée, en conjonction avec le recours à la médecine moderne. Les priorités du gouvernement royal dans ce domaine, telles qu'exposées dans la Stratégie Rectangulaire, sont les suivantes :

i. Accroître le montant de l'aide internationale et des fonds publics alloué au développement du secteur de la santé ;
ii. Promouvoir les investissements privés dans ce secteur pour améliorer l'état de santé des populations ;
iii. Renforcer la couverture des services de soins et de santé efficacement, équitablement et durablement :
   - Donner la priorité à la construction d'hôpitaux de référence et de centres de santé pour faciliter l'accès aux services de santé de proximité en particulier, aux populations les plus démunies et vulnérables.
   - Accorder aux plus démunis l'accès gratuit aux services médicaux des hôpitaux de référence et des centres médicaux ;
   - Renforcer et étendre les fonds d'équité pour faciliter l'accès des plus démunis à des services médicaux de qualité ;
iv. Garantir l'accès à des services médicaux et des médicaments de qualité et la sécurité alimentaire :
   - Adopter et faire appliquer à la lettre la législation et les réglementations sur la santé ;
   - Promouvoir le recours aux médecines traditionnelles, avec une information et des contrôles appropriés, en parallèle à la médecine moderne ;
v. Poursuivre les programmes de prévention et de lutte contre les maladies transmissibles ;
vi. Promouvoir la santé maternelle et infantile pour réduire la mortalité maternelle et infantile.

369. Pour assurer la bonne mise en œuvre de ces politiques de santé, les priorités du gouvernement royal sont d'augmenter les affectations budgétaires du secteur de la santé et de continuer à promouvoir la participation de la communauté internationale et du secteur privé pour accroître les investissements dans ce secteur et ainsi améliorer l'état de santé des populations. La priorité sera donnée à la construction d'hôpitaux de référence et de centres médicaux qui offrent des services de santé efficaces, équitables et pérennes à tous les citoyens, et aux populations les plus vulnérables ou défavorisées en particulier. Le gouvernement royal continuera de mettre l'accent sur la mise en œuvre de programmes de prévention, la lutte contre les maladies transmissibles, la promotion de la santé maternelle et infantile pour réduire la mortalité maternelle et infantile, le renforcement des services d'urgence et de l'éducation et l'information sanitaires, en particulier dans les zones rurales. Les plus démunis bénéficieront d'un accès gratuit aux services médicaux des hôpitaux de référence et des centres de santé. Les fonds d'équité, conçus pour faciliter l'accès des plus pauvres à des services médicaux de qualité, seront renforcés et étendus. Le gouvernement royal adoptera et fera appliquer la législation et les réglementations médicales pour garantir des services médicaux et des pratiques médicales de qualité et la sécurité alimentaire. Le gouvernement royal continuera de promouvoir le recours aux médecines traditionnelles, avec une information et des contrôles appropriés, en conjonction avec la médecine moderne.

370. Le plan d'action 2004-2007 du ministère de la Santé détaille le cadre logique des interventions nécessaires pour atteindre les objectifs prioritaires de la Stratégie

Rectangulaire. Concrètement, des interventions seront menées dans les six domaines suivants :

371. **Accès aux services de soins et de santé :** pour améliorer la couverture des services de soins et de santé, priorité sera donnée au renforcement de la mise en œuvre des services de santé de base (MPA) et complémentaires (CPA) sur l'ensemble du pays ; et à la mise en place de systèmes performants de distribution et de fourniture de documentation, de médicaments et d'équipements. Dans le cadre du renforcement des services MCH, une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre des services IMCI, avec un juste équilibre entre services curatifs et services de prévention. Les mécanismes de référence seront renforcés pour faciliter l'accès des populations, et des plus démunis en particulier, aux services de santé. Le gouvernement royal opérera les changements institutionnels et organisationnels nécessaires pour intégrer les programmes nationaux, en particulier au niveau provincial et local ; développer une approche basée sur la qualité et des interventions basées sur la nécessité ; et promouvoir à la fois la participation du secteur privé et des communautés locales dans la planification et la pratique des soins médicaux.

372. **Évolution des comportements :** dans le domaine clef de l'évolution des comportements et de la communication, une attention particulière sera portée à l'application du code de déontologie et à l'appui au VHSG et au HCMC par le biais de la formation, de la coordination et de la communication. Des formations à la communication, et particulièrement à la communication avec les populations cibles (mères, enfants, adolescents) seront dispensées pour améliorer la qualité des services de santé pour les MCH et les jeunes. Pour faciliter l'accès à tous, et aux plus démunis en particulier, il faudra renforcer la confiance des usagers dans les services de soins et de santé. Des supports IEC seront élaborés, qui mettent l'accent sur les bonnes pratiques et comportements de santé ; et les usagers seront informés des services médicaux disponibles dans leur zone de résidence.

373. **Renforcement de la qualité :** pour un renforcement de la qualité sur l'ensemble du secteur, la priorité sera d'élaborer, mettre en œuvre et faire appliquer des mécanismes d'agrément. Garantir la participation des groupes de consommateurs dans les actions de renforcement de la qualité sera une composante essentielle de la stratégie de renforcement de la qualité des services de soins et de santé.

374. **Développement des ressources humaines :** les priorités dans ce domaine sont directement liées au développement des politiques de gestion des RH pour renforcer la motivation des équipes, y compris le développement de mécanismes de supervision, discipline et récompense. Une option sera étudiée sur l'octroi de primes aux personnels qui travaillent dans des zones reculées ainsi que sur l'ajustement des installations de formation pour répondre aux besoins des personnes qui viennent de zones reculées. La priorité sera donnée à l'élaboration et à la mise en œuvre de supports pédagogiques pour le IMCI, et au renforcement de cette formation sur l'ensemble du pays. Une stratégie accélérée de déploiement de sages-femmes sera étudiée. Des programmes de formation adaptés pour les volontaires des programmes VHSG HCMC seront élaborés.

375. **Financements :** pour renforcer le service MCH, les dépenses budgétaires et la part des ressources extérieures dédiées à la mise en œuvre des activités IMCI seront augmentées. Pour faciliter l'accès des plus démunis aux services, un mécanisme d'identification des personnes défavorisées sera élaboré et mis en œuvre ; un système transparent d'exemption sera mis en place pour la bonne application du Fonds d'équité. La priorité en 2004 et 2005 est le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des différents mécanismes de financement de la santé (fonds d'équité et assurance) pour établir leur capacité à cibler les populations démunies et pour tirer les leçons de l'expérience acquise.

376. **Développement institutionnel :** dans le domaine du développement institutionnel, les principales priorités en 2004–2005 seront le renforcement de la direction et le développement des cadres du ministère de la Santé et des complexes médicaux, et le renforcement du partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Les interventions spécifiques porteront sur : (i) le renforcement du rôle des institutions du ministère de la Santé à tous les niveaux, pour gérer les changements liés à la réforme du secteur de la santé (ex. l'introduction de concepts tels que la gestion sectorielle) ; (ii) une définition claire des rôles et responsabilités et le renforcement des compétences en matière de direction et de gestion à tous les niveaux du système de santé, et au niveau central en particulier ; (iii) mesurer le développement institutionnel nécessaire au passage d'une approche bureaucratique des services à une culture de gestion plus flexible et plus créative ; (vi) élaboration, soumission, approbation et application des réglementations et de la législation sur la santé ; (v) établir des systèmes de primes salariales basés sur les résultats, y compris des systèmes s'appuyant sur des ressources extérieures ; et (vi) rationaliser les modalités de planification, de suivi, d'évaluation et de coordination pour une gestion sectorielle.

377. **Questions transversales :** la politique HSP 2003-2007 expose clairement les liens étroits unissant les six domaines d'intervention entre eux. Bien que l'amélioration des services de santé soit la première priorité, cet objectif ne peut être atteint que si des progrès sont accomplis dans les autres domaines. Le ministère de la Santé, avec l'assistance des partenaires pour le développement, s'assurera que les liens transversaux complexes qui unissent ces six domaines d'intervention sont clairement pris en compte dans l'élaboration des plans d'action annuels.

378. **VIH/SIDA :** afin de lutter efficacement contre l'épidémie du VIH/SIDA, les priorités du gouvernement royal sont les suivantes :

i. Contenir la progression de l'épidémie du VIH/SIDA :
   - Renforcer et étendre le programme d'utilisation des préservatifs *100% Condom Use* à tous les travailleurs de l'industrie du sexe et à leurs clients ;
   - Accroître la couverture des programmes de prévention destinés aux populations à risque, telles que les militaires, les forces de police, les employés du secteur de la confection et les étudiants ;
   - Développer la sensibilisation du public au VIH/SIDA par le biais de programmes ciblés, tels que le programme de diffusion de l'information par

les pairs (*Peer Education Program)*, et par le biais des médias, pour mettre en place des codes sociaux et un environnement favorable à des relations sexuelles sans risque, réduisant ainsi la vulnérabilité des populations face à la contamination par le VIH/SIDA ;

- Poursuivre l'appui aux programmes destinés à protéger les femmes au foyer de la contamination par leurs maris, les enfants de la transmission du VIH/SIDA par la mère et à encourager une plus grande responsabilisation au sein des familles et de la communauté ;
- Elaborer des programmes qui donnent aux communautés locales les moyens de réagir efficacement face à l'épidémie du VIH/SIDA ;
- Intégrer les questions liées au VIH/SIDA dans les politiques nationales.

ii. Améliorer les services de soins et d'appui aux personnes infectées par le VIH/SIDA :

- Faciliter l'accès aux services de soins et d'appui pour les personnes touchées par le VIH/SIDA *(People Living With HIV/AIDS - PLWA)* par le renforcement du programme de dépistage et d'aide psychosociale volontaires et confidentiels (*Voluntary Confidential Counseling and Testing* – VCCT) ; le traitement des infections opportunistes ; les traitements anti-rétroviraux ; le traitement des infections mixtes associant le VIH/SIDA et la tuberculose ; les soins dispensés à domicile et le programme Mith Chuoy Mith (MMM) ; et du suivi et de l'évaluation du programme COC.
- Collaborer étroitement avec les medias et les communautés locales pour lutter contre la discrimination à l'encontre des PLWA, pour leur permettre de garder leur emploi et de vivre en paix dans leurs familles et communautés en renforçant la mise en application de la législation sur le VIH/SIDA et des directives afférentes.

iii. Atténuer les effets de l'épidémie du VIH/SIDA :

- Etendre les interventions aux autres populations vulnérables, telles que les orphelins et les enfants atteints du VIH/SIDA ;
- Fournir une aide aux PLWA sans ressources, par le biais de traitements appropriés et d'un soutien financier.

379. Pour garantir la bonne mise en œuvre de ces politiques, l'Autorité Nationale de lutte contre le SIDA (NAA), prendra les mesures suivantes pour le renforcement de son cadre institutionnel et de sa capacité de gestion :

i. Révision du plan stratégique national 2001-2005 pour une approche multisectorielle du VIH/SIDA ;
ii. Elaboration d'un nouveau plan d'approche du VIH/SIDA, basé sur une utilisation rentable des ressources ;
iii. Elaboration de mécanismes performants de suivi et d'évaluation qui créent des passerelles entre le niveau national et le niveau local ;
iv. Mobilisation des ressources internes et externes pour appuyer les priorités identifiées par les mécanismes de suivi et d'évaluation ;
v. Renforcement de la gestion décentralisée du VIH/SIDA, au niveau des secrétariats et comités provinciaux et municipaux sur le SIDA ;

vi. Intégration des questions portant sur le VIH/SIDA dans les politiques sectorielles du gouvernement ;
vii. Développement et renforcement des ressources humaines et des compétences de la NAA à tous les échelons ;
viii. Renforcement de la capacité de gestion administrative et financière de la NAA ;
ix. Renforcement des partenariats avec la société civile, les partenaires pour le développement et le secteur privé pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique de lutte contre le VIH/SIDA.

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SUR LA PARITE

380. Comme exposé dans la Stratégie Rectangulaire, les femmes sont le pilier de la société et de l'économie cambodgiennes. Le gouvernement royal poursuit la mise en œuvre énergique du plan stratégique *Neary Rattanak* (« les femmes sont de précieux joyaux »), visant à offrir espoir et perspectives aux femmes cambodgiennes et promouvoir leur intégration dans la société.

381. Le gouvernement royal accorde une grande priorité à la revalorisation du rôle et du statut social des femmes cambodgiennes et se concentre sur la mise en œuvre d'une stratégie sur la parité ; le renforcement des compétences des femmes dans tous les secteur d'activités ; la modification des attitudes, souvent discriminatoires, envers les femmes ; et le droit des femmes à contribuer activement et équitablement à la reconstruction du pays.

382. La Stratégie Rectangulaire réaffirme la volonté du gouvernement royal de faire respecter le droit de toutes les femmes en matière d'accès aux services de santé, à l'éducation et à la formation professionnelle ; d'accès équitable et de contrôle des ressources économiques ; de participation au développement socioéconomique ; et de droit à une protection juridique équitable, notamment pour réduire leur vulnérabilité face aux problèmes de violence conjugale, de trafic d'êtres humains et d'exploitation sexuelle. Le gouvernement royal continuera d'œuvrer au renforcement de la participation des femmes à tous les échelons du gouvernement.

383. Pour promouvoir l'égalité entre les sexes, le gouvernement royal a défini les priorités suivantes :

- **Favoriser l'intégration des femmes :** développer et mettre en œuvre une politique nationale et un plan d'action pour l'intégration des femmes ; et travailler en collaboration avec tous les ministères, les autorités locales et les ONG pour intégrer les femmes dans tous les programmes et politiques, au niveau national et local ;
- **Renforcer la participation des femmes aux processus décisionnels :** développer les compétences et renforcer la confiance des femmes dans les services publiques et les organes élus pour une plus grande participation aux processus décisionnels ;

- **Renforcer la sensibilisation du public :** promouvoir des valeurs sociales et morales respectueuses des femmes et des enfants et qui favorisent des attitudes éthiques et morales ; et élaborer et diffuser une politique nationale destinée à la jeunesse, en collaboration avec le MEJS, le ministère du travail, les ONG et les donateurs.
- **Favoriser l'émancipation économique des femmes :** transformer les centres de développement féminin existants en centres intégrés pour l'émancipation des femmes, et augmenter leur nombre ; faciliter l'accès des micro et petites entreprises aux services appropriés de développement commercial (financiers et autres) et aux marchés ; développer l'accès aux formations et aux technologies villageoises de transformation des produits alimentaires ; et transformer les projets de micro crédit en MFI et étendre leur couverture.
- **Faciliter l'accès équitable aux services sociaux :** construire des dortoirs pour les étudiantes de l'enseignement secondaire et élaborer des mécanismes communautaires de gestion des dortoirs ; développer l'alphabétisation et dispenser une formation de base par le biais des centres pour l'émancipation des femmes ; favoriser la création de structures d'accueil pour les enfants en âge préscolaire et la formation du personnel d'encadrement ; étendre le champ des programmes d'éducation à la santé sexuelle et la distribution de contraceptifs à l'échelle des communautés ; et promouvoir une meilleure alimentation pour les mères et les enfants.
- **Renforcer les droits et garantir la protection juridique des femmes et des jeunes filles :** remanier le projet de loi sur la violence familiale et le soumettre à l'Assemblée nationale dans les meilleurs délais ; élaborer et mettre en œuvre un plan de lutte contre la violence familiale ; soutenir les efforts entrepris pour présenter la nouvelle loi contre le trafic d'êtres humains à l'Assemblée nationale ; préparer et contrôler l'application effective des protocoles d'accord régionaux et bilatéraux de lutte contre le trafic des femmes et des enfants ; poursuivre la mise en œuvre de campagnes de lutte contre le trafic des femmes et des enfants ; et poursuivre le développement de formations à l'attention des travailleurs sociaux, pour garantir une assistance adaptée et professionnelle aux victimes de violences.
- **Contribuer à la bonne gouvernance et à la réforme administrative :** rationaliser la structure institutionnelle du ministère de la Condition Féminine pour répondre aux nouvelles priorités du ministère et du gouvernement royal ; garantir la gestion efficace des ressources humaines et financières, et des responsabilités administratives ; équiper le ministère et ses départements provinciaux en matériel informatique ; et poursuivre le renforcement des compétences au niveau central, provincial et des districts pour garantir la bonne mise en œuvre des stratégies du ministère.

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DEMOGRAPHIQUE

384. Comme exposé dans le cadre de la Stratégie Rectangulaire, le taux actuel élevé de la croissance démographique pèse non seulement de manière importante sur les services sociaux mais génère également une plus grande pauvreté. Les conséquences

d'une démographie galopante sur le développement socioéconomique sont connues et largement documentées. La politique démographique du gouvernement royal vise à réduire la pauvreté et à atteindre les Objectifs de développement du millénaire. Les priorités de la politique démographique du gouvernement royal, telles qu'exposées dans la Stratégie Rectangulaire, sont les suivantes :

- Aider les couples et les familles à prendre, librement et en toute connaissance, leurs propres décisions en terme de nombre d'enfants souhaités et de contrôle des naissances ; et leur garantir l'accès à l'information, l'éducation, aux services et à tout autres moyens leur permettant de réaliser leurs décisions ;
- Maîtriser le taux élevé de fécondité et généraliser le recours au planning familial ;
- Réduire le taux de mortalité et de morbidité infantile, et de mortalité maternelle ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et renforcer le développement des ressources humaines ;
- Limiter les effets néfastes de la pression démographique sur l'environnement et les ressources naturelles ;
- Renforcer la prévention contre le VIH/SIDA ; et
- Prendre en compte les facteurs démographiques dans tous les plans, programmes et politiques sociales et économiques.

5. BESOINS FINANCIERS ET OBJECTIFS DE MOBILISATION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD)

385. La priorité absolue du gouvernement royal est la réduction de la pauvreté au sein de la population cambodgienne en s'appuyant sur le progrès économique et le développement social. La *Stratégie Rectangulaire* du gouvernement royal de la troisième législature de l'Assemblée nationale vise à favoriser la croissance économique, la création d'emplois pour la main d'œuvre cambodgienne, l'équité et la justice sociale, et une plus grande efficacité du secteur public par la mise en œuvre du Plan de gouvernance et de réformes approfondies, coordonnées et systématiques à tous les niveaux et dans tous les secteurs. La Stratégie Rectangulaire s'appuie sur les éléments clefs des Objectifs de développement du millénaire, du Programme cambodgien de développement socio-économique 2001-2005 (SEDP2), de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté 2003-2005 (SNRP), et d'autres politiques, stratégies, plans et programmes de réformes. La mise en œuvre de ces politiques et stratégies sera assurée par le biais d'un Programme d'investissements publics (PIP) ciblé et détaillé, instrument essentiel de la bonne mise en œuvre de ces stratégies et politiques. Le PIP est élaboré dans le cadre d'un plan à trois ans de recensement continu des projets prioritaires et des besoins. Les projets et programmes qui constituent notre programme d'investissements publics seront financés sur le budget de l'Etat et grâce au soutien de nos partenaires extérieurs pour le développement. Le PIP est composé des programmes prioritaires du gouvernement, en cours de mise en œuvre ou planifiés, et est l'outil de base utilisé pour l'affectation des ressources de l'Etat et la mobilisation de l'aide des partenaires extérieurs pour le développement.

386. Le gouvernement royal renforce actuellement les modalités de gestion de la dette publique. Il est vraisemblable qu'à l'issue des négociations en cours pour le rééchelonnement des prêts octroyés par les Etats-Unis et la Russie dans les années 1970 et 1980, le service de la dette sera un poids supplémentaire pour les revenus publics limités du Cambodge. Pour optimiser les bénéfices de l'APD pour la population cambodgienne et pour réduire la pression sur les générations futures, le gouvernement royal demande à ses partenaires de considérer l'octroi de subventions pour financer les programmes de développement touchant au secteur social, y compris l'éducation et la santé, les programmes de développement des ressources humaines et des technologies de l'information. Le gouvernement royal souhaite limiter le recours à des prêts à taux préférentiels aux activités de développement qui offrent un retour économique et financier rapide, pour payer le service de la dette. Le financement de programmes de développement par des prêts à taux non préférentiels sera fortement découragé.

387. Au fil des ans, nos partenaires pour le développement ont généreusement soutenu notre programme d'investissements publics. Lors de la réunion du GC de 1996, les partenaires bilatéraux et multilatéraux se sont engagés à hauteur de 501 millions US$ pour l'année 1996. Lors des réunions du GC qui se sont tenues en 1997, 1999, 2000, et 2001, les partenaires bilatéraux et multilatéraux se sont engagés à hauteur de 450

millions, 471 millions, 548 millions, et 556 millions US$ respectivement. Lors de la dernière réunion du GC en 2002, ces engagements ont atteint 635 millions US$.

TABLEAU 3: ENGAGEMENTS ET DEBOURSEMENTS : 2001-2003
(en millions US$)

PARTENAIRES EXTERIEURS	DEBOURSEMENTS REELS		
	2001	**2002**	**2003**
▪ Donateurs bilatéraux, à l'exclusion des pays membres de l'UE	168,0	182,3	181,2
▪ Pays de l'UE et de la CE	100,6	111,6	126,3
▪ Agences des NU			
- Total programmes	90,8	81,8	83,9
- Fonds propres	44,9	42,2	41,8
▪ IFI	114,7	149,2	149,3
Organisations non gouvernementales (Fonds propres ou centraux)	43,4	45,6	47,2
TOTAL DES DEBOURSEMENTS[1]	471,8	530,9	545,8
TOTAL DES ENGAGEMENTS	610,7	635,0[2]	....[3]
Déboursements en % des engagements	77,3%	83,6%	....

[1] Sur la base des seules ressources des agences de l'ONU. « Total programmes » des agences onusiennes comprend leurs propres ressources ainsi que la mobilisation d'autres sources de financement, y compris donateurs bilatéraux, pour leurs programmes cambodgiens.
[2] A l'exclusion des ONG.
[3] Il n'y a pas eu de réunion du GC en 2003.

388. Le gouvernement royal est heureux de constater qu'au cours des trois dernières années (2001-2003), les déboursements ont été en constante progression, d'un peu moins de 472 US$ millions en 2001 à plus de 545 millions US$ en 2003. Dans le même temps, les engagements des partenaires bilatéraux et multilatéraux sont passés d'environ 556 millions US$ en 2001 à 635 millions US$ en 2003. Le ratio déboursements/ engagements a également progressé. En 2002, le ratio était de 83,6% comparé à 77,3% en 2001 – reflétant la plus grande capacité d'absorption du gouvernement. Le GRC est honoré de l'appui de ses partenaires extérieurs pour le développement et exprime son souhait de voir cette assistance se poursuivre pour permettre au Cambodge d'atteindre son objectif de réduction de la pauvreté.

389. Lors des six précédentes réunions du GC, le gouvernement royal s'est efforcé de maintenir la mobilisation de l'aide extérieure autour de 500 millions US$ par an, pour couvrir les nouveaux projets et les projets en cours. Compte tenu du nombre élevé de besoins prioritaires identifiés par les différents ministères, il n'a pas été possible de maintenir les objectifs de mobilisation dans le cadre de cette limite. Le coût total des programmes de développement (nouveaux projets et projets en cours) planifiés par le gouvernement sur les trois prochaines années (2005-2007) est estimé à 1937,6 millions US$. Le gouvernement royal a engagé 290,4 millions US$ sur ses propres ressources. Après rajustement de la contribution estimée du gouvernement (290,4 millions US$), et en tenant compte des besoins d'appui budgétaire (150 millions US$), et des mécanismes du FMI de soutien/secours à la balance des paiements (66 millions USD), **les besoins**

en aide extérieure pour les trois prochaines années représentent un montant total de 1863, 2 millions USD, soit une moyenne de 621,1 millions par an. Certains de nos partenaires pour le développement se sont déjà engagés à fournir 1062,6 millions USD. *Il manque donc encore 800,6 millions USD pour financer les programmes de développement susmentionnés, somme pour laquelle le gouvernement royal du Cambodge appelle à un appui supplémentaire de la part de ses partenaires extérieurs.*

390. Décomposition par secteur des programmes prioritaires planifiés dans le cadre du PIP pour la période 2005-2007 (Tableau 4) :

- 43,2% secteurs sociaux ;
- 11,6% secteurs économiques ;
- 31,8% infrastructures ; et
- 13,3% pour les programmes transversaux (multisectoriels).

391. Décomposition du coût total de 1937,6 millions US$ des programmes de développement planifiés sur les trois prochaines années :

- 73,5 % pour les dépenses d'investissement et 26,5 % pour l'assistance technique ; et
- 76,9 % pour les projets/ programmes en cours ou identifiés et 23,1 % pour les projets prioritaires en cours d'élaboration.

392. Décomposition des dépenses projetées pour les *projets/ programmes en cours ou identifiés*, sur les trois prochaines années (2005-2007) :

- 79,2 % pour les dépenses d'investissement ; et
- 20,8 % pour l'assistance technique.

393. Le total des déboursements prévus (447.63 millions US$) dans le cadre des *projets/ programmes prioritaires en cours d'élaboration* qui seront mis en œuvre sur les trois prochaines années (2005-2007), se décompose comme suit : 54,5% pour les dépenses d'investissement et 45,5% pour l'assistance technique. Le détail des programmes par secteur, type de programme (dépenses d'investissement / assistance technique) et nature du programme (en cours / nouveau), et les objectifs de mobilisation des ressources par catégorie sont présentés dans les tableaux 4 et 5. Des informations plus détaillées sur chacun des projets/ programmes qui constituent le PIP 2005-2007 sont disponibles en Annexe I.

TABLEAU 4

PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT PROJETES EN 2005-2007, PAR SECTEURS

(en millions de US$)

SECTEUR	Coûts projetés des programmes de développement 2005-2007		Ressources engagées				Total des objectifs de mobilisation des ressources	
			Gouvernement		Partenaires extérieurs			
	US$	%	US$	%	US$	%	US$	%
Secteurs sociaux								
• Education	176.52	9.1%	9.53	3.3%	151.88	15.2%	15.10	2.3%
• Santé	660.64	34.1%	239.26	82.4%	147.29	14.8%	274.08	42.1%
Sous total	***837.16***	***43.2%***	***248.79***	***85.7%***	***299.17***	***30.0%***	***289.19***	***44.4%***
Secteurs économiques								
• Agriculture & Aménagement du territoire.	171.43	8.8%	5.51	1.9%	135.56	13.6%	30.35	4.7%
• Industrie & Commerce	54.06	2.8%	0	0.0%	20.60	2.1%	33.47	5.1%
Sous total	***225.49***	***11.6%***	***5.51***	***1.9%***	***156.16***	***15.7%***	***63.82***	***9.8%***
Infrastructure								
• Transports	223.11	11.5%	1.41	0.5%	115.71	11.6%	105.98	16.3%
• Eau & Assainissement	213.40	11.0%	18.52	6.4%	165.41	16.6%	29.46	4.5%
• Energie & Electricité	116.11	6.0%	6.20	2.1%	105.78	10.6%	4.12	0.6%
• Télécommunications	64.19	3.3%	9.60	3.3%	54.10	5.4%	0.50	0.1%
Sous total	***616.81***	***31. 8%***	***35.73***	***12.3%***	***441.00***	***44.3%***	***140.06***	***21.5%***
Autres Programmes Transversaux								
• Environnement & Protection	68.50	3.5%	0	0.0%	18.74	1.9%	49.76	7.6%
• Communauté & Services sociaux	63.48	3.3%	0	0.0%	50.72	5.1%	12.76	2.0%
• Culture & Arts	7.85	0.4%	0	0.0%	0	0.0%	7.85	1.2%
• Gestion du Dvpt. & Gouvernance	118.29	6.1%	350	0.1%	30.77	3.1%	87.17	13.4%
Sous total	***258.12***	***13.3%***	***350***	***0.1%***	***100.23***	***10.1%***	***157.54***	***24. 2%***
TOTAL: tous secteurs	**1,937.59**	**100.0%**	**290.39**	**100.0%**	**996.57**	**100.0%**	**650.62**	**100.0%**
TOTAL: Projets en cours et identifiés	1,489.96	100.0%	276.92	100.0%	880.67	100.0%	332.35	100.0%
• Dépenses d'investissement	1,179.54	79.2%	221.09	79.8%	704.42	80.0%	254.02	76.4%
• Assistance technique	310.42	20.8%	55.83	20.2%	176.25	20.0%	78.33	23.6%
TOTAL: Proj. en cours d'élaboration	447.63	100.0%	13.46	100.0%	115.90	100.0%	318.26	100.0%
• Dépenses d'investissement	244.03	54.5%	2.94	21.8%	37.36	32.2%	203.73	64.0%
• Assistance technique	203.60	45.5%	10.52	78.2%	78.54	67.8%	114.53	36.0%
TOTAL: tous secteurs	**1,937.59**	**100.0%**	**290.39**	**100.0%**	**996.57**	**100.0%**	**650.62**	**100.0%**
• Dépenses d'investissement	1,423.57	73.5%	224.04	77.1%	741.78	74.4%	457.75	70.4%
• Assistance technique	514.02	26.5%	66.35	22.9%	254.79	25.6%	192.87	29.6%

TABLEAU 5

PROGRAMMES/PROJETS 2005-2007 EN COURS, IDENTIFIES OU EN COURS D'ELABORATION, PAR SECTEUR

(en millions de US$)

SECTEUR	Coûts projetés des programmes de développement				Ressources engagées		Objectifs de mobilisation de l'APD
	2005	2006	2007	2005-2007	Gouv.	Part. extérieurs	
SECTEURS SOCIAUX							
Education							
• Projets en cours et identifiés	55.89	52.36	53.15	161.41	9.53	151.88	0
• Projets en cours d'élaboration	7.90	3.90	3.31	15.10	0	0	15.10
Total: Education	63.79	56.26	56.46	176.51	9.53	151.88	15.10
Santé							
• Projets en cours et identifiés	196.68	212.95	248.05	657.69	238.80	147.29	271.60
• Projets en cours d'élaboration	0.73	1.16	1.06	2.95	0.46	0	2.48
Total: Santé	197.41	214.11	249.11	660.64	239.26	147.29	274.08
TOTAL:							
• Projets en cours et identifiés	252.58	265.32	301.20	819.11	248.33	299.17	271.60
• Projets en cours d'élaboration	8.62	5.05	4.37	18.05	0.46	0	17.59
Total: Secteurs sociaux	**216.20**	**270.37**	**305.57**	**837.16**	**248.79**	**299.17**	**289.19**
SECTEURS ECONOMIQUES							
Agri. & aménagement du territoire							
• Projets en cours et identifiés	54.78	41.75	37.10	133.64	5.05	128.00	0.59
• Projets en cours d'élaboration	12.64	11.86	13.29	37.79	0.45	7.56	29.76
Total Agri. & amén. du territoire	67.42	53.61	50.39	171.43	5.50	135.56	30.35
Industrie & Commerce							
• Projets en cours et identifiés	0	0	0	0	0	0	0
• Projets en cours d'élaboration	16.28	20.77	17.01	54.06	0	20.60	33.46
Total: Industrie & Commerce	16.28	20.77	17.01	54.06	0	20.60	33.46
TOTAL:							
• Projets en cours et identifiés	54.78	41.75	37.10	133.64	5.05	128.00	0.59
• Projets en cours d'élaboration	28.93	32.63	30.30	91.85	0.45	28.16	63.23
Total: Secteurs Economique	**83.71**	**74.38**	**67.40**	**225.49**	**5.50**	**156.16**	**63.82**
INFRASTRUCTURE							
Transport							
• Projets en cours et identifiés	48.50	64.28	15.84	128.64	1.41	115.71	11.50
• Projets en cours d'élaboration	36.10	43.38	15.00	94.48	0	0	94.48
Total: Transport	84.60	107.66	30.84	223.11	1.41	115.71	105.98
Eau & Assainissement							
• Projets en cours et identifiés	53.84	57.89	38.00	149.73	15.58	134.15	0
• Projets en cours d'élaboration	15.32	25.34	23.00	63.66	2.94	31.26	29.46
Total: Eau & Assainissement	69.16	83.23	61.00	213.39	18.52	165.41	29.46
Energie & Electricité							
• Projets en cours et identifiés	13.21	47.37	51.40	111.98	6.20	105.78	0
• Projets en cours d'élaboration	3.92	0	0.20	4.12	0	0	4.12
Total: Energie & Electricité	17.13	47.37	51.60	116.10	6.20	105.78	4.12
Télécommunications							
• Projets en cours et identifiés	0	0	0	0	0	0	0
• Projets en cours d'élaboration	4.42	33.02	26.75	64.19	9.60	54.10	0.49
Total: Télécommunications	4.42	33.02	26.75	64.19	9.60	54.10	0.49
TOTAL:							
• Projets en cours et identifiés	115.55	169.55	105.24	390.35	23.19	355.64	11.50
• Projets en cours d'élaboration	59.77	101.74	64.95	226.46	12.54	85.36	128.56
Total: Infrastructure	**175.32**	**271.29**	**170.19**	**616.81**	**35.73**	**441.00**	**140.06**

TABLEAU 5 (SUITE)

PROGRAMMES/PROJETS 2005-2007 EN COURS, IDENTIFIES OU EN COURS D'ELABORATION, PAR SECTEUR

(en millions de US$)

SECTEUR	Coûts projetés des programmes de développement				Ressources engagées		Objectifs de mobilisation de l'APD
	2005	2006	2007	2005-2007	Govt.	External Partners	
AUTRES PROGRAMMES TRANSVERSAUX							
Environnement & Protection							
• Projets en cours et identifiés	9.98	8.83	0	18.81	0	18.74	0.07
• Projets en cours d'élaboration	1.74	16.74	31.20	49.69	0	0	49.68
Total: Environ. & Conservation	11.72	25.57	31.20	68.50	0	18.74	49.75
Communauté & Services sociaux							
• Projets en cours et identifiés	14.23	23.83	12.65	50.72	0	50.72	0
• Projets en cours d'élaboration	5.78	4.39	2.60	12.76	0	0	12.76
Total: Commu. Services sociaux	20.01	28.22	15.25	63.48	0	50.72	12.76
Culture & Arts							
• Projets en cours et identifiés	0	0	0	0	0	0	0
• Projets en cours d'élaboration	3.27	3.04	1.53	7.85	0	0	7.85
Total: Culture & Arts	3.27	3.04	1.53	7.85	0	0	7.85
Gestion du Dvpt. & Gouvernance							
• Projets en cours et identifiés	66.14	6.14	5.05	77.34	0.35	28.38	48.60
• Projets en cours d'élaboration	11.52	14.22	15.21	40.95	0	2.38	38.57
Total:Gestion dvpt & Gouv.	77.66	20.36	20.26	118.29	0.35	30.76	87.17
TOTAL:							
• Projets en cours et identifiés	90.36	38.80	17.70	146.87	0.35	97.85	48.67
• Projets en cours d'élaboration	22.31	38.40	50.54	111.25	0	2.38	108.87
Total: Programmes transvers.	**112.67**	**77.20**	**68.24**	**258.12**	**0.35**	**100.23**	**157.54**
TOTAL: TOUS PROGRAMMES	**632.92**	**693.25**	**611.42**	**1,937.59**	**290.39**	**996.57**	**650.62**
• Projets en cours et identifiés	513.28	515.42	461.26	1,489.96	276.93	880.67	332.36
• Projets en cours d'élaboration	119.64	177.83	150.16	447.63	13.46	115.90	318.26

6. CONCLUSION

394. Le présent rapport expose les principaux accomplissements depuis la dernière réunion du GC, qui s'est tenue à Phnom Penh en juin 2002. Il présente les résultats du gouvernement en termes de performance politique, macroéconomique, monétaire et fiscale et de développement sectoriel. Le rapport met l'accent sur les priorités de mise en œuvre de la Stratégie Rectangulaire, fondement de la politique économique du troisième mandat du gouvernement royal. La Stratégie Rectangulaire s'appuie sur les composantes clefs des Objectifs de développement du millénaire, du Plan national de développement socio-économique 2001-2005 (SEDP2), de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté 2003-2005 (NPRS), et autres politiques, stratégies, plans et programmes de réformes. Tous ces cadres d'intervention ont été élaborés en consultation avec les acteurs nationaux et internationaux concernés, y compris les représentants de la société civile et des donateurs. Egalement, les besoins financiers et les objectifs de mobilisation de l'APD pour les trois prochaines années (2005-2007) ont été définis, sur la base des initiatives (en cours, planifiées ou nouvellement identifiées), que le gouvernement projette de mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs prioritaires de développement. Enfin, le présent rapport expose l'ampleur des besoins en aide extérieure au développement, en complément des ressources de l'Etat, nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets en cours et au lancement de nouvelles initiatives.

395. Pour atteindre ses objectifs de développement, le GRC s'engage fermement à respecter les principes de bonne gouvernance, à maintenir une politique macro-économique solide et à imposer la discipline fiscale. Le GRC s'efforcera de renforcer l'épargne nationale et de lever les capitaux d'investissement nécessaires pour trouver le plus de fonds possible pour les programmes de développement. Cependant, le gouvernement royal est conscient de demeurer, à court terme, dépendant de l'aide des partenaires extérieurs. Pour les trois prochaines années (2005-2007), le total des besoins en aide extérieure pour assurer la bonne mise en œuvre des projets/programmes identifiés, s'élève à 1873,9 millions de US$ après déduction de la contribution du gouvernement royal, qui atteint 290,4 millions de US$. Le gouvernement royal serait reconnaissant de pouvoir compter sur des engagements couvrant la totalité de cette période (3 ans), afin d'être en mesure de planifier la mise en œuvre des programmes prioritaires de développement. A ce stade du développement du Cambodge, le gouvernement royal est parfaitement conscient des écueils qui le guettent en termes de financement des programmes de développement par le biais d'emprunts qui auront une incidence sur la dette et le service de la dette et entraveront la restructuration des affectations budgétaires en faveur des secteurs sociaux. Le gouvernement royal accorde donc une grande importance à l'aide au développement octroyée sous forme de subventions.

396. Depuis plusieurs années, nos partenaires extérieurs pour le développement ont généreusement appuyé le programme d'investissements publics du Cambodge. Le gouvernement royal est reconnaissant de l'appui de ses partenaires extérieurs pour le développement et espère que cette assistance pourra se poursuivre, pour permettre au Cambodge d'atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté et les Objectifs de développement du millénaire.

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus				Ressources engagées		Objectif de mobilisation des fonds APD
					2005	2006	2007	Total 2005-2007	GOUVT.	Partenaires externes	
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION/ RESSOURCES HUMAINES - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT											
PROJETS EN COURS :											
Enseignement général											
734	Qualité et efficacité de l'enseignement général (MEJS)	BAD, UNICEF	2001-2005	52,310	10,000	0	0	10,000		10,000	0
829	Projet de promotion de la santé dans les écoles (MEJS)	RU, UNESCO, UNICEF, SEAMEO TROPMED	2005-2007	3,140	1,067	1,017	1,056	3,140		3,140	0
....	Centre de développement des programmes (MEJS)	USAID	2005-2007	6,000	2,000	2,000	2,000	6,000	0	6,000	0
....	Enseignement général et formation des professeurs (EGFP) à Siem Reap, Uddor Mean Chey et Kampong Cham (MEJS)	Belgique, Budget national	2003-2006	14,106	4,702	4,702		9,404	2,230	7,174	0
Enseignement supérieur											
719	Programme de développement des infrastructures scolaires (MEJS)	BAD, Japon, ONG, Belgique	2002-2007	168,222	21,900	26,971	31,750	80,621		80,621	0
			Sous-total Projets en cours	243,778	39,669	34,690	34806	109,165	2,230	106,935	0
PROJETS ATTRIBUÉS											
Technique & professionnel											
376	Enseignement général II (Secondaire) (MEJS)	BAD	2004-2008	20,000	2,000	2,000	2000	6,000		6,000	0
Nouveau	Equité de l'enseignement primaire et secondaire (MEJS)	JICA, UNICEF, UNESCO	2004-2008	32,125	5,700	5,800	6000	17,500	7,000	10,500	0
Nouveau	Renforcement de la planification et de la gestion (MEJS)	SIDA, UNESCO, Budget national	2005-2010	9,533	2,000	2,000	2000	6,000		6,000	0
			Sous-total Projets attribués	61,658	9,700	9,800	10,000	29,500	7,000	22,500	0
PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION											
122	Construction de 5 centres de formation professionnelle régionaux (MTFP)	Recherche de donateurs ; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	2,136	802	834	500	2,136			2,136
125	Construction d'une Centre de formation professionnelle à Takéo (MTFP)	Recherche de donateurs ; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	309	138	94	77	309			309
597	Construction d'une polyclinique et d'un laboratoire (MTFP)	Recherche de donateurs ; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2006	400	320	80		400			400
370	Enseignement secondaire-MIS (MEJS)	Recherche de donateurs ; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	250	50	100	100	250			250
			Sous-total Projets haute priorité en préparation:	3,095	1,310	1,108	677	3,095	0	0	3,095
			Total des dépenses d'investissement (en cours, attribués et en préparation)	308,531	50,679	45,598	45,483	141,760	9,230	129,435	3,095
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION/ RESSOURCES HUMAINES - ASSISTANCE TECHNIQUE											
PROJETS EN COURS :											
Enseignement général											
....	Assistance ciblée pour l'éducation des filles pauvres et des enfants issus des zones à minorités ethniques (MEJS)	Budget national, UNICEF, Coopération civile	2003-2007	3,000	843	938	663	2,444	300	2,144	0
Enseignement supérieur								0			
720	Programme de renforcement des compétences (MEJS)	UNICEF, BAD	2002-2007	29,750	3,750	3,750	3750	11,250		11,250	0
....	Formation des professeurs de collèges à des sujets franco-khmers (MEJS)	France	2003-2007	320	80	80	80	240		240	0
....	Formation des cadres de l'enseignement (MEJS)	France	2003-2007	415	104	104	104	312		312	0
Jeunesse et Sports								0			
728	Encouragement pour l'accès équitable (MEJS)	BAD, Japon	2003-2007	10,500	1,750	3,000	3750	8,500		8,500	0
			Sous-total Projets en cours	43,985	6,527	7,872	8,347	22,746	300	22,446	0

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus				Ressources engagées		Objectif de mobilisation des fonds APD
					2005	2006	2007	Total 2005-2007	GOUVT.	Partenaires externes	
	PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION										
	Enseignement général										
Nouveau	Renforcement des compétences (MEJS)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	11,690	6,430	2,630	2630	11,690			11,690
428	Système d'éducation non-institutionnelle (MDR)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2006	480	160	160		320			320
		Sous-total Projets haute priorité en préparation:		12,170	6,590	2,790	2,630	12,010	0	0	12,010
		Total de l'assistance technique (en cours, attribués et en préparation)		56,155	13,117	10,662	10,977	34,756	300	22,446	12,010
		Grand Total (CP & TA):		*364,686*	*63,796*	*56,260*	*56,460*	*176,516*	*9,530*	*151,881*	*15,105*
	SANTÉ - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT										
	PROJETS EN COURS :										
78	Amélioration des services de santé de base (MS)	BM; BAD; CTB, DFID, UNICEF;PNUD; UNFPA; OMS;USAID;France;GTZ;Japon;RU;ONG	1996-2007	300,158	71,367	77,267	86,690	235,324	76,567	9,217	149,540
79	Santé maternelle et pédiatrique "Ancien nom : Santé des femmes et pédiatrique" (MS)	UNICEF; UNFPA; OMS; ONG; Japon, AusAID; UNFPA; DFID; ONG	2003-2007	29,844	3,258	3,818	4,489	11,565	5,203	0	6,362
82	Lutte contre la tuberculose (MS)	Subventions: OMS; RU; France; ONG: MSF; BM; Japon; Budget national	1996-2010	105,000	6,952	7,130	7,442	21,524	2,501	10,056	8,967
83	Lutte contre la malaria, la dengue, la schistosomiase (MS)	Subventions: AusAID; RU; CE; OMS; USAID;ONG; Prêt : BM; Budget national	1996-2007	31,903	4,682	4,664	5,032	14,378	2,442	7,415	4,521
84	Fourniture de et amélioration de l'accès aux médicaments de première nécessité "Ancien nom : Réforme du secteur pharmaceutique/Médicaments de première nécessité" (MS)	OMS;UNICEF;BAD; KfW;Japon; AusAiD; ONG; Budget national	1996-2007	109,433	27,860	30,736	33,809	92,405	61,742	18,962	11,701
86	Programme SIDA/MST (MS)	UNICEF; PNUD; UNFPA; OMS;CE; RU; AusAID; BAD; BM; CDC. NU. GFATM. USAID. DFID. ONG	1996-2007	31,387	6,463	7,125	7,685	21,273	4,149	12,550	4,574
87	Réhabilitation des hôpitaux nationaux (MS)	Budget national; Japon; France; ONG; Suisse, Thaïlande, BM	1996-2007	101,648	11,150	12,272	12,910	36,332	16,062	3,033	17,237
92	Hôpital Preah Ang Duong : Modernisation de l'ORL – Service ophtalmologique et dentaire (MS)	ONG; Budget national		13149	924	1,145	9,972	12,041	4,149	0	7,892
Séparé du 79	Amélioration du contrôle des naissances et des services pour une maternité sans risque au Cambodge "précédemment part du programme Santé des femmes et pédiatrique, PIP nº 79" (MS)	UNFPA, ONG	2004-2005	2,983	1,164	0	0	1,164	0	1,164	0
Séparé du 79	Programme national de lutte contre les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques et le choléra "précédemment part du programme Santé des femmes et pédiatrique, PIP nº 79" (MS)	UNICEF & OMS	2005-2007	787	197	263	320	780	780	0	0
Séparé du 79	Programme national d'immunisation (MS)	OMS; UNICEF; AusAid; CVP PATH; JICA; USAID; ONG; GAVY; ROTARY	A partir de 2004	24,000	6,742	7,774	8,940	23,456	8,425	14,052	979
Séparé du 79	Programme national de nutrition (MS)	UNICEF, OMS, HKI, GTZ, BM	2004-2007	6,666??	2,333	2,382	2,418	7,133	1,207	1,213	4,713
Séparé du 72	Développement des services et ressources pour la santé mentale "précédemment part du programme Spécialités médicales : ORL/Soins bucco-dentaires et psychiatriques" (MS)	OMS, Iom?NORAD, TPO	A partir de 2005	5,466	545	691	486	1,722	0	201	1,521
....	Renforcement et développement des programmes de prévention (Autorité Nationale de Lutte contre le Sida)	NB, BM, DFID, USCDC-GAP, NU, GFATM, UE, BAD, FC	2004-2007	62,390	13,591	16,988	21,236	51,815	500	30,000	21,315
....	Décentralisation au niveau des provinces des réponses liées au VIH/SIDA (ANLS)	PNUD, UNAIDS	2004-2007	1,926	480	600	750	1,830	0	288	1,542
		Sous-total projets en cours		806,925	157,708	172,855	202,179	532,742	183,727	108,151	240,864

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus				Ressources engagées		Objectif de mobilisation des fonds APD
					2005	2006	2007	Total 2005-2007	GOUVT.	Partenaires externes	
SANTÉ - ASSISTANCE TECHNIQUE											
PROJET EN COURS :											
80	Renforcement de la gestion sectorielle "Ancien nom: Renforcement de la gestion et de la planification du secteur de la Santé" (MS)	AusAid;RU; GTZ;PNUD;UNICEF;OMS; Budget national	2000-2010	74,463	15,211	15,503	18,721	49,435	37,003	8,256	4,176
81 et 93	Développement de la formation et des ressources humaines "Combinaison de deux PIP précédents : Développement des ressources humaines et INPS" (MS)	AusAid;France;OMS; KFW (Allemagne); Japon;ONG; UNFPA; UNICEF; BAD	2003-2007	39,556	9,042	8,709	9,162	26,913	10,868	4,484	11,561
94	Education à la santé, hygiène & soins de santé de base (MS)	AOI, JICA, ICC	1996-2007	11,306	1,295	1,361	1,509	4,165	3,130	600	435
95	Programme de transfusion sanguine (MS)	Budget national; ICRC; ONG; BM; GTZ	1996-2007	9,525	1,728	1,835	2,103	5,666	1,486	823	3,357
427	Développement d'un Centre national d'ophtalmologie pour service de référence, formation et recherche "Ancien intitulé : Prévention de la cécité" (MS)	CBM/ Caritas; Hellen Keller Worldwide; IRIS; Fred Hallow Foundation; Mekong Eye Doctor; Help Age International; Rotary Club International	2003-2007	11,047	962	1,188	1,375	3,525	1,073	623	1,829
Séparé du 427	Développement et mise en oeuvre de plans intégrés et financièrement rentables pour la prévention des maladies bucco-dentaires chez l'enfant et pour la fourniture de services de santé bucco-dentaire "Préalablement part du programme de Prévention de la cécité" (MS)	OMS, ONG	2002-2007	1,238	108	132	218	458	367	0	91
426	Réhabilitation du Laboratoire national pour le contrôle alimentaire et l'administration des médicaments "Ancien intitulé : Contrôle alimentaire et administration des médicaments" (MS)	Banque Mondiale; OMS; JICA; Jicwels; USP		8,699	732	584	243	1,559	297	1,067	195
790	Financement de la santé en faveur des pauvres (MS)	DFID, JFPR, BM TA, BAD, GTZ, ONG	A partir de 2003	14,237	4,099	3,667	3,636	11,402	600	9,465	1,337
....	Soutien à la réduction des effets néfastes (ANLS)	PAM, UNICEF, USAID	2004-2007	5,675	1,300	1,500	1,875	4,675	0	3,000	1,675
....	Soutien au renforcement institutionnel (ANLS)	DFID, PNUD, UNAIDS	2004-2007	20,764	4,500	5,625	7,031	17,156	250	10,825	6,081
			Sous-total projets en cours :	196,510	38,977	40,104	45,873	124,954	55,074	39,143	30,737
PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION											
701	Développement des médecines traditionnelles "Nouveau point de la Stratégie Rectangulaire du GRC" (MS)	OMS	2001-2007	2,990	725	1,156	1,067	2,948	462	0	2,486
			Sous-total Projets haute priorité en préparation	2,990	725	1,156	1,067	2,948	462	0	2,486
			Total de l'assistance technique (en cours et en préparation)	199,500	39,702	41,260	46,940	127,902	55,536	39,143	33,223
			Grand Total (CP & TA):	*1,006,425*	*197,410*	*214,115*	*249,119*	*660,644*	*239,263*	*147,294*	*274,087*
AGRICULTURE, FORÊTS & PÊCHE - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT											
PROJETS EN COURS :											
Productivité agricole (MAFP)											
272	Amélioration de la productivité agricole (MAFP)	Budget national, BM/IFAD	1999-2005	29,439	5,887	0	0	5,887		5,887	0
....	Phase II de la formation intégrée des agriculteurs à la désinsectisation (MAFP)	Danemark	2003-2005	14,000	3,146	0	0	3,146		3,146	0
....	Projet Australo-cambodgien de développement agricole - Phase II	Australie	200-2005	13,638	2,042	0	0	2,042		2,042	0
....	Amélioration de la productivité de riz de première qualité sur la base de recherches sur les méthodes de culture (MAFF)	Budget national, Prêt BAD	2001-2005	3,459	336	0	0	336	0	336	0
....	Programme nationale pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté	FAO/ITA/UNHSF/OPCE	2005-2007	5,300	1,767	1,767	1,766	5,300	0	5,300	0

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus				Ressources engagées		Objectif de mobilisation des fonds APD
					2005	2006	2007	Total 2005-2007	GOUVT.	Partenaires externes	
Déminage											
....	Fonds fiduciaires CMAC-PNUD (CMAC)	Fonds fiduciaires généraux/Japon, Australie, Suède, AAM-USA, France, Norvège, RU	2004-2007	15,100	4,300	4,000	3,500	11,800	1,500	10,300	0
....	Projet de déminage US-CMAC - Ville de Païlin (CMAC)	USA	2004-2007	7,160	1,800	2,000	2,000	5,800		5,800	0
....	Projet de déminage Allemagne-CMAC dans les provinces de Siem Reap et Oddor Meanchey (CMAC)	Allemagne	2004-2007	3,370	850	850	835	2,535		2,535	0
....	Projet de déminage Japon-CMAC dans la province de Battambang (CMA	Japon	2004-2007	3,350	850	850	850	2,550		2,550	0
....	Projet de déminage Japon-CMAC dans la province de Pursat (CMAC)	Japon	2004-2007	3,350	850	850	850	2,550		2,550	0
....	Projet de déminage Pays-Bas/NPA-CMAC dans la province de Banteay Meanchey (CMAC)	Pays-Bas	2004-2007	2,570	630	630	560	1,820		1,820	0
....	Projet de déminage Handicap International Belgique-CMAC (CMAC)	EU	2004-2007	690	200	150	150	500		500	0
....	Projet UNICEF-CMAC de réduction des risques liés aux mines (CMAC)	UNICEF	2004-2007	500	100	150	150	400		400	0
....	Japon Mine Action Service (JMAS)-CMAC - Projet munitions non explosées/déminage (CMAC)	Japon	2004-2007	1,920	540	600	600	1,740		1,740	0
Gestion des Ressources Naturelles (MAFP)											
....	Jumelage IFReDI et IFM (MAFP)	Danida	2003-2005	500	87	0	0	87			87
....	Capacité 21 (MAFP)	PNUD	2003-2005	627	141	0	0	141			141
....	Aquaculture des espèces de poissons indigènes au Mékong (MAFP)	CM/DANIDA	2003-2005	486	59	0	0	59			59
Aménagement du territoire et urbanisation											
742	Projet d'Aménagement et de gestion du territoire (MATUC)	Banque Mondiale	2002-2007	26,900	5,700	5,800	5,200	16,700	2,600	14,100	0
			Sous-total des projets en cours	132,360	29,284	17,647	16,461	63,392	4,100	59,005	287
PROJETS ATTRIBUÉS :											
Production agricole (MAFP)											
....	Développement des capacités de l'ensemble du secteur forestier (MAFP)	JICA et autres donateurs	2005-2010	4,200	1,400	1,400	1,400	4,200	840	3,360	0
....	Ecosorn (MAFP)	UE	2005-2007	3,000	1,000	1,000	1,000	3,000		3,000	0
....	Formation à la gestion des entreprises agricoles pour C, L, M, T, V (MAFP)	AMEICC/JICA	2005	300	300	0	0	300	0	300	0
....	Formation aux technologies de l'industrie agroalimentaire à petite échelle pour C, L, M (MAFP)	AMEICC/JICA	2005	100	100	0	0	100	0	100	0
Nouveau	Amélioration du commerce/de la promotion commerciale du bétail (MAFP)	EU	2005-2007	300	121	95	84	300	0	0	300
Déminage											
Nouveau	Projet de déminage communautaire (CMAC)	JMAS, PNUD	2004-2007	2,500	800	800	800	2,400		2,400	0
Nouveau	Projet d'étude technique (CMAC)	Donateurs bilatéraux	2004-2007	5,500	1,000	2,000	2,500	5,500		5,500	0
Nouveau	Activités DME dans les provinces situées le long du fleuve Mékong	USA	2004-2007	1,050	450	300	300	1,050		1,050	0
			Sous-total Projets attribués	16,950	5,171	5,595	6,084	16,850	840	15,710	300
PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION											
Productivité agricole											
521	Station de reproduction du bétail par insémination artificielle (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2006	91	33	58	0	91			91
630	Production de vaccins contre la septicémie hémorragique (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	400	322	39	39	400			400
275	Réparation et construction des installations pour l'ingénierie agricole (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	772	264	254	254	772			772
501	Réparation des infrastructures à la station de Kork Trap Prey Phdau (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2006	194	72	122	0	194			194

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus 2005	2006	2007	Total 2005-2007	Ressources engagées GOUVT.	Partenaires externes	Objectif de mobilisation des fonds APD
502	Construction d'une digue pour la prévention des inondations (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2006	396	88	308	0	396			396
619	Réhabilitation du centre agro-technique de Toul Samrong (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	16,500	500	500	1,000	2,000			2,000
822	Réhabilitation du centre de recherche agricole et de la station de recherche (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	1,286	577	467	242	1,286			1,286
Nouveau	Réduction de la mortalité et de la morbidité du bétail par le renforcement des services vétérinaires et le développement de programmes de lutte contre les maladies (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	480	168	156	156	480			480
	Recherche et Développement										
Nouveau	Études des cultures saisonnières et vivaces alternatives (rendement quantitatif et économique) (MAFP)	Recherche de donateurs	2005-2007	60	20	20	20	60			60
Nouveau	Étude sur les rendements de la riziculture (MAFP)	Recherche de donateurs	2005-2007	75	25	25	25	75			75
751	Développement des techniques et machines agricoles (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	1,305	446	315	544	1,305			1,305
175	Modernisation de la station de recherche (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	1,390	380	460	550	1,390			1,390
	Gestion des Ressources Naturelles										
Nouveau	Délimitation et gestion des domaines forestiers (MAFP)	Recherche de donateurs ; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	3,300	1,100	1,100	1,100	3,300			3,300
333	Suppression des actions illégales sur la faune (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	252	110	71	72	253			253
	Développement des Ressources Humaines										
Nouveau	Amélioration des compétences du personnel du MAFP (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	617	206	206	205	617			617
	Aménagement du Territoire et Urbanisation										
....	Affectation du territoire pour le développement socio-économique (MATUC	BM, Allemagne	2005-2008	15,000	100	2,000	4,000	6,100		6,100	0
		Sous-total des projets haute priorité en préparation		42,118	4,411	6,101	8,207	18,719	0	6,100	12,619
		Total des dépenses d'investissement (en cours, attribués et en préparation)		191,428	38,866	29,343	30,752	98,961	4,940	80,815	13,206
AGRICULTURE, FORÊTS & PÊCHE - ASSISTANCE TECHNIQUE											
	PROJETS EN COURS :										
	Déminage										
....	Gestion de la qualité et groupes socio-économiques (CMAA)	PNUD/DFID	2003-2005	200	42	0	0	42		42	0
....	Coordination CMAA pour la sensibilisation aux risques liés aux mines	UNICEF	2004-2005	40	20	0	0	20		20	0
....	Amélioration des équipements pour les activités de déminage (CMAC)	Japon	2004-2010	43,500	11,000	9,000	7,000	27,000		27,000	0
....	Développement des compétences pour le dressage dechiens détecteurs de mines (CMAC)	Suède	2002-2005	950	200	200	200	600		600	0
....	Conseillers techniques JICA-CMAC (CMAC)	JICA	1999-2006	1,650	300	500	500	1,300		1,300	0
....	Conseillers techniques Nouvelle-Zélande-CMAC (CMAC)	Nouvelle-Zélande	1995-2005	350	100	0	0	100		100	0
....	Assistance technique du PNUD et développement des compétences	PNUD	1993-2012	1,250	300	300	300	900		900	0
	Aménagement du territoire et urbanisation										
742	Projet d'Aménagement et de gestion du territoire (MATUC)	GTZ, Finlande, CIDA	2002-2007	19,000	4,900	6,700	5,400	17,000		17,000	0
....	Enregistrement des titres de propriété foncière des populations indigènes	SIDA	2004-2007	100	50	50		100		100	0
....	Projet de mise en oeuvre de la loi foncière (MATUC)	BAD	2004-2007	971	431			431	110	321	0
....	Gestion communale et communautaire des ressources naturelles et de l'environnement (MATUC)	DANIDA	2004-2007	1,072	333	212	210	755		755	0
....	Etude sur l'installation de postes de contrôle au Cambodge (MATUC)	KOICA	2004-2005	1,200	1,200			1,200		1,200	0
....	Programme institutionnel de soutien à "la planification spatiale et régionale" (MATUC)	EU (ISP)	2004-2005	200	100			100		100	0
		Sous-total Projets en cours		70,483	18,976	16,962	13,610	49,548	110	49,438	0

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus				Ressources engagées		Objectif de mobilisation des fonds APD
					2005	2006	2007	Total 2005-2007	GOUVT.	Partenaires externes	
PROJETS ATTRIBUÉS :											
Déminage											
Nouveau	Conseillers techniques DME auprès des QG et des provinces situées le long du fleuve Mékong (CMAC)	USA	2005-2012	1,300	300	500	500	1,300		1,300	0
Nouveau	Conseillers techniques DME centre de formation (CMAC)	Belgique	2005-2007	1,350	450	450	450	1,350		1,350	0
....	Affectation du territoire pour le développement socio-économique (MATUC)	GTZ	2004-2006	1,800	600	600		1,200		1,200	0
		Sous-total Projets attribués		4,450	1,350	1,550	950	3,850	0	3,850	0
PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION :											
Productivité Agricole											
798	Création de et soutien aux coopératives agricoles modèles (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2006	136	23	113		136			136
Nouveau	Projet de transformation des produits de l'agriculture (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	843	326	276	241	843			843
Nouveau	Formation à l'augmentation de la production agricole par l'utilisation d'engrais inorganiques et de composts comme alternatives aux engrais chimiques et aux pesticides	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	30	0	18	12	30			30
Recherche et développement		Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire									
191	Recherche sur l'agriculture (MDR)		2004-2006	340	54	54		108			108
525	Système de développement technique de l'agriculture (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	719	239	239	241	719			719
531	Égalité entre hommes et femmes dans le développement agricole	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	169	56	56	57	169			169
177	Programme national de désinsectisation (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	1,463	436	451	439	1,326			1,326
Gestion des Ressources Naturelles											
163	Programme de reboisement (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	3,840	1,920	980	940	3,840			3,840
170	Préparation & gestion de la faune (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	3,420	2,340	740	340	3,420			3,420
181	Programme d'actions pour l'exploitation des forêts au Cambodge (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	3,420	1,150	1,135	1,135	3,420			3,420
Développement des Ressources Humaines											
806	Formation de cultivateurs sélectionnés pour devenir prestataires de services en tant qu'ouvriers villageois pour la santé animale. (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	1,200	400	400	400	1,200			1,200
819	Formation aux techniques agricoles d'ouvriers de développement (OD)/ intervenants (MAFP)	AusAID	2005-2007	1,740	580	580	580	1,740			1,740
813	Modernisation des techniques de transformation de l'industrie agroalimentaire (MAFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	198	84	66	48	198			198
Déminage											
Nouveau	Coordination nationale (CMAA)	Recherche de donateurs	2005-2007	750	250	250	250	750	150	600	0
Nouveau	Régulation, Contrôle, Gestion de la qualité (CMAA)	Recherche de donateurs	2005-2007	240	80	80	80	240	80	160	0
Nouveau	Gestion socio-économique du déminage (CMAA)	Recherche de donateurs	2005-2007	480	160	160	160	480	130	350	0
Nouveau	Gestion de bases de données (CMAA)	Recherche de donateurs	2005-2007	300	100	100	100	300	65	235	0
Nouveau	Renforcement des compétences (CMAA)	Recherche de donateurs	2005-2007	99	33	33	33	99	20	79	0
Nouveau	Education aux risques liés aux mines (CMAA)	Recherche de donateurs	2005-2007	55	5	25	25	55	14	41	0
		Sous-total Projets haute priorité en préparation:		19,442	8,236	5,756	5,081	19,073	459	1,465	17,149
		Total de l'assistance technique (en cours, attribués et en préparation)		94,375	28,562	24,268	19,641	72,471	569	54,753	17,149
		Grand Total (CP & TA):		*285,803*	*67,429*	*53,611*	*50,393*	*171,433*	*5,509*	*135,568*	*30,355*

COMMERCE, INDUSTRIE & FABRICATION - ASSISTANCE TECHNIQUE

PROJET HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION											
Nouveau	Investissement du secteur privé, Crédit (Prêt+Subvention) (MC)	BM / IDA	A partir de 2005	10,000	3,500	3,500	3,000	10,000			10,000
Nouveau	Service d'assistance technique (SAT)	Australie	A partir de 2004	9,000	300	300	300	900			900

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus				Ressources engagées		Objectif de mobilisation des fonds APD
					2005	2006	2007	Total 2005-2007	GOUVT.	Partenaires externes	
Nouveau	Initiative CEAP/OMC pour le renforcement des compétences (MC)	Canada	2004-2007	1,500	300	300	100	700			700
Nouveau	Project d'assistance aux échanges multilatéraux (MC)	CE-GTZ pour la mise en oeuvre	2003-2005	2,300	766			766			766
Nouveau	Mise en conformité du secteur des télécommunications avec les standards de l'OMC (MC)	Financé par le RU. Mise en oeuvre par la BM	A partir de 2005	140	50	50	40	140			140
Nouveau	Fonds fiduciaires UE Asie (MC)	UE comme donateur, ITC pour la mise en oeuvre	A partir de 2004	400	100	100	100	300			300
Nouveau	Projet Formation pour le Commerce - Formations aux techniques de négociation dans les échanges multilatéraux (MC)	CNUCED. Certaines composantes en coopération avec ITC, OMC	2003-2007	2,200	500	500	500	1,500			1,500
Nouveau	Standards internationaux et normes techniques (MC)	Australie et Norvège. UNIDO pour la mise en oeuvre	2004-2005	960	400			400			400
Nouveau	Programme de coopération CE/ASEAN sur la standardisation des produits (MC)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	A partir de 2005	560	100	100	100	300			300
Nouveau	Programme de coopération CE/ASEAN sur les droits de la propriété intellectuelle (MC)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	A partir de 2005	560	100	100	100	300			300
Nouveau	Projet sur la mention de l'origine géographique (MC)	France	A partir de 2005	1,100	400	400	300	1,100			1,100
Nouveau	Infrastructures du secteur financier (MC)	BAD	2005-2007	2,000	700	700	600	2,000			2,000
Nouveau	Certification et commercialisation du caoutchouc cambodgien (MC)	France	2004-2006	900	400	400	-	800			800
Nouveau	Centre de formation Cambodge-Singapour - Programme de formation au commerce (MC)	Singapour	2001-2005	1,800	500			500			500
Nouveau	Détachement de longue durée d'experts en commerce (MC)	GTZ, Allemagne	2004-2006	600	200	200	0	400			400
Nouveau	Phase II du projet IF - Programme de renforcement des capacités pour le commerce en vue de la réduction de la pauvreté (MC)	PNUD, IF Fonds fiduciaires II, éventuellement Norvège et Nouvelle-Zélande. ITC est l'agence de coopération	2004-2006	1,500	500	500	0	1,000			1,000
Nouveau	Assistance technique liée au commerce (MC)	MPDF	A partir de 2004	100	30	30	30	90			90
Nouveau	EPZs (Poipet, Koh Kong, Pailin) (MC)	Thaïlande	A partir de 2004	300	90	90	90	270			270
Nouveau	Soutien à la promotion des échanges commerciaux et au développement des exportations dans la sous-région Cambodge-Laos-Vietnam (MC)	Suisse, ITC comme agence d'exécution	2003-2006	780	300	300		600			600
Nouveau	Conseillers en promotion commerciale et industrielle (MC)	JICA	2004-2006	300	100	100	0	200			200
Nouveau	Étude de faisabilité pour la création d'un marché du paddy (MC)	JICA	A partir de 2004	300	100	100	0	200			200
Nouveau	Assistance au couloir de croissance Phnom Penh-Sihanoukville (MC)	JICA	A partir de 2004	1,000	500	500	0	1,000			1,000
Secteur de l'industrie											
453	Création des standard industriels au Cambodge (MIME)		2005-2007	10,000	1,000	1,000	1,000	3,000		3,000	0
455	Création du Centre de la Productivité - Cambodge (MIME)		2005-2007	1,100	350	750	-	1,100		1,100	0
New	Programme de développement des PME (MIME)	BAD	2005-2007	15,000	5,000	10,000	10,000	25,000		15,000	10,000
Secteur des ressources en minerais											
105	Evaluation des dépôts minéraux (MIME)		2005-2007	1,500	0	750	750	1,500		1,500	0
			Grand Total (TA) :	*65,900*	*16,286*	*20,770*	*17,010*	*54,066*	*0*	*20,600*	*33,466*

INFRASTRUCTURES & TRANSPORTS - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

PROJETS EN COURS :

Routes											
297	Réhabilitation topographique - Routes rurales-656Km (MDR)		2004-2007	26,307	2,000	2,000	2,000	6,000			6,000
430	Programme d'entretien des routes rurales - 2237km (MDR)		2004-2007	18,000	1,500	2,000	2,000	5,500			5,500
235	Réhabilitation de la Route Nationale nº 2 (Takéo-Frontière vietnamienne) (MTPT)	JICA	2003-2005	11,970	5,670	0	0	5,670		5,670	0
278	Projet de réhabilitation des routes cambodgiennes : RN 6, RN 3, PHN, Sihanoukville	BM	2001-2005	45,496	115	0	0	115		115	0
327	Projet d'Aménagement des villes provinciales (MTPT)	BAD	2000-2005	8,600	780	0	0	780		780	0
801	Projet de construction de ponts au-dessus de 4 rivières sur la RN 48 (MTP	Thaïlande	2004-2006	8,000	3,000	1,000	0	4,000		4,000	0

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus				Ressources engagées		Objectif de mobilisation des fonds APD
					2005	2006	2007	Total 2005-2007	GOUVT.	Partenaires externes	
800	SRM: Project d'Aménagement des routes cambodgiennes (Siem Reap-Poïpet) (MTPT)	BAD	2003-2007	77,500	11,120	11,500	1,000	23,620		23,620	0
461	Projet d'Aménagement de la RN 3 "Trapeingropao-Kampot" (MTPT)	Corée	2004-2007	17,500	3,000	5,000	5,000	13,000		13,000	0
Ports et voies navigables											
293	Projet de réhabilitation urgente du port de Sihanoukville (Phase I) (MTPT)	Japon (JBIC)	2001-2005	51,712	1,832	0	0	1,832		1,832	0
423	Aménagement de l'aéroport du Rattanakiri (SEAC)	BAD	2004-2007	6,112	1,182	2,515	1,532	5,229	965	4,264	0
424	Aménagement de l'aéroport de Stung Treng (SEAC)	BAD	2004-2007	2,839	549	1,168	711	2,428	450	1,978	0
			Sous-total Projets en cours	274,036	30,748	25,183	12,243	68,174	1,415	55,259	11,500
PROJETS ATTRIBUÉS :											
Routes											
803	SRM- Projet de développement du tourisme dans la région du Mékong (M	BAD	2003-2005	3,530	2,100	0	0	2,100		2,100	0
....	Réhabilitation des RN 6A, 6 et 7 "Phnom Penh-KgCham" (MTPT)	JICA	2005-2007	25,000	0	2,000	2,000	4,000		4,000	0
695	Réhabilitation de la RN 7 (Kratié-Stungtreng-Frontière laotienne) (MTPT)	Chine	2004-2007	50,000	1,500	1,500	100	3,100		3,100	0
802	Phase II du projet d'Aménagement de la RN 48 (DBST) (MTPT)	Thaïlande	2004-2007	17,000	2,000	5,000	100	7,100		7,100	0
461	Construction du pont Antanous & de la RN 3 (MTPT)	République de Corée	2004-2007	17,500	1,000	5,000	100	6,100		6,100	0
855	Réhabilitation de la RN 67 (Siem Reap-Anlongveng-Srangam) (MTPT)	Thaïlande	2004-2007	20,000	3,000	7,000	100	10,100		10,100	0
799	Aménagement de la RN 1 (PP- Neak Loeung) (MTPT)	JICA	2004-2007	48,600	2,000	6,000	100	8,100		8,100	0
854	Project d'Aménagement des infrastructures provinciales et rurales (MTPT)	BM	2004-2007	17,000	1,000	2,500	100	3,600		3,600	0
Ports et voies navigables (MTPT)								0		0	0
856	Projet de réhabilitation urgente du port de Sihanoukville (Phase II) (MTPT)	Japon (JBIC)	2004-2007	35,500	5,000	10,000	1,000	16,000		16,000	0
			Sous-total Projets attribués	234,130	17,600	39,000	3,600	60,200	0	60,200	0
PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION :											
Routes											
....	Réhabilitation de la RN 56 (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2007	25,000	1,000	2,000	200	3,200			3,200
....	Réhabilitation de la RN 68 : 105 km (MTPT)	Thaïlande	2004-2007	30,000	500	1,500	1,000	3,000			3,000
....	Plan d'actions pour la sécurité routière (MTPT)	Budget national, Donateurs	2005-2007	30,000	1,000	2,000	200	3,200			3,200
473	Programme d'entretien du réseau des routes nationales, 2500km (MTPT)	Budget national, Donateurs	2005-2007	60,000	2,000	1,000	200	3,200			3,200
....	Surfaçage en latérite des routes nationales & provinciales, 4.189km	Budget national, Donateurs	2005-2007	56,967	1,000	1,000	1,500	3,500			3,500
....	Reconstruction de la RN 78 "O Pong Moan-Banlung" (MTPT)	BAD, BM	2004-2007	28,000	700	1,000	1,500	3,200			3,200
....	Réhabilitation de la RN 73 "Pratheat-Kratié" (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2007	40,000	2,000	1,000	300	3,300			3,300
....	Projet d'Aménagement de la RN 3 "Phnom Penh-Kampot" (MTPT)	République de Corée	2004-2007	41,000	2,000	1,000	300	3,300			3,300
....	Construction de la nouvelle RN 8 "Prektamak-Preyveng" (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2008	30,000	500	1,000	1,500	3,000			3,000
....	Réhabilitation de la RN 53, 28km (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	3,000	1,500	1,500	0	3,000			3,000
....	Réhabilitation de la route Anglong Veng-Prasat Preah Vihear (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2007	20,000	1,500	1,000	100	2,600			2,600
696	Réhabilitation de la RN 64 "Kampong Thom - Prehvihear" (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2007	23,550	1,000	1,000	100	2,100			2,100
697	Réhabilitation de la RN 57 "Battanbang-Pailin-Frontière thaïe" (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2007	14,550	1,000	1,000	100	2,100			2,100
698	Réhabilitation de la RN 76 "Snoul-Sen Monorom-Frontière vietnamienne"	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2007	31,350	2,000	2,000	100	4,100			4,100
....	Réhabilitation de la RN 76 "Sen Monorom-Kohgnek" 80km (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2007	25,000	1,000	1,000	100	2,100			2,100
700	Réhabilitation de la RN 76a, 60km (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2007	24,000	1,000	3,000	140	4,140			4,140
759	Construction du pont de Neak Loeung (MTPT)	JICA	2005-2008	70,000		1,000	1,000	2,000			2,000
762	Construction de la route nationale nº 76B (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2005	1,500	1,141	0		1,141			1,141

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus 2005	2006	2007	Total 2005-2007	Ressources engagées GOUVT.	Partenaires externes	Objectif de mobilisation des fonds APD
764	Acquisition d'un pont Bailey - 300 m (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2007	13,000	1,000	1,000	300	2,300			2,300
222	Reconstruction de la RN 78 "Banlung-O Yadav" (MTPT)	Vietnam	2004-2007	25,000	2,000	2,000	500	4,500			4,500
473	Réparation urgente et entretien des RN et des routes provinciales (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2007	20,000	1,000	1,000	500	2,500			2,500
	Ports et voies navigables										
796	Zone franche du port de Sihanoukville (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2008	28,400	1,000	2,000	200	3,200			3,200
469	Dragage des accès aux canaux et îles du Mékong (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	4,500	500	500	100	1,100			1,100
470	Aménagement des voies navigables - Lac Tonlé Sap (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2007	21,000	100	100	10	210			210
....	Projet environnemental au port de Chong Kneas "Siem Reap" (MTPT)	BAD	2003-2007	30,000	500	1,000	500	2,000			2,000
....	Programme de navigation de la Commission du Mékong	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2010	25,000	500	500	100	1,100			1,100
....	Création d'un centre de formation maritime (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2008	4,000	500	500	500	1,500			1,500
420	Aménagement de l'aéroport du Mondulkiri (SEAC)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	1,423	325	607	491	1,423			1,423
....	Développement du nouveau système CNS/GTA (SEAC)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	5,700	1,334	2,266	2,098	5,698			5,698
	Chemins de fer							0			0
763	Réhabilitation de 6 ponts en béton (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2006	570	200	170	0	370			370
760	Chemins de fer Transasie: nouvelle ligne de 255km (Phnom Penh-frontière vietnamienne) (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2006-2010	500,000	1,000	2,000	500	3,500			3,500
232	Réhabilitation de la ligne de chemin de fer "Sisophon-Poipet" (MTPT)	BAD, Malaisie	2004-2007	22,000	1,000	1,000	200	2,200			2,200
256	Réhabilitation de la ligne sud des chemins de fer "P.P.-Sihanoukville (MTPT)	JICA	2004-2007	29,000	1,000	2,000	200	3,200			3,200
....	Restauration de la ligne de chemins de fer "P.P.-Sisophon" (MTPT)	JICA	2004-2006	40,000	1,000	2,000	200	3,200			3,200
....	Réhabilitation de la ligne nord (MTPT)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2006-2010	34,500	1,000	1,000	200	2,200			2,200
		Sous-total Projets haute priorité en préparation:		1,358,010	34,800	42,643	14,939	92,382	0	0	92,382
		Total des dépenses d'investissement (en cours, attribués et en préparation)		*1,866,176*	*83,148*	*106,826*	*30,782*	*220,756*	*1,415*	*115,459*	*103,882*
	INFRASTRUCTURES & TRANSPORTS - ASSISTANCE TECHNIQUE										
	PROJETS ATTRIBUÉS :										
....	Restructuration institutionnelle (SEAC)	BAD	2004-2005	250	150	100	0	250	0	250	0
		Sous-total Projets attribués:		250	150	100	0	250	0	250	0
	PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION :										
546	Etude sur les aéroports nationaux (SEAC)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2006	1,500	1,000	500	0	1,500			1,500
....		Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	600	300	240	60	600			600
		Sous-total Projets haute priorite en preparation:		2,100	1,300	740	60	2,100	0	0	2,100
		Total de l'assistance technique (en cours et en préparation)		2,350	1,450	840	60	2,350	0	250	2,100
		Grand Total (CP & TA) :		*1,868,526*	*84,598*	*107,666*	*30,842*	*223,106*	*1,415*	*115,709*	*105,982*
	RESSOURCES EN EAU, APPROVISIONNEMENT ET ASSAINISSEMENT - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT										
	PROJETS EN COURS :										
	Ressources en eau : Irrigation et prévention des inondations										
146	Projet de réhabilitation à Prey Nup (MREM)	AFD (France)	1998-2006	11,000	600	500	0	1,100	60	1,040	0
289	Projet d'irrigation et d'infrastructures rurales à Stung Chinit (MREM)	Cofinancement BAD et AFD	2001-2006	23,000	6,000	6,000	0	12,000	1,300	10,700	0
397	Réhabilitation du système d'irrigation et développement rural à Kamping Pouv (MREM)	JICA + APS (Italie) + PAM	2001-2007	4,500	1,500	1,000	800	3,300	100	3,200	0

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus				Ressources engagées		Objectif de mobilisation des fonds APD
					2005	2006	2007	Total 2005-2007	GOUVT.	Partenaires externes	
....	Composante agricole et hydraulique/APIP (MREM)	BM	1998-2005	5,300	500	0	0	500	100	400	0
....	Projet d'irrigation de la région du Nord-est (MREM)	BAD et AFD (France)	2004-2009	30,872	7,568	8,317	8,000	23,885	4,777	19,108	0
306	Réhabilitation du réservoir de Tamour (MREM)	KOIICA (République de Corée) + Japan None Project Grant	2003-2005	2,469	1,100	0	0	1,100	200	900	0
....	Projet à objectifs multiples de développement des ressources en eau dans le bassin de la rivière Krang Ponley (MREM)	KOIICA + EDCF/République de Corée	2004-2009	30,000	5,000	6,000	10,000	21,000	1,260	19,740	0
....	Projet de réhabilitation des infrastructures de prévention des inondations/ Prévention des inondations et irrigation (MREM)	BM	2001-2005	9,297	400	0	0	400	100	300	0
....	Développement rural intégré de la zone est de Phnom Penh (MREM)	Gouvernement + EDCF/République de Corée	2003-2006	4,000	1,000	1,000	0	2,000	220	1,780	0
308	Projet de réhabilitation du système d'irrigation du Baray (MREM)	INDE, étude de faisabilité et détail de création	2003-2006	5,500	3,000	2,000	0	5,000	500	4,500	0
395	Centre de services techniques pour les installations d'irrigation (MREM)	JICA (Japon), Projet type coopération technique	2001-2010	10,000	1,200	1,200	1,200	3,600	80	3,520	0
496	Étude du développement agricole global du bassin de la rivière Prek Thnot (MREM)	JICA (Japon), Plan d'ensemble & étude de faisabilité	2004-2006	2,000	1,000	700	0	1,700	100	1,600	0
393	Projet de réhabilitation du système d'irrigation de la Kandal Stung (MREM)	Japon Subvention d'aide pour projet général	2004-2006	12,000	7,000	4,700	0	11,700	1,000	10,700	0
657	Projet de mise en valeur des villes provinciales - Programme d'assainissement communautaire et de sensibilisation à la santé (MIME)	BAD	1999-2005	823	235	235	0	470	122	348	0
656	Projet de mise en valeur des villes provinciales - Approvisionnement en eau des villes provinciales (MIME)	BAD	1999-2005	14,811	4,490	4,490	0	8,980	2,334	6,646	0
654	Modernisation du système d'approvisionnement en eau de la ville de	Japon	2004-2006	16,000	1,000	9,000	6,000	16,000	350	15,650	0
....	Approvisionnement en eau et assainissement dans les provinces et les	BM	2003-2008	20,000	4,000	4,000	4,000	12,000	0	12,000	0
			Sous-total Projets en cours	201,572	45,593	49,142	30,000	124,735	12,603	112,132	0
PROJETS ATTRIBUÉS :											
Ressources en eau, irrigation et prévention des inondations											
Nouveau	Aménagement d'un réservoir à eau à Stung Tasal (MREM)	Pakistan	2005-2008	12,000	0	4,000	4,000	8,000	1,760	6,240	0
Nouveau	Développement d'un inventaire national des réseaux d'irrigation (MREM)	JICA	2005-2007	4,000	1,000	1,500	1,000	3,500	350	3,150	0
Nouveau	Développement des ressources en eau dans la région de la rivière Stung Staung (MREM)	China	2005-2008	8,000	1,000	3,000	3,000	7,000	870	6,130	0
Nouveau	Autosuffisance communautaire et réduction des effets risques d'inondation (MREM)	BAD	2005-2006	500	250	250	0	500	0	500	0
Approvisionnement en eau / assainissement											
Nouveau	Approvisionnement en eau et assainissement dans les provinces et les	BM	2003-2008	1,500	6,000	0		6,000	0	6,000	0
			Sous-total Projets attribués	26,000	8,250	8,750	8,000	25,000	2,980	22,020	0
PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION											
Irrigation											
398	Projet de modernisation des services météorologiques pour la prévention des catastrophes naturelles et le développement socio-économique du Royaume du Cambodge (MREM)	Subvention du Japon pour le projet en général	2005-2007	7,200	2,000	4,000	1,200	7,200	700	6,500	0
Nouveau	Projet de développement de l'irrigation Vaico (MREM)	Recherche de donateurs	2005-2008	30,000	0	2,000	5,000	7,000	0	7,000	0
Nouveau	Développement des ressources en eau à petite et moyenne échelle	BAD (PPTA)	2005-2006	1,200	600	600	0	1,200	200	1,000	0
Nouveau	Étude sur la gestion et le développement de la région du bassin de la rivière Stung Pursat (MREM)	Recherche de donateurs	2005-2006	1,200	600	600	0	1,200	100	1,100	0
Nouveau	Plan d'ensemble du développement des ressources en eau au Cambodge	KOICA	2005-2006	2,500	1,500	1,000	0	2,500	200	2,300	0
Nouveau	Projet de construction d'un barrage à usages multiples à Battambang	KOICA	2006-2007	1,200	0	600	600	1,200	100	1,100	0
Nouveau	Étude d'un plan d'ensemble pour l'irrigation de base et le drainage dans la région du bassin (MREM)	JICA	2005-2006	1,800	1,000	800	0	1,800	100	1,700	0

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus				Ressources engagées		Objectif de mobilisation des fonds APD
					2005	2006	2007	Total 2005-2007	GOUVT.	Partenaires externes	
Nouveau	Projet de réhabilitation su système d'irrigation de la haute Slaku (MREM)	Subvention du Japon pour le projet en général	2005-2008	15,500	300	3,000	7,000	10,300	1,340	8,960	0
Nouveau	Projet de réhabilitation du réservoir du Basac (MREM)	Subvention du Japon pour le projet	2005-2006	1,800	1,500	300	0	1,800	200	1,600	0
362	Réhabilitation et construction de systèmes d'irrigation (MDR)		2004-2006	1,316	481	581		1,062			1,062
361	Construction de systèmes d'irrigation (MDR)		2004-2006	5,172	1,705	2,272		3,977			3,977
192	Systèmes d'irrigation à petite échelle (MDR)		2005-2007	33,000	2,500	3,500	500	6,500			6,500
674	Création d'un centre de formation à l'approvisionnement en eau/assainissement (MIME)	Japon	2004-2007	8,960	2,000	2,000	2,000	6,000			6,000
Nouveau	Étude d'un plan d'ensemble pour l'approvisionnement en eau à Battambang et Sihanoukville (MIME)	Japon	2004-2006	2,500	0	1,300	1,200	2,500			2,500
Nouveau	Approvisionnement en eau et assainissement des villes de petite dimension (MIME)	AFD	2004-2006	4,000	0	0	0	0			0
Nouveau	Extension de l'usine de traitement des eaux de Chruoy Chang War, Phase 2 (MIME)	BM	2005-2007	10,000	0	2,000	5,000	7,000			7,000
Approvisionnement en eau et assainissement								0			
432	Réparation et maintenance des ppmpes manuelles (MDR)		2004-2006	1,960	650	665	500	1,815			1,815
363	Forage de 113 puits (MDR)		2004-2006	440	159	123		282			282
		Sous-total Projets haute priorité en préparation:		129,748	14,995	25,341	23,000	63,336	2,940	31,260	29,136
		Total des dépenses d'investissement (en cours, attribués et en préparation)		357,320	68,838	83,233	61,000	213,071	18,523	165,412	29,136
RESSOURCES EN EAU, APPROVISIONNEMENT ET ASSAINISSEMENT - ASSISTANCE TECHINQUE											
PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION :											
360	Étude de la topographie pour les systèmes d'irrigation : 72650 ha (MDR)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2005	654	327	0	0	327			327
		Sous-total Projets haute priorité en préparation:		654	327	0	0	327	0	0	327
		Grand Total (CP & TA) :		*357,974*	*69,165*	*83,233*	*61,000*	*213,398*	*18,523*	*165,412*	*29,463*
ÉNERGIE ET ÉLECTRICITÉ - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT											
PROJETS EN COURS :											
....	Micro-projet sur l'énergie hydraulique pour l'électrification des zones rurales dans les provinces reculées du Cambodge "Mondoulkiri" (MIME)	Japon (subvention)	2004-2008	4,800	120	2,280	1,950	4,350		4,350	0
		Sous-total Projets en cours		4,800	120	2,280	1,950	4,350	0	4,350	0
PROJETS ATTRIBUÉS :											
348	Plan de développement hydraulique : Stung Battam & Stung Mongkolborey (MIME)		2004-2005	650	150	200	0	350		350	0
556	Projet d'électrification et de transmission dans les zones rurales (MIME)	BAD (Prêt), BM (Prêt)	2002-2008	110,000		25,000	25,000	50,000	3,000	47,000	0
652	Plan d'ensemble pour l'alimentation en énergie des zones rurales par les énergies renouvelables (MIME)	Japon (TA)	2004-2006	800	300	500	0	800		800	0
Nouveau	Augmentation à 10MW de la capacité et transformation de type combustible de EDC C5(MIME)	Japon (Subvention)	2004-2007	16,000	4,000	6,000	6,000	16,000	800	15,200	0
Nouveau	Etude pour la conception et la construction d'une mini centrale hydroélectrique pour l'électrification rurale - Stung Siem Reap (MIME)	Japon (Subvention)	2005-2007	8,000	4,800	2,000	-	6,800		6,800	0
Nouveau	Projet d'une ligne de transmission de 230KV - Takeo-Kampot (MIME)	KfW, Allemagne, National	2005-2007	15,000	0	3,000	6,000	9,000	400	8,600	0
Nouveau	Projet de ligne de transmission de 230KW - Kampot-Sihanoukville	BAD	2005-2007	20,000	0	2,000	10,000	12,000	2,000	10,000	0
Nouveau	Etude de faisabilité pour un projet de ligne de transmission de 230KW Phnom Penh-Kampong Cham (MIME)	Gouvernement indien	2005-2007	700	0	300	400	700		700	0

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus				Ressources engagées		Objectif de mobilisation des fonds APD
					2005	2006	2007	Total 2005-2007	GOUVT.	Partenaires externes	
Nouveau	Construction de la première phase d'une central thermique de 90MV (MIME)	Japon (JBIC)	2005-2009	106,000	0	350	350	700		700	0
Nouveau	Etude de développement d'un projet d'énergie hydraulique à la Stung	Gouvernement indien	2005-2007	2,000	0	1,200	400	1,600		1,600	0
Nouveau	Etude d'un plan d'ensemble pour l'énergie hydraulique au Cambodge	Japon (TA)	2005-2007	2,000	1200	500	300	2,000		2,000	0
Nouveau	Etude de faisabilité préliminaire pour un projet d'énergie hydraulique à la	Japon (JIBIC)	2005-2007	3,000	0	1,800	750	2,550		2,550	0
Nouveau	Etude sur le développement de l'énergie hydraulique dans le bassin de la rivière Sesan au Cambodge (MIME)	Vietnam (Subvention)	2005-2007	1,000	0	600	250	850		850	0
Nouveau	Etude d'un projet d'énergie hydraulique sur la Stung Metoeur	Thaïlande (EGAT)	2004-2006	2,000	1000	1,000	-	2,000		2,000	0
Nouveau	Etude de faisabilité pour la création du Réseau électrique cambodgien	Thaïlande (EGAT)	2004-2006	1,500	1000	500	-	1,500		1,500	0
			Sous-total Projets attribués	288,650	12,450	44,950	49,450	106,850	6,200	100,650	0
	PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION:										
	Énergie										
196	Soutien à l'électricité solaire dans les zones rurales (MRD)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2005	3,450	2,273	0		2,273			2,273
274	Énergie hydraulique : Mondulkiri (MRD)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2005	3,100	1,650	0	200	1,850			1,850
			Sous-total Projets haute priorité en préparation:	6,550	3,923	0	200	4,123	0	0	4,123
		Total des dépenses d'investissement (en cours, attribués et en préparation)		300,000	16,493	47,230	51,600	115,323	6,200	105,000	4,123
	ÉNERGIE ET ÉLECTRICITÉ - ASSISTANCE TECHNIQUE										
	Projets en cours:										
....	Projet d'amélioration de l'affectation du réseau hydroélectrique (MREM)	AusAID	2001-2006	1,748	643	140	0	783	0	783	0
			Sous-total Projets en cours	1,748	643	140	0	783	0	783	0
			Grand Total (CP & TA) :	*301,748*	*17,136*	*47,370*	*51,600*	*116,106*	*6,200*	*105,783*	*4,123*
	TÉLÉCOMMUNICATIONS & INFORMATION - ASSISTANCE TECHNIQUE										
	PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION:										
195	Sensibilisation aux Mass Media (MDR)	Recherche de donateurs ; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2006	387	129	129		258			258
785	Gestion de base de données pour un développement rural intégré (MDR	Recherche de donateurs ; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2006	61	20	20		40			40
894	Système informatique concernant le marché du travail (LMIS) (MTFP)	Recherche de donateurs ; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	0	75	71	52	198			198
294	Centrale du réseau de télécommunication (MPT)	JBIC (Prêt préférentiel)	2005-2008	32,000	3,200	17,300	11,500	32,000	2,600	29,400	0
400	Ligne de transmission par fibre optique - Phnom Penh/Frontière laotienne (MPT)	BAD - Étude de faisabilité nécessaire	2006-2008	20,000	0	9,000	11,000	20,000	5,000	15,000	0
419	Développement du réseau de télécommunication des zones rurales	Recherche de donateurs ; Étude de faisabilité nécessaire	2006-2007	2,700	0	1,500	1,200	2,700	1,000	1,700	0
295	Ligne de transmission par fibre optique - Phnom Penh/Kampong Thom/Siem Reap (MPT)	Recherche de donateurs ; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2006	9,000	1,000	5,000	3,000	9,000	1,000	8,000	0
			Grand Total (TA) :	*64,148*	*4,424*	*33,020*	*26,752*	*64,196*	*9,600*	*54,100*	*496*
	ENVIRONNEMENT, CONSERVATION & RESSOURCES NATURELLES - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT										
	PROJETS EN COURS :										
....	Création au Parc naturel du Bokor d'un Centre national de formation à la gestion des zones protégées	Wild Aid, BM	2004-2005	140	70	0	0	70			70
			Sous-total Projets en cours:	140	70	0	0	70	0	0	70

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus				Ressources engagées		Objectif de mobilisation des fonds APD
					2005	2006	2007	Total 2005-2007	GOUVT.	Partenaires externes	
	PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION :										
Nouveau	Evaluation des impacts du secteur pétrolier sur la santé, la sécurité et l'environnement (CNPA)	Recherche de donateurs- (en négociation avec l'Australie)	2005-2007	1,500	500	500	500	1,500	0	0	1,500
Nouveau	Etude de faisabilité et construction d'un gazoduc reliant le bloc A à Sihanoukville (CNPA)	Etude de faisabilité et construction - en négociation avec la BAD	2005-2009	150,000	100	15,000	30,000	45,100	0	0	45,100
431	Environnement & Assainissement (MRD)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2006	882	294	294	100	688	0	0	688
		Sous-total Projets haute priorité en préparation:		152,382	894	15,794	30,600	47,288	0	0	47,288
		Total des dépenses d'investissement (en cours et en préparation)		152,522	964	15,794	30,600	47,358	0	0	47,358
	ENVIRONNEMENT, CONSERVATION & RESSOURCES NATURELLES - ASSISTANCE TECHNIQUE										
	PROJETS EN COURS :										
391	Gestion de la biodiversité et des zones protégées (MEnv)	BM/GEF	2000-2005	4,910	1,016	0	0	1,016		1,016	0
406	Programme de protection WWF au Cambodge (MEnv)	WWF/USA	1999-2006	3,515	665	665	0	1,330		1,330	0
612	Gestion environnementale du Tonlé Sap (MEnv)	BAD/GEF	2003-2008	15,000	3,550	3,550	0	7,100		7,100	0
613	Gestion de la biodiversité & protection de la biosphère du Tonlé Sap	GEF/PNUD	2003-2008	4,000	850	850	0	1,700		1,700	0
671	Gestion environnementale du littoral (MEnv)	DANIDA	2002-2006	3,170	400	400	0	800		800	0
787	Développement des capacités pour un système de développement sain	Dutch/NUEP	2003-2005	305	110	0	0	110		110	0
786	Projet de recherche sur les communautés forestières du Cambodge -	IDRC	2003-2006	234	58	60	0	118		118	0
....	Activités favorisant le développement d'un plan national de mise en	NUEP/GEF	2003-2005	490	78	0	0	78		78	0
....	Système de prime d'encouragement pour la récupération et le recyclage des climatiseurs amovibles (MEnv)	MLF/NUEP	2004-2007	625	200	200	0	400		400	0
....	Formation de techniciens aux systèmes de réfrigération et de	MLF/NUEP	2004-2005	130	60	0	0	60		60	0
....	Projet de formation personnalisée (MEnv)	MLF/NUEP	2004-2005	85	40	0	0	40		40	0
....	Mise en œuvre et suivi de projet (MEnv)	MLF/NUEP	2004-2005	50	20	0	0	20		20	0
....	Programme de protection de la biodiversité et d'utilisation durable des zones limoneuses du bassin du Mékong (MoEnv)	PNUD/GEF/IUCN	2004-2008	3,427	70	70	0	140		140	0
....	Projet de conservation à l'épicentre de Preak Toal (MEnv)	WCS	2003-2005	74	35	0	0	35		35	0
....	Protection de l'habitat sauvage du Cambodge (MEnv)	CWHC	2004-2008	4,300	675	975	0	1,650		1,650	0
....	Coopération pour la protection et la réhabilitation de la faune et de l'écosystème, et pour la mise valeur du patrimoine naturel du bassin hydrographique de la zone polyvalente de Samlaut, Battambang (MoEnv)	ANGELINA JOLIE CVD Wild Aid	2003-2007	1,500	300	300	0	600		600	0
....	Projet de Réserve naturelle de la Chaîne des Cardamones (MEnv)	FF1 /PNUD /UE/GEF	2003-2006	3,000	750	750	0	1,500		1,500	0
....	Gestion du Parc national du Bokor (MEnv)	Wild Aid	2004-2005	70	30	0	0	30		30	0
....	Gestion du Parc national du Botum Sakor (MEnv)	Wild Aid, EU	2004-2006	770	208	208		416		416	0
....	Gestion du paysage des zones protégées (MEnv)	GEF /PNUD/WCs	2004-2010	4,000	700	700	0	1,400		1,400	0
387	Développement des compétences pour la gestion des déchets liquides	UE	2004-2006	1,350	100	100	0	200		200	0
		Sous-total Projets en cours		51,005	9,915	8,828	0	18,743	0	18,743	0
	PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION:										
Nouveau	Assistance juridique et économique pour le secteur pétrolier (conseiller	Donateurs nécessaires - (en négociation avec la Norvège)	2004-2007	800	200	300	300	800	0	0	800
Nouveau	Modélisation d'un bassin pétrolier, analyse du cadre structurel (CNPA)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	900	300	300	300	900	0	0	900
Nouveau	Plan d'ensemble et gestion des exploitations pétrolières et du gaz	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2006	700	350	350		700	0	0	700
		Sous-total Projets haute priorité en préparation:		2,400	850	950	600	2,400	0	0	2,400
		Total de l'assistance technique (en cours et en préparation)		53,405	10,765	9,778	600	21,143	0	18,743	2,400
		Grand Total (CP & TA) :		*205,927*	*11,729*	*25,572*	*31,200*	*68,501*	*0*	*18,743*	*49,758*

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus				Ressources engagées		Objectif de mobilisation des fonds APD
					2005	2006	2007	Total 2005-2007	GOUVT.	Partenaires externes	
SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT											
PROJETS EN COURS :											
594	Construction des SOS Children Villages au Cambodge (MASACRJ)	SOS-KDI	2003-2007	4,000	1,000	700	500	2,200		2,200	0
605	Ecole nationale de formation professionnelle Cambodge-Corée	Corée	2003-2007	34,650	6,100	13,705	7,645	27,450		27,450	0
		Sous-total Projets en cours:		38,650	7,100	14,405	8,145	29,650	0	29,650	0
PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION:											
365	Production alimentaire familiale (MDR)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2007	5,099	1,200	1,200	1,200	3,600			3,600
70	Crédit rural – Banque villageoise (MDR)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2006	2,360	816	798		1,614			1,614
188	Centre de développement communautaire (MRD)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2004-2006	2,430	810	810		1,620			1,620
781	Construction de bureaux des ASACRJ dans les districts (MASACRJ)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	408	145	145	118	408			408
		Sous-total Projets haute priorité en préparation:		10,297	2,971	2,953	1,318	7,242	0	0	7,242
		Total des dépenses d'investissement (en cours et en préparation)		48,947	10,071	17,358	9,463	36,892	0	29,650	7,242
SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES - ASSISTANCE TECHNIQUE											
PROJETS EN COURS :											
Services sociaux et communautaires											
....	Partenariat pour l'égalité des sexes (Phase II) (MCF)	PNUD / Gouvernement royal	2004-2007	900	243	365	292	900		900	0
....	Prévention de toute forme de trafic des femmes et des enfants (Phase II) (MCF)	OIM / Finlande	2004-2006	1,339	446	446	447	1,339		1,339	0
....	Intégration des femmes et promotion de la condition féminine (MCF)	UNFPA	2004-2005	224	71	153	0	224		224	0
....	Suivi, planification et budgétisation concernant la condition féminine pour la mise en œuvre de la SNRP (MCF)	Banque mondiale	2003-2005	300	100	0	0	100		100	0
....	Campagne d'information pour la lutte contre le trafic des femmes et des enfants au Cambodge (MCF)	IOM/USAID	2003-2005	839	323	0	0	323		323	0
....	Programme de la région Asie pour le développement des possibilités d'emploi en faveur des femmes (MCF)	OIT / Japon	2001-2006	700	150	150	0	300		300	0
....	Intégration des femmes et développement d'une politique générale de la parité par la modernisation des moyens d'information et de recherche	JICA	2003-2008	2,622	530	514	479	1,523		1,523	0
....	Promotion de l'emploi durable en faveur des femmes démunies (MCF)	BAD	2003-2005	400	75	0	0	75		75	0
....	Défense des droits de la femme (MCF)	GTZ	2002-2005	2,300	460	0	0	460		460	0
118	Réinsertion des gens des rues au sein de la communauté (MASACRJ)	ONG	2004-2006	1,734	646	442	0	1,088		1,088	0
119	Stage de recyclage pour les anciens travailleurs de l'industrie du	ONG	2004-2006	503	175	98	0	273		273	0
		Sous-total Projets en cours		11,861	3,219	2,168	1,218	6,605	0	6,605	0
PROJETS ATTRIBUÉS :											
....	Approche intégrée pour l'émancipation économique, l'entrepreneurship et l'emploi des femmes (MCF)	Allemagne	2003-2006	1,652	551	551	550	1,652		1,652	0
....	Centre d'approche intégrée pour l'émancipation des femmes (MCF)	BAD et JICA	2005-2007	11,488	2,936	6,276	2,276	11,488		11,488	0
....	Programme de développement de l'entrepreneurship dans l'industrie agroalimentaire en faveur des femmes (MCF)	TA/NUIDO	2004-2006	1,028	343	343	342	1,028		1,028	0
....	Malaria (MCF)	Global Fund	2005-2009	542	87	87	123	297		297	0
		Sous-total Projets attribués		14,710	3,917	7,257	3,291	14,465	0	14,465	0
PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION :											
892	Elaboration de standards de compétences (MTFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005=2007	211	83	63	65	211			211
124	Entrée en vigueur du Fond de sécurité sociale (MTFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	284	143	113	28	284			284
337	Renforcement des capacités pour la promotion de l'emploi (MTFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2005	1,037	1,037			1,037			1,037

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus 2005	2006	2007	Total 2005-2007	Ressources engagées GOUVT.	Partenaires externes	Objectif de mobilisation des fonds APD
114	Renforcement des compétences du personnel du ministère (MTFP)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	1,241	541	375	325	1,241			1,241
125	Construction et rénovation des bureaux provinciaux des ASACRJ	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	340	130	130	80	340			340
595	Formation professionnelle des délinquants juvéniles (MASACRJ)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	439	174	130	135	439			439
752	Lutte contre le VIH/SIDA et réduction des impacts par l'éducation par les pairs parmi les ouvrières de l'industrie de la confection (MASACRJ)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	168	57	47	64	168			168
783	Soutien communautaire aux personnes âgées vulnérables (MASACRJ)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	114	33	37	43	113			113
Nouveau	Foyer de jeunes filles (MCF)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	456	152	152	152	456			456
Nouveau	Projet d'amélioration de la nutrition (MCF)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	240	100	70	70	240			240
Nouveau	Informatisation (MCF)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	65	45	10	10	65			65
Nouveau	Crèches (MCF)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	180	60	60	60	180			180
Nouveau	Alphabétisation, éducation non institutionnelle et éducation des enfants en bas âge (MCF)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	750	250	250	250	750			750
		Sous-total Projets haute priorité en préparation:		5,525	2,805	1,437	1,282	5,524	0	0	5,524
		Total de l'assistance technique (en cours, attribués et en préparation):		32,096	9,941	10,862	5,791	26,594	0	21,070	5,524
		Grand Total (CP & TA) :		*81,043*	*20,012*	*28,220*	*15,254*	*63,486*	*0*	*50,720*	*12,766*
CULTURE & BEAUX-ARTS / RELIGION – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT											
PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION :											
212	Restauration de l'Université Royale des Beaux-arts (MCBA)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	1,400	900	250	250	1,400			1,400
217	Restauration des temples anciens (MCBA)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	3,000	781	1,219	1,000	3,000			3,000
417	Construction de musées dans cinq provinces (MCBA)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	2,000	800	1,200	0	2,000			2,000
578	Rénovation de la Bibliothèque nationale (MCBA)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005	200	200	0	0	200			200
Nouveau	Construction d'un Institut d'anthropologie (MCR)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	1,000	500	300	200	1,000			1,000
Nouveau	Education civique (MCR)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	250	90	80	80	250			250
		Grand Total (CP) :		7,850	3,271	3,049	1,530	7,850	0	0	7,850
DÉVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION / GOUVERNANCE - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT											
PROJETS EN COURS :											
Justice pénale											
....	Assistance à la justice pénale, construction de la prison de Kandal (MI)	Australie	2002-2007	12,000	3,450	1,100	460	5,010		5,010	0
Décentralisation											
....	Projet de soutien à la Décentralisation (MI)	PNUD	2001-2005	8,829	850	0	0	850		850	0
		Sous-total Projets en cours:		20,829	4,300	1,100	460	5,860	0	5,860	0
PROJETS ATTRIBUÉS :											
Décentralisation											
....	Réforme de l'Administration & Décentralisation - Phase II (MI)	Allemagne	2005-2008	2,000	650	650	700	2,000	0	2,000	0
....	Centre de renforcement des compétences pour les conseils communaux (MI)	Japon - Étude de faisabilité nécessaire	2005-2006	1,000	500	500	0	1,000	0	0	1,000
		Sous-total Projets attribués:		3,000	1,150	1,150	700	3,000	0	2,000	1,000
		Total des dépenses d'investissement (en cours et attribués)		23,829	5,450	2,250	1,160	8,860	0	7,860	1,000
DÉVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION / GOUVERNANCE - ASSISTANCE TECHNIQUE											
PROJETS EN COURS :											
Développement de l'Administration											
706	Actualisation des données à l'Institut National de la Statistique (MP)	AusAID, UNFPA	2001-2005	604	386	0	0	386		386	0
833	Etude socio-économique du Cambodge (MP)	PNUD, SIDA, BM	2003-2005	1,200	811	0	0	811		750	61

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus				Ressources engagées		Objectif de mobilisation des fonds APD
					2005	2006	2007	Total 2005-2007	GOUVT.	Partenaires externes	
946	Programme de Comparaison internationale (MP)	BAD	2003-2006	25	25	5	0	30		15	15
947	Caminfo (MP)	UNICEF GTZ	2003-2005	169	56			56		0	56
653	NRE- Développement de la capacité nationale (CDC)	Danemark	2001-2007	4,370	553	553	553	1,659		1,659	0
59	Coordination de l'assistance et partenariat (CDC)	PNUD	2001-2005	2,157	585	0	0	585		585	0
743	Développement des compétences pour le contrôle et l'analyse du problème de la pauvreté (MP)	PNUD	2004-2007	3,369	750	750	750	2,250			2,250
513	Renforcement des compétences pour la préparation d'un rapport sur le développement humain au Cambodge (MP)	PNUD	2004-2007	2,609	750	750	750	2,250			2,250
714	Politique de la Population et du Développement (MP)	UNFPA	2004-2007	1,141	128	420	420	968			968
....	Projet de développement des conseils communaux (MI)	BAD, SIDA, Pays-Bas	2003-2005	16,030	13,225	0	0	13,225	350	12,875	0
Gouvernance											
738	Programme SEILA	BM, PNUD, DFID et SIDA, IFAD, Budget nationa	2001-2005	91,000	42,000	0	0	42,000			42,000
....	Composante GRN communale et communautaire (Groupe de travail Seila)	DANIDA	2004-2007	5,700	1,419	1,419	1,419	4,257		4,257	0
		Sous-total	Projets en cours	128.374	60.688	3.897	3.892	68.477	350	20.527	47.600
PROJETS HAUTE PRIORITÉ EN PRÉPARATION:											
Gouvernance											
75	Amélioration de la qualité des relations de travail entre l'Assemblée nationale – le Sénat et la population (MIRANS)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2009	3,059	834	594	254	1,682			1,682
412	Développement de l'instruction et des publications juridiques, et diffusion des lois (MIRANS)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2008	2,913	660	660	660	1,980			1,980
740	Renforcement de la qualité de l'inspection (MIRANS)	Recherche de donateurs; Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	1,332	444	444	444	1,332			1,332
Développement de l'Administration											
917	Amélioration de la qualité des statistiques officielles au Cambodge (MP)	JICA	2005-2010	1,380	345	483	552	1,380		1,380	0
832	Développement des capacités du système statistique national (MP)	PNUD autre recherche de donateurs	2005-2007	1,377	583	731	63	1,377		1,000	377
718	Développement du système statistique (MP)	Recherche de donateurs Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	900	300	300	300	900			900
918	Recensement de la population (MP)	Recherche de donateurs Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	8,500	0	500	1,800	2,300			2,300
919	*Etude sur la création avec cadre de création* (MP)????	Recherche de donateurs Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	400	0	100	300	400			400
538	Etude socio-économique (MP)	Recherche de donateurs Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	280	0	-	280	280			280
535	Banque de données statistiques/Stockage (MP)	Recherche de donateurs Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	580	200	190	190	580			580
941	Plan d'ensemble statistique (MP)	Recherche de donateurs Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	144	144	-	0	144			144
534	Etude chiffrée sur l'agriculture (MP)	Recherche de donateurs Étude de faisabilité nécessaire	2005-2007	2,500	500	800	1,200	2,500			2,500
533	Coordination des tâches du Conseil national pour la nutrition (MP)	Recherche de donateurs	2003-2007	500	167	167	167	500			500
950	Suivi et évaluation du programme d'investissement public (MP)	Recherche de donateurs	2003-2006	900	500	400	0	900			900
951	Troisième plan de développement socio-économique (MP)	Recherche de donateurs	2005-2006	800	650	150	0	800			800
875	Etude sur la démographie et la santé au Cambodge (MP)	Recherche de donateurs	2005-2006	1,500	1,000	500		1,500			1,500
Programme de réforme de l'Administration											
Nouveau	Mise en œuvre du programme FG (PAR)	Recherche de donateurs	2005-2008	14,000	2,000	3,000	4,000	9,000			9,000
Nouveau	Développement du SIGRH (PAR)	Recherche de donateurs	2005-2008	5,000	1,000	1,500	1,500	4,000			4,000
Nouveau	Mise en œuvre des bureauxà guichet unique (PAR)	Recherche de donateurs	2005-2008	4,400	1,200	1,200	1,000	3,400			3,400
Nouveau	Adaptation du logiciel canadien au contexte cambodgien (PAR)	Recherche de donateurs	2005-2008	6,000	1,000	2,500	2,500	6,000			6,000
		Sous-total Projets haute priorité en préparation:		56,465	11,526	14,219	15,210	40,954	0	2,380	38,575
		Total de l'assistance technique (en cours, attribués et en préparation)		184,839	72,214	18,116	19,102	109,431	350	22,907	86,175
		Grand Total (CP & TA) :		*208,668*	*77,664*	*20,366*	*20,262*	*118,291*	*350*	*30,767*	*87,175*
TOTAL: Projets en cours					*453,537*	*397,273*	*379,184*	*1,229,994*	*259,909*	*639,027*	*331,058*
TOTAL: Projets attribués					*59,738*	*118,152*	*82,075*	*259,965*	*17,020*	*241,645*	*1,300*
TOTAL: Projets haute priorité en préparation					*119,644*	*177,827*	*150,162*	*447,633*	*13,461*	*115,905*	*318,268*
TOTAL: tous projets					*632,920*	*693,252*	*611,421*	*1,937,593*	*290,390*	*996,577*	*650,626*

ANNEXE-I: APD/ PROGRAMME DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2005-2007

(Tous les montants sont exprimés en milliers de USD)

PIP Nº	Nom / intitulé du projet	Etat des financements	Périod de mise en oeuvre	Coût total du projet	Investissements prévus				Ressources engagées		Objectif de mobilisation des fonds APD
					2005	2006	2007	Total 2005-2007	GOUVT.	Partenaires externes	
		RÉSUMÉ DES BESOINS EN FINANCEMENT (en milliers de Dollars US)									
		Total Assistance technique (Subventions indpendantes et liées à un investissemen			*197,431*	*169,716*	*146,872*	*514,019*	*66,355*	*254,795*	*192,870*
		Total Dépenses d'investissement (Subventions et prêts)			*435,488*	*523,536*	*464,549*	*1,423,573*	*224,035*	*741,782*	*457,756*
		TOTAL tous projets			*632,920*	*693,252*	*611,421*	*1,937,593*	*290,390*	*996,577*	*650,626*
		MOINS: Estimation Partenaires/Dépenses d'investissement sur le budget du GRC						*290,390*			
		(inclus les apports en argent du gouvernement et les revenus prévisionnels des projets)									
		PLUS: Besoins de soutien au Budget /Assistance aux projets (Niveau minimum) :						*150,000*		*0*	*150,000*
		(moyenne annuelle)						*50,000*			
		BESOINS NETS EN AIDE EXTERIEURE (pour 2005-2007) :						*1,797,203*		*996,577*	*800,626*
		(moyenne annuelle)						*599,068*		*332,192*	*266,875*
		PLUS : *FMI – Mécanismes de soutien/secours à la balance des paiements :*						*66,000*		*66,000*	*0*
		(moyenne annuelle)						*22,000*		*22,000*	*0*
		TOTAL DES BESOINS EN AIDE EXTERIEURE (pour 2005-2007):						*1,863,203*		*1,062,577*	*800,626*
		(moyenne annuelle)						*621,068*		*354,192*	*266,875*

ANNEXE II

LISTE DES ACRONYMES et ABREVIATIONS

ACLEDA	Association of Local Economic Development Agencies	Association des agences pour le développement économique local
ADB	Asian Development Bank	Banque Asiatique de Développement - BAD
ADD	Accelerated District Development	Développement accéléré des districts
AFD	Agence Française pour le Développement	Agence française pour le développement
ASEAN	Association of South-East Asian Nations	Association des Nations d'Asie du sud-est
AFTA	ASEAN Free Trade Area	Zone de libre échange de l'ASEAN
AICO	ASEAN Industrial Cooperation Scheme	Programme de coopération industrielle de l'ASEAN
AIA	ASEAN Investment Area	Zone d'investissements de l'ASEAN
AusAID	Australian Agency for International Development	Agence australienne pour le développement
BOT/BOO	Build, Operate and Transfer/Build, Own and Operate	Construction, opération, transfert / Construction, propriété et opération
BMC	Budget Management Centers	Centres de gestion budgétaire
BSEC	Budget Strategy and Enforcement Center, MEF	Centre de stratégie et d'application budgétaire MEF
CADF	Civil Aviation Development Framework	Cadre de développement de l'aviation civile
CAR	Council for Administrative Reform, Council of Ministers	Conseil pour la réforme administrative, Conseil des ministres
CARD	Council for Agricultural and Rural Development	Conseil pour le développement rural et agricole
CARDI	Cambodian Agricultural Research and Development Institute	Institut de recherches et de développement agricole du Cambodge
CDAF	Council for the Demobilization of Armed Forces, Council of Ministers	Conseil pour la démobilisation des armées, Conseil des ministres
CDRI	Cambodian Development Research Institute	Institut cambodgien de la recherche pour le développement
CIAP	Cambodia-IRRI-Australia-Project	Projet mixte Cambodge – IRRI - Australie
CSOs	Civil Society Organizations	Organisations de la société civile
CDC	Council for the Development of Cambodia	Conseil pour le développement du Cambodge
CDC/CRDB	Cambodian Rehabilitation and Development Board/CDC	Conseil Cambodgien pour la réhabilitation et le développement / CDC
CDF	Comprehensive Development Framework, World Bank	Cadre logique pour le développement, Banque Mondiale
CIB	Cambodia Investment Board/CDC	Conseil cambodgien pour l'investissement
CG	Consultative Group	Groupe consultatif - GC
CIDA	Canadian International Development Agency	Agence canadienne pour le développement international
CNPA	Cambodian National Petroleum Authority	Autorité cambodgienne pour le pétrole
CMAC	Cambodia Mine Action Centre	Centre cambodgien de déminage
CoM	Council of Ministers	Conseils des ministres
CPA	Complimentary Package of Activities, Ministry of Health	Programme de services complémentaires, ministère de la Santé
CTA	Cambodian Telecommunications Authority, MPWT	Régie cambodgienne des télécommunications, MTPT
CRDC	Commune Rural Development Committees, MRD	Comités communaux de développement rural. MDR
CVAP	Cambodia Veterans Assistance Program	Programme d'appui aux anciens combattants
DCR	Development Cooperation Report for Cambodia	Rapport sur la coopération du développement au Cambodge
DFID	Department for International Development, United Kingdom	Département pour le développement international, Royaume Uni
DHO	District Health Office, Ministry of Health	Bureau de santé de district, ministère de la Santé
DPWS	Department of Provincial Water Supply, MWRM	Département provincial de l'eau, MREM
DTEE	Department of Techniques, Economics and Extension, MAFF	Département des techniques, de l'économie et de l'expansion, MAFP
EAC	Electricity Authority of Cambodia	Régie cambodgienne de l'électricité
EIA	Environmental Impact Analyses	Analyses sur l'impact environnemental
EDC	Electricite du Cambodge	Electricité du Cambodge

EENT	Eye-Ear-Nose-Throat	ORL
EU/ EC	European Union/ European Commission	Union Européenne/ Commission Européenne UE/CE
FAO	Food and Agriculture Organization, United Nations	Agence des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDI	Foreign Direct Investment	Investissements étrangers directs - IED
GDP	Gross Domestic Product	Produit national brut - PIB
GMS	Greater Mekong Sub-Region	Sous région du grand Mékong
GS-CDAF	General Secretariat, Council for the Demobilization of Armed Forces	Secrétariat général, Conseil pour la démobilisation des forces armées
GSP	Generalized System of Preferences	Système de préférence
Ha.	Hectare	Hectare –ha
HC	Health Centers, Ministry of Health	Centres médicaux, ministère de la Santé -CM
HCP	Health Coverage Plan, Ministry of Health	Plan de couverture sanitaire – Ministère de la Santé
HRMIS	Human Resources Information Management System	Système de gestion informatisée des ressources humaines
ICORC	International Committee for Reconstruction of Cambodia	Comité international pour la reconstruction du Cambodge
IFAD	International Fund for Agricultural Development	Fond international pour le développement agricole
IIPP	Integrated Investment Priorities Program	Programme intégré de priorité des investissements
ILO	International Labour Organization, United Nations	Organisation Internationale du Travail des nations Unies - OIT
IMF	International Monetary Fund	Fond monétaire international - FMI
IOs	International Organizations	Organisations internationales - OI
IOM	International Organization on Migration	Office international des migrations
IPP	Independent Power Producer	Producteur indépendant d'énergie
IRRI	International Rice Research Institute	Institut international de recherche rizicole
ITU	International Telecommunications Union, United Nations	Syndicat international des télécommunications, Royaume Uni
JICA	Japan International Cooperation Agency	Agence japonaise pour le développement
MAFF	Ministry of Agriculture, Fisheries and Forestry	Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche
MEF	Ministry of Economy and Finance	Ministère de l'Economie et des Finances
MFN	Most Favored Nation	Nation privilégiée (titre)
MFIs	Micro-finance institutions	Etablissements de micro finance
MIME	Ministry of Industry, Mines and Energy	Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie
MLMUPC	Ministry of Land Management, Urban Planning and Construction	Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de la Construction
MoE	Ministry of Environment	Ministère de l'Environnement
MoEYS	Ministry of Education, Youth and Sports	Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports – MEJS
MoH	Ministry of Health	Ministère de la Santé
MoH-COCOM	Coordinating Committee, Ministry of Health	Comité de coordination du ministère de la santé
MoINF	Ministry of Information	Ministère de l'Information
MoP	Ministry of Planning	Ministère du Plan
MoWVA	Ministry of Women's and Veterans' Affairs	Ministère de la Condition féminine et des anciens combattants
MPA	Minimum Package of Activities, Ministry of Health	Programme de services de base, ministère de la santé
MPWT	Ministry of Public Works and Transport	Ministère des Travaux Publics et des Transports
MPP	Municipality of Phnom Penh	Municipalité de Phnom Penh
MPTC	Ministry of Posts and Telecommunications	Ministère des Postes et Télécommunications
MRD	Ministry of Rural Development	Ministère du Développement Rural – MDR
MT	Metric Tonne	Tonne (métrique)
MW	Megawatt	Mégawatt
MWRM	Ministry of Water Resources and Meteorology	Ministère des Ressources en Eau et de la Météorologie
NAA	National Audit Authority	Autorité nationale d'audit
NBC	National Bank of Cambodia	Banque nationale du Cambodge – BNC
NEAP	National Environmental Action Plan	Plan d'action national pour l'environnement
NEC	National Election Commission	Commission électorale nationale – CEN
NGOs	Non-Government Organizations	Organisations non gouvernementales – ONG
NPRD	National Program to Rehabilitate and Develop Cambodia	Programme national pour la réhabilitation et le développement du Cambodge

NPAR	National Program for Administrative Reform	Programme national de la réforme administrative
ODA	Official Development Assistance	Assistance publique au développement
OD	Operational Districts, Ministry of Health	Districts opérationnels, ministère de la Santé - DO
OECD	Organization of Economic Cooperation and Development	Organisation pour la coopération et le développement économiques - OCDE
OECD/ DAC	Development Assistance Committee, OECD	Comité d'appui au développement, OCDE
PAP	Priority Action Programs	Programmes d'action prioritaires
PEP	Public Expenditure Program	Programme de dépenses publiques
PIP	Public Investment Program	Programme d'investissements publics
PIMS	National Public Investment Management System	Système de gestion des investissements publics
PPWSA	Phnom Penh Water Supply Authority	Régie des eaux de Phnom Penh
PSI	Pre-Shipment Inspection mechanism	Système d'inspection avant expédition
PRDC	Provincial Rural Development Committees, Ministry of Rural Development	Comité provincial de développement rural, ministère du Développement Rural
RDB	Rural Development Bank	Banque du développement rural
RCAF	Royal Cambodian Armed Forces	Forces armées royales du Cambodge
RGC	Royal Government of Cambodia	Gouvernement royal du Cambodge
RH	Referral Hospitals Ministry of Health	Hôpitaux de référence – HR, ministère de la Santé
RN	Route National	Route nationale
SEDP	Socio-Economic Development Plan, 1996-2000	Plan de développement socio-économique 1996-2000
SEILA	(Khmer word for "foundation"; Government Rural Development Program	Programme public de développement rural *(en khmer, signifie « fondation »)*
SMEs	Small-to-Medium sized Enterprises	Petites et moyennes entreprises - PME
SOEs	State-Owned Enterprises	Entreprises d'Etat
SWAP	Sector-Wide Approach to Programming	Approche de planification sectorielle
TA	Technical Assistance	Assistance technique
TdC	Telecommunications du Cambodge, Ministry of Posts and Telecommunications	Télécommunications du Cambodge, ministère des Postes et Télécommunications
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TVET	Technical Vocational Education and Training	Formation et enseignement professionnels et techniques
TSN	Transitional Safety Net	Filet de sécurité transitoire
UN	United Nations	Nations Unies - ONU
UNDP	United Nations Development Program	Programme des nations Unies pour le Développement - PNUD
UNDAF	UN Development Assistance Framework	Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNESCO	United Nations Educational & Scientific Cultural Organization	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture
UNFPA	United Nations Fund for Population Activities	Fond des Nations Unies pour la population
UNICEF	United Nations Children's Education Fund	Fond des Nations Unies pour l'éducation des enfants
UNAIDS	United Nations Fund for Aids Prevention	Fond des Nations Unies pour la prévention du SIDA
US$	United States Dollar	Dollar américain
UXO	Un-exploded ordnance	Munitions non explosées
VAT	Value-Added Tax	Taxe sur la valeur ajoutée - TVA
VDC	Village Development Committee, Ministry of Rural Development	Comité de développement villageois, ministère du Développement Rural
VHF	Very High Frequency	Haute fréquence
WB	World Bank	Banque Mondiale
WTO	World Trade Organization	Organisation mondiale du commerce -OMC
Y2K	Year 2000	An 2000